

PROCES-VERBAL

Conseil d[®]partemental
des 13 et 14 avril 2026

www.nievre.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion des lundi 13 et mardi 14 avril 2026

1	ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEE 2025 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DE MAGNY COURS ET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE Le présent rapport a pour objet de présenter et d'adopter les Comptes Financiers Uniques du Conseil Départemental pour le budget principal et les budgets annexes de Magny-Cours et du Centre Départemental de Santé, de l'exercice 2025. Le Compte Financier Unique est mis en place pour la première année, il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.	Solidarité Emancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
2	AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE MAGNY-COURS ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTE Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du budget principal et des budgets annexes de Magny-Cours et du Centre Départemental de Santé de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent des comptes financiers uniques précédemment adoptés et de proposer leurs affectations.	Solidarité Emancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
3	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour l'exercice 2025 présenté par le comptable public. Il est conforme au compte administratif présenté ce jour.	Finances et Moyens Généraux Solidarité	Daniel BARBIER
4	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE Le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour l'exercice 2025, de l'adopter et d'affecter les résultats.	Finances et Moyens Généraux Solidarité	Daniel BARBIER
5	GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE 2025 Le présent rapport expose les contrats de prêts et ligne de trésorerie souscrits ou réaménagés sur l'exercice 2025.	Finances et Moyens	Daniel BARBIER
6	BUDGET PRIMITIF 2026 - RAPPORT GÉNÉRAL Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du Conseil départemental pour l'exercice 2026, constitué du budget principal et des différents budgets annexes. Il prend en compte les	Solidarité Emancipation Attractivité Finances et	Daniel BARBIER

	lignes directrices définies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février dernier. Le budget primitif détaille les recettes à percevoir sur l'exercice et le montant des dépenses prévues. Il présente également une vision consolidée du budget, en agrégeant budget principal et budgets annexes de la collectivité. Le rapport est complété en annexe par l'ensemble des tableaux financiers qui fixe les prévisions de recettes et les plafonds de dépenses pour l'exercice, par nature comptable. Ce document financier constitue le budget primitif 2026 du Conseil départemental.	Moyens Généraux	
Un département qui prend soin de tous à tout âge			
7	BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique santé. Il est proposé d'inscrire 852 300,00 € en dépenses de fonctionnement et 1 750,00 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 789 500,00 € en fonctionnement.	Solidarité	Fabien BAZIN
8	BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTE Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre a créé un centre de santé départemental affecté d'un budget annexe dédié. Il est proposé d'inscrire 2 000 000 € en dépenses de fonctionnement et 2 000 000 € en recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre s'élevant à 434 095 €. En section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire 23 100 € en dépenses et 23 100 € en recettes.	Solidarité	Fabien BAZIN
9	BUDGET PRIMITIF 2026 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'autonomie pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 82 066 600 € en dépenses de fonctionnement et 340 000 € en dépenses d'investissement. 25 337 907 € sont attendus, en recettes de fonctionnement et 357 189 € en recettes d'investissement.	Solidarité	Justine GUYOT
10	COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2026 La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie doit déterminer la répartition de ses financements dans le cadre du programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention pour les Nivernais de 60 ans et plus. Le montant des concours 2026 est estimé de 659 180 € pour les actions de prévention et de 85 000 € pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.	Solidarité	Justine GUYOT

11	BUDGET PRIMITIF 2026 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des politiques relatives à la Famille et à l'Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 31 764 345,78€ et 459 300,00€ en dépenses de fonctionnement, 0 € et 8000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 3 819 553,00 € et 597 500 € en fonctionnement.	Solidarité	Michèle DARDANT
12	BUDGET PRIMITIF 2026 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des mineurs accueillis au sein de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF) et des familles accompagnées pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 6 804 000 € en dépenses de fonctionnement et 7 778 350,00 € en dépenses d'investissement dont 273 747,67 € de reports. Des recettes sont attendues à hauteur de 6 804 000 € en fonctionnement et 7 778 350,00 € en investissement.	Solidarité	Michèle DARDANT
13	FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED) 2026 Le présent rapport vise à fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département au titre de 2026.	Solidarité	Justine GUYOT
14	BUDGET PRIMITIF 2026 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la culture, hors domaine de la lecture publique, pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 3 145 964 € en dépenses de fonctionnement et 385 092 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 153 500 € en fonctionnement et 37 000 € en investissement.	Émancipation	Wilfrid SEJEAU
15	BUDGET PRIMITIF 2026 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la lecture publique, pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 184 800 € en dépenses de fonctionnement et 148 550 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 67 000 € en fonctionnement.	Émancipation	Eliane DESABRE
16	BUDGET PRIMITIF 2026 - DE L'ACTIVITÉ DE LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique sportive pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 1 199 000 € en dépenses de fonctionnement et 400 000 € en dépenses d'investissement.	Émancipation	Wilfrid SEJEAU

17	CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2029 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE USON NEVERS RUGBY La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) USON Nevers Rugby porte un projet de développement ambitieux, reposant sur l'objectif de se positionner durablement dans le Top 6 des clubs de Pro D2, afin de disposer de la capacité nécessaire pour accéder au Top 14. Pour cela, les infrastructures doivent évoluer, notamment par l'augmentation de la capacité du stade. Le présent rapport propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention 2026-2029 pour la construction d'une nouvelle tribune.	Émancipation	Wilfrid SEJEAU
18	BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour optimiser le patrimoine bâti départemental en 2026. Il est proposé d'inscrire 2 010 475 € en dépenses de fonctionnement et 3 855 702 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 523 036 € en fonctionnement et 746 140 € en investissement.	Attractivité	Alain HERTELOUP
19	PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2026 ET LE 1ER TRIMESTRE 2027 Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2026 et le 1er trimestre 2027.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
20	BUDGET PRIMITIF 2026 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'accompagnement aux usages numériques pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 119 200 € en dépenses de fonctionnement et 29 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 25 000 € en fonctionnement.	Attractivité	Fabien BAZIN
21	BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique Moyens de l'institution pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 1 586 142 € dont 140 292 € pour le site du Marault en dépenses de fonctionnement et 306 935,07 € en dépenses d'investissement dont 37 337 € pour le Marault. Des recettes sont attendues à hauteur de 69 000 € en fonctionnement dont 57 000 € issus du Marault et 3 700 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
22	BUDGET PRIMITIF 2026 - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique informatique et numérique pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 2 171 700 € en dépenses de fonctionnement et 1 064 983,17 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 36 000 € en fonctionnement et 500 062,99	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN

	€ en investissement.		
23	BUDGET PRIMITIF 2026 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES Le présent rapport vous présente le budget envisagé pour assurer la rémunération, la formation et les conditions de travail des agents du Département pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire à ce titre 68 252 100 € en dépenses de fonctionnement (hors assistants familiaux pour lesquels est inscrit un montant de 22 100 000 €) et 6 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 281 500 € en fonctionnement (hors assistants familiaux pour lesquels est inscrit un montant de 25 000 €) et de 6 000 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau			
24	BUDGET PRIMITIF 2026 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour l'année 2026, d'une part, en faveur de la politique éducative et, d'autre part, en faveur de la mise en œuvre de la politique jeunesse du Département. Il est proposé d'inscrire pour la politique éducative, 4 852 743€ en dépenses de fonctionnement et 3 603 000€ en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 190 996€ en fonctionnement pour la politique jeunesse. Des recettes sont attendues à hauteur de 740 610 € en fonctionnement et 2 574 546 € en investissement pour la politique éducative. Des recettes sont attendues à hauteur de 27 596,80 € en fonctionnement pour la politique jeunesse.	Émancipation	Wilfrid SEJEAU
25	BUDGET PRIMITIF 2026 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Conseil départemental en faveur du développement de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de proximité pour l'année 2026, ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il est proposé d'inscrire 99 600 € en dépenses de fonctionnement.	Solidarité	Jean-Paul FALLET
Un département qui pilote les changements écologiques			
26	BUDGET PRIMITIF 2026 - DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'accompagnement des territoires pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 622 619,50 € en dépenses de fonctionnement et 5 430 930,63 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 52 152,00 € en fonctionnement et 43 000,00 € en investissement.	Attractivité	Jocelyne GUERIN
27	BUDGET PRIMITIF 2026 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité	Attractivité	Martine GAUDIN

	de la Nièvre en 2026. Il propose d'inscrire 919 000 € en dépenses de fonctionnement : 824 000 € de subvention à Nièvre attractive et 95 000 € de contribution statutaire au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du canal du Nivernais.		
28	BUDGET PRIMITIF 2026 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de proximité pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 200 750 € en dépenses de fonctionnement et 684 510 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 86 200 € en fonctionnement et de 57 750 € en investissement. Le présent rapport intègre en outre la contribution du Département au GIP TERANA, qui a pris la suite des activités du laboratoire départemental d'analyses et de conseil depuis 2021. 531 000 € sont inscrits à ce titre en dépenses de fonctionnement.	Attractivité	Thierry GUYOT
29	CONVENTION CADRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET TERANA RELATIVE A L'EXÉCUTION DU MANDAT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL LOCAL Le présent rapport a pour objet de valider la convention cadre entre les neuf Départements et le Groupement d'Intérêt Public TERANA afin d'acter l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local portant les missions de service public ainsi que le contrat d'objectif annuel pour l'année 2026.	Attractivité	Thierry GUYOT
30	BUDGET PRIMITIF 2026 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique insertion pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 47 514 267,41€ en dépenses de fonctionnement et 40 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 23 223 905,70 € en fonctionnement.	Solidarité	Thierry GUYOT
31	BUDGET PRIMITIF 2026 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ECOSYSTEME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Département dans le cadre du Budget annexe de Magny-Cours pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement les sommes de 1 486 400 € en dépenses et 3 683 100 € en recettes, ainsi que 2 806 300 € en dépenses d'investissement. Une subvention d'équilibre est nécessaire pour un montant de 2 772 404 €.	Attractivité	Alain HERTELOUP
Un département qui réveille les fiertés nivernaises			
32	BUDGET PRIMITIF 2026 - LA NIÈVRE DURABLE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la transition écologique (énergie-climat, biodiversité, eau et activités de pleine nature) pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 567 142,00 € en dépenses de fonctionnement et 593	Attractivité	Blandine DELAPORTE

	008,00 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 462 035,00 € en fonctionnement et 207 566,00 € en investissement.		
33	BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 614 200 € en dépenses de fonctionnement et 1 167 500 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 168 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.	Attractivité	Jean-Paul FALLET
34	BUDGET PRIMITIF 2026 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions permettant d'assumer pleinement notre compétence d'entretien du réseau routier et de la section concédée du Canal du Nivernais pour l'année 2026.	Attractivité	Alain HERTELOUP
Hors classement			
35	BUDGET PRIMITIF 2026/ CABINET DU PRÉSIDENT : IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur du Cabinet pour l'année 2026. Le montant total affecté au fonctionnement est de 317 750€ et celui de l'investissement est de 1 000€.	Finances et Moyens Généraux	Fabien BAZIN
36	BUDGET PRIMITIF 2026 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la Communication et de l'Imprimerie pour l'année 2026. Pour le budget communication, il est proposé d'inscrire 370 000 € en dépenses de fonctionnement et 284 000 € en dépenses d'investissement. Pour l'imprimerie, il est proposé d'inscrire 155 000 € en dépenses de fonctionnement et 16 000 € en dépenses d'investissement.	Finances et Moyens Généraux	Blandine DELAPORTE
37	BUDGET PRIMITIF 2026 - DEVOIR D'HISTOIRE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des Archives départementales pour l'année 2026. Il est proposé d'inscrire 11 500 € en dépenses de fonctionnement et 140 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 4000 € en fonctionnement et 17 500 € en investissement.	Émancipation	Wilfrid SEJEAU

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

RÉUNION DE LA SESSION DES 13 & 14 AVRIL 2026

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 13 avril 2026, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis dans les locaux du Conseil départemental, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental. La secrétaire de séance nommée est Mme Séverine BERNARD.

La séance est ouverte lundi 13 avril à 09 h 40.

Monsieur le Président : Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons le quorum. Michel SUET donne pouvoir à Véronique KHOURI, David VERRON à Marie-France de RIBEROLLES, Lionel LECHER à Eliane DESABRE, Patrice JOLY, qui est en mission, à Michèle DARDANT, Maryse AUGENDRE à Jean-Paul FALLET et, enfin, Stéphanie BÉZÉ à Alain HERTELOUP.

La dernière fois, c'est Jérôme MALUS qui a été désigné comme secrétaire de séance. Nous le remercions. Blandine DELAPORTE, il nous faudrait un volontaire.

Mme DELAPORTE : Séverine ?

Mme BERNARD : J'accepte d'être secrétaire. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Séverine.

Nous avons trois motions qui ont été déposées dans les délais par le groupe Vivre la Nièvre. Une sur l'inflation, la hausse du carburant. La seconde sur l'accord entre l'Union européenne et l'Australie. La troisième sur la carte scolaire 2026. Nous les étudierons, comme à chaque fois, en fin de session.

Ce que je vous propose, c'est évoquer avec Jean-Luc GAUTHIER, afin que l'on puisse délibérer sur une motion déposée sur table pour apporter notre soutien aux salariés du groupe Centre France et du Journal du Centre. Pas d'opposition ? Merci beaucoup.

Nous aurons donc quatre motions en fin de séance. Il nous faut maintenant approuver le procès-verbal de la dernière séquence consacrée aux débats d'orientation budgétaire.

Est-ce qu'il y a des demandes de modification ou de correction ? Je n'en vois pas. Des oppositions, des abstentions sur le texte qui vous a été transmis ? Je n'en vois pas non plus. Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la session départementale du 16 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : Je rappelle la phrase magique dont chacun d'entre nous veillera à la bonne application : « les conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration d'association ou d'organisation concernée par une délibération ne prennent pas part au vote ».

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président : Avant de rentrer dans le vif du sujet avec une longue séquence animée par Daniel BARBIER, comme chaque année, quelques mots d'introduction et, j'allais dire « malheureusement », avec un peu de tristesse dans ces premiers mots, puisque je pense qu'il est important que nous ayons une pensée collective pour celles et ceux qui nous ont quittés ces dernières semaines et ces derniers jours. Je pense à un de nos agents du centre d'entretien routier de Varennes-Vauzelles qui a mis fin à ses jours. Toute l'équipe, les collègues, les conseillers départementaux y étaient ce matin et c'est toujours une vraie difficulté pour la famille que constitue l'ensemble des agents du Département.

Il nous faut penser aussi à Jean-Claude BOULEZ qui a été adjoint aux Finances du maire de Nevers et conseiller général du canton de Nevers-Sud, à Guy PARENT, ancien maire de Trucy-l'Orgueilleux et, plus récemment à Michel MÉZY, ancien premier adjoint au maire de Cosne. Tous ont consacré une part importante de leur vie à leur commune, à leur territoire, au service des autres et, plus largement, à la vie publique de notre département. Je sais que chacun d'entre nous est sensible à ces disparitions de ceux qui se sont engagés pour la République. Je vous demande de respecter une minute de silence.

Je vous remercie. Nous ne pouvons évidemment pas commencer cette session sans évoquer l'actualité internationale et la bonne nouvelle qui est arrivée de Hongrie hier soir avec la défaite de Viktor ORBÁN. Cela ouvre dans la période quelque chose que je n'ose pas dire de « positif », mais, en tout cas, c'est une petite lumière qui s'allume dans un monde pour le moins malmené et dont on ignore quel chemin il va emprunter.

Il y a l'inquiétude au sujet de la hausse des coûts de l'énergie et la pénurie annoncée aura des conséquences. Hier, des commentateurs indiquaient que la crise que nous traversons est pire que l'addition des deux chocs pétroliers. Nous nous trouvons déjà dans un climat incertain. Nous sommes aujourd'hui sans boussole et sans perspectives. Il y aura fatalement des conséquences pour les Nivernaises et les Nivernais ainsi que pour notre collectivité. Il faut surmonter ensemble cette difficulté avec, comme le disait Jean-Luc GAUTHIER ce matin, un État qui n'a plus les moyens de nous soutenir.

Néanmoins, et avant d'en venir au cœur de notre session, c'est-à-dire l'examen du budget, il nous faut adresser nos félicitations aux maires fraîchement élus parmi cette assemblée et dans l'ensemble du département ainsi qu'aux présidents d'intercommunalités qui l'ont été récemment et qui le seront dans les jours qui viennent. Nous saluons également celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter et qui passent le relais après des années d'engagement. Dans la Nièvre, comme dans de nombreux territoires ruraux, la vie locale repose sur nos communes, nos petites villes et sur l'engagement quotidien de celles et ceux qui les font vivre. Le maire et son équipe municipale sont les premiers interlocuteurs et nous savons que cette mission est exigeante. Je veux, en votre nom à tous, les remercier chaleureusement.

Mais ces élections disent aussi autre chose, qu'il faut regarder avec lucidité : l'abstention reste particulièrement élevée. Ce n'est pas un constat propre à la Nièvre. Je crois que nous avons au premier tour le meilleur taux de participation de Bourgogne-Franche-Comté. C'est pour tout notre pays et cela est fort préoccupant. Nous ne pouvons regarder cette affaire comme un sujet secondaire. Je vous rappelle que la participation est passée de 78,4 %, en moyenne, en 1983 à 57 % en 2026.

Cela traduit forcément une forme de distance, de lassitude et de doute sur la capacité de l'action publique à changer les choses. Nous devons l'entendre avec beaucoup d'humilité ; dans le même temps, il demeure une certaine vitalité démocratique dans notre département. Des femmes et des hommes s'engagent. Dans la période que nous traversons et dans un contexte international lourd et instable, ce n'est pas rien. Lorsque la confiance est plus fragile, il faut faire davantage de place à l'écoute, au dialogue, à la présence sur le terrain et une manière de construire l'action publique moins lointaine, plus concrète et plus engagée.

C'est le sens de la démarche que nous menons au Conseil départemental depuis le début du mandat : prendre le temps d'écouter et de travailler avec celles et ceux qui vivent les réalités du territoire. Nous continuerons, évidemment, dans cette voie. Après le débat consacré aux femmes dans la Nièvre le 8 février dernier qui a donné lieu à 59 propositions que nous commençons à mettre en œuvre – je vous rappelle que dès la rentrée prochaine nous installerons des

distributeurs de protections hygiéniques dans l'ensemble des collèges du département et qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie nous travaillons à la diffusion de ces magasins-refuges « Angela », du violentomètre qui permet de mesurer soi-même ce qui peut relever des violences intrafamiliales. Ce sont des éléments très concrets que nous allons engager et je remercie vivement Blandine DELAPORTE de s'être emparée du sujet.

La deuxième étape, ce sera, puisque Michel MULOT et le colonel des pompiers sont avec nous, d'ouvrir un débat sur les pompiers et la protection civile à Mouron, à la fois pour donner toute la place à la parole des sapeurs-pompiers qui ont besoin d'être entendus dans un moment trouble qui voit leur mission évoluer et aux citoyens sur la protection de la Nièvre. Cette méthode vaut évidemment pour le Conseil départemental, mais je suis convaincu qu'elle vaut tout autant pour les communes où les maires peuvent être au plus près du terrain et de la vie quotidienne. Ils sont les premiers visages de cette démocratie que les citoyens appellent de leurs vœux. Nous serons là pour accompagner les projets, petits ou grands, avec la même attention portée à chaque territoire et avec la volonté d'être utiles concrètement. Cette exigence doit trouver sa traduction budgétaire, ce qui me conduit, chers collègues à en venir à notre budget.

Nous l'examinons dans un contexte qui reste difficile et qui s'est encore durci. Les tensions internationales se sont accentuées, la situation économique reste non seulement fragile, mais rentre dans une crise évidente. La hausse des prix de l'énergie rappelle combien ces déséquilibres peuvent avoir des conséquences très concrètes pour nos collectivités, bien sûr, mais d'abord pour nos ménages les plus modestes et les professionnels les plus exposés.

Dans le même temps, les décisions nationales continuent de réduire la visibilité budgétaire des acteurs locaux et de compliquer leur capacité à se projeter dans la durée. Les Départements se trouvent à cet égard dans une situation particulière. Ils doivent faire face à des besoins sociaux qui augmentent, voire qui explosent tout en devant composer avec des ressources qu'ils ne maîtrisent pas et avec des compensations qui ne couvrent jamais les charges. Nous le savons et nous le constatons chaque année un peu plus : l'équation budgétaire des départements se complexifie.

Je veux remercier les équipes de Daniel BARBIER et Daniel BARBIER lui-même parce que lorsqu'ils ont préparé le budget 2026 la situation internationale ne s'était pas dégradée à ce point. Si le conflit perdure au Moyen-Orient (et ce sera probablement le cas), ces équilibres pourraient être mis à mal. Pour autant, la prudence qui a présidé à sa construction est un gage de sa capacité de résistance.

Depuis le début du mandat, nous avons choisi de tenir une ligne claire, une gestion sérieuse, prudente et responsable. Non par goût de la prudence elle-même, mais parce qu'il n'y a pas d'action publique durable sans base solide. Il ne sert à rien d'annoncer beaucoup si on n'est plus capables, ensuite, de tenir dans le temps. La bonne gestion n'est pas une fin en soi, mais une condition pour continuer d'agir.

Vous le savez, je l'ai rappelé : ces dernières années, nous avons dû faire des efforts importants, 12 millions d'euros d'efforts en 2025. Une haie extrêmement haute à franchir. Nous l'avons fait sans renoncer à l'essentiel et sans perdre de vue ce qui fonde la mission du Département : la solidarité, la proximité, l'investissement utile, l'accompagnement des territoires.

Aujourd'hui, cette ligne, ce travail produit des effets. L'épargne brute progresse à 7,3 % contre 5,7 % l'année dernière. Depuis 2021, la dette réaménagée du Département a diminué de 11 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement se sont stabilisées autour de 313 millions d'euros. L'investissement est maintenu – et ce n'était pas gagné. Le recours à l'emprunt reste limité à 13 millions d'euros. Ces chiffres ne disent pas tout, bien sûr, mais ils montrent que nous avons conservé des marges de manœuvre et dans la période qui vient, alors que les incertitudes s'accumulent tandis que les fragilités sociales s'aggravent, ce n'est pas secondaire. C'est ce qui nous permet de voir aboutir aujourd'hui 4 projets importants pour la Nièvre, 4 projets préparés de longue date, voire de très longue date, et qui ont été conduits avec constance par les différentes majorités du Conseil départemental.

Je pense d'abord à la Cité de l'Enfance avec 22 millions d'euros d'investissements. Elle offrira aux enfants confiés au Département un cadre d'accueil mieux adapté aux besoins de celles et ceux que nous avons la responsabilité de protéger. Michèle DARDANT le sait parfaitement. Derrière cet investissement, il y a une conviction simple : lorsqu'il s'agit d'enfants fragilisés par la vie, la collectivité doit être présente avec des moyens à hauteur de ce qu'elle leur doit.

Je pense aussi à la Cité des Présents – François Mitterrand à Château-Chinon. Son ouverture donnera un lieu culturel et historique appelé à compter. Il s'agit de transmettre, de rendre accessible et de faire vivre une part de nos fiertés nivernaises et de rappeler, dans une période où le monde se durcit et se désordonne, ce que peuvent encore signifier la diplomatie, le dialogue et la Raison.

Je pense également au déploiement de la fibre, aujourd'hui accessible à 98 % des Nivernaises et des Nivernais. C'est un progrès majeur pour l'égalité territoriale. Il faut toujours se réjouir quand la Nièvre est en tête de classement sur des investissements aussi importants. Je vous rappelle que le déploiement de la fibre dans notre territoire, c'est plus de 250 millions d'euros d'investissements – on ne pourra pas dire que ce Département n'est pas en mesure de construire des projets durables.

Dans la vie quotidienne, cela change déjà beaucoup de choses : l'accès aux services, le télétravail, l'installation de nouvelles activités, la possibilité pour des familles, comme pour des entreprises, de vivre et se développer ici.

Mais derrière la fibre, que nous avions pensée à l'époque comme le dernier réseau, il y a le déploiement des objets connectés que nous sommes en train d'accompagner avec Nièvre Numérique. De nouveaux usages qui permettront pour les collectivités de contrôler leurs consommations d'eau, d'électricité, de régler le niveau de chaleur dans les bâtiments publics. C'est un réseau de troisième génération, c'est pourquoi nous l'appelons « réseau 3 G » – à ne pas confondre avec celui de la téléphonie mobile – qui est en cours de construction pour un montant de 3 millions d'euros sans participation ni des collectivités départementales ni des intercommunalités et merci encore à Hicham BOUJLILAT, un conseiller régional, qui a fait du département de la Nièvre son terrain de jeux parmi les 8 départements pour accompagner le déploiement de ce nouveau réseau.

Je pense enfin à la RN7 à 2x2 voies qui marque l'aboutissement d'un combat ancien. Nous avons, bien sûr, une pensée pour Pierre BÉRÉGOVOY. La fin de cet aménagement offrira une alternative crédible à l'axe rhodanien. Beaucoup avant nous ont porté ce dossier avec constance et je tiens à saluer, je pense que nous devons tous saluer collectivement, l'engagement de Martine CARRILLON-COUVREUR qui demeure très active sur ce dossier avec l'association qui a accompagné, qui a fait la part de *lobbying* pendant des années auprès des ministres des Transports ou les Premiers ministres qui se sont succédé. Le voir aboutir est une excellente nouvelle pour notre Département, pour son accessibilité, son attractivité, pour son développement économique, mais, aussi, très concrètement pour la vie quotidienne de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

Au-delà de ces grands projets, je veux aussi saluer l'Uson, club emblématique de notre département dont les résultats récents nous rassurent un peu. Nous le soutenons et il participe pleinement au rayonnement du territoire et à ses fiertés sportives. Nous aurons le plaisir d'accueillir son président Régis DUMANGE cet après-midi dans le cadre de l'accompagnement aux investissements majeurs que nous avons décidés pour le club.

Je le disais : l'action du Département ne se résume pas à ces grands chantiers. C'est le cas de l'agriculture nivernaise à laquelle nous apportons un soutien inédit : au-delà des aides apportées chaque année aux filières, aux circuits courts, à la protection sanitaire et aux événements, notre participation au Plan stratégique national cofinancé par le FEADER et la Région atteindra 4,5 millions d'euros sur la période. Jamais le Conseil départemental n'aura autant investi pour son agriculture parce que ce n'est pas une activité parmi d'autres : elle a

une place essentielle dans notre économie, dans nos paysages, dans notre culture et dans l'avenir du territoire.

Cette bonne gestion nous permet aussi, dans l'urgence, compte tenu de la situation et de notre dialogue de gestion avec les associations, de prendre des mesures ponctuelles pour amortir les effets les plus immédiats de la hausse des carburants. C'est le sens de l'autorisation donnée pour déplaçonner – c'est très technique, mais, je l'espère, ce sera très utile – les frais kilométriques des aides à domicile portées de 38 à 43 centimes par kilomètre. Je veux ici, en votre nom, exprimer notre reconnaissance pour l'engagement quotidien des aides à domicile dont les missions sont essentielles auprès des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie. Dans un département rural comme le nôtre, ces professionnels parcourent chaque jour de nombreux kilomètres et sont parmi les premiers exposés à la hausse du prix du carburant. Cette mesure est utile, mais ne suffira évidemment pas. Il revient en priorité au Gouvernement de prendre les mesures concrètes qui s'imposent, pour les aides à domicile comme pour les ménages les plus modestes. Nous y reviendrons lors de l'examen des motions. Je pense en particulier aux infirmiers qui font aujourd'hui l'objet du travail de mission animé par Frédéric ROY et Séverine BERNARD et dont le niveau de revenus a drastiquement baissé ces dernières années et pour qui l'augmentation du coût des déplacements s'élèverait à plus de 150 euros par mois.

Je le disais également : le Conseil départemental assume pleinement son rôle de partenaire du SDIS. Notre contribution est passée de 10,7 millions d'euros en 2022 à 12,8 millions d'euros en 2025. Il est proposé aujourd'hui de la faire grimper à 13,8 millions d'euros en 2026. Il faudra que nous regardions, mais je crois que nous sommes un de seuls départements de France, cher Michel MULOT, à avoir accompagné à ce niveau, et régulièrement, le financement pour le SDIS. 18 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires ont été recrutés. Les investissements ont été maintenus et une convention unique en France garantit la disponibilité de 22 agents départementaux engagés comme sapeurs-pompiers volontaires. Cet effort est nécessaire et nous le poursuivrons.

Je veux enfin évoquer le réseau de nos routes départementales. Nous savons ce qu'elles représentent dans un département comme le nôtre. Elles conditionnent les déplacements quotidiens, l'accès à l'emploi, aux services, aux soins, à l'activité économique. Nous y consacrons déjà une part importante de nos efforts d'investissements, près de 40 % ce qui est considérable compte tenu de la nature de notre réseau routier. Nous faisons le choix cette année, par responsabilité, d'augmenter le budget, modestement. Ce choix répond à une réalité simple : nos infrastructures sont de plus en plus soumises aux effets du changement climatique. Les intempéries, les alternances de sécheresse et de fortes pluies, les phénomènes plus brutaux fragilisent davantage notre réseau

et créeront dans les années à venir des besoins croissants comme dans tout le pays. La situation de la RN151, seule route nationale du département, en fournit une illustration très concrète. Aujourd'hui, j'ai croisé la directrice de la DIR et l'État ne sait pas répondre à hauteur des enjeux. C'est probablement un chantier à plus de 150 millions d'euros qu'il faudrait engager et je ne suis pas sûr que nous en voyions le bout. Je nous donne rendez-vous dans quelques semaines, quelques jours, afin de faire le point avec les élus concernés.

À cela s'ajoute une donnée propre à la Nièvre. Vous le savez, notre département supporte un linéaire routier particulièrement important avec plus de 4 000 km de voirie, c'est plus élevé que dans la plupart des départements de France au regard de la population. Cette spécificité pèse durablement sur nos charges d'entretien et d'investissement et doit être mieux prise en compte. Il faut en tirer une conséquence simple : un département rural comme le nôtre ne pourra pas faire face seul dans la durée à des besoins qui vont continuer d'augmenter. Au moment où l'État revoit le financement des infrastructures de transport et l'avenir des recettes autoroutières (on nous parle de 2,5 Milliards d'euros qui pourraient être redistribués chaque année), le réseau des routes départementales doit être pleinement pris en compte avec des moyens fléchés vers les départements ruraux qui font face à des charges particulières et à des besoins croissants. Nous mènerons le combat. Nous avons rencontré, il y a quelques jours, les représentants de la fédération des entreprises qui travaillent sur ce secteur et, à leurs côtés, au niveau national, nous irons plaider près du Premier ministre, probablement, cette cause pour nous permettre d'investir au bon niveau pour nos routes.

Mes chers collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui n'efface évidemment pas toutes les contraintes, mais il permet de tenir une ligne claire : celle d'un Département qui veille à ses équilibres sans perdre de vue sa raison d'être qui est de protéger les Nivernais, qui continue d'investir, qui ne renonce ni à la solidarité ni à la préparation de l'avenir et qui reste attentif aux territoires, à leur réalité, à leurs besoins, comme à la parole et aux attentes des Nivernaises et des Nivernais. Dans un moment marqué à la fois par l'instabilité internationale et par les incertitudes politiques, notre responsabilité collective est de tenir bon au service des Nivernais et de continuer d'agir avec sérieux, constance et proximité. Écouter, protéger, innover, agir, c'est au fond le fil de ce budget, comme c'est le sens de notre action depuis le début de ce mandat. Je vous remercie pour votre attention à ces quelques propos introductifs et je cède la parole à Blandine DELAPORTE, puis Jean-Luc GAUTHIER.

Mme DELAPORTE :

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, notre session budgétaire s'ouvre dans un contexte particulier, vous l'avez rappelé, marqué d'abord par les élections municipales qui viennent de se tenir et qui ont vu l'installation de plus de 300 de nos

collègues maires et nous tenons à les féliciter au nom de la majorité départementale. Ces élections n'ont pas échappé à certains phénomènes nationaux avec le premier maire, dans notre département, ouvertement affilié au Rassemblement national. Une situation dont nous devons nous émouvoir ce qui est, je crois, le cas pour nous toutes et tous dans cette assemblée. Un scrutin également marqué par une certaine violence : des campagnes rudes et émaillées de propos diffamatoires avec, parfois, des dépôts de plainte en guise de réponse. Et, surtout, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président : une abstention croissante. Comment redonner aux Nivernaises et aux Nivernais l'envie de voter, la confiance en la démocratie représentative, y compris au niveau local ? La démocratie participative, je le crois et nous le croyons, est un pilier majeur de la réponse, mais ne saurait être efficace sans justice fiscale, sans services publics, sans équité de traitement des territoires... Toutes ces petites choses qui permettent aux Françaises et aux Français d'être égaux devant la République.

Cette session se déroule dans un moment chaotique : le monde s'embrase, les esprits s'échauffent et les conflits bouillonnent avec des conséquences désastreuses pour les populations civiles. Depuis la Nièvre, nous ne pouvons pas faire abstraction du reste du monde et nous ne pouvons qu'avoir une pensée émue pour chaque victime civile tombée de chaque côté dans ces drames. La situation internationale peut paraître lointaine, mais elle est bien présente dans le quotidien des Nivernaises et des Nivernais. La guerre a des répercussions directes sur leur pouvoir d'achat, sur nos budgets et sur nos actions menées en faveur de la solidarité. La hausse du coût des carburants pousse encore davantage dans l'impasse celles et ceux qui étaient déjà dans la difficulté. Les aides gouvernementales sont insuffisantes et laissent de nombreux ménages ainsi que de nombreux professionnels de côté, notamment les infirmières, les aides à domicile qui sillonnent les routes pour garantir l'accès aux soins à tous.

Dans ce contexte et en tenant compte de ces réalités, la majorité départementale porte un message clair : préparer la Nièvre fièvre, solidaire et vivante à relever les défis de demain. C'est ce message et cette ambition que la session budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui doit porter pour l'année 2026. C'est dans cet esprit d'exigence et de responsabilité que le budget du Conseil départemental a été construit. Un exercice rendu doublement compliqué puisqu'il est, comme chaque année, marqué par la réduction des ressources allouées aux collectivités locales.

Depuis près d'une décennie de présidence Macron, la politique est restée la même : moins de moyens pour les territoires et toujours davantage de missions. Une situation de double peine pour les collectivités chargées de la solidarité. Plus le monde va mal, plus les Nivernais vont mal et plus l'action du Département est sollicitée. Soyons clairs : il serait infiniment plus simple de construire des

politiques publiques locales ambitieuses si l'État acceptait enfin de donner aux collectivités un cadre stable, lisible et prévisible. Les collectivités découvrent leur marge de manœuvre au fil des lois de finances rectificatives, des arbitrages tardifs, des annonces contradictoires et, depuis des années, nous naviguons à vue. Ce manque d'anticipation se retrouve dans d'autres politiques. Je pense notamment à la carte scolaire dont les ajustements permanents rendent extrêmement difficile toute vision pluriannuelle, ce qui met en difficulté les communes et les familles. Entre nous : la baisse de la démographie pourrait être l'occasion de mettre plus d'enseignants et d'adultes au contact des enfants et des jeunes, réduire le nombre d'élèves par classe. Pour cela, il faudrait une définition autre que comptable. Malgré cela, nous voulons maintenir notre cap : une gestion rigoureuse, réactive et exigeante au service des Nivernais.

Aujourd'hui, le budget présenté témoigne de la capacité d'anticipation dont la collectivité fait preuve depuis le début du mandat. Chaque direction associée à chaque vice-président a présenté une feuille de route 2026 sérieuse et responsable. Les choix budgétaires que nous faisons ne sont pas seulement des chiffres alignés dans des colonnes. Ils se traduisent concrètement dans la vie quotidienne. C'est cette concrétisation qui nous oblige, d'une part à l'ambition et non au recroquevillement budgétaire et, d'autre part, à la responsabilité et à la durabilité. Pour certains, c'est un gros mot, mais il ne s'agit que de satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Monsieur le Président, chers collègues, cela sera tout l'enjeu de ces deux jours de session, car, malgré les incertitudes et les contraintes imposées par l'État, malgré les crises qui s'accumulent, nous continuons d'agir avec une conviction simple : c'est au plus près des territoires que nous pouvons protéger les habitants et préparer l'avenir. C'est précisément ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci, Blandine DELAPORTE.

La parole est à Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots pour rebondir sur vos propos liminaires avant d'évoquer les plats de résistance : le compte financier unique 2025 et le budget primitif 2026. Quelques mots d'abord sur le contexte international. Il est vrai qu'à chaque session nous nous disons que nous partons du contexte international et que nous avons touché le sommet des difficultés, mais on réalise, semaine après semaine et mois après mois, que le curseur ne fait que monter. Cela a bien sûr un impact sur celles et ceux qui subissent ces guerres, mais un impact également sur nos collectivités. J'ai bien conscience que construire un budget dans ces conditions, c'est un peu au doigt mouillé.

Vous avez évoqué la Hongrie et la défaite de M. ORBÁN, mais tant que nous aurons une Commission européenne avec une présidente qui fait fi de la volonté des peuples, il ne faudra pas s'étonner de voir émerger des nationalistes qui ne penseront non pas au collectif, mais à préserver leurs intérêts. Nous n'en sommes pas loin dans notre pays.

Vous avez tous deux évoqué les élections municipales qui viennent de se dérouler. Charité bien ordonnée commence par soi-même : j'en profite donc pour féliciter mes collègues de Nièvre Ensemble qui ont été élus ou réélus dans leurs communes. Cela est la preuve qu'ils ont réussi à gagner la confiance de leurs administrés par le travail et leur présence sur le terrain. J'adresse également des félicitations républicaines à ceux qui, dans le rang, ont été élus ou réélus. Ils ont également démontré leur capacité à convaincre. Je n'oublierai pas celles et ceux qui se sont engagés et qui n'ont pas remporté l'élection. C'est la démocratie.

Vous avez parlé de l'abstention. Nous avons vécu un changement de mode de scrutin – certains ont expliqué l'abstention par cela. Dans les deux tiers de nos communes – et je parle sous le contrôle de Daniel BARBIER – mais ce doit être deux tiers des communes sur l'ensemble du territoire français pour lesquels il n'y avait qu'une seule liste. Dans ces conditions, il est difficile d'être motivé si l'on est intéressé par la vie locale de sa commune – et on devrait l'être ! Le mandat local est le plus beau et celui – comme le disait le président LARCHER – où on est « à portée d'engueulade » quand on est élu. Il doit y avoir une réelle proximité entre les élus et les administrés. Cela est inquiétant et je pense que cela traduit un désintérêt croissant. Vous l'avez évoqué avec les chiffres de participation entre 1983 et aujourd'hui. Il faut avouer que nous sommes collectivement impuissants à régler ce problème.

Chère Blandine, vous parliez de l'éducation et de l'école et cela passe sans doute par l'école et l'éducation. Je vous encourage, je nous encourage, dans nos communes à mettre en place des conseils municipaux de jeunes. C'est sans doute une initiative qui peut permettre de régler, tout au moins de donner confiance dès le plus jeune âge dans le fait de s'intéresser à sa commune.

Le mode de scrutin a sans doute pesé dans cette décision. Je me souviens bien que celles et ceux qui soutenaient ce changement de scrutin disaient que cela allait éviter le tir au pigeon. On se rend compte, ici ou là, que le tir au pigeon a eu lieu. Ce qui ne va pas aider, à mon avis, dans les années futures, c'est que certains ont gagné avec de faibles écarts, mais ont de grosses majorités. Le fait majoritaire est beaucoup plus important et je ne suis pas sûr que dans la durée cela incite les « opposants » à s'investir. Le législateur serait bien inspiré de revoir sa copie – tout le monde peut faire des erreurs et peut-être qu'un retour en arrière ne ferait pas de mal.

Nous avons assisté, aussi, à des attitudes, à des tripatouillages, à des fusions techniques entre les deux tours des élections municipales pour s'acoquiner avec des gens que certains considèrent infréquentables, mais que d'autres supportent très bien lorsqu'il s'agit de ramener des voix. Je suis surpris que vous n'ayez pas réagi à ces situations, Monsieur le Président, où l'on a vu la Gauche, de la Gauche modérée à la Gauche la plus extrême, se réunir pour tenter de combattre le « nazisme ». Le fait qui m'a le plus marqué, c'est à Toulouse où le maire sortant, qui n'est pas fasciste, avait face à lui une cohorte de gens qui prétendaient « combattre le fascisme ». Je suis surpris que vous n'ayez pas eu un mot sur ce sujet.

Monsieur le Président, vous vous êtes engagé sur cette campagne et vous avez dit, je vous cite : « nous avons besoin de majorités municipales de progrès et de gauche ». S'il y a bien une élection pour laquelle il est difficile de savoir qui a gagné, surtout dans les territoires ruraux, c'est celle-ci. Quand on constitue une équipe municipale, on ne va pas chercher des gens parce qu'ils partagent exactement la même pensée que la nôtre ; on va chercher des gens parce qu'on pense qu'ils sont en capacité d'apporter leurs différences, leur envie et leur volonté de travailler au développement de la commune. Si j'interprète vos propos (et je peux les interpréter mal), cela veut dire que vous ne pouvez travailler qu'avec vos semblables. Cela donne, me semble-t-il, une vision rétrécie, voire rabougrie, de la politique et ce n'est pas la conception que j'en ai. Nous avons intérêt à rassembler un maximum si nous voulons éviter tout un tas d'amalgames.

Je vais vous taquiner un peu, Monsieur le Président. Quand vous dites : « on a besoin d'une majorité de progrès et de gauche », de quelle gauche s'agit-il ? Est-ce que c'est la Gauche qui adouba le pacte germano-soviétique dans les années 40 ? Est-ce que c'est la Gauche – je vois le buste de François Mitterrand – qui collaborait dans ces mêmes années ? Est-ce que c'est la Gauche qui que « la police tue » ? J'aurais besoin de précisions. J'ose espérer que ce ne sont pas ces gauches-là que vous essayez de promouvoir.

Un dernier mot sur ce sujet pour m'adresser à Wilfrid SEJEAU. Wilfrid SEJEAU, j'ai suivi à Saint-Benin-d'Azy la campagne que vous avez menée et je trouve que vous avez été habile en faisant l'union très tôt, vous évitant ainsi d'être obligé de récupérer entre les deux tours des gens que vous auriez pu juger peu fréquentables. Vous avez échoué à quelques centaines de voix, mais c'est malheureusement le jeu de la démocratie. Vous vous êtes indigné de la place qui vous avait été réservée dans la mise en place de l'équipe municipale neversoise, à vous et vos équipes. Je ne me souviens pas que vous vous soyez indigné en 2021 lorsque votre majorité a remporté les élections départementales avec un écart encore plus faible puisque cela s'était joué sur deux cantons à une centaine de voix : 66 voix sur le canton de Fourchambault, je crois, et 36 sur le canton où vous vous présentiez et

que vous avez brillamment remporté. Je n'ai pas le souvenir que vous vous soyez indigné alors de la portion congrue qui nous a été réservée. C'est en quelque sorte l'arroseur arrosé, mais il en va ainsi de la vie politique.

Au sujet de ce qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir le compte financier unique et le budget primitif, nous n'avons pas la même lecture que la vôtre. Vous dites que vous avez un bon résultat avec une épargne nette en forte progression. C'est vrai, mais elle ne pouvait que progresser et les ajustements que vous avez mis en place de façon contrainte ont heureusement produit quelques effets. Malgré tout, nous restons parmi les mauvais élèves des départements de France et nous en reparlerons après la présentation de Daniel BARBIER.

Au sujet du budget primitif 2026, cela reste des intentions et avec un compte financier unique délicat, il est difficile d'avoir des projections de nature à réparer les problèmes, mais nous en débattons. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci. Je vois qu'on est en forme ce matin. On nous fait dire ce que nous n'avons ni jamais dit ni jamais écrit.

Nous allons nous lancer dans cette longue séance. Il nous faut d'abord étudier le compte financier unique pour l'année 2025 pour le budget principal et des budgets annexes pour Magny-Cours, le Centre Départemental de Santé. Et qui mieux que Daniel BARBIER peut nous le présenter ?

RAPPORT N° 1 :

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNÉE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES DE MAGNY-COURS ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. BARBIER :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Dans une époque marquée par l'individualisme, la générosité agit comme un antidote. C'est dans cet échange que s'inscrit et se tisse l'action de votre équipe départementale. Avec un peu d'imagination et beaucoup d'attention, élus départementaux et collaborateurs de la collectivité se mobilisent au quotidien afin d'accompagner les Nivernaises et les Nivernais. Donner du sens à nos actes nous protège. Le sens ne se décrète pas, il se cultive pas à pas et se construit dans l'action. Vérifions-le à travers l'examen du compte financier unique, le fameux CFU, qui regroupe les comptes établis par l'ordonnateur et le comptable public offrant ainsi une vision consolidée des comptes de la collectivité et permettant d'éclairer en toute transparence les choix budgétaires, comptables et financiers.

Rappelons que le CFU issu de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 sera généralisé au plus tard pour l'exercice budgétaire 2026, mais que nous avons souhaité anticiper ici pour 2025. C'est donc pour nous un nouveau mode opératoire qu'il nous faut

apprivoiser. Qui plus est, l'exécution budgétaire 2025 est marquée par un changement de périmètre occasionné par l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance ». De ce fait, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée depuis le 1^{er} juillet 2025 par l'Agence régionale de Santé (ARS). Cela représente grosso modo 7 114 millions d'euros. Ce transfert entraîne donc une baisse des dépenses comptabilisées au budget du Département ainsi que des recettes réaffectées à l'ARS pour le financement de cette allocation.

Il nous faut donc nous initier à la pluralité de ces situations, à cette expérimentation du réel, et surtout nous échapper à nos habitudes de lecture budgétaire.

Faisons maintenant un zoom sur l'atterrissage budgétaire 2025. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont arrêtées à 330 201 532 euros, soit une baisse affichée de 1 million d'euros sous l'effet de changement de périmètre généré par la mise en œuvre de l'expérimentation autour des sections « soins » et « dépendance ».

Rappelons que la réfaction des recettes de la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie (CNSA) et de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance, TSCA, est estimée à 6,1 millions d'euros. Nous constatons une décrue des recettes de péréquation au niveau des droits de mutation à titre onéreux de l'ordre de 2 millions d'euros qui a d'ailleurs été en partie compensé par la reprise de la croissance de ces mêmes droits de mutation à titre onéreux. Ces DMTO ont procuré 22 075 955 euros.

L'exercice 2025 est marqué par un gel de la dynamique de la TVA avec une recette supplémentaire de seulement 450 000 euros, ce qui représente une augmentation de 0,6 % et correspondant uniquement à la régularisation, sur la base des recettes TVA réellement perçues par l'État en 2024. Et comme celui-ci a régulièrement les poches trouées, aucun centime n'a été perçu au titre du Fonds de sauvegarde. Je vous rappelle que c'était 4,4 millions d'euros en 2024.

Un léger vent est passé au-dessus de la collectivité, arrosant celle-ci de 519 000 euros au titre de la taxe sur les infrastructures de transports, mais il s'est très vite éloigné et, d'ailleurs, nous ne le reverrons pas en 2026.

Que constatons-nous ?

- Un premier point : les dotations et la participation de l'État, qui représentaient un peu plus de 30 %, sont en baisse de manière continue puisqu'elle flirte environ aujourd'hui à 97 354 807 euros, ce qui représente 29,48 % de nos recettes ;
- Un deuxième point : les impositions indirectes ont fortement augmenté dans les produits, portées par la part croissante de la fraction de TVA et les contrats d'assurance ainsi que par la dynamique des transactions immobilières et, aujourd'hui, ce sont

63,64 % des recettes. Vous voyez l'évolution : nous sommes passés d'un peu plus de 30 à 63 %. C'est un bouleversement.

- Un troisième point : la fiscalité locale qui a fondu. Je le disais, aujourd'hui il ne subsiste que le glaçon DMTO pour 22 075 955 euros, la taxe d'aménagement qui mobilise 547 495 euros et la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour 106 247 euros. Si l'on additionne les trois, on a un total de 22 729 697 euros ce qui ne représente plus que 6,88 % des recettes de l'exercice 2025. Ici encore, nous sommes passées d'un peu plus de 30 % à moins de 7 %.

Mais la modestie peut avoir du panache quand elle dit vrai. Depuis le remplacement de la taxe foncière par une fraction de la TVA en 2021, il faut que vous sachiez que la perte cumulée pour le Département est de 18 millions d'euros en tenant simplement compte de la dynamique naturelle des bases.

Accepter ce qui ne dépend pas de nous et tout mettre en œuvre pour ce qui est en notre pouvoir reste notre fil conducteur en matière de dépenses de fonctionnement qui se sont élevées à 306 051 154 euros hors opérations d'ordre – un périmètre inchangé. C'est une progression de 600 000 euros soit +0,2 % malgré un taux de réalisation de 97 %.

Dans le détail :

- Les charges à caractère général se sont élevées à 17 250 691 euros. Elles enregistrent une diminution ;
- Les charges de personnel et frais assimilés ont mobilisé 82 629 347 euros, soit +1,2 million d'euros ou encore +1,45 %. Elles ont pour origine une augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNARCL) pour 880 000 euros. Nous en avons tous entendu parler au niveau de nos collectivités puisque nous sommes tous concernés.

Au vu de ce que je viens d'énoncer, je crois que nous pouvons légitimement affirmer qu'il y a bien une maîtrise et une croissance maîtrisée de la variation de la masse salariale.

En ce qui concerne les atténuations de produits, elles ont mobilisé 6 035 190 euros dont 4,48 millions d'euros à la suite du transfert de la compétence scolaire à la Région ainsi qu'une régularisation des sommes perçues au titre des fractions sur la TVA.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est en diminution de 7,1 millions d'euros, conséquence du transfert à l'ARS. L'APA est versée aux établissements depuis le 1^{er} juillet 2025. L'APA, c'est 22,1 millions d'euros auxquels s'ajoutent 12 711 millions d'euros au titre des frais d'hébergement.

La hausse des comptes et des dépenses comptabilisées sur le chapitre RSA, c'est 43 910 104 euros qui proviennent de la hausse de l'allocation RSA proprement dite.

Voyons maintenant les autres charges de gestion courante qui ont mobilisé 124 963 237 euros. Elles sont en baisse de 1,1 million d'euros en mentionnant que les subventions d'équilibre du budget principal attribué aux budgets annexes Magny-Cours (pour 2,820 milles euros) et du Centre départemental de santé (400 000 euros) sont relativement stables. Il n'y a pas de variation significative.

Si on entre dans le chapitre des politiques sociales : au-delà des 40 702 413 euros concernant les personnes âgées que je viens d'évoquer au titre de l'APA. Ce sont 44 848 691 euros qui ont été réservés aux personnes relevant d'un handicap dont 29 323 413 euros au titre des frais d'hébergement.

Le secteur de la Famille et de l'Enfance a mobilisé 30 494 511 euros dont une hausse de 944 266 euros au titre des frais d'hébergement pour atteindre la somme de 21 774 256 euros avec une ouverture de 14 places en lieux de vie en 2025 et une augmentation des prix de journée de 2,71 % pour les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et la dotation versée à la MADEF a mobilisé 4 906 millions d'euros.

Venons-en donc à la charge nette des allocations individuelles de solidarité (AIS). Je me permets d'insister chaque année sur ce chiffre. Elle s'élève pour 2025 à 20 108 845 euros, nonobstant ce que j'ai évoqué dans mon propos liminaire, la fusion des sections APA au niveau des établissements.

Si on cumule depuis 2022, ce sont 94,12 millions d'euros qui sont à notre charge nette au niveau de ce département.

Les charges financières s'élèvent à 5 633 002 euros et prennent en compte le versement de l'indemnité de remboursement anticipé qui s'est élevée à 600 000 euros, ce qui permet la réalisation d'une opération de refinancement de dette. En effet, nous avons procédé au remboursement définitif de 3 prêts à taux fixe à la Société Générale pour un montant de capital restant dû de 6 142 millions d'euros et refinancer via un prêt à taux variable Euribor 3 mois +0,75 % souscrit auprès du Crédit Agricole d'un montant 6,45 millions d'euros sur 20 ans. Rappelons qu'à la date de souscription nous étions sur un taux de 2,81 %.

Je vous rappelle également qu'en 2024 nous avons réaménagé 26 prêts souscrits auprès de nos partenaires bancaires pour 65 millions d'euros qui représentaient environ 30 % de l'encours de dette. Cela nous a permis de réduire de 3,9 millions d'euros l'annuité d'emprunt pour 2025.

Les charges exceptionnelles sont arrêtées à la somme de 61 134 euros et sont constituées de titres annulés sur les exercices antérieurs. C'est une estimation difficile par nature.

Nous avons une provision pour risques de 1,3 million d'euros qui a été reconduite. Elle est destinée à comptabiliser l'incidence financière de l'application des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat, le Segur pour tous, au profit des secteurs de l'Enfance et du handicap.

De plus, afin de couvrir les risques dans le domaine des ressources humaines, nous avons ménagé une dotation complémentaire d'un montant de 80 000 euros permettant le paiement de capital décès susceptible d'intervenir. Cette somme a été provisionnée.

Lors de l'élaboration de budget 2025 nous étions des musiciens composant sur une page blanche. Tout au long de l'exécution budgétaire, nous avons compté les points noirs, les croches, les blanches frémir, glisser et rebondir sur la portée. Aujourd'hui, l'audition réelle nous révèle une épargne brute de 24 150 378 euros qui représentent 7,3 % des recettes de fonctionnement. Rappelons que l'épargne brute sert à déterminer la capacité de désendettement en années. Nous étions à 11,2 années en 2024 et nous passons pour 2025 à 8,6 années.

La sagesse nous enseigne cependant à utiliser ce ratio avec prudence, car il compare un indicateur de stock stable, qui est l'encours de dette, avec un indicateur de flux par nature volatiles qu'est l'épargne. L'épargne réellement disponible pour couvrir les dépenses d'investissement est l'épargne nette qui s'élève pour 2 025 à 9 227 805 euros.

Aux côtés de l'autofinancement, les cofinancements, participations et autres recettes propres d'investissement alimentent le financement de l'investissement qui s'est établi, hors dette, à 26,5 millions d'euros (à peu près identique à 2024) avec un recours à l'emprunt que nous avons souhaité limiter à 13,2 millions d'euros. Ce recours à l'emprunt représente aujourd'hui 49 % des investissements réalisés sur l'exercice 2025.

Je veux vous rappeler que les investissements sont composés des dépenses d'investissements directs (35 %), des subventions d'équipement versées (21 %) et du remboursement en capital de la dette pour le reste.

Qu'avons-nous fait au niveau des investissements en 2025 ?

- Les travaux de renforcement de la voirie départementale pour 9,4 millions d'euros. C'est 6 000 000 euros de plus qu'en 2024. Il y a en partie des réparations qui ont été effectuées sur le réseau routier départemental à la suite des inondations de juin 2024 pour 1,1 million d'euros ;

- Des études à hauteur de 200 000 euros ;
- 5 millions d'euros pour la sécurité routière ;
- 500 000 euros pour les ouvrages d'art : 36 000 euros sur le pont de Cosne et le pont de Veudre pour 81 000 euros ;
- 1,1 million d'euros pour le renouvellement du matériel technique et de transport.
- En qui concerne les travaux et les équipements pour les collèges : nous avons mobilisé 3,1 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros de travaux d'amélioration ;
- Nous avons mobilisé 200 000 euros pour des travaux urgents, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à 2024 ;
- Nous avons acheté du matériel informatique pour 200 000 euros au niveau des collèges.
- Nous avons procédé à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques ainsi que des travaux sur le réseau informatique pour 1 million d'euros ;
- Nous avons eu la mise en place de la gestion électronique des documents dans le secteur social et de la gestion électronique du courrier : 100 000 euros chacune en 2025 ;
- Les travaux sur la Cité des Présents : 900 000 euros sur l'exercice 2025 ;
- Des travaux d'amélioration sur les bâtiments départementaux : 400 000 euros pour une grande partie réalisée au titre des travaux d'économie d'énergie ;
- En cofinancement avec la Région : la poursuite des travaux sur le Canal pour 870 000 euros.

Sur les investissements indirects, nous retrouvons les subventions d'équipement : ce sont essentiellement les contrats-cadres de partenariat, les aides au territoire avec 2,1 millions d'euros mobilisés sur ce projet. C'est en fonction de l'évolution du déroulement de ces projets que l'enveloppe est plus ou moins souple chaque année.

Nous avons eu le financement du Centre d'expositions de Nevers pour 500 000 euros.

La dotation cantonale a mobilisé au service des communes 2,1 millions d'euros.

Nous avons encore une fois, le président l'a souligné tout à l'heure, participé à la mise en 2x2 voies de l'ex-RN7 : 1 million d'euros en 2025. Je vous rappelle que c'était 2 millions d'euros en 2024 et 2,75 millions d'euros en 2023 aux fins d'achèvement de la section Saint-Pierre-le-Moûtier et Chantenay-Saint-Imbert puisque les travaux avaient repris il y a quelques années.

Un petit mot au sujet des aides à l'habitat, que ce soit public ou privé : 1,1 million d'euros. Nous ne pouvons pas passer cela sous silence.

Enfin, la participation au financement du Plan stratégique national dans le secteur de l'agriculture a mobilisé des crédits à hauteur de 1 million

d'euros puisque nous avons constaté une accélération des demandes versées aux agriculteurs.

Au niveau des aides aux projets culturels et sportifs, nous avons mobilisé 800 000 euros dont 400 000 euros pour la rénovation du centre de perfectionnement de l'USON-Rugby.

Une subvention au SDIS de 600 000 euros a été apportée au niveau des investissements, ce qui est identique à l'année précédente.

Le contrat d'agglomération de Nevers s'est vu honoré de 510 000 euros.

Voilà résumés à grands traits les principaux investissements 2025.

Depuis 2021, l'encours de dette a baissé de 11 millions d'euros. Nous affichons aujourd'hui au compteur 208,8 millions d'euros au budget principal et au budget annexe de Magny-Cours.

Nous allons essayer maintenant de venir à la synthèse. L'exécution des dépenses et des recettes de l'année 2025 génère un résultat positif de l'exercice de 3 millions d'euros, ce qui vient s'ajouter au résultat de clôture constitué au fil des ans et qui s'élevait fin 2024 à 14,7 millions d'euros. Nous avons un résultat de clôture global établi à fin 2025, après impact du résultat de l'exercice et des reports d'un montant de 18,4 millions d'euros, en hausse de 3,8 millions d'euros que je vous proposerai de reprendre pour l'exercice 2026.

Pour compléter l'analyse des comptes 2025, il convient d'évoquer l'activité des 3 budgets annexes : la MADEP, le circuit de Magny-Cours et le centre de santé départemental.

La consolidation des dépenses de tous les budgets, qui est la neutralisation des contributions versées par le budget principal aux budgets annexes, conduit un total de dépenses de 358 200 601 euros.

Si les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement, -1,61 % sous l'influence du budget principal, ce sont surtout les dépenses d'investissement qui diminuent de manière significative liée principalement à l'arrêt des travaux du nouvel établissement public à l'Enfance puisque nous n'avons mobilisé sur 2025 que 1,2 million d'euros contre 10,7 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Au sujet du centre de santé départemental. Les dépenses de fonctionnement représentent 1 820 374 euros et les dépenses d'investissement, anecdotiques, sont de l'ordre de 22 064 euros.

Venons enfin au budget annexe de Magny-Cours où les dépenses de fonctionnement ont mobilisé 2 820 544 euros, en augmentation légère de 100 000 euros par rapport à 2024 ce qui est dû à l'organisation de diverses manifestations telles que Les 12 heures à vélo ou l'accueil du Paris-Nice. Cela a mobilisé 145 000 euros.

L'augmentation constatée des dépenses provient aussi du versement de l'avance remboursable de 445 000 euros à Nièvre Aménagement afin de couvrir le déficit de trésorerie de la concession d'aménagement de l'extension de la zone d'activités.

Revenons-en à la synthèse, chers collègues. Bien faire de la politique, au sens noble du mot, c'est agir de manière cohérente et étayer cette action par un discours qui explique et donne le cap. Un illustre prédécesseur qui occupa le fauteuil de président du conseil général de la Nièvre, François Mitterrand, résumait à sa manière : « l'homme politique s'exprime d'abord par ses actes. C'est d'eux dont il est comptable. Discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action ». Avec humilité, c'est cette mission qui nous aura guidés dans l'exécution budgétaire. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Daniel BARBIER, pour cette présentation chirurgicale.

Je suppose que cela suscite des interventions. Oui, Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Michel SUET ne pouvant être présent ce matin, je vais tâcher de le remplacer avec un niveau d'expertise peut-être moins complet, mais, je l'espère, tout aussi concis, mais différent de ce qu'ont dit les uns et les autres.

Par rapport à 2024, nous avons une épargne nette en augmentation, mais cette augmentation est partiellement biaisée et orientée. Elle est surtout la résultante de choix contraints.

Vous avez décidé d'augmenter les droits de taxation sur les droits de mutation. Nous nous étions opposés à cette mesure. Cela représente en années pleines près de 11 % d'augmentation. Vous avez saisi cette opportunité à ce moment, mais il n'est pas certain que ce soit quelque chose de pérenne, notamment au vu du contexte géopolitique qui risque, peut-être, de restreindre encore l'accès aux crédits donc les transactions immobilières et le repli des droits de mutation. En tout cas, cela a produit quelques effets sur l'année 2025.

La fusion « soins » et « dépendance », qui n'est pas de votre fait, modifie les choses. Nous arrivons à l'élément-clé de votre politique de ces derniers mois, ce que vous appelez « la gestion active de la dette » qui est en réalité une gestion obligatoire. Vous ne réglez pas les problèmes que vous avez générés. Vous ne faites que décaler des problèmes de remboursement qui aggravent la situation. Qui serait prêt à réaménager sur 20 ans des prêts qui s'éteignaient en 8 ans, ce qui ne fait que générer des frais financiers supplémentaires. L'argent pour ces frais financiers supplémentaires n'est pas réinjecté dans des investissements.

Nous savons que l'État se porte mal et que le niveau de dette de l'État qui est très élevé. Nous pouvons nous inquiéter de la présence de l'État aux côtés des collectivités locales pour les années qui viennent. Ce réaménagement pourrait être une opération douloureuse à régler pour les futurs élus et les Nivernais.

Il était prévisible qu'avec toutes ces modifications, l'épargne nette serait en augmentation. Malgré tout, il faut que les Nivernais sachent que depuis 2022, les frais financiers sont passés de 3,7 millions d'euros à 5,6 millions d'euros. Les 600 000 euros de frais de refinancement 2025 et la hausse des frais financiers de 2 millions d'euros représentent le coût de votre mauvaise gestion.

Il y a des chiffres dont vous ne parlez pas et que vous ne comparez pas. La comparaison permet toujours de se situer et de voir ce qui fonctionne mieux ailleurs.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement. Quand on se compare – et je tiens à votre disposition les chiffres des départements auxquels nous nous comparons depuis plusieurs années – les dépenses de fonctionnement représentent par rapport à la moyenne de la strate des dépenses supplémentaires de 54 millions d'euros. C'est une tendance lourde. Chaque année, entre 55 et 60 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne des départements qui nous ressemblent. Avons-nous un meilleur service, une meilleure intervention auprès de nos administrés ? Je ne le pense pas. Ces 54 millions d'euros en 2024 se décomposent en 22 millions d'euros de charges de personnel supplémentaires, toujours par rapport à la strate.

Non seulement nous dépensons plus que la moyenne de ces départements, mais nous sommes moins efficaces sur nos domaines de compétences. Sur la voirie, toujours par rapport à cette strate, nous sommes le département qui mobilise le moins de crédits au kilomètre : 2 099 euros là où la moyenne est à 4 890 euros.

S'agissant des collèges, nous sommes les avant-derniers. Nous sommes à 83 euros mobilisés par rapport à 795 euros par élèves.

Si vous trouvez dans ces conditions que votre gestion est bonne, je laisse le soin aux Nivernais d'apprécier vos propos.

Il y a en revanche deux indicateurs sur lesquels il n'est pas possible de tricher et qui montrent la courbe que vous empruntez depuis le début de votre mandat. Ce sont l'excédent de fonctionnements capitalisé et l'excédent de fonctionnements reporté.

Au sujet de l'excédent de fonctionnements reporté : il est passé de 18,8 millions d'euros en 2023 à 14,6 millions d'euros en 2025, ce qui veut dire que la cagnotte disponible du département est en repli continu.

Au sujet de l'excédent de fonctionnements capitalisé : il est passé de 25 millions d'euros en 2023 à 8,9 millions d'euros en 2025. Je ne suis pas

sûr que cela soit une trajectoire à souhaiter pour l'ensemble de nos collectivités.

Les choix que vous faites sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est de l'argent que nous ne pouvons pas mobiliser sur l'investissement.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que 2025 avait été une bonne année sur les crédits mobilisés pour l'investissement. Des investissements indispensables pour nos collèges, nos routes, nos infrastructures touristiques. N'importe quelle collectivité, n'importe quelle entreprise qui n'investit pas est, à terme, en difficultés. Depuis le début de votre mandat, Monsieur le Président, 2025 est l'année au cours de laquelle il y a eu le moins d'investissements : 26,5 millions d'euros. En 2022, nous étions à 39 millions d'euros. Nous faisons même moins bien qu'en 2020, l'année du Covid, où nous étions à 29 millions d'euros. Depuis toutes ces années, les investissements menés par le Département ne cessent de diminuer.

Nous pourrions également parler de la capacité de désendettement que vous annoncez à 8,6 années. Nous sommes plus à 10 qu'à 8,6, si nous étions à des périmètres identiques aux années précédentes. Toujours en comparant avec les départements qui nous ressemblent, nous sommes le département avec la moins bonne épargne nette. Elle n'est que de 10 euros par habitant. L'Ariège, par exemple, est à 300 euros. L'endettement dans notre département est le plus important puisque nous sommes à 957 euros par habitant là où l'Indre est à 0 euros et l'Ariège à 4 euros. Il peut y avoir des situations particulières, mais notre département continue de faire moins bien que les départements de la même strate.

Je pense que la situation reste préoccupante. Par conséquent, nous ne voterons pas votre rapport.

Monsieur le Président :

Merci, M. GAUTHIER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Daniel BARBIER.

M. Daniel BARBIER :

La dernière phrase de Jean-Luc ne nous surprend pas trop. Juste quelques éléments de rappel. La Nièvre n'est pas une île déserte. Elle évolue dans un contexte qui est un contexte international très perturbé. Ce que nous rencontrons dans la Nièvre, c'est ce que tous les départements de France rencontrent. J'ai participé à une commission des finances de l'Association des départements de France il y a une quinzaine de jours. Que ce soit droite, gauche ou autre, le constat est amer et largement partagé. Je ne peux pas me rallier aux propos anxiogènes et très excessifs que Jean-Luc vient de tenir. C'est un effet ciseaux que tout le monde rencontre.

Nous sommes tous autour de cette table : certains sont maires de leur commune, certains évoluent dans les intercommunalités. Que l'on ait une contraction très sérieuse entre les dépenses de fonctionnement – qui

souvent nous échappent parce que nous n'avons absolument aucun pouvoir décisionnaire sur celles-ci – et des recettes qui nous sont contraintes, tout le monde le vit au quotidien. Quels sont les impacts ? La section dégagée au niveau de la section fonctionnement qui va fortement comprimer la dépense faite au niveau de l'investissement, ce n'est pas un « scoop » ! Sauf qu'aujourd'hui le Conseil départemental est la collectivité la plus fortement impactée. Cela fait un moment que ça dure.

Nous sommes sur des chiffres qui ne sont pas satisfaisants, mais ils ne sont pas aussi désastreux que cela vient d'être dit. Je pense à la Gironde qui est difficulté structurelle depuis quelques mois. Mais il y en a d'autres ! Je ne dis pas que nous sommes dans le peloton de tête au niveau des disponibilités financières, mais nous faisons partie des départements de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés.

Sur l'investissement, pour nuancer légèrement, il y a des travaux qui ont pu être retardés et qui vont être exécutés sur l'exercice 2026, mais la magie n'existe pas : les investissements, ça se paye. Comme l'argent se raréfie au niveau de nos partenaires, parce que tout le monde est un peu étranglé et, au premier chef, l'État, nous essayons d'adapter le curseur au niveau de nos disponibilités budgétaires.

Mais arrêtez, comme vous le faites depuis plusieurs années, d'agiter le drapeau. Vous nous faites croire à chaque fois que nous n'allons jamais y arriver. Je ne dis pas que c'est simple. Chapeau aux services qui œuvrent au quotidien en faisant en sorte d'être extrêmement vigilants sur le déroulement budgétaire, mais la situation est comme elle est. Je ne dis pas qu'elle est extrêmement satisfaisante, mais elle est loin d'être aussi catastrophique que ce que tu viens de présenter.

Monsieur le Président :

Nous allons jouer l'effet ping-pong. Jean-Luc GAUTHIER puis Blandine DELAPORTE, mais, à un moment donné, il faut savoir s'arrêter. Le dernier mot n'est pas forcément acquis.

M. GAUTHIER :

Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'être le dernier à parler. Il s'agit de débattre et d'apporter aux Nivernaises et aux Nivernais qui nous suivent, ou aux journalistes présents qui vont relayer nos propos, les éléments pour qu'ils puissent juger. Cela s'appelle le débat démocratique et Daniel a répondu très respectueusement à mes propos et je vais tâcher de faire de même. Nous ne pensons pas tout à fait la même chose. Je suis heureux de constater que Daniel n'a pas contesté mes chiffres. Daniel, tu es un homme de chiffres. J'aimerais que tu sois en capacité de nous présenter des chiffres qui ne sont pas ceux de la machine.

Je n'ai pas parlé de situation catastrophique, j'ai seulement fait des comparaisons. Je n'attends pas avec plaisir l'analyse de ces chiffres. Je crois que dans un contexte difficile tous les départements rencontrent des difficultés. Les règles du jeu sont les mêmes pour tout le monde – il n'y a pas de débat là-dessus. Simplement, notre département qui n'a

pas engagé de mesures structurelles courageuses se retrouve un peu plus en difficulté que d'autres. Ce sont vos choix politiques. Nous les respectons, mais nous les condamnons et il faut que les Nivernaises et les Nivernais sachent qu'une autre voie est possible. Cela ne se fera pas en claquant des doigts, mais par un travail courageux et approfondi.

Monsieur le Président :

Juste un mot pour rebondir avant de laisser la parole, parce qu'il y a des choses pas très sérieuses qui viennent d'être dites. Dire que nous n'avons pas engagé d'efforts alors que vous étiez à cette table lorsque nous avons voté le budget de l'année dernière... Nous avons engagé des efforts totalement inédits, dans ce département. Je le rappelle : 12 millions d'euros l'année dernière. On ne peut pas dire que nous n'avons pas fait d'efforts, ne serait-ce que par respect pour les équipes techniques et les agents. Cela, c'est le premier élément.

Deuxième élément. Non, ce ne sont pas les mêmes règles du jeu pour tout le monde aujourd'hui. Un département rural et un département urbain n'ont pas les mêmes contraintes. Je rappelle que nous n'avons pas de métropole d'équilibre, dans ce département. Il n'y a pas Sens, Auxerre, Mâcon. Cela veut dire que ce Conseil départemental a une responsabilité particulière et qu'il ne joue pas, justement, avec les mêmes règles du jeu que les autres. Quand on compare le nombre de kilomètres de voirie par habitant – je le rappelle : 12 cm pour quelqu'un qui habite dans les Hauts-de-Seine et 12 m pour quelqu'un qui habite dans la Nièvre – ce ne sont pas les mêmes règles du jeu.

Encore un élément : nous sommes sur la présentation d'un compte financier. Nous ne sommes pas dans l'interprétation. Les chiffres que vient d'évoquer Daniel BARBIER sont des chiffres qui seront confirmés par le compte de gestion, c'est-à-dire par l'État. Nous n'interprétons pas. Il ne faut pas laisser croire que nous interprétons.

Juste cette mise au point très amicale pour dire précisément de quoi et d'où nous parlons.

Blandine DELAPORTE.

Mme DELAPORTE :

Merci, Monsieur le Président. Cher Jean-Luc GAUTHIER, vous disiez tout à l'heure que comparaison n'est pas raison. De ce côté de la table, nous avons tendance à nous comparer au Gers. Il faut simplement rappeler que le Gers a 10 000 habitants de moins que nous, mais 30 millions d'euros de budget de plus que nous. Nous assumons le RSA pour au moins 2 000 personnes de plus que le Gers. Ils financent moins de choses à destination des personnes âgées. Ils ont moins de kilomètres de voirie (de l'ordre de 850 km de routes départementales en moins). Nous pouvons nous comparer, mais, encore une fois, nous ne sommes pas tous les mêmes. La comparaison peut, bien entendu, amener un questionnement, mais nous ne sommes pas identiques.

Monsieur le Président :

Je l'avais prédit. Jean-Luc GAUTHIER. Le dernier mot, toujours.

M. GAUTHIER :

Ce n'est pas « avoir le dernier mot ». C'est apporter la précision qui permet à tout un chacun d'analyser les propos qui sont les nôtres. Michel SUET, qui n'est pas là, aime bien nous comparer au Gers. Je vois que vous écoutez attentivement ses propos et que vous avez creusé le sujet. Mais il ne serait pas cohérent de nous présenter seulement au Gers. Je vous l'ai dit : je tiens à votre disposition la strate à laquelle nous nous comparons. Monsieur le Président, ce ne sont pas des départements urbains. Il n'y a pas que le Gers, chère Blandine. Il y a le Lot, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Marne, la Meuse, la Corrèze, la Haute-Saône, l'Indre et le Lot-et-Garonne.

Quant à dire : « nous sommes tous différents ». Bien sûr. Vous mettez deux individus avec la même entreprise à un moment donné et 10 ou 20 ans après ce n'est pas le même résultat. Un département, une collectivité, c'est exactement la même chose. On ne peut pas dire que la Nièvre cumule plus de handicaps que les autres départements sans se poser la question du pourquoi et quelles politiques ont été menées depuis des décennies pour mener le département à la situation d'aujourd'hui.

Vous n'étiez pas là, mais depuis 1964 c'est la même famille politique qui dirige ce Département. On ne peut pas l'exonérer de tout ce qui nous arrive aujourd'hui.

Monsieur le Président :

Merci. Daniel BARBIER, peut-être, pour conclure.

M. BARBIER :

C'est comme en peinture : à un moment, il faut arrêter le tableau. C'est Picasso qui disait cela. Pour partager avec les collègues quelques éléments afin de vous démontrer que la situation n'est pas aussi catastrophique que celle qu'on aimerait vous dépeindre : nous n'avons jamais eu recours à la ligne de trésorerie. Nous allons quand même, en 2026, vous proposer de la supprimer. C'est un indicateur parmi d'autres. Nous avons, depuis maintenant 2 ans, limité l'emprunt à l'investissement à 13 millions d'euros. Nous vous l'avions proposé en ouverture de crédit à 15 millions d'euros. Ce sont de petits « flashes » qui me viennent à l'esprit, mais qui prouvent bien que la boutique est tenue. Nous sommes extrêmement vigilants sur l'argent des Nivernais. Chaque euro dépensé est un euro utile.

Monsieur le Président :

Je sens pointer une larme de colère. Le procès systématique en incompétence d'une famille politique ou d'une autre, je ne suis pas sûr que nos concitoyens aient envie d'entendre cette histoire-là. J'ai fait circuler la tribune d'un philosophe qui raconte comment les programmes se construisent ces dernières années et ce ne sont même plus des projets. J'attire votre attention là-dessus parce que je trouve que ce papier est assez bien fait. Nous pourrions d'ailleurs le passer au public, si cela était possible. C'est un philosophe qui est interpellé par un parti politique – on ne sait pas lequel, une écurie plus présidentielle, un candidat – en lui demandant de venir participer au pôle « idées » de la campagne présidentielle. C'est réel et récent.

Il nous raconte qu'il ne participera pas parce que ce n'est pas aux intellectuels ou aux philosophes de proposer des idées aux candidats à l'élection présidentielle, en l'occurrence, mais cela pourrait être aux candidats aux départementales ou aux régionales. Ce n'est pas comme cela qu'un projet doit se construire aujourd'hui parce qu'au fond cela signifierait la fin de la politique que de « mixer » des notes de technocrates à qui l'on va demander les 3-4 mesures un peu « choc » à financer et les 2-3 des idées des penseurs ou des philosophes pour mettre un peu de sel là-dedans.

Je crois que c'est cela, au fond, la grande incompréhension qu'il peut y avoir entre nous et qui mériterait d'être levée. De nos jours, le projet politique porté par les familles emblématiques n'a plus de références, plus de corps idéologique. On se rend compte que si on écartait les fausses bonnes idées des penseurs « idéologisés » et des technocrates qui ne pondent que des notes, il n'y aurait pas tant de différence (puisque c'est le cas désormais) entre notre manière de gérer ou la vôtre. Et vous l'avez dit à de nombreuses reprises : les contraintes sont telles que les choix sont extrêmement limités et que le sujet, pour la Nièvre, ne tient pas à une prétendue moins bonne ou meilleure gestion budgétaire. Nous faisons comme nous le pouvons et comment le climat nous le permet. Nous le faisons avec incertitude. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment nous serons mangés sur le budget 2027.

Cette logique de la gestion, qu'elle soit de droite, de gauche ou du centre, je crois qu'elle est dépassée. C'est une question de gestion technocratique. Nous faisons avec ce que nous avons, avec les informations dont nous disposons – quand les informations arrivent, d'ailleurs. Je ne vous fais pas ce procès. Je pense que vous feriez exactement la même chose que ce que nous faisons aujourd'hui.

Deuxièmement, au-delà de l'approche uniquement comptable de la vie de ce département, c'est cette absence de ligne directrice de la part des différents gouvernements. La ruralité n'a jamais été reconnue dans ce pays. Nous avons animé un travail de réflexion issue de la vie du terrain pour qu'on construise le chemin qui est le nôtre aujourd'hui. Nous ne dépendons donc pas d'un projet politique, qu'il soit de droite ou de gauche. La politique du département de la Nièvre, du moins telle que l'équipe majoritaire l'imagine, part des besoins du terrain et de ce que nous avons écouté et entendu – pas d'un quelconque corpus idéologique. Je réfute totalement ces références à l'Histoire. L'Histoire, il faut la laisser là où elle est, il faut l'étudier et en tirer des enseignements, mais elle n'est en tout cas pas un marqueur, ni le cadre, ni le carcan dans lequel nous serions enfermés. C'est bien l'imagination qui préside à ce que nous proposons.

Nous continuons. Jérôme MALUS.

M. MALUS : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. J'ai pourtant eu 15 au bac en philosophie, mais vous m'avez un peu perdu. Je voudrais revenir sur des choses un peu simples sur la politique du département, les envies et les besoins des Nivernais.

Je crois que quand un Nivernais va voter aux départementales en 2021, il attend des projets et les politiques les proposent. Depuis 2020, vous êtes en place et vous avez proposé plein de choses. En général, nous sommes en accord à 85 ou 90 %. Je pense que vous ne pouvez pas le nier, car nous votons la plupart des projets et des dossiers ensemble.

Nous avons néanmoins des points de désaccord. Nous avons une différence simple : une cité muséale à 17 millions d'euros avec un fonctionnement qui va être exponentiel, nous ne l'aurions pas fait. On aurait mieux fait de faire du collège ou de la route. C'est un choix politique, Monsieur le Président, et c'est le choix de votre majorité de nous emmener vers ce genre de dossier.

Monsieur le Président : Parfait. Merci. D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Nous mettons au vote. Nous ne prenons pas acte. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ?

M. BARBIER : C'est un vote global ? Normalement, c'est trois votes différents.

Monsieur le Président : Je pense qu'il faut faire les trois votes, donc je te laisse procéder.

M. BARBIER : Ce qu'il convient de faire, c'est sur le compte financier général.

Monsieur le Président : C'est cela. Je te laisse mettre au vote les deux autres ?

M. BARBIER : Je suppose que ça va être la même sentence. Alors, Magny-Cours...

M. GAUTHIER : Monsieur le Président, vous avez fait un oubli : vous avez oublié de demander l'avis de la commission.

Monsieur le Président : Pardon, oui, l'avis de la commission. Vous, vous avez participé. Nous, on n'y va plus compte tenu de cette manière de travailler. Allons-y.

M. BARBIER : Alors, au niveau de la commission, il y a eu un vote négatif par 4 voix et un vote positif par 2 voix. Exceptionnellement, l'opposition qui, d'habitude, ne participe pas au vote, comme elle s'est sentie un tant soit peu pousser des ailes parce qu'elle s'est retrouvée en majorité, a dit : « on va voter contre ». C'est ça ?

Monsieur le Président : C'est ça. C'est remarquable. Nous avons eu l'avis de la commission. Nous avons compris ce petit plaisir. Nous considérons qu'elle est identique pour les autres rapports ?

Daniel, tu remets au vote le compte financier pour Magny-Cours ?

M. BARBIER : Pour Magny-Cours, qui n'approuve pas ce compte financier unique ? Qui s'abstient ? Nous allons considérer que c'est validé à la majorité.

Monsieur le Président : Très bien.

M. BARBIER : Nous revenons au compte financier unique en ce qui concerne le budget annexe du Centre Départemental de Santé, avec le même avis de la commission. Qui ne valide pas ce compte financier ?

Monsieur le Président : Très bien. On prend les mêmes et on recommence.

M. BARBIER : Qui s'abstient ?

Monsieur le Président : Parfait.

M. BARBIER : Il y en a qui vont avoir des remords, encore. C'est validé à la majorité.

Le rapport « Adoption du compte financier unique – année 2025 – budget principal – budgets annexes de Magny-Cours et du Centre départemental de santé » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président : Alors : la Maison départementale de l'Enfance et de la Famille.

M. BARBIER : Non, non.

Monsieur le Président : Comment ça, « non non » ? Si, si !

M. BARBIER : Affectation des résultats.

Monsieur le Président : Je pensais que c'était fait, ça.

M. BARBIER : Nous sommes quand même en M57 en ce qui concerne les budgets annexes. Ah non, ça, c'est fait. Je suis perdu.

Monsieur le Président : Je vois bien. Retrouve-nous parce que je suis perdu aussi.

M. BARBIER : « Affectation des résultats », elle n'est pas faite. C'est le rapport numéro 2.

Monsieur le Président : OK, allons-y !

RAPPORT N° 2 : AFFECTATION DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE MAGNY-COURS ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. BARBIER : Je vais aller à la synthèse. En ce qui concerne le budget principal – je vous redonne lecture de tous les chiffres ou pas ?

Monsieur le Président : Allons-y !

M. BARBIER : En section de fonctionnement, on a un résultat d'exercice 2025 de 14 733 517,52 euros. Nous avons un résultat d'exercice antérieur reporté de 14 676 535,76 euros donc on a un résultat de clôture d'exercice 2025 qui est l'addition des deux, pour un total de 29 410 053,28 euros.

En ce qui concerne la section d'investissements, la situation de l'exercice 2025 au niveau des résultats est de -2 795 733,53 euros. Nous avons un résultat de l'exercice antérieur reporté de -7 587 027,26 euros

donc lorsque nous additionnons les deux, nous arrivons à un résultat de clôture de l'exercice de -10 382 760,79 euros.

Nous avons des restes à réaliser en dépenses pour 586 961,96 euros. Il n'y a pas de reste à réaliser au niveau des recettes donc on peut légitimement déduire que nous aurons un besoin de financement cumulé au 31.12.2025 de 10 969 722,75 euros.

Nous vous proposons d'affecter les résultats 2025 du budget principal ainsi qu'il suit :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 0.01 en dépenses pour 10 382 760,79 euros et au compte 1068 pour 10 969 722,75 euros ;
- Un excédent de fonctionnements reporté au chapitre 2 pour 18 440 330,53 euros.

Ai-je été clair ? On fait un vote tout de suite concernant cette affectation-là ? Cela paraît plus logique.

Monsieur le Président : Oui. Pas de sujet ? Allons-y ?

M. BARBIER : Alors, qui n'approuve pas cette proposition ? Décidément, c'est de l'acharnement.

Monsieur le Président : C'est ça.

M. BARBIER : Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé à la majorité.

Le rapport intitulé « Affectation des résultats pour l'année 2025 pour le budget principal » est adopté à la majorité.

M. BARBIER : En ce qui concerne le budget annexe de Magny-Cours. En section de fonctionnement, nous avons un résultat d'exercice 2025 de 407 445,91 euros. Nous avons un résultat de l'exercice antérieur reporté de 275 810,94 euros et un résultat de clôture d'exercice 2025 qui totalise 683 256,85 euros.

En section d'investissement, nous avons un résultat de l'exercice 2025 de -609 760,97 euros. Il y avait 0 au niveau de l'exercice antérieur reporté. Donc on a le même résultat de clôture de l'exercice et donc le même besoin de financement cumulé au 31.12.2025.

Il vous est donc proposé d'affecter les résultats 2025 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit : 609 760,97 euros au niveau du solde d'exécution de la section d'investissements reportés et 609 760,97 euros au compte 1068 par du résultat affecté en

investissement et un excédent de fonctionnements reporté au chapitre 2 pour 73 495,88 euros.

On procède au vote ? Qui ne partage pas notre enthousiasme à vous faire valider ces résultats ? Quel dommage... Pas d'abstention ? Il est ainsi décidé à la majorité.

Le rapport intitulé « Affectation des résultats pour l'année 2025 pour le budget annexe de Magny-Cours » est adopté à la majorité.

M. BARBIER :

Enfin, en ce qui concerne le budget annexe du Centre Départemental de la Santé, nous avons un résultat d'exercice 2025 en section de fonctionnement de 200 000 euros. Il n'y avait évidemment pas de résultats reportés sur l'exercice antérieur donc nous restons sur la même somme.

En section d'investissement, sur le résultat d'exercice 2025 : -1 945,73 euros. Nous avons un résultat de l'exercice antérieur reporté de 1 339,78 euros. Si on fait la différence, on doit légitimement arriver à - 605,95 euros qui est un besoin de financement cumulé au 31.12.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter le résultat 2025 de ce budget annexe du Centre départemental de santé ainsi qu'il suit : 605,95 euros en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 1 et au compte 1068 la même somme. Par conséquent, un excédent reporté au chapitre 2 de 199 394,05 euros.

Qui n'est pas d'accord avec ces propositions ? Qui s'abstient ? Il est ainsi décidé à la majorité. Merci.

Le rapport intitulé « Affectation des résultats pour l'année 2025 pour le budget annexe du Centre départemental de santé » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président :

Parfait, Daniel, on continue puisqu'on est lancés avec l'adoption du compte administratif pour la MADEP ?

RAPPORT N° 3 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

M. BARBIER :

Je vous rappelle que nous sommes sur de l'instruction comptable qui est de la M22 qui a trait à la comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Il convient de proposer à votre approbation le compte de gestion des recettes et des dépenses départementales effectuées au cours de l'exercice 2025 qui ont été établies par Monsieur le Comptable public. Je vais essayer de synthétiser.

Ce compte de gestion répond à deux objectifs : tout d'abord, justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité. Vous avez une balance générale. Tous les comptes sont tenus par le comptable public. Le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif retrace tout cela. Cela ne va pas être un « scoop » pour vous si je vous dis que cela fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif pour l'exercice 2025 qui va vous être présenté par ailleurs.

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2025 du budget annexe de la MADEP qui se traduit en section d'investissement par des recettes nettes de 1 974 553 euros, des dépenses pour 1 204 698,04 euros donc un excédent de 770 255,64 euros.

Au niveau de la section de fonctionnement, nous sommes sur des recettes nettes de 5 618 637,54 euros, des dépenses nettes de 6 081 131,22 euros donc un déficit au niveau du fonctionnement de 462 493,68 euros et lorsque nous cumulons les deux sections nous arrivons à un excédent global de 307 761,96 euros.

Il nous faut déjà valider ce compte de gestion. Je continue, Fabien ?

Monsieur le Président :

Oui.

M. BARBIER :

Y a-t-il des gens qui ne sont pas d'accord pour valider ce compte de gestion ? Je vous rappelle que le compte de gestion, ce n'est pas présenté par l'ordonnateur. Y aurait-il un zeste de défiance par rapport au comptable ? Là, ça me pose toujours un cas de conscience.

Monsieur le Président :

C'est remarquable, en termes de pédagogie pour nos concitoyens. Pour le coup, c'est l'État qui nous dit : « voilà la situation du Département ».

M. BARBIER :

C'était pour attirer la bienveillance et la vigilante attention de nos camarades de l'opposition. Ou compagnons, si tu veux.

Monsieur le Président :

Camarades et compagnons. Prenons les deux.

M. BARBIER :

Et collègues !

Monsieur le Président :

Chers collègues, même. Très bien. On poursuit, Daniel ?

M. BARBIER : Vous êtes toujours contre ? L'État ne va pas apprécier.

Le rapport intitulé « Approbation du compte de gestion de l'année 2025 pour le budget annexe de la Maison départementale de l'enfance et de la famille » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président : Je confie l'animation de cette séance à Blandine DELAPORTE, en duo avec Daniel.

Présidence de Mme Blandine DELAPORTE

**RAPPORT N° 4 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 POUR LE
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

M. BARBIER : Nous continuons maintenant avec le compte administratif pour le budget annexe de la MADEF. Est-ce que vous souhaitez que je vous refasse à peu près la lecture des mêmes chiffres que celle que je viens de faire ? Oui ?

Mme DELAPORTE : La pédagogie, c'est l'art de la répétition, mais, quand même, là ce n'est peut-être pas...

M. BARBIER : Je voudrais me mettre, aussi, en mode économie d'énergie ! Sachant que je vais vous annoncer les mêmes chiffres.

Alors, nous allons procéder au vote. Qui ne partage pas notre enthousiasme par rapport à ce compte administratif 2025 pour la MADEF ? Y a-t-il des abstentions ? Non ? Il est donc validé à la majorité.

Le rapport intitulé « Approbation du compte administratif 2025 pour le budget annexe de la Maison départementale de l'enfance et de la famille » est adopté à la majorité.

Mme JULIEN : Fabien, qu'a dit la commission lors de ces votes ?

Mme DELAPORTE : C'était le même que précédemment.

Mme JULIEN : D'accord.

Mme DELAPORTE : En commission Solidarité, mais peut-être parce que vous étiez...

M. BARBIER : En commission des Finances, je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait un vote contre, car, exceptionnellement, l'opposition était en majorité.

Mme DELAPORTE : C'est cela. Pour une fois.

M. BARBIER : Aux yeux de l'Histoire, je ne sais pas ce qu'il en restera.

Mme DELAPORTE : C'est très souvent que nous faisons les commissions tous seuls, cher collègue. Si, si, mais bon, ce n'est pas grave.

M. BARBIER : Faisons avancer la Nièvre. Nous allons passer à la gestion de la dette et de la trésorerie 2025.

RAPPORT N° 5 : GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 2025

M. BARBIER : Il m'appartient de vous présenter ce dossier et vous rappeler, en ce qui concerne les emprunts à long terme, que nous avons fait une consultation qui a été destinée à financer les programmes d'investissement de la collectivité pour 15 millions d'euros. Cela a été fait en avril 2025. Il y a eu 11 organismes prêteurs qui ont été consultés : 6 ont fait au moins une offre et une proposition, d'ailleurs, a été reçue via l'appel d'offres lancé sur la plateforme de financement Loanbox.

Vous avez d'ailleurs un tableau récapitulatif qui figure en annexe 1 et qui vous retrace l'ensemble des opérations. À l'issue de cette consultation, il y a un prêt qui a été souscrit auprès du Crédit Agricole Centre-Loire pour 7 millions d'euros sur 25 ans à un taux variable Euribor 3 mois +0,71 %.

Nous avons lancé une deuxième consultation en septembre 2025 pour le solde de 8 millions d'euros. Il y a eu 12 organismes prêteurs qui ont été consultés et 7 ont fait au moins une offre. Nous avons toujours eu cette fameuse proposition sur cette même plateforme. À l'issue de cette consultation, 2 prêts de 4 millions d'euros ont été souscrits : 1 auprès de la Banque Postale sur une durée de 25 ans à un taux variable Euribor 3 mois +1,01 % ; l'autre a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne-France-Comté sur une durée de 25 ans à un taux variable livret A +0,75 %.

Je vous rappelle, cela, je l'avais déjà dit tout à l'heure, que 13 millions d'euros ont été débloqués au titre de l'exercice 2025 sur une prévision de 15 avec la répartition suivante :

- 2 millions d'euros qui correspondent au solde du prêt souscrit en 2024 auprès du Crédit Agricole débloqué au 15 janvier 2025 ;
- 7 millions d'euros du prêt souscrit en 2025 auprès du Crédit Agricole débloqués le 1^{er} juillet 2025 ;
- 4 millions d'euros du prêt souscrit en 2025 auprès de la Banque Postale débloqués le 3 novembre 2025.

Le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne-France-Comté pour 4 millions d'euros à l'issue de la consultation de septembre 2025 a été débloqué en février 2026.

Je vous rappelle par ailleurs que lors de notre session du 24 novembre 2025 nous avons voté le remboursement anticipé de 3 prêts de la Société Générale pour un capital restant dû de 6 142 646,05 euros et le refinancement via un prêt de 6,45 millions d'euros souscrit auprès du Crédit Agricole sur une durée de 20 ans à taux variable Euribor 3 mois +0,75.

En ce qui concerne la ligne de trésorerie – j'en ai déjà dit un petit mot tout à l'heure. Elle est arrivée à échéance. Nous avons lancé une consultation en février 2025 afin de procéder à son renouvellement. Je vous rappelle ce qu'est une ligne de trésorerie, c'est une disponibilité destinée à assurer l'équilibre des flux comptables en permettant de couvrir les décalages entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Il y a eu une consultation pour un montant de 5 millions d'euros ou de 10 millions d'euros qui a été lancée en février 2025 auprès des banques habituellement sollicitées : 5 ont été consultées, 3 ont répondu pour un montant de 5 millions d'euros (le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale). Vous avez d'ailleurs un tableau récapitulatif. Chaque banque propose des modalités de fonctionnement en ligne qui garantissent la réactivité et la souplesse d'utilisation. Nous constatons que seule la Banque Postale n'applique pas de commissions de non-utilisation.

Après l'analyse de l'ensemble des propositions, et notamment ces fameuses marges appliquées sur les taux variables ainsi que sur les conditions de commissions d'engagement et de commissions de non-utilisation, c'est celle de la Banque Postale indexée sur un Euribor 3 mois +0,60 qui est apparue comme étant la mieux positionnée.

Enfin – et c'est cela qui est important –, cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2025.

Il vous est tout simplement proposé de valider que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte de l'exercice 2025 dans le cadre de sa délégation. Y a-t-il des gens qui sont contre l'adoption de ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ? Il est validé à la majorité.

Le rapport intitulé « Gestion de la dette et de la trésorerie 2025 » est adopté à la majorité.

Mme DELAPORTE :

Merci. Le rapport général, alors, Daniel. C'est le gros morceau.

Présidence de M. Fabien BAZIN

Monsieur le Président : Nous avons anticipé, mais je n'avais pas prévu cette défaillance de dernière seconde de Daniel BARBIER. Jean-Luc, très bien, occupons l'espace.

M. GAUTHIER : On fait le rapport général avant les rapports... ? On avait fait comme cela l'année dernière ?

Monsieur le Président : Exactement, ce qui permettait de dire à la fin de la matinée, théoriquement, que le budget était adopté. Ensuite, on rentrait, on parcourait les détails budget après budget. On attend deux minutes Daniel ? Vous êtes d'accord ?

J'en profite pour évoquer ce que m'a indiqué Christophe DENIAUX et confirmé par le photographe du *Journal du Centre*, qui est hors motion que nous proposons d'adopter. Je n'avais pas perçu que le plan social du groupe Centre France se traduisait concrètement au-delà des 7 postes supprimés que nous verrons tout à l'heure par la suppression de l'agence de Clamecy. Cela pose un vrai problème sur la couverture Est du département. Nous n'avions déjà pas d'agence dans le Morvan si, maintenant, ferme celle de Clamecy pour qu'il ne reste plus que celle de Decize et de Cosne-sur-Loire...

On voit la pente que nous sommes en train d'emprunter. Nous y reviendrons tout à l'heure. Je pense que c'est un sujet important. Peut-être qu'il faudrait qu'on le fasse figurer dans le texte que nous vous proposons d'adopter.

Daniel se sent prêt pour vous présenter le budget du Conseil départemental de la Nièvre.

La séance est suspendue à 11h35 et reprise à 11h40.

RAPPORT N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2026 – RAPPORT GÉNÉRAL

M. BARBIER : Qui oserait diffamer l'inquiétude ressentie par nos concitoyens ? Une inquiétude qui jette ses regards bien au-delà de l'horizon strictement politique, géostratégique ou même institutionnelle.

Élus de proximité, ne nous laissons néanmoins pas envahir par les regrets et la nostalgie. C'est d'ailleurs pour stigmatiser cette fascination immobile qu'un grand mystique du XII^e siècle natif de Liège, Guillaume de Saint-Thierry, faisait inlassablement l'éloge des hommes en chemin. « Ils sont parfaits lorsqu'ils oublient derrière eux pour se retourner vers ce qui est en avant. Ils sont voyageurs lorsqu'ils sont encore en chemin ». Et puis, comme le souligne Georg Christoph Lichtenberg dans un aphorisme célèbre : « À quoi servirait un lever de soleil si nous ne nous levions pas ? »

À notre modeste niveau, et pris d'une grande humilité, voici venu le moment de partager avec vous, et de faire valider (enfin, je n'ai pas trop d'illusions) les propositions budgétaires 2026 afférentes au Département.

Deux éléments structurants doivent être rappelés avant l'examen de ce dossier :

- Au 1^{er} janvier 2024, nous sommes passés à la nomenclature budgétaire M57 qui a entraîné une nouvelle classification des recettes, notamment entre les chapitres 73 et 731, perturbant la lecture des évolutions entre les exercices.

Je rappelle cela parce qu'après Jean-Luc va nous faire des comparaisons et comme cela a été extrêmement mouvant au cours des exercices...

- Au 1^{er} juillet 2025, le changement de périmètre engendré par l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des établissements d'hébergement pour personnes âgées où l'allocation personnalisée d'autonomie est dorénavant versée par l'ARS.

Enfin, j'ajoute que le résultat de clôture de 18,4 millions d'euros constitué des résultats positifs consolidés des exercices précédents sera repris et va contribuer au financement du budget 2026.

Les recettes réelles de fonctionnement sont censées s'élever à 322 224 669 euros, hors reprise du résultat, soit une baisse de 8 millions d'euros ou encore 2,4 % par rapport au réalisé 2 025.

Si on ventile, les dotations et compensations de l'État et autres collectivités sont en baisse de 1,83 % et affichent 95 575 111 euros au compteur – une baisse qui est toutefois atténuée par la forte évolution des recettes du Fonds Social Européen+ (FSE+) puisque c'est +2 millions d'euros pour cet exercice.

La dotation globale de fonctionnement est stable à 52,67 millions d'euros.

Les dotations de compensation (APA et prestations de compensation du handicap) sont en baisse et affichent 13,6 millions d'euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est en baisse : 8,6 millions d'euros. Je vous rappelle, j'insiste souvent lourdement, c'était 9,96 millions d'euros en 2016.

La dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale est stable : 3 101 millions d'euros. Elle est dite « dotation Carrez », car c'est une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée qui constitue une part prépondérante des dotations de l'État aux collectivités.

La dotation globale de décentralisation est gelée à 2,4 millions d'euros.

Les recettes du RSA sont revues à la baisse de -12,41 % et prévues à 1,95 million d'euros.

Le FSE+ a été évalué à 3 millions d'euros. Je vous rappelle que c'est très fluctuant en fonction de l'avancée des projets financés.

Le fonds de compensation de la TVA : nous anticipons un remboursement de 84 532 euros.

Enfin, les autres recettes entrant dans le champ des solidarités sont évaluées à 9,95 millions d'euros, en légère baisse ainsi que les autres attributions et participations pour 4,1 millions d'euros. On y retrouve le PIG, les agences de l'Eau, l'étude HMUC, l'ARS, etc.

La fiscalité locale représente 105 331 175 euros contre 109 706 961 euros au Compte financier 2025. Là encore, je vais vous dire qu'elle n'a de local que le nom, car si l'on peut volontiers une fois de plus rattacher les droits de mutation à titre onéreux pour 20 millions d'euros, la taxe d'aménagement pour 700 000 euros et la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour 80 000 euros pour lesquels, effectivement, on peut retenir que le Conseil départemental à un pouvoir (limité) sur les taux, en définitive, quand vous totalisez tout cela, cela ne représente que 20,78 millions d'euros soit 19,72 % de l'enveloppe dite « fiscalité locale ». Après l'application de la nomenclature budgétaire M57, ce fameux chapitre 731 s'appelle dorénavant « fiscalité locale ».

Composante essentielle de ce chapitre 731, la taxe sur les conventions d'assurance, la fameuse TSCA, et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la fameuse TICPE, sont estimées à 63 536 175 euros. Un bémol que je veux partager avec vous : ces recettes ne sont pas indexées sur le coût réel des compétences transférées, mais évoluent en fonction du rendement de ces taxes au niveau national. Souvenez-vous-en. Cela peut être utile.

Si je reviens à cette fameuse TICPE dite « RSA », car une partie s'appelle « RSA », elle est provisionnée à hauteur de 17 millions d'euros. Son produit évolue peu ou pas. Cette recette est d'ailleurs peu adaptée à son objet puisqu'elle possède une assiette qui est complètement décorrélée du dynamisme du RSA.

Un petit mot sur la taxe sur la consommation finale d'électricité qui est provisionnée à hauteur de 3 millions d'euros, en légère baisse.

Un petit mot, aussi, sur l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la fameuse IFER, qu'on évalue grosso modo à 980 000 euros. Je vous rappelle, là encore, que nous observons une légère contraction qui est notamment due à l'extinction des technologies 2G et 3G. L'autre jour, je participais à un comité directeur de l'AMF qui disait que cela aura des répercussions significatives dans les 2-3 ans qui viennent avant la montée en 2031 du dispositif 5G. Il y aura une petite zone de turbulences au niveau de l'IFER, que ce soit au niveau du Conseil départemental ou des autres collectivités. La parenthèse est fermée.

Les impôts et taxes : 106 829 866 euros, en légère baisse. Ce chapitre intègre l'ensemble des fractions TVA destiné à se substituer à la part départementale de la taxe foncière, de la CVAE ainsi que de la fraction qu'on appelle « complémentaire ». Si on entre dans le détail, la fraction TVA correspondant globalement à l'ex-taxe foncière sur les propriétés bâties est évaluée à 68 909 071 euros avec une non prise en compte des dynamiques de base à la croissance qui est beaucoup plus régulière que celle de la TVA qui est beaucoup plus soumise au cycle économique. La fraction de TVA dite « pour compenser la CVAE » s'établit à 8 641 418 euros. Et, enfin, la petite fraction de TVA qui a pour but d'aider les départements présentant des fragilités sociales au regard de leurs dépenses sociales a été estimée à 1,4 million d'euros.

La prudence, une fois encore, nous a invités à ne pas mentionner l'ouverture de crédits au titre du fonds de sauvegarde. L'arbitrage sera fait en décision modificative.

Enfin, les 3 fonds de péréquation assis sur les droits de mutation à titre onéreux fusionnés s'estiment à 11,93 millions d'euros, en légère hausse de 1 %.

Le fonds national de garantie individuelle des retraites, FNGIR, je vous rappelle, comme dans vos communes, qu'il est gelé depuis 2011. Cela fait un moment. 7,7 millions d'euros.

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qu'on l'on appelle la dotation de compensation péréquée : 8,2 millions d'euros.

En prise avec les réalités du quotidien, notamment dans le domaine du social, nous, élus départementaux, sommes les premiers de cordée et les premiers tranchés ancrés dans les difficultés.

Au niveau des dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 309,85 millions d'euros – un périmètre inchangé. Le budget de l'année progresse de 6,6 millions d'euros comparé au budget 2025. Les mesures en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat impactant les champs des solidarités avec la hausse, notamment, des aides individuelles de

solidarité (les fameuses AIS), notamment le RSA, la prestation de compensation du handicap, les frais d'accueil des enfants confiés à l'ASE, les personnes âgées, les personnes handicapées, ainsi que les dépenses de personnel dont les mesures d'économie ont permis et continuent de permettre de contenir la hausse.

Rappelons aussi que la prudence nous a guidés lorsque nous avons travaillé sur ces prévisions budgétaires en prévoyant l'inscription de crédits supplémentaires en fonctionnement pour 2 495 millions d'euros répartis pour moitié sur les charges à caractère général et pour l'autre moitié sur les dépenses sociales. Nous avons même étendu la mesure pour la section d'investissement à hauteur de 4 764 millions d'euros – provision pour aléas de travaux.

Les charges à caractère général s'élèvent à 20 322 769 euros, en hausse de 6 %. Nous ne sommes pas sur une île déserte – vous avez vu ce qui se passe au niveau de l'énergie. Le coût des carburants et des combustibles ainsi que le poste fournitures de voirie et les dépenses d'entretien risquent d'exploser.

Le budget de la Cité des Présents dont l'ouverture est prévue prochainement représente 325 000 euros.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 87 434 070 euros, en progression de 1,14 %, ce qui est certainement la conséquence de l'évolution des taux des charges patronales puisque l'estimation qui est faite c'est 860 000 euros de plus pour la CNRACL.

Vous avez :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui est évalué à 340 000 euros ;
- la prise en charge partielle obligatoire de la prévoyance sur les contrats labellisés pour 260 000 euros ;
- la mise en place obligatoire du versement mobilité régionale et rurale pour 54 000 euros.

Je vous rappelle que la hausse du SMIC de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 peut être chiffrée à 22 000 euros ainsi que le réexamen obligatoire du régime indemnitaire pour 36 000 euros.

Dans ces 87 434 070 euros, la rémunération du personnel titulaire et non-titulaire mobilise 66,1 millions d'euros et celle des assistants familiaux représente 21 334 070 euros, ce qui est légère baisse par rapport à ce qui a été réalisé en 2025.

Je voulais partager avec vous le fait que nous observons une baisse tendancielle du nombre de jours d'enfants placés : -2,6 % en 2025.

Les autres charges de gestion courante qui sont globalisées au chapitre 65 s'élèvent à 129 416 365 euros, en augmentation de 1,59 %.

Dans le secteur de l'autonomie et de l'Enfance, les mesures réglementaires de revalorisation salariale ainsi que la nécessité d'accroître l'offre d'accueil impactent le budget des établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées ainsi que les frais d'accueil et d'hébergement liés à l'enfance. Je vous donne deux exemples afin d'illustrer mon propos :

- l'ex-MADEF où l'on met cette année +1,1 million d'euros ;
- l'APCH qui est évalué à 7,4 millions d'euros est en augmentation de 600 000 euros.

La dotation de fonctionnement qui est versée aux collèges publics et privés va mobiliser 3,5 millions d'euros.

La contribution du Département au budget départemental d'incendies et de secours va être en augmentation de 3,2 %, soit 410 000 euros supplémentaires. Je crois que par ce geste le Conseil départemental offre une assurance de premier secours à chaque Nivernaise et chaque Nivernais à hauteur de 66 euros par individu et par an et, donc, mobilisera 13 225 millions d'euros à cet effet.

On notera la stabilité et la fidélité du soutien apporté par le Département à ses partenaires, que ce soit sur les champs culturel, sportif, le tourisme, l'éducation, la jeunesse, l'insertion, la biodiversité, mais également aux structures de droit public et aux associations de droit privé.

Enfin, un mot sur la participation aux déficits des budgets annexes. Celle-ci est stable : 2 772 404 euros pour le budget annexe de Magny-Cours, 434 095 euros pour le Centre départemental de santé et 6 394 565 euros pour la MADEF.

La vie en commun emprunte un chemin d'humanité et il y a là un mot pour nos dépenses sociales.

S'agissant du secteur de l'autonomie qui totalise et mobilise 82 millions d'euros, on trouve évidemment l'APA pour 15 015 millions d'euros qui profite à 4 710 bénéficiaires à domicile avec un plan d'aide moyen de 96 euros versés à l'usager et 332 euros versés pour l'APA domicile versée aux prestataires.

S'ajoutent les crédits alloués au maintien à domicile pour 4,5 millions d'euros, l'aide sociale pour l'accueil en établissement et l'accueil familial des personnes âgées pour 15,8 millions d'euros, l'accueil en établissement des personnes handicapées pour 29,2 millions d'euros, la prestation de compensation du handicap qui est en légère hausse et qui est arrêtée à 7,4 millions d'euros, l'allocation compensatrice pour tierce personne qui continue de s'éteindre, mais nécessite néanmoins l'inscription de 1,63 million d'euros. N'oublions pas le transport adapté pour 233 élèves en situation de handicap qui reste une compétence du Conseil départemental et qui va mobiliser près de 2 millions d'euros.

Enfin, s'agissant du secteur de l'Enfance, 32 millions d'euros. Nous sommes en croissance forte de 1,3 million d'euros qui résulte de deux aspects :

- la nécessité de réguler l'offre d'accueil, ce qui impacte les frais d'accueil et d'hébergement. Je vous rappelle que l'objectif que nous nous étions fixés était de 157 places en 5 ans. Par ailleurs, au cours du second semestre, nous aurons 19 places supplémentaires qui devraient s'ouvrir à la MECS de Decize ;
- la prise en charge des mineurs non accompagnés qui mobilise 3,5 millions d'euros. Malgré la création effective de 100 places d'accueil, la collectivité n'aura pas d'autre choix pour les mises à l'abri que d'avoir recours à l'hôtel sur un temps très court de 2 à 5 jours, le temps de l'évaluation de la minorité. Je vous rappelle que nous avons eu 378 arrivées en 2025. Au 1^{er} janvier 2026, le Département accueille 88 mineurs et 91 majeurs.

Le poste « aide aux familles », c'est 650 000 euros. Il est stable et correspond à l'accueil des mères isolées enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien. Aujourd'hui, nous avons 6 places d'accueil d'urgence qui sont déléguées à Nièvre Gain. PAGODE va renforcer le dispositif avec 4 places supplémentaires.

L'ouverture de la Cité de l'Enfance va nécessiter une nette augmentation de la dotation au budget annexe de l'ex-MADEF puisque nous provisionnons 6,4 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros qui ont été attribués en 2025. En effet, l'ouverture d'une unité de vie supplémentaire et l'augmentation du taux d'encadrement sur l'unité d'urgence nécessitent des recrutements. Je vous rappelle que nous avons une petite zone de turbulences sur 2025 faute d'encadrements supplémentaires. Nous avons été amenés à suspendre l'accueil durant un certain temps. L'augmentation de la dotation attribuée au nouveau site est évaluée à 600 000 euros par an.

Enfin, s'agissant des actions de prévention, nous mobilisons 3,34 millions d'euros. Nous avons 64 places de placement éducatif à domicile qui ont été transformées juridiquement en mesure d'action éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement. Tout cela vient gonfler l'opération comptable au niveau de ce chapitre.

S'agissant maintenant du secteur de l'insertion : en 2025, il faut que le RSA a atteint un record historique avec 39,1 millions d'euros pour 5 304 allocataires en moyenne. Nous avons réservé une enveloppe de 39,9 millions d'euros pour 2026 accompagnés de 660 000 euros pour l'aide aux postes des entreprises à but d'emploi en formulant le vœu que cette enveloppe puisse être revisitée à la baisse lors de l'examen de la décision modificative.

Finalement, la clé du reste à charge des AIS va encore cadénasser 18 866 795 euros. Alors, imaginez, chers collègues, ce nid posé sur les rayons horizontaux de l'aurore, l'État qui pond sur les nuages et dont les œufs sont couvés par le vent, mais sans vraiment faire vivre l'image et sans vraiment y participer. Dans le règne de l'imagination, il faut que l'imagination prenne trop pour que la pensée ait assez.

En amélioration, mais insuffisante, telle sera notre épargne brute qui, en intégrant le résultat de clôture, augmenterait de 6 millions d'euros pour atterrir à 30,8 millions d'euros, soit 9 % des recettes de fonctionnement. Quant à l'épargne nette, elle progresserait également de 6 millions d'euros pour afficher 15,8 millions d'euros en partie dus à la gestion active de la dette.

Au niveau des investissements, 37,2 millions d'euros sont prévus. Ce niveau est très élevé et repose, notamment, sur la rénovation des bâtiments, y compris les collèges, et surtout sur la réfection de la voirie départementale puisque ces deux chapitres-là totalisent 14,5 millions d'euros en intégrant les reports de 2025.

Nous avons comme principaux programmes des travaux sur le site d'action médico-sociale de La Charité, sur les ponts et sur la voirie. Pour les programmes du SAMS de La Charité et les collèges, nous avons une enveloppe en augmentation.

Nous pouvons rappeler que nous avons encore la participation au contrat de Plan État-Région sur la RN7 puisque ce sera la dernière année de versement.

Nous aurons un montant de versement au niveau des subventions qui va être relativement stable, des crédits mobilisés par les contrats avec les intercommunalités en fonction des programmes. Nous avons un programme sur les ouvrages d'art.

Ces dépenses réelles d'investissement vont se composer pour 27 % du remboursement de capital de la dette (15 millions d'euros), 20 % de subventions en équipement (11,1 millions d'euros), 47 % en investissements directs (26 millions d'euros). L'encours de dette au 31.12.2025 était de 208 836 360 euros dont 197 136 625 euros étaient bordés par le budget principal avec une durée moyenne de 9 ans et 1 mois et 11 699 735 euros par le budget annexe de Magny-Cours avec une durée moyenne de 6 ans et 3 mois. Nous avons réaménagé des prêts donc nous avons un allongement de la durée moyenne de l'encours – c'est mécanique.

Pour revenir sur des détails, au sujet des ouvrages d'art et des ponts, il y a une mobilisation assez soutenue. Je ne vais pas entrer dans le détail ici. Sur les routes, également. Sur les collèges à 3,4 millions d'euros : je pense que Wilfrid y reviendra. Sur les travaux d'amélioration sur les bâtiments départementaux pour 3 millions d'euros avec des investissements informatiques à hauteur de 1 million d'euros, le Canal

du Nivernais, toujours en partenariat et avec le soutien de la Région à hauteur de 1 million d'euros. Nous noterons la fin des travaux de la Cité des Présents qui va encore nécessiter une enveloppe budgétaire de 1 million d'euros en 2026. Nous poursuivrons notre soutien à la stratégie habitat, notamment l'habitat public ainsi qu'à l'agriculture – Thierry y reviendra dans son propos. Nous continuerons d'accompagner le domaine sportif et culturel. Je n'entre pas plus dans le détail.

Les recettes d'investissement, je vous les ai indiquées. Nous allons donc poursuivre la démarche de désendettement entrepris. L'annuité supportée par la collectivité sera de 21,54 millions d'euros avec un remboursement du capital de la dette qui va s'établir à 14,98 millions d'euros. Nous envisageons, une fois encore, de souscrire un emprunt maîtrisé à hauteur de 13 millions d'euros. L'encours de dette sur le budget principal devrait baisser de 1 %. Soulignons qu'aucune contribution d'investissement n'est prévue cette année pour aucun des budgets annexes.

Cette session budgétaire revêt une importance toute particulière au regard du contexte anxieux. Notre construction budgétaire est malgré cela bâtie sur des bases sérieuses en recettes et prudentes en dépenses de façon à préserver durablement les conditions de nos équilibres. Le budget que nous vous présentons est un budget responsable, résolument tourné vers l'action en faveur des Nivernaises et des Nivernais et de notre territoire. N'oublions jamais que nous injectons 1 million d'euros par jour dans l'économie de la Nièvre. Par sa dimension de proximité, son ancienneté ou encore son identification simple pour nos concitoyens, croyons sincèrement, chers collègues, en l'efficacité du Département et embrassons cette confiance qui nous est témoignée. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup à Daniel BARBIER pour cette présentation. Un budget marqué par la maîtrise de nos charges de fonctionnement, le désendettement, la poursuite de l'investissement après la période chaotique des efforts budgétaires.

Je rappellerai que, contrairement à ce qui avait été dit à l'adoption de chacun des budgets depuis 4 ans, nous avons la capacité de présenter un budget 2026, nous l'aurons en 2027 et nous verrons pour 2028, année d'un rendez-vous démocratique.

J'ouvre donc le débat sur cette excellente présentation de Daniel BARBIER. Qui veut intervenir ? Jean-Luc GAUTHIER. Je ne suis pas surpris.

M. GAUTHIER :

Une intervention très brève puisque nous débattons à la présentation de chacun des rapports. Un budget primitif ne reste qu'une indication. Il est difficile d'en tirer des conclusions. Malgré tout, le rééchelonnement de la dette va peser un peu plus en frais financiers et à reporter à demain les problèmes d'aujourd'hui.

Pour rebondir sur vos propos, Monsieur le Président : au regard du taux de réalisation sur 2024 et 2025, si nous étions sur une continuité, nous serions sensiblement au même niveau d'investissement en 2026. Nous étions à 72 % de réalisations en 2024, 79 % en 2025 – on peut estimer une moyenne à 75 % et 75 % des 36 ou 37 millions d'euros, cela devrait faire 26 millions d'euros. Mais cela reste un budget primitif et « chiche » pour investir davantage.

Nous voterons contre ce budget primitif.

Monsieur le Président :

Merci pour cette intervention synthétique. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais mettre le budget aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je vous remercie. Le budget primitif du Conseil départemental de la Nièvre est adopté à la majorité.

Nous enchaînons, bien que nous ayons prévu de nous arrêter, sur le budget primitif pour la santé.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – rapport général » est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 7 :

BUDGET PRIMITIF 2026 – POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

Monsieur le Président :

C'est une politique originale dans notre pays que le Département de la Nièvre porte. À ma connaissance, aucune collectivité territoriale n'agit ou n'a souhaité agir sur autant de leviers que ce que nous avons décidé de faire collectivement.

Une bonne nouvelle : nous aurons à l'automne prochain, pour la première fois dans ce département, une présentation de thèse en médecine générale. Ce sera délocalisé dans la Nièvre et au sein des locaux du Conseil départemental. Le travail engagé par ce médecin repose sur les différentes politiques d'accompagnement dans le pays autour de l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé.

Vous le savez, l'essentiel de notre politique se compose de 3 champs d'action. D'abord, la création de centres de santé ; ensuite, l'accompagnement des études de médecine libérale, un projet débuté en 2016 à l'initiative d'Alain LASSUS ; enfin, l'accompagnement des internes et des externes lorsqu'ils viennent faire des stages dans notre département.

Mais aussi, nous menons un travail sur la gratuité des soins dans les locaux de la Maison de la Prévention de Nevers par l'expérimentation de consultations de médecine générale pour les publics précaires, la vaccination gratuite pour les vaccins recommandés ou obligatoires, le

centre de lutte anti-tuberculose, le centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic sur les IST.

Il y a également un travail collaboratif avec les instances départementales et régionales en termes de prévention. Vous le savez : la médecine sera de plus en plus financée sur l'aspect de la prévention. La lutte se poursuit contre le Covid-19 puisque nous offrons encore la possibilité de se faire vacciner au centre de Lamartine. Nous permettons également la mise en place de la vaccination contre les papillomavirus dans les collèges. C'est un sujet sur lequel nous avons encore du travail à faire. Je n'ai pas en tête le pourcentage de collégiens qui acceptent de se faire vacciner, mais il n'est pas encore suffisant. C'est un risque majeur pour les générations qui viennent.

En ce qui concerne le centre départemental de santé qui se compose d'un certain nombre d'antennes (Nevers, Imphy, Château-Chinon, Ouroux-en-Morvan plus récemment, Lormes, Chantenay-Saint-Imbert avec les médecins solidaires et à Varennes-Vauzelles où nous avons établi une convention avec la commune). Dans nos effectifs, ne sont pas comptabilisés les professionnels qui œuvrent à Chantenay ou à Varennes, mais vous avez la liste de l'ensemble des professionnels qui sont aujourd'hui recrutés au sein des centres de santé.

L'équilibre du dispositif nécessite le versement d'une subvention de 434,1 000 euros qu'il faudra voter au titre de ce rapport.

Sur les bourses, un état des lieux montre que 91 bourses ont été attribuées depuis 2016. Cela veut dire 91 installations potentielles – pour celles qui sont effectives, c'est l'installation de 28 médecins en libéral. Je rappelle que le soldat de professionnels de santé installés dans le département au courant de l'année 2025 est positif de 24 unités, tous professionnels confondus. Dire que nous voyons le bout du tunnel serait présomptueux, mais ce que nous avons aujourd'hui, c'est davantage de professionnels de santé qui s'installent que de professionnels de santé qui s'en vont.

Vous avez dans le rapport les lieux d'installation de ces médecins : 5 à Nevers, 2 à Garchizy, 1 à Cosne, 2 à La Charité, 3 à Decize, 1 à Saint-Benin-d'Azy, 2 à Sermoise, 1 à Saint-Éloi, 1 à Saint-Saulge, 1 à Saint-Amand-en-Puisaye, 1 à Château-Chinon, 1 à Chaulgnes, 1 à Châteauneuf-Val-de-Bargis, 1 à Cercy-la-Tour, 2 à Coulanges-lès-Nevers, 2 à Luzy, 1 en remplacement sur le département.

Par ailleurs, 2 médecins exercent au centre hospitalier de Nevers au sein duquel l'action du Département a permis le recrutement de 3 urgentistes, ce qui a probablement permis le maintien de l'offre d'urgence. Un médecin exerce avec nous au sein du Conseil départemental.

À présent, sur les 91 bourses, un seul a quitté le département, ce qui témoigne de l'efficacité du système. Si on se projette sur la situation des autres étudiants boursiers :

- 21 étudiants sont en 1^{er} et 2^e cycle dont 2 font leurs études en Roumanie ;
- 6 sont en 3^e cycle (ce qui correspond à l'internat) ;
- 7 étudiants sont en formation facultative ou en attente de soutenance de thèse.

Pour l'année 2025, en médecine générale, 3 bourses ont été attribuées et 30 bourses sont actives à ce jour. En chirurgie dentaire, 4 bourses pour 2025 et 2 installations sont prévues en 2025 et nous y travaillons activement, y compris sur d'autres chirurgiens-dentistes non accompagnés par un système de bourse. Treize bourses sont actives à ce jour, 2 étudiants terminent leur cursus en août prochain avec une installation prévue en 2026.

En ergothérapie, 6 bourses sont accordées depuis 2018 – 1 par an puis 2 par an. Quatre installations en 2020 et 2023, 1 départ après une période d'engagement.

En pharmacie, une première bourse a été accordée en 2023 et s'est terminée en juin 2025 pour une installation en juillet cette même année. Nous savons que la crise des pharmacies est arrivée. C'est un sujet sur lequel il faudra nous pencher bien qu'il ne relève pas de notre compétence.

En kiné, 4 bourses accordées en 2022 et 2023, 1 installation en 2025 et 1 installation prévue en 2026. En psychomotricité, 1 attribution pour une première installation en 2026. En orthophonie 1 attribution en 2023 pour une installation en 2026. En maïeutique, 1 attribution en 2024 pour une installation en 2027. Enfin, en soins infirmiers, 2 attributions en octobre 2025.

J'attire votre attention sur le fait que si jusqu'à présent nos budgets permettaient de répondre à toutes les sollicitations, nous avons, pour 2026, contingenté. Cela reste aujourd'hui une discussion que nous menons avec l'ARS pour que l'État s'engage à cofinancer notre système de bourses qui est, de mémoire, de l'ordre de 300 000 euros mobilisables par an, le montant mensuel des bourses étant égal à 500 euros nets. Ce travail de persuasion que nous menons avec l'État a payé pour ce qui concerne le centre de santé puisqu'aujourd'hui les centres de santé départementaux sont financés à hauteur de 100 000 euros par an. Nous sommes allés arracher cela à la direction générale de l'ARS.

C'est intéressant, car il y a encore 2-3 ans l'État ne voulait pas entendre parler de cofinancement de centres de santé. Nous travaillons également sur le fait que le système salarié puisse s'aligner sur le système libéral. Aujourd'hui, il persiste des anomalies. Par exemple, un médecin assistant peut être validé pour travailler avec un médecin, pour peu qu'il

relève du libéral ou de l'hospitalier. En revanche, en centre de santé, c'est interdit. Une décision du Conseil d'État est attendue sur cette problématique qu'il serait important de régler, par pure égalité républicaine. Il en va de même, et cela ne concerne pas que les centres de santé, mais aussi les maisons de santé qui sont souvent portées par les élus locaux, sur l'accueil commun, c'est-à-dire le financement d'un poste de coordinateur, car le droit français ne permet pas un accueil mixte. Quand vous arrivez dans une maison de santé au sein de laquelle exercent des médecins salariés et des médecins libéraux, vous ne devez pas être accueillis par la même personne. C'est totalement absurde. Nous essayons de mener ce combat. J'espère que nous aurons la fierté de le voir aboutir.

Dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par l'État, nous pouvons solliciter des moyens afin de financer des consultations de médecine générale pour les publics en insertion, en situation de précarité ou pour les migrants primo-arrivants – ce qui est absolument fondamental.

Je rappelle rapidement les différents dispositifs que mène le Département :

- Nous avons beaucoup appris dans le domaine de la santé en 3 ou 4 ans puisque nous participons à la Semaine européenne de la vaccination ;
- nous mettons en place le déploiement du service sanitaire pour les étudiants infirmiers dans une démarche de santé primaire en partenariat avec l'IFSI ;
- notre participation au Mois sans tabac ;
- la sensibilisation des agents de la MADEF aux effets des perturbateurs endocriniens : un sujet qui a tenté, il y a quelques années, une percée dans le débat public, mais qui va revenir dans quelque temps, car c'est un vrai sujet ;
- la sensibilisation au dépistage du cancer du sein dans le cadre de notre partenariat avec l'association départementale Octobre Rose ;
- la sensibilisation sur la question de l'équilibre alimentaire auprès des personnes en situation de précarité.

Si je reviens aux grandes actions :

- la promotion de la vaccination et de la lutte contre la tuberculose ;
- la promotion de la vaccination contre les papillomavirus (402 collégiens vaccinés contre 6 400) ;
- l'intégration du centre gratuit d'informations et de dépistage et de diagnostic dans notre direction de la santé, ce qui montre que nous sommes vraiment en train de monter une équipe de professionnels et je salue l'arrivée d'Arnaud BERNARD qui succède à Jacky DUPUY.

Enfin, toujours dans ce rapport, nous proposons d'accompagner un certain nombre d'associations dans les domaines de la santé et de

l'accompagnement des personnes malades et de leurs familles pour un montant raisonnable de 7 000 euros.

Ce rapport nous propose de valider 852 000 euros en dépenses de fonctionnement 1,7 million d'euros en dépenses d'investissement, 780 500 euros en recettes de fonctionnement et d'accorder les 7 000 euros aux associations précitées, d'approuver la convention avec le réseau nivernais des acteurs du diabète et de l'obésité qui tient son AG très bientôt.

Daniel l'a évoqué au titre des recettes, et ce sont de bonnes nouvelles dont il faut se féliciter, l'obtention de 3 postes ETP de psychologues qui sont fléchés en direction de la jeunesse par l'ARS ainsi que le financement longtemps attendu d'un poste d'infirmier-psy au sein de la future Maison de l'Enfance.

J'ouvre les débats. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Véronique.

Mme KHOURI : Nous encourageons le système de bourses pour les étudiants en santé. Nous avons besoin de savoir où ces 28 professionnels sont installés. Ce sont, j'espère, de jeunes installés et non pas des changements d'exercice d'un lieu à un autre.

Monsieur le Président : Ce sont des étudiants. Je rappelle que vous avez voté contre ce budget. Sur ce document, vous avez l'ensemble des lieux d'installation que j'ai indiqués de manière extrêmement précise.

Très bien. D'autres demandes d'intervention ? Jean-Luc.

M. GAUTHIER : Simplement pour rebondir sur ce nombre de 28 qui est satisfait.

Monsieur le Président : C'est insuffisant, encore.

M. GAUTHIER : Cela va dans le bon sens. Le poste à Saint-Benin, c'est un médecin généraliste ?

Monsieur le Président : Oui.

M. GAUTHIER : Il vient d'où ?

Monsieur le Président : Sur les 3, je ne sais pas. Ce n'est pas en 2025, c'est depuis 2016.

M. GAUTHIER : De l'intérêt d'être précis.

Monsieur le Président : Nous l'avons été. Quelle vigilance vis-à-vis de la belle commune de Saint-Benin !

M. GAUTHIER : Je n'osais imaginer un médecin supplémentaire, nous en avons déjà 4.

Monsieur le Président : C'est déjà formidable.

M. GAUTHIER : Il faut en laisser pour les autres.

Monsieur le Président : Pas d'autres interventions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Nous vous remercions de cette confiance.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé » est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Monsieur le Président :

Daniel a déjà largement effleuré le sujet : 2 millions d'euros en recettes et 2 millions d'euros en dépenses. Les recettes, c'est le coût des consultations, les subventions afférentes au titre des missions de prévention que les centres effectuent. Le travail que nous avons aujourd'hui, mais qui est entamé, je l'évoquais à l'instant, c'est de faire rencontrer le monde du libéral et le monde du secteur public. Les professionnels de santé des centres de santé, ils font de la médecine à temps plein et ils ne sont pas soumis à une recherche de rentabilité de leur exercice et, par nature, ils consultent moins. On se rend compte, néanmoins, lorsqu'on discute avec eux, et nous avons pu avoir, Joëlle, une discussion avec notre médecin salarié à Imphy qui, d'un mois sur l'autre, a permis de rééquilibrer le nombre de ses consultations de manière à dégager un bénéfice. C'est ce travail de fourmi de confiance que mènent aujourd'hui Arnaud BERNARD et son équipe pour que, progressivement, on atteigne l'équilibre.

Pour vous donner une idée – et tout cela n'est vraiment pas neutre – et je ne parle pas des centres de Varennes-Vauzelles et de Chantenay-Saint-Imbert 25 443 consultations par an, 3 823 patients qui ont retrouvé un médecin traitant au titre du Centre départemental de santé.

Quand on regarde la composition du centre : 9 médecins généralistes soit un ETP de 4,45, 3 sage-femmes (et il faut le dire et le redire : elles ne réalisent pas que le suivi avant et après accouchement, mais accompagnent les femmes tout au long de leur vie) pour lesquelles il faut insister largement dans vos territoires sur le fait qu'elles peuvent accomplir des missions de gynécologues (il n'y a pas, de ce point de vue, de désert obstétrique dans le département), 1 infirmière en pratique avancée, 1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 1 cardiologue, 1 assistante en cardiologie.

Nous avons en prévision le recrutement d'un psychiatre en 0,18 ETP et d'un médecin généraliste à 0,10 ETP sur le centre de santé de Lormes. Cela ne prend pas en considération les stagiaires que nous accueillons. Aujourd'hui, nous avons parmi nos salariés des maîtres de stage, ce qui permet d'accueillir, de mémoire, un interne et un externe actuellement et les fameux médecins « junior » à partir de novembre 2026 pour peu que nous ayons dans les centres de santé et dans les maisons de santé la chance d'avoir les bâtis, c'est-à-dire les bureaux, qui permettent de les

accueillir – ce qui n'est pas le cas partout. C'est un sujet avec lequel nous discutons avec la préfète.

Les subventions, dotations et participations, vous les avez dans le document :

- accord national CPAM : 96 000 euros ;
- aide à l'installation : 7 000 euros ;
- la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) – c'est formidable : 15 300 euros ;
- le forfait patientèle-médecin traitant : 42 800 euros ;
- l'aide à l'indemnisation centre de santé Lecornu : 50 000 euros.

On ne sait toujours pas ce qu'il y a dans le Plan France Santé. Il n'y a pas de cahier des charges et ce n'est pas faute d'aller le chercher. L'État est au ralenti sur ce sujet et aura probablement la tentation d'ajouter des missions pour consommer cette enveloppe de 50 000 euros qui n'ira pas, pour le coup, en déduction des déficits de fonctionnement de ce type de site.

Je l'ai dit : l'agence pour laquelle nous sommes allés chercher 100 000 euros pour 3 ans. Pour les frais de fonctionnement, vous avez tout dans le document, des investissements qui sont très raisonnables (23 000 euros qui concernent des frais d'agencement et d'informatique).

Voilà pour la présentation du budget annexe du Centre départemental de la Santé. Si quelqu'un veut qu'on la commente un peu plus, c'est le moment. Véronique.

Mme KHOURI :

Merci, Monsieur le Président. Comme je n'ai pas l'esprit aussi aiguë que vous, j'ai préparé mon intervention à l'écrit :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui la question essentielle des centres de santé de notre département et je souhaite d'abord rappeler un point fondamental : nous soutenons pleinement les initiatives visant à renforcer l'offre des soins, en particulier dans un territoire comme la Nièvre durement touché par la pénurie des professionnels de santé.

Dans ce contexte difficile, le salariat des professionnels de santé au sein d'un centre constitue une réponse pragmatique et attractive. Il permet d'offrir des conditions d'exercice sécurisées, notamment pour les jeunes professionnels qui hésitent à s'installer en libéral.

De la même manière, nous avons soutenu et même encouragé le dispositif de bourses à la santé en plaidant pour son élargissement tant en nombres qu'en spécialités afin de fidéliser durablement les professionnels sur notre territoire. Cet engagement est cohérent avec notre volonté de lutter concrètement contre la désertification médicale.

Mais soutenir une politique publique ne signifie pas de renoncer à l'exigence de rigueur, en particulier lorsqu'il s'agit des finances

publiques. C'est là que se posent les questions majeures. Aujourd'hui, les centres de santé présentent à peu près 880 000 euros de recettes pour près de 2 millions d'euros de dépenses. Dans un modèle de santé, un professionnel de santé en libéral, même confronté à des charges importantes parvient à équilibrer son activité et ne travaille pas à perte. Dès lors, comment expliquer un tel écart dans le modèle du centre de santé ? Même avec les subventions de la CPAM, le soutien des collectivités comme la ville de Nevers, les financements de l'ARS, le modèle reste structurellement déficitaire.

Cela pose une question de fond : ce modèle est-il économiquement soutenable à long terme ?

Nous parlons actuellement de budget. Si nous rajoutons à chaque fois des professionnels, nous creusons les déficits. Derrière ces chiffres, il y a une réalité budgétaire. Chaque euro perdu est un euro non investi ailleurs : pour nos routes, nos collèges ou une autre politique. Il ne s'agit pas de poser des priorités (j'insiste) ni de remettre en cause les objectifs que nous partageons tous d'amélioration de l'accès aux soins, mais il est de notre responsabilité collective de nous poser les bonnes questions sur l'efficacité du dispositif, son coût réel et sa pérennité.

Devons-nous continuer à financer un modèle aussi déficitaire sans en comprendre précisément les causes ? Quelles pistes pour améliorer et optimiser peuvent être envisagées ? Comment garantir une meilleure maîtrise des dépenses sans fragiliser l'offre de soins ?

Oui, nous devons être volontaristes face à la désertification médicale.

Oui, nous devons innover et soutenir les professionnels de santé, mais nous devons le faire avec lucidité, exigence et un souci constant de bonne gestion du denier public. »

Je vais être factuelle, Monsieur le Président. Quand on regarde ces temps ingérables, ce puzzle de temps à 0,13, 0,18, 0,21... Je pense que le professionnel de santé bien engagé passe plus de temps dans les trajets qu'en consultation. Quand on regarde les chiffres : 25 500 consultations annuelles pour 8,4 ETP de professionnels. Quand on sait qu'un médecin dans la Nièvre fait en moyenne 6 000 consultations par an et qu'un infirmier en libéral autour de 6 000 à 8 000, 25 500 pour 8,5 ETP, pratiquement, ça me paraît peu. Il y a beaucoup de temps perdu. Peut-être faut-il optimiser différemment. Cela me paraît peu et la demande existe.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Je réponds brièvement à tout cela en réindiquant que si l'on commence à regarder en termes de services publics de la santé les déficits et y compris votre employeur, les hôpitaux publics dont le système est en train de s'effondrer, nous ne sommes pas très bien placés pour donner des leçons. D'autre part, il ne s'agit pas de faire de la comptabilité

publique, il s'agit de soigner les gens. Le système de salariat, en France, et, de toute façon, la pratique même des médecins en libéral aujourd'hui, il n'est pas de bon aloi de faire croire que les jeunes médecins en libéral aujourd'hui exercent comme leurs aînés. Tout cela a changé. Il est probable qu'il faille 2 ou 3 jeunes praticiens en libéral (je ne parle pas des salariés) pour couvrir le travail que faisait un médecin libéral plus âgé parti à la retraite. C'est une des raisons qui nous fait dire que le système d'ouverture du *numerus clausus* ne sera pas en mesure de régler les problèmes, car il faudrait probablement multiplier par 3 le nombre de médecins généralistes pour revenir à la situation antérieure.

Ensuite, le déficit du centre de santé est entièrement assumé. Vous ne voulez pas l'entendre : c'est ainsi dans tous les centres de santé de France et de Navarre. C'est d'ailleurs pour cela que la représentation nationale a voté l'amendement Teulade. C'est pour cela que l'ARS attribue une subvention annuelle de 100 000 euros aux centres de santé nivernais. C'est aussi pour cela que le centre de santé de médecine solidaire de Chantenay-Saint-Imbert est une alternative crédible et concrète au plan Bayrou dont on n'entend plus parler aujourd'hui et qui disait que nous allions récupérer des médecins en libéral dans le département puisqu'un certain nombre de collectivités sur la maille des communautés de communes étaient considérées comme « rouge. Nous n'avons pas la moitié du quart d'un seul professionnel de santé. En revanche, le dispositif « médecins solidaires », que nous soutenons et qui a fait l'objet d'un texte que nous avons publié avec le président de la Région dans Ouest-France, c'est 800 professionnels prêts à venir une semaine par an et à se succéder les uns les autres afin de permettre à plus de 1 000 patients d'avoir retrouvé un médecin traitant.

On peut n'avoir que cette approche comptable des choses. Ce que nous démontrons, avec les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, c'est que quand une collectivité s'empare du sujet (et pas de manière partielle comme le font les collègues de la Saône-et-Loire, pour qui j'ai le plus profond respect, ou d'autres) – je pense à l'Yonne qui a mis en place un système de bourses alors que ce n'est pas une collectivité gérée par ma famille politique. Quand on le fait de manière partielle, je pense que la critique est plus pertinente. En revanche, en étant dans une approche qui permet de combiner salariat, accompagnement de la médecine libérale, accompagnement des stagiaires, travail (nous attendons le feu vert de la Région) sur le déplacement sanitaire, l'idée de créer un service public (qui sera, lui aussi, déficitaire) afin d'amener les patients vers les centres de santé ou les maisons de santé, développement des initiatives dans tous les lycées nivernais (récemment, encore, à Nevers et à Decize) afin de présenter les études qui ne sont pas réservées qu'à des petits citoyens fortunés.

Tout cela constitue le plan Santé Nièvre : une stratégie complète qui fait fi de toute approche idéologique (on ne favorise ni la médecine libérale

ni la médecine salariée – nous faisons dialoguer les deux) et offre une efficacité complète pour nos concitoyens, ce qui est le but de toutes les politiques publiques du territoire et nous sommes particulièrement fiers de celle-ci.

J'étais invité, il y a quelques jours, à Sciences Po Lyon afin de raconter cette histoire-là. Je peux vous assurer que le directeur de la CPAM de l'Essonne, le numéro de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes nous ont regardé avec des yeux ouverts et pleins d'envie par rapport à ce que nous faisons dans ce département qui, encore une fois, est certainement insuffisant.

Jérôme MALUS.

M. MALUS :

Les chiffres ne font pas soigner les habitants du département, mais j'aimerais revenir sur deux chiffres que vous avez donnés. J'ai bien entendu 28, c'était le nombre de médecins généralistes installés depuis 2016, ce qui fait 2,8 par an. Ce qui m'épate, ce sont les 3 800 patients. Cela me paraît assez faible.

Monsieur le Président :

Il y a deux choses différentes. Je n'ai peut-être pas été assez clair. Il y a, d'une part, l'installation de médecins de toute nature, mais ils sont largement en libéral (de mémoire, il me semble qu'il n'y en a qu'un qui a été salarié), sur tout le territoire depuis 2016. Ces derniers effectuent leurs consultations en libéral et nous n'avons pas à en connaître le nombre. Il est de l'ordre de ce que Véronique évoquait.

Le nombre 26 500 correspond uniquement au nombre de consultations réalisées par le centre départemental de santé, c'est-à-dire portées directement par le Conseil départemental. J'en profite pour ajouter que le Conseil départemental est accompagné par toutes les collectivités sur la mise à disposition gracieuse du loyer (ce qui est le cas à Nevers) – c'est une aide très limitée. Elle pourrait être plus importante. Nous sommes prêts à ouvrir demain des centres de santé là où il y en aura le besoin. La difficulté est de récupérer du temps médical et de ne pas imaginer qu'on puisse flécher des professionnels de santé sur un territoire. Toute la difficulté est là. On peut difficilement leur dire de faire des consultations supplémentaires – c'est leur choix. De la même manière, on peut difficilement leur dire de s'installer à tel ou tel endroit. Il faut qu'il y ait à la fois la collectivité qui accueille le centre de santé qui soit d'accord pour la mise à disposition gratuite des locaux et des fluides, que le médecin soit d'accord pour exercer dans cette commune et que l'on ait, enfin, le temps médical disponible derrière. Nous sommes totalement ouverts pour recruter en salariat ou en pratique mixte.

Pour terminer, nous menons un travail avec des professionnels étrangers afin de leur permettre d'exercer dans notre département. Un gros travail est fait avec les équipes de la préfète de la Nièvre afin d'obtenir leur régularisation. Jean-Luc GAUTHIER

M. GAUTHIER :

Une précision au sujet des bourses et de la session du 27 juin 2022 : nous avons proposé un élargissement aux pharmaciens et aux infirmiers. Pour aller dans le sens de ce que disait Véronique, au sujet du salariat qu'elle disait être une solution pragmatique. Notre propos est de savoir si c'est une décision à promouvoir coûte que coûte. J'entends votre argument relatif à la manière de travailler des médecins qui a changé. C'est toute la société qui a évolué dans son rapport au travail. Malgré tout, faire de la politique, c'est aussi contrecarrer les mauvaises orientations de la société ou tout au moins tenter de les atténuer. Est-ce que c'est vraiment le modèle que nous voulons promouvoir ? Quand je dis cela, je n'ai pas de solution. Je dis seulement que les médecins, lorsqu'ils exercent, sont rémunérés avec de l'argent public. La notion de sauver des vies devrait l'emporter sur un certain nombre d'autres choses.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas été clair, mais je le redis très clairement. En ce qui concerne l'intégration des pharmaciens et des infirmiers : nous avons eu une approche collective dans notre système de bourses et ils sont désormais accompagnés. Je répète fortement : le modèle qui a été choisi et que nous défendons est un modèle qui ne tranche pas entre la médecine salariée et la médecine libérale. Médecine salariée et centres de santé, médecine libérale : attribution de bourses. Parmi les bourses qui ont été attribuées et les médecins installés dans ce département, un seul, à ma connaissance, a choisi le salariat à ce jour. Il est probable que cela augmente, mais nous organisons bien l'accompagnement de la médecine libérale – qui est actuellement en crise, comme le système hospitalier.

Encore un mot, Véronique ?

Mme KHOURI :

Les chiffres que j'ai donnés incluent aussi les jeunes médecins installés. Je reste sur ma réserve au sujet du changement de mode d'exercice au sein des centres de santé. Si nous récupérons des nouveaux médecins, à la rigueur, c'est très bien, mais si un médecin installé va vers le salariat, en partie, ce qu'il donne au centre de santé, il ne le donne pas à son cabinet donc il ne s'agit pas d'une plus-value. En salariat, ils en font moins et, en libéral, ils ont des journées longues. Quand ils changent d'exercice, ce qu'on a gagné en peu en centre de santé, on l'a perdu en double en libéral.

Un autre point pour l'interne qui va arriver, avec ces bouts de temps médical. Je ne vois pas comment on peut avoir une continuité dans l'encadrement de l'interne avec des médecins qui changent toutes les demi-journées, toutes les heures... L'interne a besoin d'une continuité dans l'encadrement.

Monsieur le Président :

Écoutez, moi je veux bien répéter mille fois la même chose, mais ce n'est pas parce que vous allez répéter mille fois une chose que cela va devenir vrai. Encore une fois, ce qui est évoqué sur le fait que les médecins salariés consultent moins que les médecins libéraux, ce n'est

pas vrai. Je vous donnerai le nom du confrère avec lequel vous pourrez aisément discuter en aparté pour que cela soit définitivement réglé.

Deuxièmement, il est bien évident que le maître de stage avec nous ne travaille pas à 10 % pour le centre de santé sinon il ne serait pas en mesure d'accompagner quelqu'un. Cela va de soi. Je suppose que c'est même dans les conventions de stage avec l'université.

Les documents sont très clairs, très précis et répondent à l'ensemble de vos questions. Ils sont validés, documentés et je vous demande de vous y référer. Nous allons voter. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des abstentions, vous voyez bien que vous ne votez pas pour ce dispositif. Merci. Le rapport est adopté.

Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 14 heures. Merci.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – budget annexe du Centre départemental de santé » est adopté à la majorité.

La séance est suspendue à 12h45 et reprise à 14h10.

Monsieur le Président : Nous reprenons la séance. Justine GUYOT nous présente le budget primitif 2026 au titre de l'accompagnement des aînés et des publics en situation de handicap par l'innovation et au service de l'inclusion.

RAPPORT N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2026 – ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

Mme GUYOT : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être assez synthétique puisque le brillant collègue en charge des finances a dressé tout à l'heure un portrait précis de la situation du budget de l'autonomie pour 2026.

À travers ce rapport relatif au budget de la politique autonomie, nous faisons le choix de maintenir un engagement fort au service des Nivernaises et des Nivernais les plus fragiles. Ce budget représente 82,1 millions d'euros de dépenses de fonctionnement pour 25,3 millions d'euros de recettes. Notre cap est clair : permettre à chacun de vivre dignement, quel que soit son âge ou sa situation de handicap en offrant des réponses adaptées au parcours de vie.

L'année 2026 sera une année importante puisque nous verrons à la seconde session de juin l'adoption du second Schéma départemental de l'autonomie qui viendra fixer les orientations stratégiques à l'horizon 2030.

Parmi les actions les plus immédiates :

- le déploiement du service public départemental de l'autonomie ;
- l'engagement de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) dans un plan d'amélioration de ses processus de traitement.

Cette année, nous ne votons « que » 82 millions d'euros, mais, comme l'expliquait Daniel ce matin, les baisses que vous constatez dans le budget ne se traduisent pas par un désengagement du Département. Au contraire. L'entrée dans l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » a entraîné un transfert de l'APA vers les établissements. L'ARS a permis une valorisation de cette dotation au profit des EHPAD estimée à environ 2 millions d'euros pour les 6 mois en 2025. C'est cela qui vient expliquer les grands mouvements de ce budget. Moins de dépenses, mais, proportionnellement, moins de recettes. Comme chaque année, nous recherchons de nouvelles ressources au travers de différents partenaires.

Au sujet du budget strictement alloué aux personnes âgées, nous mobiliserons 36 109 millions d'euros, soit 44 % du budget de l'autonomie dont 15,1 millions d'euros pour l'APA. L'APA-domicile, vous le savez, permet de financer concrètement les aides à domicile, le portage de repas, les aides techniques, le répit aux aidants, la téléalarme, etc. Elle est versée directement soit au prestataire soit au bénéficiaire. L'APA-établissement est gérée quasi exclusivement par l'ARS.

Nous poursuivrons un soutien fort aux services d'aide à domicile. Il faut souligner l'effort consenti par le Département avec 2,8 millions d'euros pour accompagner les revalorisations salariales dans le cadre de l'article 47 de l'avenant 43. Ces dépenses sont aujourd'hui compensées par la CNSA dans le cadre des nouveaux concours financiers personnes âgées.

Nous avons également tout l'accompagnement mené au travers de la dotation qualité puisqu'aujourd'hui nous avons approximativement 80 % des services d'aide à domicile qui en bénéficient pour 2M et qui ont vraiment pour vocation à améliorer les conditions d'intervention et la qualité du service rendu aux usagers.

Nous investissons également dans des outils concrets comme la téléalarme dont de nombreux Nivernais bénéficient pour 386 000 euros, ce qui engendre des recettes pour approximativement 695 000 euros. Il y a également tous les outils de télégestion et télétransmissions qui accompagnent les services d'aide à domicile dans la modernisation et la professionnalisation de leur métier pour 95 000 euros.

Dans ce cadre, il y a la mise en place d'un Fonds mobilité qui va permettre, à travers 340 000 euros en investissement, de lever un frein majeur sur ces métiers en tension. La question de la mobilité sera plus

prégnante avec la question du coût des carburants. Ce fonds permettra de financer des véhicules, des aides au permis de conduire, des abonnements de transport ou de revaloriser les indemnités kilométriques pour les structures.

Je le disais en préambule : nous nous appuyons sur les dispositifs nationaux de financement. À chaque fois qu'il y a un appel à manifestation d'intérêt de la CNSA ou de n'importe quelle autre structure, nous répondons présents afin de soutenir les actions en faveur de l'aide à domicile, des aidants ou de l'accueil familial, mais aussi toute l'ingénierie indispensable afin de faire vivre les politiques publiques départementales sur le terrain. C'est aussi tout le sens de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Nous consacrons près de 957 000 euros afin de permettre de valoriser les actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie sur le territoire.

Il y a également le développement de solutions innovantes comme l'habitat inclusif avec une enveloppe de 295 000 euros pour l'aide à la vie partagée et le financement de 3 nouveaux projets en 2026. Il faut savoir que l'aide à la vie partagée est compensée à hauteur de 80 % jusqu'en 2029, à partir de quand elle ne le sera plus qu'à hauteur de 50 %.

Autre gros poste de dépenses : l'accueil en établissement qui intervient lorsque le domicile ne répond plus aux besoins des personnes âgées. Cela représente 15 millions d'euros au titre de l'aide sociale générale.

Au sujet des personnes en situation de handicap, le budget s'élève à 42,9 millions d'euros, soit plus de la moitié du budget autonomie. Au cœur de cette politique, il y a d'abord la prestation de compensation du handicap dotée de 7,4 millions d'euros qui permet d'accompagner le projet de vie (aides humaines, aides techniques, aménagement de logement ou du véhicule). Nous poursuivrons le financement de l'allocation compensatrice pour tierce personne à hauteur de 1,6 million d'euros.

Mais notre ambition va au-delà des prestations individuelles. Nous investissons fortement dans les services d'aide à l'accompagnement avec 3,6 millions d'euros pour les SAVS et 709 000 euros pour les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés).

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, le Département assume pleinement son rôle avec 29,2 millions d'euros consacrés à l'hébergement en établissement au titre de l'aide sociale générale.

Entre le domicile et l'établissement, nous défendons des solutions à taille humaine comme l'accueil social familial auquel nous consacrons 0,9 million d'euros. Dans la Nièvre, ce sont 90 familles qui accueillent 129 personnes dont une grande majorité en situation de handicap.

Pour terminer, nous finançons également le transport adapté qui concerne 233 élèves en situation de handicap. Le tarif des allocations individuelles de transport est fixé à 0,30 euro/km. Ce rapport est gratuit pour les familles et représente 1,9 million d'euros de dépenses pour le Département.

Dans ce rapport, vous trouverez également les subventions versées pour 541 000 euros. Vous avez le détail dans le tableau parmi lesquelles figure la subvention à la MDPH. L'année dernière, vous aviez des questionnements au sujet de cette subvention en considérant qu'elle diminuait. C'est une subvention qui ne subvient qu'aux besoins de la MDPH.

C'est un budget très conséquent que nous vous demandons d'adopter avec des dépenses de fonctionnement de plus de 82 millions d'euros, des dépenses d'investissement pour 340 000 euros et un peu plus de 25 millions d'euros de recettes de fonctionnement pour 357 000 euros de recettes d'investissement.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Justine, pour cette présentation claire et précise.

Est-ce que cela suscite des commentaires ?

Mme de MAURAIGE : Le rapport que Justine vient de présenter constitue une des politiques les plus structurantes de l'action départementale. Elle représente un budget de plus de 80 millions d'euros pour l'exercice 2026, en baisse d'un peu plus de 14 millions d'euros. Cela s'explique par l'expérimentation qui est menée autour de la fusion des sections « soins » et « santé ».

En effet, la Nièvre fait partie des 23 départements qui participent à cette expérimentation sur une « année » de 18 mois à partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Est-ce qu'il sera possible de faire rapidement un retour d'expérience pour qu'on puisse juger à partir du point de vue de l'usager, des services, des partenaires le bien-fondé de cette expérimentation ? Cela est très important. Nous savions que ce système voulait réduire les inégalités entre départements et permettre une augmentation de moyens pour nos EHPAD.

Une dernière remarque au sujet de la téléalarme dont le budget dédié est en hausse passant de 206 500 euros à 385 500 euros. Entre-temps, on observe que le montant de la redevance des bénéficiaires est présenté à quasiment la même hauteur que l'année dernière : 700 000 euros et 696 000 euros. Quelque chose m'échappe, car il n'y a pas de concordance. Merci.

Monsieur le Président : Est-ce que Justine veut rebondir ?

- Mme GUYOT :* La seule information au sujet de la téléalarme c'est, qu'à compter de 2025, le service entre dans le champ de la TVA. Le Département doit collecter de la TVA sur ces recettes et pourra déduire la TVA sur ces dépenses. Je ne sais pas si c'est cela qui explique.
- Monsieur le Président :* C'est exactement cela.
- Mme GUYOT :* Sur le retour d'expérience de la fusion, c'est encore un peu tôt. Tous les départements qui sont lancés dans cette expérimentation ont l'air plutôt satisfaits. Comme je le disais, c'est 1,9 million d'euros supplémentaires sur les 6 mois pour les structures, ce qui représente pour elles un véritable avantage. Il y aura un rapport qui sera effectué. On ne sait pas si cette expérimentation ne va pas devenir une obligation légale.
- Monsieur le Président :* C'est ce qui est prévu. Je peux me permettre de compléter. La fusion des sections « soins » et « dépendance » : la section « soins » relève de la politique publique de l'État et est financée par des moyens de l'État et la section « dépendance » est financée par le Conseil départemental. C'est notre spécificité de collectivité locale. Quand on fusionne les deux sections, c'est l'État qui reprend les moyens que le Département consacrait à la dépendance et il paye l'intégralité aux établissements. On nous avait vendu cette expérimentation, qui va être généralisée au 1^{er} janvier 2027, si ma mémoire est bonne, comme représentant des moyens supplémentaires pour le Conseil départemental. Les premiers éléments d'évaluation établissaient 1,2 million d'euros supplémentaires. À l'usage, on se retrouve plus près de 200 000 euros. De toute façon, cela va désormais être le lot commun. Là où les choses sont vraiment intéressantes pour les établissements, c'est les 4 millions d'euros en années pleines qui vont être distribués aux maisons de retraite du Département.
- Nous aurions pu en faire une communication spécifique ou attendre le mois de juin quand les choses auraient été stabilisées, mais, puisque nous pouvons en parler aujourd'hui avec Justine GUYOT, nous pouvons officialiser que sur une demi-année nous sommes déjà à près de 2 millions d'euros qui vont être distribués et qui vont faire beaucoup de bien aux trésoreries des établissements qui sont, pour la plupart, déficitaires ou en difficulté. Sur l'année 2027, nous serons, par établissement, à 100 000 euros de crédits pérennes afin d'amortir ou de remuscler la trésorerie et les moyens des établissements.
- C'est extrêmement important, car, pour travailler sur la fameuse « réhumanisation » des maisons de retraite, le dernier levier qu'il nous restait, puisque nous n'avons plus de subventions directes, car la Région a depuis longtemps renoncé à accompagner ces travaux de modernisation, c'était le prix de journée. Nous sommes à un prix de journée moyen dans le département de l'ordre de 64 euros. Il est probable qu'avec le choc démographique qui s'annonce, ce prix de journée, dans quelques années, soit de l'ordre de 70-71-72-73- 74 euros. C'est considérable. C'était le seul moyen de financer les actions de

modernisation. Considérer que nous avons 100 000 euros de plus en moyenne (ce n'est pas la panacée), cela veut dire que nous établissements seront mieux dotés demain.

Je vous rappelle qu'à ce titre, nous avons, avec Justine GUYOT, mené plusieurs opérations de modernisation d'établissements importantes. Je pense en particulier à la maison de retraite de Saint-Pierre-le-Moûtier, un dossier ancien et difficile avec lequel nous avons pu arriver à un résultat très intéressant. C'est aussi lié, il faut le souligner, à l'accompagnement des équipes du Groupement hospitalier de territoire puisque ce site fait partie des EHPAD gérés par le GHT. Je pense également à l'opération de modernisation de Corbigny. Merci encore aux services et aux équipes qui ont permis de travailler sur un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui permet de lancer ce chantier important de l'ordre de 14 millions d'euros, de mémoire, je peux me tromper. À Prémery, le travail a également permis et permettra de mieux travailler sur la résidence autonomie attenante à l'établissement. C'est un modèle du futur : mettre en place les lieux intermédiaires et les lieux de fin de vie, les rassembler, mettre un trait d'union entre eux, mettre en place des équipes partagées. Il y a aussi la question d'Entrains-sur-Nohain où Coallia nous a laissés en rase campagne, sans projet et en vraie difficulté. Nous essayons d'explorer les pistes qui permettraient, dans un site complexe, de trouver une solution, probablement multiservice. Il y a l'initiative du directeur de la clinique privée de Saizy autour de la question de crèches ou d'accueil périscolaire au sein même des établissements. Il y a des difficultés pour recruter et fidéliser des gens dans ces établissements et cela est souvent lié à la problématique de la garde des enfants.

Aujourd'hui, l'idée est de construire, à travers une étude, une sorte de prototype auxquels sont associés la maison de retraite de Clamecy, la clinique du Réconfort, la maison de retraite de Corbigny et l'hôpital de Lormes. Cela aurait vocation à être dupliqué sur l'ensemble du département.

Cela fait aussi le lien avec le GHT qui nous a rappelé, de manière assez utile, l'obligation faite par la loi que les maisons de retraite qui ne sont pas intégrées au sein d'un GHT ont obligation soit de rejoindre ledit GHT, soit de rentrer dans un groupement avant l'été prochain. La discussion avec le GHT, qui a recruté une ressource dédiée à ses relations avec le Conseil départemental et la gestion de ses maisons de retraite, est aujourd'hui beaucoup plus apaisée et transparente sur la communication des documents budgétaires des EHPAD.

Enfin, je vous indique qu'après-demain, nous avons rendez-vous avec le directeur général de la CNSA qui, à ce stade, et je vous en dirai davantage à notre prochaine rencontre, est intéressé à l'idée de faire de la Nièvre un terrain de jeux autour des questions liées à l'autonomie. C'est toute la stratégie que nous tentons de déployer autour des questions budgétaires : aller chercher en dehors du département un

maximum de ressources nouvelles et cela passe par la capacité à proposer un projet, une stratégie. On l'a fait pour la santé, c'est ce que nous faisons, et nous espérons le voir aboutir, pour l'autonomie.

Merci beaucoup à Justine pour cette présentation.

Je vous fais part du pouvoir de Christophe DENIAUX à Anouck CAMAIN. S'il n'y a pas d'autre intervention... Anouck, justement.

Mme CAMAIN :

Je souhaite rebondir sur la situation particulièrement préoccupante de l'EHPAD de Varzy dont j'ai eu connaissance lors du CA du 30 mars dernier. Cet établissement fait face à des délais pouvant atteindre un an pour percevoir les aides sociales versées par le Département. Ce sont des structures déjà fragiles financièrement qui doivent avancer des sommes importantes au risque de déséquilibrer leur fonctionnement. Ce sont aussi indirectement les conditions de vie de nos aînés qui peuvent être impactées. Dans un contexte où les EHPAD sont sous tension, ces retards ne sont pas anodins et interrogent notre capacité collective à assurer un soutien fluide et fiable aux établissements qui assurent des missions essentielles de solidarité. Pourriez-vous nous apporter des éléments de réponse sur ces délais particulièrement longs et les mesures concrètes envisagées afin d'y remédier ?

Monsieur le Président :

Très bien, merci. Justine a quelque chose à rajouter ?

Mme GUYOT :

Au niveau de l'aide sociale générale, vous avez vu qu'il y avait eu une restructuration au niveau du fonctionnement. Initialement, c'était géré sur site ; ça a été recentralisé au niveau du département. Il y a eu pas mal de mouvement de personnel et nous avons renforcé les équipes, justement pour éclipser les retards de paiement. L'EHPAD de Varzy, pour connaître la situation, il y a différents sujets autres que l'aide sociale générale. C'est un sujet que nous avons bien en tête et sur lequel nous travaillons avec les équipes.

Mme CAMAIN :

Merci beaucoup.

Monsieur le Président :

Très bien. D'autres interventions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des voix contre ? Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – accompagner les personnes âgées et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président :

Nous continuons avec Justine.

Mme GUYOT :

Le rapport porte sur la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui, depuis peu, s'appelle « la commission ». J'utiliserai le sigle CFPPA Depuis la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, elle est obligatoire dans chaque Conseil départemental. Elle est coprésidée par le Département et l'ARS. Elle a vocation à accompagner sur le territoire une politique publique de l'autonomie assez ambitieuse et tournée vers la prévention et à gérer des financements pour accompagner un certain nombre d'actions. Vous avez le détail dans la note. Je ne vais pas détailler davantage, mais si vous avez des questions, j'y répondrai. Elle cible 5 différentes priorités :

- donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie ;
- permettre le bien vieillir à domicile ;
- encourager la vie sociale et la citoyenneté ;
- renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité ;
- mettre en place des actions à destination d'aidants des personnes en perte d'autonomie.

Cela a été complété en 2019 par 2 autres priorités pour les résidents d'EHPAD qui étaient initialement plutôt exclus de ce dispositif :

- maintenir et améliorer le capital santé des résidents en EHPAD ;
- maintenir le lien social et l'accès aux droits.

La campagne de financement pour cette année a démarré en novembre et s'est clôturée le 11 janvier. La CNSA attribue de l'argent, à savoir 651 000 euros pour des actions de prévention et 86,5 000 euros pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.

La CNSA, puisqu'il faut que cette commission puisse être accompagnée par des techniciens, autorise le Département à mobiliser 80 000 euros pour financer des postes : un chef de projet et un chargé de mission qui ont pour vocation de répertorier les dossiers que font remonter les différentes structures. Il y a énormément de dossiers chaque année. On peut relever le travail considérable qui est mené par la Fédération des centres sociaux et nos 33 centres vraiment moteurs sur les politiques du grand âge.

Il est proposé de dater 113 150 euros pour l'ergothèque avec une prolongation de la convention au 31.12.2026. La commission pourra décider de débloquer des crédits pour la participation au programme 2026 des ateliers Bons Jours, ce qui s'appelle dans la note « Kalivi ».

Ce sont des ateliers qui fonctionnent bien, en lien avec les centres sociaux. Ces actions prennent la forme d'ateliers de prévention. C'est la Fédération des centres sociaux qui en assume la coordination et la mise en œuvre. Ce rapport a pour objectif d'autoriser Monsieur le Président à engager les crédits nécessaires au financement de l'ingénierie et des actions relevant du programme d'action de la CFPPA.

Monsieur le Président : Merci, Justine, pour cette présentation très complète.
Est-ce qu'elle appelle des commentaires ? Pas plus que ça.
Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – répartition des financements 2026 » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : C'est Michèle DARDANT qui prend le relais

RAPPORT N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2026 – ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Mme DARDANT : Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le présent rapport décrit les objectifs et les programmes d'action en faveur des politiques relatives à la Famille et à l'Enfance, à la Protection maternelle et infantile (PMI) pour 2026.

Il est proposé d'inscrire 31 764 345,78 euros pour Famille-Enfance et 459,3 000 euros pour la PMI en dépenses de fonctionnement, soit une augmentation sur l'année 2026 de 1,3 million d'euros. Cette augmentation est due, comme Daniel l'a rappelé ce matin, à des frais d'accueil et d'hébergement, la prise en charge de mineurs non accompagnés et d'aides particulières à des familles.

Concernant notre politique de la Famille, le Département a adopté en 2022 un Schéma de l'Enfance et des Familles 2022-2026 de près de 16 millions d'euros sur 5 ans avec des engagements concrets que nous respectons malgré nos contraintes financières. Vous savez que la Nièvre connaît une évolution importante en matière de dépenses liées à la politique de prévention et de protection de l'Enfance depuis 2021 où le montant s'élevait à 22 584 310 euros. Fin 2025, nous arrivons à 30 094 510 euros. Il reste certaines dépenses à consolider pour 2026. 25 % des enfants protégés présentent une double vulnérabilité : ils sont atteints de troubles psychiques, de handicap, de traumatismes, de troubles du comportement et ne peuvent pas être pris en charge dans

des structures classiques. Ils relèvent pour la plupart d'une complémentarité des accompagnements du champ médical et médico-social. Nous avons habilité plusieurs lieux de vie pour ces enfants aux besoins multiples avec une prise en charge spécifique organisée autour de petites unités de vie réduites à 4 ou 6 jeunes.

Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés, 90 places sont dédiées, soit en collectif soit en appartement de pré-autonomie. 19 places supplémentaires ouvrent pour les mises à l'abri avant l'évaluation de leur minorité. Le Département a fait le choix de renforcer les solutions d'accueil pour les mineurs. En 2025, nous avons accueilli 378 jeunes qui ont dû être mis à l'abri, mais 86 % sont évalués majeurs. Pour autant, nos dispositifs sont saturés et nous aurons certainement besoin de faire appel à l'accueil hôtelier pour des périodes courtes pour la mise à l'abri.

En 2025, une nouvelle contractualisation de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'Enfance prévoyant de nouveaux objectifs a été signée pour la période 2025-2027 entre l'État et l'ARS et prévoit d'associer de nouveaux partenaires tels que l'autorité judiciaire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Éducation nationale. Mais pour espérer ces financements, deux thématiques d'action principales sont ciblées :

- l'engagement pour la prévention ;
- l'engagement pour la qualité d'accompagnement des enfants placés.

Concernant la PMI, la plus-value de ce service réside dans une triple accessibilité géographique avec des points de consultation répartis sur tout le territoire et une participation financière gratuite avec absence de formalités et l'accueil inconditionnel. Le Conseil départemental inscrit sa démarche dans une volonté de prévention très précoce auprès de la population, à la fois sur le champ de la santé et à la fois sur la compétence parentale.

- 100 % de nouveaux parents sont rencontrés sur certains territoires du département ;
- 2360 visites à domicile en pré et post-natal ont été réalisées.

Concernant le centre de santé sexuelle : un travail de partenariat s'exerce et se renforce au centre de santé sexuelle au sein de la Maison de la Prévention, rue Lamartine, à Nevers et dans les antennes du département. Accès à l'information sur la vie affective et sexuelle, consultations gratuites accessibles à toutes et à tous. Deux conseillères conjugales et familiales portent également ce travail de prévention lors de leurs interventions dans les collèges, lycées, foyers de vie et centres de formation. 2487 enfants, personnes précaires ont été sensibilisées à la vie affective et sexuelle en 2025.

Nous poursuivons également l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de la santé à travers une offre de santé gratuite favorisant l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies dans les locaux de la Maison de la Prévention, à Nevers.

L'année 2025 est marquée par la reprise des consultations par le médecin interne du Département. Pour mettre en place cette politique, nous avons un certain nombre d'actions dont l'hébergement des enfants confiés avec des dépenses de 22 666 331,78 euros. En matière d'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs, depuis 2020, nous assistons à une transformation historique de l'offre – une action voulue par le Schéma Enfance et Famille. Une diversification des réponses apportées aux mineurs et à leurs familles à leurs domiciles et en établissement. Ces 6 dernières années :

- 157 nouvelles places ou mesures d'accompagnement à domicile ont été créées ou transformées, soit :
 - 64 mesures d'action éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement ;
 - 26 places en lieux de vie et d'accueil ;
 - 14 dans le territoire de Cosne ;
 - 6 sur le territoire de Montsauche ;
 - 6 sur la commune de Coulanges-lès-Nevers ;
 - 15 places en appartement diffus pour travailler l'autonomie en vue de sortie du dispositif à leur majorité.

Le second trimestre 2026 devrait concrétiser l'ouverture de 19 places en MECS à Decize par le groupe SOS association Pierre et Paule Saury.

L'année 2026 devrait voir clôturés l'ensemble des projets lancés il y a 5 ans. Les prix de journée sont impactés par l'application du taux directeur à hauteur de 1 %, reconduction de l'exercice 2025, les revalorisations prises en charge intégralement par le Département.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 millions d'euros et proviennent principalement de la CAF au titre des prestations familiales relatives aux confiés à l'ASE et des recettes d'autres départements dans le cadre des dessaisissements.

Les actions de prévention représentent des dépenses de 3 343 014 euros. L'une des premières dépenses résulte des mesures judiciaires d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Notez que la transformation juridique des 64 places de placement éducatif à domicile en mesure éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement est effectuée avec une enveloppe constante. Une technicienne de l'intervention sociale et familiale ou une auxiliaire de vie sociale porte une action de prévention envers les familles.

L'axe 5 du Schéma départemental Enfance et Famille concerne la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'Enfance. Au sein de cet axe, la fiche 25 a pour objectif de favoriser la participation des enfants confiés avec 3 objectifs :

- Renforcer le pouvoir d'agir des enfants sur leur quotidien et sur les dispositifs départementaux ;
- Favoriser la compréhension entre les enfants et les professionnels ;
- Améliorer l'ensemble du dispositif de protection de l'Enfance.

À l'initiative des membres du groupe de travail porté par l'Observatoire départemental de la protection de l'Enfance, un conseil des ambassadeurs de la protection de l'Enfance a été créé. Il doit permettre de créer un forum d'expression pour les enfants confiés au Département. Ce conseil s'est réuni pour la première fois le 29 novembre 2025. J'y ai d'ailleurs participé. 22 enfants ont manifesté leur intérêt pour se réunir à nouveau. Une réunion a eu lieu en mars où ils ont réalisé une vidéo à destination de tous les enfants. Afin de financer cette action, une enveloppe de 2 500 euros a été prévue au titre du budget 2026.

Concernant les frais liés à l'accueil des enfants confiés :

- fonctionnement : 975 000 euros ;
- recettes : 1 000 euros.

Ces frais sont liés à l'accueil et à l'ensemble des aides pour les mineurs, les loisirs, l'habillement, l'argent de poche, les frais annexes de santé et les transports.

La part liée, notamment, au transport scolaire (-49 000 euros) justifie la baisse de l'enveloppe globale. La part liée aux colonies de vacances a augmenté ces dernières années : de 55 700 euros en 2024, elle est passée à 60 700 euros en 2025, notamment en raison des colonies spécialisées pour les enfants porteurs de handicap.

Concernant l'aide aux familles :

- Dépenses de fonctionnement : 650 000 euros ;
- Recettes : 62 000 euros. Estimations : la participation des familles et de la CAF pour la médiation familiale.

Cette politique concerne le soutien financier apporté aux familles avec enfant(s) afin d'endiguer les processus de précarisation des situations sociales. Le Département accueille et accompagne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et qui sont sans domicile. Le Département a conventionné avec PAGODE pour l'hébergement de 4 familles, soit 12 places supplémentaires en appartement. Le coût de ce dispositif est de 95 000 euros annuels sur la base d'un prix de journée

facturé au coût réel. À ceci s'ajoute le financement de 2 places supplémentaires pour un montant de 58 400 euros.

Concernant les mineurs non accompagnés :

- Dépenses de fonctionnement : 3,5 millions d'euros ;
- Recettes de fonctionnement : 877 600 euros.

Au 31 janvier 2026, 88 mineurs sont confiés au Département, 91 majeurs bénéficient d'un contrat Jeune majeur. Ils sont tous accueillis et répartis sur différents lieux d'accueil. Malgré la création de 90 places d'accueil et 19 places supplémentaires à l'horizon de ce trimestre, le Département n'aura pas d'autre choix que faire appel à l'hôtel pour de courtes durées. En revanche, on constate une petite diminution du nombre de jeunes arrivés en 2025 : 378 contre 426 en 2024. Nous aurons une baisse du nombre d'enfants placés à l'hôtel. Les recettes proviennent de l'État pour le remboursement des frais le temps de la période de vérification de minorité. Il est à noter un budget supplémentaire de l'État relatif à un projet expérimental d'un montant de 480 000 euros par an.

Pour le soutien aux majeurs :

- dépenses de fonctionnement : 250 000 euros ;
- recette de fonctionnement : 235 000 euros.

Afin de lutter contre les sorties sèches de l'ASE à la majorité, les services du Département travaillent à une diversification et une individualisation des solutions afin d'améliorer leur prise en charge.

En 2026, 111 enfants confiés vont atteindre la majorité en cours d'année et seront éligibles à un contrat Jeune majeur. Actuellement, nous dénombrons 105 jeunes majeurs qui bénéficient de cet accompagnement. Nous aurons seulement 26 jeunes qui atteindront l'âge de 21 ans en 2026.

Concernant la Stratégie de prévention et de protection de l'Enfance, nous avons contractualisé avec l'État et l'ARS. En contrepartie, pour avoir les financements mobilisables, le Département s'engage à réaliser un certain nombre d'actions et à ne pas réduire son engagement financier en matière de dépenses d'aides sociales et de PMI.

Concernant les autres dépenses : 34,5 000 euros pour une opération qui concerne les frais d'avocat, les dépenses de subventions de fonctionnement aux associations (France Victimes, 3 Petites Graines, Bien Naître à Nevers). À noter : un cofinancement avec la Direction de la parentalité et le Service de développement culturel et sportif pour l'association À la rue. Vous avez à la fin le détail de toutes ces subventions.

Concernant la petite enfance :

- dépenses de fonctionnement : 384 300 euros ;

- recettes de fonctionnement : 87 500 euros.

Le Département a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par la CAF en 2023, prévu pour se décliner sur 3 ans entre 2023 et 2026 : il s'agit de permettre à des familles identifiées par la PMI de bénéficier d'une place d'accueil d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de Nevers à hauteur de 2,5 journées par semaine minimum afin de favoriser la socialisation et un travail sur la parentalité pour les enfants à besoins spécifiques. Les recettes proviennent de la CAF et de l'État.

Au sujet du centre de santé sexuelle, la démarche de prévention est poursuivie grâce à la réalisation d'interventions sur la vie sexuelle et affective auprès de collégiens, lycéens et de publics vulnérables : 4 716 jeunes ou personnes hébergées dans un lieu de vie ont bénéficié de ces interventions en 2025. Les consultations de grossesse, contraception, suivi gynécologique de prévention et de dépistage des IST augmentent chaque année : 1 810 consultations médicales ont été réalisées par les sages-femmes et 950 entretiens psychosociaux ont été réalisés par les conseillères conjugales et familiales. Une plateforme IVG est également portée par le Conseil départemental afin de permettre une réponse rapide. Il y a des difficultés d'accès à l'IVG liées au manque de praticiens ; pour cela, les praticiens du centre de santé pratiquent depuis 2017 des IVG médicamenteuses. En 2025, 435 femmes ont été reçues pour une demande et 195 IVG médicamenteuses ont été réalisées. Les recettes proviennent de l'État.

Concernant la PMI :

- dépenses de fonctionnement : 35 000 euros ;
- recettes de fonctionnement : 500 000 euros ;
- dépenses d'investissement : 8 000 euros.

Les professionnels de ce service organisent des consultations, des visites à domicile, des bilans de santé dans les écoles maternelles et réalisent des actions de soutien à la parentalité. Un maintien des dépenses est projeté pour l'exercice 2026 et 8 000 euros sont inscrits en dépenses d'investissement qui permettent de financer l'achat de matériel médical et de puériculture. Aujourd'hui, le département recense 3 médecins qui assurent les consultations pédiatriques et 1 médecin vacataire. Les recettes proviennent des remboursements de la CPAM et de la Stratégie nationale pour la prévention et la protection d de l'Enfance.

La prévention de MST via le centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic qui est transféré à la Direction de la santé, de la prévention depuis le 1^{er} janvier 2026.

Un certain nombre de subventions sont versées aux associations afin de leur permettre d'assurer des accompagnements complémentaires aux familles et aux travailleurs sociaux dans l'exercice de leurs fonctions :

- Le dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité porté par l'APIAS consiste en l'appui lorsque l'un des deux parents ou les deux parents sont porteurs de handicap(s) psychique(s) avec une subvention de 340 000 euros ;
- Nièvre Regain avec le dispositif ELAN assure la gestion du dispositif de 4 places d'appartement en pré autonomie avec un budget de 83 139 euros ;
- France Victimes 58 se voit accorder une subvention liée au financement d'un poste d'intervenant social en commissariat-gendarmerie ;
- Maintien du financement de l'unité d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger à hauteur de 56 800 euros ;
- Maintien de la subvention à la mission ad hoc d'accompagnement des victimes : juristes et accompagnement judiciaire à hauteur de 19 000 euros ;
- la Maison des Adolescents de la Nièvre est portée par l'association Fil d'Ariane pour 50 000 euros ;
- Bien Naître à Nevers reçoit 1 000 euros pour financer un fauteuil mobile ;
- 3 Petites Graines reçoit 500 euros pour la Semaine de l'allaitement
- l'association À la rue reçoit 3 000 euros avec un cofinancement du Service de développement culturel et sportif.

Je vous ai à peu près tout dit. Il vous est donc proposé d'approuver ces politiques avec le budget Famille Enfance, d'accorder les subventions, d'approuver les conventions correspondantes avec les différentes associations et d'autoriser Monsieur le Président à tout signer.

Monsieur le Président :

Doucement ! *(Rires)* Je comprends qu'il y ait un peu d'impatience. Merci, Michèle, pour cette présentation extrêmement précise et qui montre bien toute l'importance de ce dossier parce qu'il est tentaculaire. Il faut remercier collectivement Michèle DARDANT pour son travail. Ce n'est vraiment pas facile, ces questions qui sont maltraitées au niveau national et pour lesquelles nos équipes sont en souffrance. C'est un travail très complexe que d'assurer la protection de l'Enfance et, pour autant, l'intervention de Michèle l'a très bien montré, des projets et des initiatives prises sur le terrain.

Je vous rappelle le Schéma de l'Enfance à hauteur de 16 millions d'euros. Continuons chaque année, budget national après budget national de demander que l'État en prenne sa part à hauteur de 50 %. Il faudrait récupérer 8 millions d'euros et nous sommes encore dans l'absence de réponses concrètes. Nous n'avons d'ailleurs plus d'interlocuteur direct au niveau ministériel. Vous avez noté qu'il y a aujourd'hui un Haut-Commissariat à l'Enfance, mais pas de ministre de plein exercice, ce qui complexifie évidemment la tâche.

Par ailleurs, les propositions de loi et de textes qui se multiplient sur ce sujet sensible tombent à chaque fois à côté. Au fond, ce qu'on nous demande et qui est identifié dans les projets de loi – et certains pensent qu'il suffit de dire « enfance en danger » – ce n'est pas en multipliant les contrôles et les postes que l'on contrôlera le bien-être et l'intérêt de l'enfant. C'est plutôt en finançant, ce que nous demandons encore une fois, des postes d'éducateur spécialisé et, surtout, un vrai projet pour l'Enfance qu'il reste à écrire.

Marie-France, je te cède la parole.

Pardon, avant d'oublier : Anouck CAMAIN donne pouvoir à Anne-Marie CHÊNE, et Christophe DENIAUX à Franck MICHOT.

Mme de RIBEROLLES :

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport porte sur la Famille, l'Enfance et la PMI. C'est une compétence importante pour notre collectivité dont le budget alloué représente 32 223 645 euros en fonctionnement. Sur ce volume financier important, les mineurs non accompagnés représentent 3,5 millions d'euros, soit près de 11 % de cette politique. En France, le nombre de mineurs non accompagnés pris en charge par le service de l'ASE était de 46 803 euros pour l'année 2024 contre seulement 10 000 euros en 2013. Cela représente une multiplication par 4,7 en 10 ans d'après l'Observation de l'immigration et de la démographie. Pour rappel, l'article 21-12 du Code civil dispose que l'enfant qui, depuis au moins 3 années, est recueilli sur décision de justice et élevé par une personne de nationalité française ou confié aux services de l'ASE peut réclamer la nationalité française.

Dans les faits, ce statut est dévoyé et constitue une filière d'immigration à part entière selon Michel AUBOUIN, ancien préfet de l'Essonne. Il décrit ainsi le parcours des mineurs non accompagnés débarqués à Orly : placés dans un foyer, scolarisés, soignés, accompagnés, leur situation se trouve régularisée le jour de la majorité présumée. C'est ce jour-là qu'ils retrouvent leurs papiers et que leurs parents se font connaître. La note du 7 avril 2026 intitulée « Les mineurs non accompagnés : un statut détourné et des services de l'Enfance saturés » atteste des difficultés rencontrées par l'ensemble des départements de France.

Cela rejoint les propos que nous tenons depuis des années : l'accroissement de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce programme ne suffira jamais. Nous en sommes à 3,5 millions d'euros. Les Yvelines vont pour leur part réaliser un programme unique en France avec 5 villages d'accueil pour un coût estimé à 34 millions d'euros. Nous sommes bien conscients que cela ne relève pas de vos choix, mais d'une contrainte de la part de l'État qui relève de la Solidarité, compétence dont nous sommes les chefs de file. Toutefois, nous ne pouvons pas multiplier les fonds. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce rapport. Non pas face à votre politique sur ce sujet, mais en réaction aux

décisions de l'État qui exige toujours plus en finançant le moins possible.

À travers la loi Taquet, l'interdiction d'hébergement dans les hôtels contraint les départements à accueillir les mineurs non accompagnés sans que les compensations financières soient à la hauteur et sans adopter une politique ferme face à la situation dénoncée par l'ensemble des collectivités. C'est là le sens de notre vote, n'y voyez aucune défiance à votre égard ni aucune prise de position sur ce fait de société. Merci.

Monsieur le Président :

Merci. Je rappelle, contrairement à ce qui a été indiqué à l'instant que le nombre d'OQTF qui concernent des ex-mineurs est absolument considérable et que les chefs d'entreprise, notamment de ce département, qui proposent une solution pour ces mineurs engagés dans leur entreprise fait actuellement débat. Je vous renvoie, puisque c'est un sujet national, à la position du MEDEF qui ne peut pas être soupçonné de collaboration avec la majorité de ce Département. Le piège de l'immigration, tel qu'il est présenté aujourd'hui par l'extrême droite, est en train de se refermer. Nous savons pertinemment que pour assurer la continuité, à la fois de nos services de protection sociale et à la fois au sein de nos entreprises, compte-tenu de la démographie en berne, que nous comptons sur une main-d'œuvre issue de l'immigration. C'est indispensable et c'est un autre débat.

Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Simplement, Monsieur le Président, pour rebondir sur vos propos. Ce n'est pas l'immigration de travail qui pose problème. C'est l'immigration qui ne travaille pas.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas comment vous comptez. Peu importe.

Sur ce dossier important, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Jean-Paul FALLET.

M. le FALLET :

Si le DAP est emporté par l'APIAS, je ne participerai pas au vote. J'aurais invité l'opposition à faire une motion plutôt que s'abstenir sur un dossier qui représentait d'autres actions.

Monsieur le Président :

Alors, qui s'abstient ? Levez deux mains quand vous avez des pouvoirs. Parfait, cela facilite des choses. Qui vote pour ? Il y en a qui ne prennent pas part au vote, j'ai l'impression. Je laisse à la sagacité de notre compteur l'identité des personnes en question. Merci, en tout cas, de cette prise de position. C'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président : On poursuit avec Michèle DARDANT, toujours dans la même logique, notamment le travail remarquable mené autour de la MADEF.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2026 – UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

Mme DARDANT : Les objectifs et les programmes d'action en faveur des mineurs accueillis à la MADEF et des familles accompagnées pour 2026.

Il est proposé d'inscrire :

- 6 804 millions d'euros en dépenses de fonctionnement ;
- 7 778 350 euros en dépenses d'investissement, dont :
- 273 747,678 euros de reports.

Je vais vous faire une petite présentation de la MADEF. La MADEF assure l'accueil d'urgence des mineurs confiés à l'ASE et l'accompagnement des familles au sein d'un établissement non autonome qu'on appelle la Maison départementale de l'Enfance. Elle exerce actuellement ses missions sur :

- 3 sites ;
- 1 section de l'Enfance de 45 places pour les mineurs de 3 à 18 ans ;
- 5 unités de 8 places ;
- 1 unité de 7 places ;
- Des places de repli et de mise à l'abri ;
- 1 espace famille pour la réalisation des visites parent-enfant ;
- 1 service de soutien à la parentalité ;
- Des services support.

À compter de juin 2026, l'activité de l'établissement sera transférée dans les locaux de la Cité de l'Enfance et réorganisée sur la partie hébergement. Dans un premier temps, la Cité de l'Enfance disposera de 4 unités de foyer de l'Enfance de 6 places chacune pour l'accueil de mineurs de 3 à 18 ans. Elle poursuivra les missions de mise à l'abri et d'évaluation des situations avant la réorientation des enfants vers la prise en charge adaptée à leurs besoins. Elle disposera de 3 unités de 8 places chacune pour l'accueil durable de mineurs de 3 à 18 ans présentant des problématiques plurielles, 36 places d'accompagnement éducatif à domicile, mesures d'accompagnement en milieu ouvert renforcées, hébergement réalisé par le service parentèle. L'ouverture des 3 autres unités dédiées à l'accueil durable et les recrutements de professionnels afférents s'échelonneront sur les 3 prochaines années.

Le budget qui vous est présenté pour 2026 prend en compte les éléments liés à l'ouverture de la Cité, les frais de déménagement, les moyens humains nécessaires, les différents contrats de maintenance des nouveaux équipements ainsi que le mobilier, l'électroménager et le matériel nécessaire au fonctionnement.

Concernant l'offre d'accueil, la MADEF poursuit les actions mises en place depuis 2022. Plusieurs formations ciblées sur les problématiques du public accueilli seront dispensées aux professionnels. 4 apprentis en formation d'éducateur spécialisé ou moniteur-éducateur sont accompagnés au sein de l'établissement. Les enfants accueillis présentent de plus en plus de difficultés d'apprentissage, de situations de décrochage scolaire, des troubles du comportement, de rupture de parcours, de période sans scolarisation et une incapacité, pour certains, à s'inscrire dans un projet professionnel. Ce travail conduit par le pôle d'accompagnement de jour se poursuivra en 2026. Il permet la prise en charge en journée des enfants et des jeunes accueillis sans scolarité ou avec une scolarité à temps partiel. Pour ce dispositif mis en place en 2019, les crédits au titre du FSE+ sont à nouveau sollicités.

Concernant la prise en charge des troubles du comportement, la plupart des enfants accueillis présentent des blessures de vie multiples se traduisant par des comportements inadaptés, des conduites à risques et des troubles psychiatriques. Au-delà d'une prise en charge éducative, ils ont besoin d'un accompagnement psychologique, sanitaire et, de plus en plus souvent, psychiatrique. Pour répondre à ces besoins, l'unité médico-psychologique a été renforcée avec 2 postes d'infirmiers à temps plein. L'établissement bénéficie d'un financement de l'ARS versé en 2025 à hauteur de 68 000 euros pour 2025-2026. À compter du 1^{er} juillet, les enfants présentant des troubles du comportement, et pour lesquels une prise en charge en structure collective est possible, pourront être accueillis durablement dans la Cité de l'Enfance. Pour chacun d'entre eux, un projet éducatif et thérapeutique sera mis en place.

Ensuite : la bientraitance et la gestion des risques. Les projets de service sont retravaillés avec les équipes afin de renforcer la cohérence. Le projet de service pour l'accueil durable des mineurs sera élaboré au cours du premier semestre 2026. Un règlement de fonctionnement a été élaboré en 2025 avec l'ensemble du personnel, soumis au comité local d'établissement lors de la séance du 18 décembre 2025. Ce règlement indique les modalités concrètes d'exercice des droits des usagers, l'organisation, l'affectation des locaux ainsi que les conditions d'accès et leur utilisation, les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens et les règles essentielles de vie collective. Ce règlement doit maintenant être arrêté par l'assemblée départementale. Vous l'avez en fin de dossier.

Concernant les ressources humaines : en 2025, la MADEF disposait de 100 postes au tableau des emplois. Pour 2026, 115 postes seront nécessaires à compter du 1^{er} juin pour faire fonctionner l'établissement. En effet, l'ouverture d'une 7^e unité nécessite le recrutement de personnel supplémentaire. Les unités éducatives sont actuellement encadrées par 6 personnels éducatifs et 1 maîtresse de maison.

Dans le nouveau projet d'établissement, nous prévoyons seulement 5 personnels éducatifs par unité, mais 4 maîtresses de maison afin de prendre en compte l'élargissement des tranches d'âge sur les unités de foyer de l'Enfance et la complexité des situations sur les unités d'accueil durable. Ce taux permettra la présence en continu de 2 adultes. Dans un premier temps, il est proposé de positionner 5 personnels éducatifs et 2 maîtresses de maison sur 5 des 7 unités qui ouvriront et d'affecter 5 personnels éducatifs et 4 maîtresses de maison sur l'unité d'accueil d'urgence et sur l'unité d'accueil durable 6-10 ans. Au regard de la tranche d'âge très large de l'unité d'accueil d'urgence, 3-18 ans, et des profils complexes des enfants accueillis sur ces groupes et qui sont souvent peu autonomes, il est également nécessaire de créer 4 postes d'intervenants éducatifs de nuit. Cette nouvelle organisation implique la création de 15 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés et la transformation d'un poste de moniteur-éducateur en poste d'agent des services hospitaliers qualifié correspondant aux 12 postes de maîtresses de maison et 4 postes d'intervenants éducatifs de nuit. Ce que je vous dis peut vous sembler difficile à suivre, mais j'ai refait les calculs et je vous assure que c'est juste ce qui est proposé dans le dossier.

Le projet de construction du nouvel établissement : les crédits d'investissement sont essentiellement consacrés au financement des projets de construction, livraison du bâtiment au deuxième trimestre 2026. Le déménagement devrait se faire au mois de juin.

Le Conseil départemental finance l'établissement par une dotation globale calculée sur l'activité professionnelle. Le montant s'élève à 6 394 065 euros pour 2026. Cependant, il est nécessaire d'arrêter des prix de journée pour les différentes activités de l'établissement afin de pouvoir facturer aux autres départements les journées d'activités réalisées pour des enfants relevant de leur compétence suite d'un dessaisissement du juge pour enfants. La mise en place d'activités sans hébergement nécessite d'isoler les dépenses relevant du foyer de l'Enfance des dépenses relevant des activités de soutien à la parentalité. Celles-ci s'élèvent à 6 289 157,37 euros pour la partie foyer de l'Enfance et 514 844,63 euros pour la partie soutien à la parentalité. Le total des dépenses de fonctionnement est estimé pour 2 026 à 6 804 millions d'euros.

Il vous est demandé de valider ces inscriptions budgétaires, de valider le règlement général de fonctionnement et le tableau des emplois en annexe.

Monsieur le Président : Parfait. Merci, beaucoup, Michèle.

Est-ce que cela suscite des commentaires ? Personne.

Pas d'abstentions, pas de vote contre ? Il est donc voté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : Nous retournons vers Justine GUYOT pour notre marronnier : l'objectif d'évolution des dépenses pour 2026

RAPPORT N° 13 : FIXATION DE L'OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (OED) 2026

Mme GUYOT : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être assez précise, mais pas trop longue, car cela est assez technique et complexe.

L'OED que nous votons chaque année pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du Département, mais uniquement ceux qui n'ont pas contractualisé via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Concrètement, cette OED a pour objectif de déterminer de combien peuvent évoluer les budgets et les tarifs des structures dans un équilibre toujours difficile entre le soutien aux établissements, la maîtrise des finances publiques et l'accessibilité des structures pour les usagers avec un prix qui reste tenable. Dans la note, vous avez tout le contexte socioéconomique lié à l'inflation, à la revalorisation du SMIC et des pensions de retraite. Ensuite, vous avez un focus plus précis sur le volet « grand âge » et sur le volet « handicap et enfance ».

Au niveau du volet « grand âge », l'année 2025 a été marquée par l'expérimentation que nous avons déjà évoquée. Il y a également eu la poursuite de la commission établissements en difficulté pour les EHPAD, le déploiement des tarifs différenciés dans les EHPAD qui est un levier intéressant à plus ou moins long terme pour générer des recettes supplémentaires pour les structures. À ce jour, cette mesure a été adoptée par 5 structures. Des taux d'occupation qui sont toujours en légère hausse en EHPAD, mais qui sont loin d'atteindre le niveau connu avant le Covid. Nous avons la loi de financement de la Sécurité sociale 2026 adoptée par le Parlement en décembre 2025 qui prévoit notamment un investissement dans les habitats intermédiaires dans une perspective claire de non-crédation de places en EHPAD. Le logement « alternatif » joue un rôle majeur dans la prévention de la perte

d'autonomie. Un certain nombre de places ont été ouvertes sur le département via un appel à projets.

Il y a la dimension liée au renforcement de l'offre d'accompagnement à domicile par des places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile, le doublement du nombre d'équipes à domicile spécialisées Alzheimer, l'attribution des moyens complémentaires aux EHPAD pour le recrutement de 50 000 professionnels supplémentaires d'ici 2030. C'est à gros traits – je ne vais pas tout lire.

Ensuite, sur le volet « handicap et enfance » : mise en place en 2025 de mesures salariales 2024 « Segur pour tous ». Dans la continuité des nouvelles mesures salariales entrées en vigueur de façon rétroactive, au 1^{er} janvier 2024, le Département a perçu au titre de 2025 une compensation de la CNSA qui vise à financer les mesures salariales des établissements relevant de l'Enfance et des adultes relevant de situations de handicap hors EHPAD. Son montant n'a toutefois pas permis de couvrir l'intégralité de cette nouvelle dépense pour le secteur Enfance pour lequel la charge résiduelle pour le Département restera à hauteur de 275 000 euros. Pour l'année 2024, le Département a dû contribuer seul à ces dépenses complémentaires d'environ 570 000 euros pour l'autonomie, pour les structures déficitaires.

Sur le volet « domicile », les revalorisations salariales qui sont financées par un versement complémentaire de plus de 2 millions d'euros financés par la CNSA à hauteur de 50 % et qui représentent un coût net pour le Département de la moitié. L'engagement dans la dotation complémentaire qualité qui couvre aujourd'hui 80 % des services avec un budget de 2 millions d'euros compensé à hauteur de 100 % par la CNSA.

Dans la Nièvre, vous avez un petit panorama qui a été dressé au niveau, déjà, du prix moyen de journée puisque dans le département le tarif moyen a augmenté de 1,28 euro entre 2024 et 2025, soit un tarif moyen s'élevant à 65,33 euros, dans la moyenne nationale. La tarification 2025 a visé une harmonisation des tarifs pratiqués sur le territoire compte tenu de la stabilisation de l'inflation.

Sur le secteur des personnes handicapées, les associations gestionnaires ont pour la majorité contractualisé un contrat CPOM avec le Département et fixé pour 5 ans la tarification et les dotations. Vous voyez dans la note qu'il y a 2 établissements qui n'ont pas souhaité contractualiser avec le Département.

Sur le secteur Enfance, les prix journées moyens pour les MECS ont évolué de +13 % entre 2022 et 2025, principale conséquence de la revalorisation salariale sachant qu'aucune reprise de déficit n'a été effectuée à l'exercice 2024-2025 sauf exception. Sur cette même période, globalement le coût des hébergements a augmenté dans les mêmes proportions. Singulièrement, le service de placement familial géré par le COPEP Hortense-Bourgeois a été plus lourdement impacté

par la réforme de la rémunération des assistants familiaux. Entre 2022 et 2025, son prix de journée a augmenté de 26 %. Les tarifs de l'aide à domicile ont évolué en 2025 afin de permettre l'application d'un prix de journée différencié valorisant l'intensification du mode d'intervention.

Sur le secteur de l'aide à domicile, la tarification 2025 a visé une harmonisation des tarifs pratiqués sur le territoire. En moyenne, les tarifs ont augmenté de 3,04 % entre 2024 et 2025. Néanmoins, on constate encore une disparité importante entre les services avec un prix qui va de 24,58 euros à 28,54 euros.

La proposition qui est faite à la fin de la note à destination des établissements pour personnes âgées, au niveau de l'hébergement, est de faire évoluer la tarification avec une hausse maximale de :

- lorsque le tarif est inférieur à 60 euros : 5 % ;
- lorsque le tarif est compris entre 60 euros et 61,99 euros : 2 % ;
- lorsque le tarif est compris entre 62 euros à 63,50 euros : 1 % ;
- lorsque le tarif est supérieur à 63,50 euros : 0 %.

En cas de reprise de déficit en 2025 induisant de facto une augmentation des tarifs, la reprise du déficit en 2026 devra être questionnée.

Sur les tarifs différenciés, il est proposé de ne pas modifier le plafonnement à 20 % de l'écart entre le tarif fixé par le Département et le tarif le plus élevé pratiqué par la structure.

Concernant les EHPAD partiellement habilités à l'aide sociale et qui sont soumis à un pourcentage d'augmentation de tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale fixés par arrêté relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées. Pour 2026, le pourcentage maximal d'augmentation est fixé à 0,86 %.

Sur le secteur des établissements pour personnes en situation de handicap, il vous est proposé pour les établissements sous facturation hors CPOM +0 %. Ce sont le foyer Petit Pierre, géré par l'association Thand'm, et Vivre et devenir qui gère le foyer de vie à La Machine.

Au niveau des établissements et services du secteur Enfance, il vous est proposé une augmentation de 1 % pour les dépenses de Groupe 1, de 1 % pour les dépenses de Groupe 2 et de 1 % pour les dépenses de Groupe 3. Chaque groupe correspond à des dépenses précises.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile : afin de viser une accessibilité pour tous et dans une logique de maintien à domicile, il est proposé d'appliquer une augmentation corrélée au pourcentage d'augmentation des pensions de retraite.

Il vous est proposé :

- Pour des tarifs inférieurs à 25,50 euros : +1,10 % ;

- Pour des tarifs compris entre 25,51 euros et 26 euros : +1 % ;
- Pour des tarifs compris entre 26,01 euros et 27,99 euros : +0,9 % ;
- Pour des tarifs supérieurs à 28 euros : 0 %.

Voilà pour les détails. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser – c’est assez indigeste.

Monsieur le Président : Tu t’en tires très bien. C’est un sujet dense et complexe. L’OED est percuté par les appels à projets qui viennent compléter les outils de financement des établissements et les établissements qui sont sous contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens sont écartés de ce dispositif. Cela perd de son sens, mais reste une obligation légale et réglementaire. Merci à Justine de s’être sortie de ce guêpier.

Est-ce que vous avez des interrogations ? Est-ce que vous souhaitez approfondir ce rapport ?

Est-ce qu’il y a des abstentions ? Il n’y en a pas. Est-ce qu’il y a des votes contre ? Non plus. Bravo, Justine. Ce n’était pas facile.

Le rapport intitulé « Fixation de l’objectif d’évolution des dépenses (OED) 2026 » est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Président : Nous changeons de sujet, c’est plus joyeux, avec Wilfrid SEJEAU

RAPPORT N° 14 : BUDGET PRIMITIF 2026 – LA PIERRE ANGULAIRE D’UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

M. SEJEAU : Monsieur le Président, chers collègues, avant de parler du budget culture à proprement dit, j’aimerais dire un mot sur la culture démocratique et répondre à M. GAUTHIER.

Vous avez fait un parallèle et j’aimerais y répondre, car il ne me semble pas juste. Vous avez mentionné que l’opposition à Nevers avait été réduite à sa portion congrue en matière de représentation, ce qui, pour le coup, est vrai puisque nous n’avons obtenu des représentants de l’opposition que dans les cas où cela était obligatoire et prévu par la loi. Mais cela n’est pas du tout le cas au Département.

Je prendrai un exemple : la ville de Nevers a désigné 8 représentants pour le SIEEEN, 0 pour l’opposition. Est-ce que vous pouvez me citer un organisme du Département qui représente 8 membres et dans lequel il n’y aurait aucun membre de l’opposition ? Je peux vous citer un certain nombre d’exemples où le Département, alors qu’il n’y était absolument pas obligé, a prévu que l’opposition soit représentée. Je

peux très bien entendre et comprendre que cela ne soit pas suffisant à votre goût, mais ce qui est factuel, c'est que le Département n'était pas obligé de proposer des sièges à l'opposition et qu'il l'a fait – contrairement à ce qui se pratique à la Ville de Nevers.

Je tiens à signaler que la présidence des Finances est occupée par un membre de l'opposition. Aucune obligation légale. Denis THURIOT n'a à aucun moment proposé que l'opposition à Nevers ne préside une commission. Au sein de réseaux que je préside, il y a 3 représentants de l'opposition. Aucune obligation légale. Vous représentez aussi le Département dans les collèges de vos cantons. Cela me semble de bonne politique. Aucune obligation légale non plus. Nous avons demandé à Monsieur le Maire de Nevers de pouvoir représenter la Ville dans certaines écoles : refus. L'opposition est aussi représentée au Groupement de défense sanitaire, à la SIC foncière agricole, à Nièvre Aménagement, à Nièvre Attractive, à Nièvre Ingénierie ; tout un tas d'organismes dans lesquels la représentation de l'opposition n'est absolument pas obligatoire et repose sur la culture démocratique de notre majorité.

Monsieur le Président :

Très bien.

M. SEJEAU :

Je propose maintenant de parler de la culture, au sens large.

Pour ce budget 2026, je signale au préalable que le Département de la Nièvre maintient son ambition en matière culturelle et ce qui fait peut-être la différence entre nous et d'autres forces politiques ou d'autres collectivités, c'est de maintenir ce budget en faveur de la culture. Là encore, nous ne sommes pas obligés, mais nous le faisons parce que nous estimons que c'est indispensable pour le vivre ensemble, la solidarité, l'émancipation et l'éducation.

Il est donc proposé d'inscrire 3 145 964 euros en dépenses de fonctionnement et 385 092 euros en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 153 500 euros en fonctionnement et 137 000 euros en investissement.

L'objectif de la politique culturelle départementale vise l'accès de toutes et tous à la culture, aux arts, que ce soit par la fréquentation des œuvres, des festivals, des spectacles, mais aussi de favoriser l'accès à la pratique. C'est un des plans essentiels de notre action culturelle. Notre action est également mue par une volonté d'équité territoriale et une répartition équilibrée des activités culturelles et le développement de l'itinérance.

L'action des services se décline par l'impulsion d'actions en faveur des populations, l'animation de réseaux, mais aussi le soutien et l'accompagnement des acteurs avec un travail qui cherche à agir à travers la transversalité puisque le service de la culture a développé à travers les années des actions avec le secteur social, le secteur de l'éducation ou le secteur de la jeunesse.

Je souhaiterais d'abord parler de l'action principale, celle qui représente 2 095 millions d'euros en termes de fonctionnement : l'action Territoires et artistes qui vient soutenir les acteurs culturels, mais aussi les communes et les communautés de communes qui ont une action en matière culturelle et des saisons et le partenariat avec des structures ressource. La principale structure ressource, c'est RESO, que vous connaissez. Premier employeur culturel du Département avec près d'une centaine d'agents. C'est aussi le premier organisateur d'événements culturels avec 312 événements organisés en 2025 pour 37 800 spectateurs. Ces événements ont permis à plus de 6 000 personnes de pratiquer une activité artistique (3 000 dans le cadre de l'éducation artistique, 2 000 dans le cadre de parcours d'enseignement et 637, principalement des adultes, dans le cadre d'une pratique amateur). Toutefois, le mode de fonctionnement de RESO mérite d'être réinterrogé et à l'unanimité du CA nous avons décidé de lancer en 2026 une étude afin de repenser les bases du fonctionnement.

Le montant qu'il vous est proposé pour participer au financement de RESO est le même que celui de l'an passé : 1,38 million d'euros, ce qui manifeste l'attachement fort du Département et son engagement inédit. Aucun autre département ne fait cela en France pour soutenir les pratiques artistiques. 1,38 million d'euros qui permettent également de financer cette étude qui est également financée par le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT).

Au titre des acteurs que nous aidons, je voudrais aussi mentionner La Maison. Nous l'aidons aussi parce qu'elle a cette action sur l'ensemble du territoire et pas seulement à Nevers ou son agglomération avec la programmation « côté jardin », mais aussi la tournée du Camion d'alimentation générale culturelle qui reprendra sa route cet été. Nous avons signé une convention triennale de financement avec La Maison pour donner de la visibilité et des perspectives.

Autre acteur important sur cette itinérance et cette action sur tout le département : Sceni Qua Non qui gère 4 multiplex et propose du cinéma itinérant dans 24 communes ainsi que des projets d'éducation à l'image.

Je ne vais pas citer tous les acteurs culturels soutenus par le Département, car il y en a beaucoup. Je voudrais souligner le soutien aux politiques territoriales des collectivités et aux acteurs du milieu associatif : 80 acteurs sont accompagnés chaque année et de nombreux festivals. On peut citer le festival des Petites Rêveries dans les petites communes de la Nièvre, le festival du Vent Sur l'Arbre, le festival Ni vu Ni connu, Les Conviviales de Nannay, Le Chat Musique et les saisons culturelles qui sont développées dans un certain nombre de communes et de communautés de communes. On peut citer Varennes-Vauzelles, Luzy ou la communauté de communes des Amognes.

Pour la plupart de ces soutiens, il est proposé des reconductions. En 2026, nous aiderons au fonctionnement 3 compagnies nivernaises : Les Alentours Rêveurs, la Compagnie Fouic qui connaît une étape importante de développement et de structuration avec le spectacle « Happy Apocalypse » qui a été très remarqué au Festival d'Avignon, la Compagnie du Théâtre Éprouvette. Nous soutenons aussi les lieux de création et de diffusion qui permettent l'animation territoriale – des lieux qui existent parfois dans de toutes petites communes.

Tout cela pour le programme « Territoires et artistes » pour un montant de 2 095 millions d'euros.

La deuxième action porte sur la Cité des Présents. L'année 2026 verra l'ouverture des deux musées aux visiteurs. Après 7 années de fermeture et de travaux, 2025 a déjà permis d'ouvrir une partie des musées et de commencer une action de médiation culturelle entièrement gratuite auprès de 2 000 personnes.

Pour cette année, nous vous proposons un montant au fonctionnement de 495 000 euros qui comprend un certain nombre de prestations extérieures, notamment une prestation pour l'accueil du public à la Maison du Morvan, une prestation pour la sécurité et la sûreté, la mise en place, la diffusion et la valorisation des collections par le biais de la programmation culturelle et d'actions d'éducation artistique qui seront une des priorités en 2026. Ce programme inclut notamment :

- le spectacle participatif élaboré par la Compagnie du Coin et La Transverse qui sera également proposé au moment de l'inauguration le 10 mai ;
- l'organisation de conférences qui auront lieu toute l'année ;
- une résidence territoriale de l'artiste vidéaste Luce FOURNIER.

L'équipe de la Cité des Présents, pour qu'un public le plus large possible vienne fréquenter ces deux musées, sera accompagnée sur les aspects de communication. Des crédits sont prévus pour la conception graphique de supports d'information, pour la commercialisation de l'offre et l'animation des réseaux sociaux. Vous avez dû voir dans la presse qu'il y avait eu un voyage de presse organisé il y a peu pour inviter des journalistes à connaître cet équipement et à en parler largement autour d'eux.

Une dépense est aussi proposée pour la création et la constitution du stock de la librairie-boutique. Je précise (ce n'est pas dans le rapport) que nous avons tenu à ce que ce soit la librairie de Château-Chinon qui soit associée. Ces actions sont soutenues par la DRAC à hauteur de 12 000 euros. La billetterie devrait apporter une recette estimée à 140 000 euros.

Par ailleurs :

- 261 650 euros sont inscrits sur le budget du patrimoine bâti pour les fluides et les prestations de maintenance ;
- 82 000 euros sur le budget de l'administration générale et des achats ;
- et d'autres montants un peu plus faibles.

En investissement, le montant de l'inscription budgétaire est de 197 300 euros pour continuer à travailler à la restauration des pièces, au soclage et à la présentation. Une recette sur cette partie investissement est attendue à hauteur de 37 000 euros.

Je passe au troisième volet de cette présentation : notre action en faveur des musées. Nous assurons la conservation et la coanimation avec les collectivités de 3 musées : le Musée de la Mine à La Machine, le Musée Auguste-Grasset à Varzy et le Musée du Grès à Saint-Amand-en-Puisaye avec un certain nombre de manifestations et d'expositions programmés pour la saison.

Nous avons aussi une action en matière d'édition avec des crédits de 7 250 euros prévus.

Je terminerai avec la quatrième action et la question du patrimoine. Dans le domaine du patrimoine, un montant de 190 500 euros a été inscrit en fonctionnement, ce qui concerne en grande partie la subvention pour le PCC à Bibracte, mais aussi des financements pour l'association REMPART Bourgogne, pour le fonctionnement de l'association Cités de caractère et pour la Camosine. En investissement, un montant de crédits de 155 000 euros est prévu, en partie pour financer les actions avec la Fondation du Patrimoine, mais, surtout, pour la valorisation et les investissements du prieuré de La Charité-sur-Loire.

Vous avez dans le rapport le détail des subventions et des conventions avec les acteurs dits « structurants ».

Monsieur le Président :

Merci, Wilfrid SEJEAU, pour une présentation très complète.

Est-ce qu'elle suscite des besoins d'approfondissement ou des commentaires de votre part ? Jérôme MALUS

M. MALUS :

Je ne vais pas revenir, Monsieur le Président, chers collègues, sur la répartition démocratique des commissions à Nevers et dans la Nièvre. Je vais revenir sur ce rapport qui présente un ensemble d'actions en faveur de la politique culturelle que nous partageons pour l'ensemble. Nous soutenons les dispositifs en faveur des acteurs culturels, des associations et de l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

En revanche, nous souhaitons marquer clairement notre désaccord sur la Cité des Présents-François Mitterrand et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour 2026, le budget de la Cité des Présents s'élève à 1 080 306

euros dont 495 000 euros de fonctionnement, 261 000 euros pour le patrimoine, 82 164 euros pour l'informatique et Wilfrid a omis de nous signaler les 197 000 euros pour la restauration des collections, ce qui porte à 853 214 euros en fonctionnement et 227 092 euros en investissement. Ces montants ne comprennent pas les charges de personnel avec 11 agents sur site qu'il convient évidemment d'intégrer à l'analyse globale. Cela représente 27,1 % du budget total de fonctionnement de la culture qui s'élève à 3 145 964 euros et surtout 58,97 % du budget d'investissement culturel limité, lui, à 395 092 euros. Autrement dit : plus de 1 euro sur 4 en fonctionnement et près de 2 euro sur 3 en investissement sont concentrés sur un seul équipement. Ces proportions sont considérables. Elles traduisent un déséquilibre manifeste dans notre politique culturelle et viennent confirmer ce que nous disons depuis le départ : il s'agit d'une véritable gabegie financière.

À cela, j'ajoute une autre réalité : les montants présentés reposent sur une ouverture au public prévue le 10 mai 2026. Nous ne sommes donc pas sur une année pleine de fonctionnement. Dès lors, une question simple se pose : quel sera le coût en année complète ? Chacun comprend qu'il sera encore supérieur. Nous sommes donc face à un équipement extrêmement coûteux en investissement et lourd en fonctionnement et dont le modèle économique repose sur des hypothèses de fréquentation incertaines. Je reprends l'article du Journal du Centre dans lequel vous avez été interviewé, Monsieur le Président. Vous évoquez 40 000 visiteurs par an, peut-être 100 000 à terme. Permettez-moi de dire que ces perspectives restent fragiles et peu rassurantes au regard des charges engagées surtout quand en politique on est sur des « peut-être ».

Au-delà des chiffres, c'est un choix politique que nous contestons. Consacrer une part aussi importante de nos moyens à un équipement centré sur les cadeaux présidentiels d'un ancien chef de l'État pose question au regard des enjeux actuels de développement et d'attractivité de notre territoire. Dans le même temps, nous constatons un manque de lisibilité sur d'autres projets structurants. Je pense notamment à l'observatoire de Château-Chinon qui pourrait pourtant représenter un projet d'avenir tant scientifique qu'éducatif. Or nous ne connaissons pas aujourd'hui le rôle que le Département entend y jouer et il semblerait par ailleurs que ce projet ne soit pas souhaité par le nouveau maire de Château-Chinon. Cela interroge sur la cohérence d'ensemble de la stratégie portée.

Enfin, nous regrettons le flou persistant : quelle trajectoire financière à moyen terme, quel niveau réel de déficit, quelle stratégie à atteindre, les objectifs de fréquentation. Pour toutes ces raisons et en cohérence avec nos positions constantes, nous voterons contre les crédits relatifs à la Cité des Présents. En revanche, nous réaffirmons notre soutien aux autres actions culturelles de ce rapport qui participent pleinement à la

vitalité de nos territoires. Comme nous ne pouvons pas séparer le vote entre la Cité des Présents et le reste du rapport, nous voterons contre ce rapport.

Monsieur le Président :

Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, avant de répondre à notre collègue Wilfrid SEJEAU, une remarque sur RESO et sur cette demande de réétudier le partenariat, si j'ai bien compris, puisque j'ai participé à une réunion voilà quelques semaines avec les différents intervenants de RESO pour réfléchir à un nouveau mode de financement. Pour rappel, au départ, puisque nous sommes en convention avec la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais. Au départ, le Département abondait à hauteur de 50 % dans le fonctionnement de RESO. Nous devons être aujourd'hui à 33,5 %. La DRAC intervient alors qu'elle n'intervenait pas auparavant. C'est dans le partenariat avec la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais qui a, peut-être, un positionnement différent. Les choses se passent comme cela, en tout cas.

Au sujet de votre réponse à mon intervention : si l'on s'en réfère à l'article L21-31-23, vous répartissez les postes en fonction du Code des collectivités et il n'y a, a priori, aucun passe-droit, sauf, quelques fois, comme pour la représentation des hôpitaux. Ce sont habituellement les conseillers départementaux du secteur qui siègent, sauf pour l'hôpital de Nevers où Michel SUET aurait dû siéger. Mais je crois que c'est vous qui siégez, M. SEJEAU. Il y a quelques fois des petits arrangements. Sur les éventuelles ouvertures que vous réalisez, je pense notamment à la SAFER, c'est un fait que j'ai un poste de suppléant, mais, que ce soit lorsque vous siégiez en tant que titulaire ou M. GUYOT aujourd'hui, il vous arrive d'être absent. Jamais – je dis bien *jamais* – je n'ai reçu de message disant : « attention, aujourd'hui je ne pourrai pas siéger, ce serait bien que vous puissiez le faire ». Cela n'a strictement rien d'incongru puisque, je vous l'ai déjà dit ici, il y a quelques années, quand Bernard MARTIN, qui faisait partie de votre famille politique, siégeait en tant que membre titulaire, à chaque fois qu'il ne pouvait être présent me passait un coup de fil. Il y a peut-être la règle, mais ce qui est plus important, c'est l'esprit. Et ne me dites pas, M. GUYOT, que vous siégez à chaque comité technique de la SAFER, car il suffit de reprendre chaque compte-rendu pour voir que cela ne vous arrive pas.

S'agissant de M. SEJEAU, c'est arrivé plusieurs fois. Ce n'est absolument pas un reproche. Vous n'avez pas l'obligation absolue de siéger, mais si vous donnez des postes sans donner l'occasion à ceux qui en bénéficient de pouvoir siéger, ça ne sert à rien.

Monsieur le Président :

Quelle habileté ! Comment détourner un objet. Je rappelle ce que Wilfrid évoquait, mais il pourra le dire autant que moi : effectivement, dans cette assemblée, et depuis le début, contrairement à ce qui vient

d'être dit, nous avons fait le choix (partagé par l'ensemble de l'équipe) d'ouvrir à l'opposition la représentation dans les organismes extérieurs. Effectivement, ce n'est pas le cas dans la Ville de Nevers. Il ne faut pas dire quelque chose qui n'est pas la réalité – pour le dire élégamment.

Wilfrid SEJEAU souhaite rajouter quelque chose ou nous en restons là ?

M. SEJEAU :

Si, si, je souhaite apporter quelques éléments sur la Cité des Présents. M. GAUTHIER a réussi très habilement à noyer le poisson, mais la démonstration est faite que ce qui se passe au Département n'est pas ce qui se passe à la Ville de Nevers. D'ailleurs, vous le signalez pour l'hôpital, ce qui prouve bien que dans un certain nombre de cas nous avons donné des sièges alors qu'il n'y avait, encore une fois, aucune obligation de le faire. Tout cela est encadré par des textes. Pour la commission permanente, pour la commission d'appels d'offres, nous devons respecter la représentation proportionnelle de l'assemblée, mais ce n'est pas le cas pour tout un tas d'autres représentations. Je pense qu'on ne peut pas réduire l'hôpital de Nevers à sa seule présence sur un canton. Un équipement de cette importance a vocation départementale, d'autant plus que le conseil de surveillance associe également des maires d'autres communes qui participent au GHT.

Sur la Cité des Présents, je pense que nous avons depuis le début un désaccord de fond. Il y avait deux musées en mauvais état, en perte d'attractivité avec moins de 10 000 visiteurs par an, des bâtiments sur le point de s'effondrer qui ne permettaient plus d'accueillir le public de façon digne. Nous aurions pu décider de tout laisser tomber, de ne pas avoir d'ambition culturelle pour Château-Chinon ou pour le Morvan. Nous avons fait le choix, au contraire, de relever le défi et de proposer un équipement culturel de très grande qualité et de très grande exigence qui a vocation à rayonner bien au-delà du seul Morvan. L'action que nous avons initiée depuis plusieurs années vise à faire connaître cet établissement à tous les habitants de la Nièvre et, notamment, aux enfants avec beaucoup d'actions de médiation et de présentation qui ont été mises en place.

M. MALUS, vous essayez de le réduire aux cadeaux présidentiels : je pense que vous avez omis de mentionner la diversité de ce musée puisqu'il y a également un musée de la Mode qui permettra d'attirer une population intéressée par ces questions, l'évolution de la mode, de la condition féminine et les ouvertures plus contemporaines. Vous avez également oublié de mentionner que le but de cet équipement, c'est aussi d'accueillir des expositions temporaires puisque nous avons mis en place un site et un hall et un bâtiment nouveau qui servira à accueillir ces expositions temporaires. Nous savons que cela est très important aujourd'hui dans un équipement culturel d'avoir des expositions qui tournent et qui pourront être tantôt en relation avec la mode tantôt en relation avec la diplomatie parce qu'à partir de ce cadeau présidentiel,

l'idée c'est de parler de la société contemporaine et non pas de ne parler que des septennats de François Mitterrand.

Vous n'avez pas non plus mentionné que cet équipement permettra d'animer un programme de conférences, de proposer des espaces de privatisation pour des formations, des séminaires, pour des entreprises qui pourront avoir un espace tout à fait adapté. Bref, c'est un équipement culturel beaucoup plus vaste que ce que vous avez bien voulu dire.

Sur la trajectoire, nous partons sur des options de fréquentation qui sont pour l'instant très prudentes puisque nous partons sur 20 000 visiteurs cette année. J'espère que nous ferons mieux. Vous avez également oublié de mentionner les 152 000 euros de recettes à déduire des 853 000 euros, ce qui représente un coût important de 700 000 euros. Nous sommes pleinement mobilisés pour que cet équipement trouve un public le plus large possible, que les recettes soient au rendez-vous et qu'il contribue également au développement économique et touristique du Morvan et de la Nièvre.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Wilfrid SEJEAU.

C'est l'effet ping-pong, c'est l'effet dernier mot, c'est l'effet Jérôme MALUS.

M. MALUS : Nous sommes en démocratie et je pense que c'est le lieu pour discuter. Je vous remercie, Monsieur le Président. Le musée, avec toutes les particularités que vous avez énoncées (le musée du costume, le musée des septennats), j'ai vécu à côté durant quelques années et je connais bien ces deux musées que nous regroupons. Je crois qu'initialement nous étions sur des projets structurants entre 3-4 millions d'euros. C'était même moins que cela, vous vérifierez, Monsieur le Président. Dans ces années, nous n'étions pas élus dans ce groupe au Département.

Nous en parlions ce matin, mais c'est vraiment un choix politique de votre part. Ce projet a une ampleur considérable pour un petit département avec des problèmes de fonctionnement au niveau des finances : 17,5 millions d'euros. Je n'ai pas du tout oublié les rentrées d'argent, mais je suppose que les rentrées des collégiens vont faire partie d'un package avec, j'imagine, un accord qui va être trouvé avec les collèges afin de faire visiter le site. Ce sera une réussite au moins pour ça. Je souhaite qu'il y ait du monde. Qu'on comprenne bien : nous ne sommes pas contre le projet. C'est la gabegie et les incertitudes relatives à la rentrée d'argent ainsi que les dépenses ubuesques. Merci.

Si je pouvais avoir une réponse sur les collèges...

Monsieur le Président : Très bien. Jean-Paul FALLET.

M. FALLET :

Je n'ai pas lu les mêmes choses que le collègue sur l'Observatoire. La municipalité qui vient d'être élue va hériter de ce projet et je crois que nous en sommes davantage à rechercher des complémentarités avec la Cité des Présents, avec Bibracte, pour que Château-Chinon redevienne un lieu attractif, notamment à travers cette culture. Il faudrait plutôt qu'on se serre les coudes par rapport à cela afin que ce cela soit une véritable réussite et participe à la réussite de notre territoire.

Monsieur le Président :

Wilfrid.

M. SEJEAU :

Juste pour répondre à M. MALUS. Effectivement, nous avons une ambition sociale et éducative forte avec cet équipement et nous avons prévu un certain nombre de gratuités, pour les enfants en particulier. Nous parlons là des recettes des entrées payantes, mais nous estimons à 50 % le nombre d'entrées gratuites. L'idée, c'est de faire découvrir l'équipement aux enfants dans une visée éducative, mais dans l'optique qu'ils reviennent avec leurs parents.

Monsieur le Président :

Merci, Wilfrid SEJEAU.

Peut-être rappeler, parce qu'il faut toujours mettre les choses en perspective, des chiffres-clés. Nous avons entre 800 000 et 1 million de visiteurs à Vézelay. Ce sont des chiffres qui varient très peu. Dès qu'on entre dans le département, le premier site visitable, c'est le château de Vauban où l'on tombe à 30 000. On monte à 40 000 quand on célèbre le tricentenaire. Il y aura, d'ailleurs, bientôt le tricentenaire de sa naissance. Quand on continue un petit peu sur le réseau dit « des écomusées » animés par le Parc du Morvan (Musée de la Résistance, Mémorial de Dun-les-Places, écomusée des paysages du Morvan), on retombe à des jauges comprises entre 3 et 4 000. Quand on poursuit, en enjambant l'étape Château-Chinon et qu'on arrive à Bibracte, on remonte à 80 000 visiteurs. On retombe, enfin, sur le musée d'Autun en divisant par 3 ce chiffre.

Depuis le début, il y a une stratégie qui consiste à dire que nous avons une masse importante de touristes qui ne rentrent pas dans le département. Je tiens à rassurer Jérôme MALUS : le projet « De la Terre au Ciel » nous le soutenons avec force, y compris financièrement, et il doit cheminer aujourd'hui, il ne doit être pensé sans la Cité des Présents. Tout le sujet, c'est d'alimenter ces sites. Il n'y a pas 50 solutions : il faut rénover comme on rénove en France tous les musées. Cela a un coût. Ce n'est pas une nouveauté. Nous sommes dans les coûts classiques. Le Musée Jacques Chirac en Corrèze fait aujourd'hui l'objet d'une rénovation pour des montants sensiblement comparables. C'est la logique et je n'arrive pas à comprendre cette idée qui consiste à dire « pourquoi rien plutôt que quelque chose ». Arrêter un chantier coûte très cher et vous n'avez plus rien à la fin. Les chiffres évoqués, ce sont 3,5- 4 millions d'euros. C'est une évaluation qui avait été faite à l'époque par les services pour remettre un coup de peinture. Ce n'était en rien le sujet d'une rénovation complète de site.

Je vous invite à nous rejoindre le 10 mai, ou même après. Nous ouvrirons au public le 12 mai. Le site est assez remarquable et je partage ce que dit Jean-Paul FALLET, et ce que défend depuis toujours Wilfrid SEJEAU, cette idée que sur des sujets comme ceux-là (qui sont en plus des dossiers qui sont engagés : cela n'a pas beaucoup de sens de remettre en cause la majorité départementale sur ces affaires) il faut se rassembler. Ce sont des éléments de fierté pour notre territoire et nous avons intérêt à être en « mode » positif.

En tout cas, les journalistes de la presse nationale et internationale que nous avons rencontrés à deux reprises et qui étaient extrêmement nombreux étaient emballés par ce qu'ils ont vu. Réfléchir aujourd'hui sur la géopolitique est fondamental et c'est la dimension essentielle de cet équipement qui est bien plus qu'un musée, mais un lieu de dialogue, de débat.

Wilfrid SEJEAU.

M. SEJEAU : Juste pour apporter un chiffre pour la bonne information de tous. M. MALUS a parlé des 17 millions d'euros d'investissements, mais la charge pour le Département est de 8,5 millions d'euros. Le reste, ce sont des financements extérieurs, des subventions.

Monsieur le Président : Parfait. Je mets donc au vote. Des abstentions, des voix contre ? Des votes contre. Vous comptez. Je vous remercie. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – la pierre angulaire d'une Nièvre épanouie » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président : Nous poursuivons avec un des sujets qui sont majeurs. On n'a jamais autant lu qu'écrit que dans la période dans laquelle nous travaillons – ce qui peut sembler contre-intuitif. Pas pour Eliane DESABRE qui va nous parler de notre politique de lecture publique.

RAPPORT N° 15 : BUDGET PRIMITIF 2026 – UN DES OUTILS À L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

Mme DESABRE : Merci, Monsieur le Président. Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la lecture publique pour l'année 2026. Des actions nouvelles se développeront, notamment la mise à disposition de barrettes numériques pour l'aide à la lecture des personnes atteintes de maladies de la vision. Plusieurs seront ou ont été accompagnés dans le cadre du contrat départemental lecture, accompagnés en ingénierie, notamment pour la commune de Saint-Honoré-les-Bains qui a ouvert sa nouvelle bibliothèque le 31 janvier

dernier après la restauration d'un ancien restaurant du centre-ville. Pour la construction de la future bibliothèque de Saint-Pierre-le-Moûtier en structure bois qui se poursuit dans un écoquartier pour une ouverture fin 2026.

Il vous est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 184 800 euros qui correspondent à 40 000 euros en ressources numériques, notamment le logiciel Marguerite, 31 000 euros de crédits pour les équipements de livres, d'abonnements et de fournitures spécifiques, 47 500 euros pour la poursuite de l'aide au financement des postes de bibliothécaires et de coordinateurs de territoire et, enfin, 66 300 euros pour les actions culturelles telles L'échappée lecture dont le succès est grandissant et des formations programmées en 2026. Ce sont plus de 42 formations qui sont financées en direction des bibliothécaires salariés ou bénévoles du réseau départemental, comme l'IA dans les métiers de la documentation.

En dépenses d'investissement, il vous est proposé d'inscrire 148 550 euros qui correspondent à l'acquisition de livres et autres supports comme les jeux vidéo et les expositions.

Enfin, les actions développées par la bibliothèque départementale sont soutenues par l'État. La mise en œuvre du contrat départemental lecture a été renouvelé fin 2025 pour 3 ans et se poursuit et s'amplifie en 2026 grâce aux moyens supplémentaires qui ont été alloués dans le cadre du plan France Ruralité. L'État a maintenu son financement à hauteur de 60 000 euros pour l'année 2026 au titre du contrat départemental lecture et de 7 000 euros au titre des premières pages, soit un montant de 67 000 euros en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Président :

Parfait, merci pour la présentation synthétique de ce rapport important.

Est-ce que sur la lecture publique vous souhaitez approfondir le dossier ? Les éléments de présentation étaient suffisants ? J'en ai l'impression et je vous remercie.

Je mets au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Non plus. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Régis DUMANGE nous rejoint. Bonjour, Régis, merci de nous rejoindre. Bravo pour le résultat de ce week-end. On est bien tombés, c'est le cas de le dire. Je vous propose d'intervertir les deux rapports puisque nous n'allons pas immobiliser Régis qui a plusieurs choses à faire, à plus d'un titre, et que nous passions directement à une courte présentation. Je crois que tu as un *slide* pour nous présenter un peu les

projets d'investissements du club afin que l'assemblée soit pleinement éclairée afin que nous puissions pleinement délibérer.

Nous te cédon la parole. Merci mille fois d'avoir pris le temps de nous rejoindre.

M. DUMANGE :

Tout d'abord, bonjour à tous. Je suis un peu ému, car je n'ai pas l'habitude d'avoir un auditoire aussi important. D'habitude, j'ai plutôt des gens très partisans du rugby après le match, donc c'est un peu plus facile. Cela va mieux aujourd'hui, j'ai mieux dormi. Je pense que nous sommes en train de travailler sur un fonds qui va nous permettre, dans les 2-3 ans, d'obtenir peut-être de meilleurs résultats que nous n'en aurons jamais eus en Pro D2.

J'avoue que depuis quelques temps j'ai été assez inquiet, mais c'était un choix de changement important. Il s'est avéré que cela ne marchait pas comme je le voulais. Je me suis trompé de staff. J'ai cru qu'un bon entraîneur pouvait faire un bon manager, mais ce n'est pas évident. Cela ne marche pas toujours comme cela. Un entraîneur reçoit des ordres d'un manager et ce n'est pas parce qu'on reçoit des ordres qu'on sait en donner. J'ai été obligé de prendre des décisions difficiles. Coenie était quand même quelqu'un que je connaissais depuis très longtemps parce qu'il nous avait fait monter en Pro D2 et il n'est pas facile de se séparer de quelqu'un avec qui on a des affinités et du respect. Il a fallu que je prenne cette décision qui n'était pas une décision facile à prendre. C'est une décision qu'un patron doit savoir prendre.

J'ai une culture sur le rugby neversois qui est une culture plutôt d'avenir. Je vais vous parler de l'appartenance qui est, pour moi, quelque chose de très important. Je suis arrivé dans la Nièvre à 15 ans et je ne l'ai jamais quittée. Les gens disent que je suis quelqu'un qui aime son département. C'est pour cela que je suis content d'être avec vous. Oui, j'aime mon département. Il m'a fait grandir, il m'a enrichi et il est totalement normal que je fasse ce qu'on appelle en rugby « le retour à la source ». Je redonne une partie de ma réussite au département, mais sans gaspiller et faire n'importe quoi.

J'ai réfléchi constamment pendant ces 17 ans sur comment évoluer et comment changer un peu la culture du rugby neversois et ne pas avoir de l'action du sud en permanence. Ce n'est pas que je n'aime pas les gens du Sud, ce n'est pas une question de ségrégation ou je ne sais quoi, mais je pense que l'appartenance est quelque chose de très fort. Il y a 15 jours, je suis allé à Vannes. J'ai vu ce que c'est que l'appartenance. Quand il y a eu 12 500 personnes qui se sont levées, dans le silence complet, et qui se sont mises à chanter en breton, j'ai eu la chair de poule et je me suis dit : « c'est ça, l'appartenance. C'est énorme ». Quand vous allez dans le Pays basque, vous avez cette appartenance. Je ne fais pas de langue de bois : je n'aime pas du tout l'ambiance perpignanaise et compagnie. Je n'aime pas ce qui se passe là-bas. Ce

n'est pas pour cela que nous avons cherché des noises à Béziers. C'est plutôt eux qui ont cherché à nous faire dégoupiller et nous ne sommes pas tombés dans le panneau. Mais ils ont cette appartenance catalane très forte. J'ai aussi découvert une appartenance quand on va dans le Nord. Je suis originaire du Nord. Cette appartenance des Ch'tis, c'est quelque chose de fort aussi. Et cette appartenance, dans la Nièvre, on ne l'a pas.

Dans le rugby, on ne l'a pas encore et je suis en train de travailler dessus, mais en commençant par la base : la formation. Il faut conserver nos jeunes pour qu'ils n's'en aillent pas, parce que si on fait venir des gens du Sud, ils viennent faire un stage, ils prennent le chèque et ils s'en vont. Il ne nous reste rien. La formation, c'est la base générale de toutes les entreprises. C'est pour cela que tout le staff, que ce soit l'école de rugby, le centre de formation, ce sont des anciens joueurs qui sont restés à Nevers et qui apportent une richesse à Nevers. Ils sont devenus nivernais dans l'âme et c'est important.

Nous avons changé beaucoup. J'ai mis une pyramide des âges qui n'est pas celle que j'escomptais parce que nous avons des prédateurs autour de nous. C'est comme pour tout, ce sont souvent les gens plus riches qui sont prédateurs. Ce n'est pas politique, c'est un constat. Quand on est riche, on assaille, on met son mouchoir dessus et on ne dit rien. La moyenne d'âge de notre équipe, elle est de 25 ans. C'est très jeune. Il faudrait qu'elle soit de 26-27 ans, au centre, réellement, de la pyramide. Or, notre pyramide est tronquée parce qu'on s'est fait prendre les joueurs du haut de la pyramide, ce qui fait qu'il nous manque des gens d'avenir. Nous les avons, par le centre de formation, mais ils vont venir des « papas », des bons dans le futur, et nous avons des plus anciens qui ont le sentiment d'appartenance, mais qui ont 10-11 ans au club. Il y a beaucoup d'affectif dans le management sportif. Et, moi, si j'ai un joueur comme Bastien qui vient me voir et qui me dit : « Patron, j'aimerais passer une année encore ici avec toi, ça me ferait plaisir », qu'est-ce que vous voulez que je lui dise ? Et une petite année par-ci, par-là, ça fait que notre pyramide des âges évolue, mais c'est un peu les jeunes qui font le travail.

J'ai dit qu'on arrêterait de ce côté-là et je dois prendre les décisions sur les plus âgés pour consolider et refaire cette pyramide afin qu'elle soit le mieux possible.

Je vous parle un peu de la structure que nous sommes en train de mettre en place et ça ne sait pas du jour au lendemain. C'est un projet à long terme et qui va éclore dans les 3-4 ans. La satisfaction, c'est qu'enfin la Fédération Française de Rugby est en train de reconnaître Nevers comme un club formateur, comme une ville où il y a de la formation. Mais si on a de la grande formation, on ne peut pas vivre tous seuls. Il faut toujours qu'il y ait autour de nous des gens qui puissent rayonner. Le club de Nevers doit être le parrain d'autres clubs. Il ne faut pas qu'on abandonne ces clubs qui ont besoin de notre aide. On doit être le

grand frère. Moi aussi, j'ai un grand frère – c'est l'ASM. On a les mêmes couleurs, on est plus vieux : nous, c'est 1 903 et eux 1 907, mais c'est quand même notre grand frère. Il nous aide dans le prêt de joueurs. Nos joueurs aujourd'hui peuvent intégrer l'ASM s'ils réussissent et c'est plutôt bien.

Pour être clair : oui, Nevers va continuer d'exister grâce au match que nous venons de faire contre Biarritz. Je crois que nous allons faire une fin de saison qui va nous permettre de travailler l'année prochaine sur du long terme. Il y a 9 nouvelles recrues qui arrivent. Ce sont des recrues qui vont justement se mettre dans le haut de la pyramide des âges et qui vont me permettre de mieux asseoir cette équipe.

Mais je reviens un peu sur la formation. Nous allons avoir le Pôle Espoirs. Nous l'avons faite, l'académie. Mais nous avons fait une académie privée, c'est-à-dire qu'à la limite nous avons des résultats, mais nous ne sommes pas reconnus parce que nous ne sommes pas officiellement une académie. Mais nous faisons notre académie. Nous avons tout, dans la Nièvre, pour réussir. Tout. Maintenant, on fait de la formation : de la formation d'ingénieurs, on fait plein de formations, grâce au Covid.

À chaque fois qu'il y a des coups comme ça qui nous arrivent, on réagit toujours. Sans ce genre de problème, nous ne réagirions pas. Aujourd'hui, le Moyen-Orient nous pose beaucoup de soucis, nous allons relancer l'électrique. Nous sommes obligés de réagir. Le Covid, ça nous a obligés à faire de la formation donc aujourd'hui les étudiants restent à Nevers. S'ils restent, c'est une richesse : nous allons rajeunir la moyenne d'âge de la Nièvre et c'est très bon. Cela coûte beaucoup moins cher de faire des études avec les parents qui sont sur place que d'envoyer les enfants à droite ou à gauche.

Je dis à chaque fois qu'on avait des jeunes joueurs qui allaient à Dijon, on ne les retrouvait pas. Il y avait une copine, à côté, qui était dijonnaise ou autre et ils disparaissaient. C'est une forme d'appauvrissement de la jeunesse. Pour moi, le rugby peut apporter aussi ce rajeunissement de la Nièvre et c'est pour cela que je peux vous dire sérieusement que vous pouvez compter sur mon implication totale pour développer ce rugby. Je tiens vraiment à vous remercier pour l'écoute que vous avez, pour le soutien que vous m'avez apporté et, en toute honnêteté, sans votre soutien, je n'aurais pas eu ces futurs investissements.

Pourquoi ? Deux investissements importants. Parce que si l'on avait fait que le centre de formation, on aurait complètement appauvri le club. Grâce à la quatrième tribune, nous allons pouvoir financer une partie de l'investissement non productif de suite puisque ce n'est que de la formation. Donc, nous allons financer une partie du reste des investissements par la quatrième tribune qui nous apportera une aura supérieure, je pense entre 8 000 et 9 000 places et qui nous apportera

une reconnaissance nivernaise encore plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

J'ai fini de vous présenter mon projet et je vous remercie pour votre écoute.

(Applaudissements)

Monsieur le Président : Merci, Régis, d'avoir pris ce temps sur un agenda que nous savons chargé. Wilfrid va poursuivre la présentation du rapport dont je ne doute pas qu'il sera adopté. Je te raccompagne.

Blandine, je te laisse la main.

Présidence de Mme Blandine DELAPORTE

Mme DELAPORTE : Wilfrid.

RAPPORT N° 17 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2029 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE USON NEVERS RUGBY

M. SEJEAU : Chers collègues, je vous présente justement la convention de partenariat 2026-2029 entre le Département de la Nièvre et la SA sportive professionnelle Uson Rugby. Vous devez avoir connaissance du projet global de modernisation du stade du Pré Fleuri et de développement du centre de formation. C'est un projet qui repose sur un certain nombre d'actions :

- le remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur (déjà réalisé) ;
- le remplacement de la pelouse du stade en passant au 100 % synthétique (déjà réalisé) ;
- le remplacement et le déplacement d'une canalisation ;
- la construction d'un centre de performance moderne à hauteur des infrastructures pour un budget de 3 065 millions d'euros avec une convention de financement qui a été validée le 24 novembre 2025.

La nouvelle étape que nous vous proposons aujourd'hui : la construction d'une quatrième tribune de 2 500 places pour un montant de 5,062 millions d'euros HT. Après avoir porté très majoritairement l'évolution du stade pendant près de 15 ans avec près de 40 millions d'euros d'investis, la SAS Uson Rugby a sollicité les collectivités locales avec l'objectif de partager l'effort à 25 % pour chacun des investissements. Le Conseil départemental a déjà participé, notamment

sur le centre de formation. Il s'agit de valider la sollicitation pour une demande d'accompagnement de 697,5 000 euros, soit 12,4 % dans le cadre de son engagement global de 2,5 millions d'euros pour les travaux de réalisation de cette quatrième tribune. Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat et d'attribuer cette subvention de 687,5 000 euros pour la construction de cette nouvelle tribune dite « tribune Sud ».

Mme DELAPORTE :

Très bien. Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

C'est dommage que Régis soit déjà reparti parce que j'avais éventuellement quelques questions à lui poser qui auraient pu nourrir le débat.

Tout simplement pour dire que nous sommes dans un département où le sport collectif ne va pas bien du tout. Cela remonte à très loin, mais il y avait le football du temps de la jeune garde – et je ne parle pas de celle qui court derrière ceux qui ne pensent pas comme elle. Ils couraient derrière un ballon, à l'époque, c'était beaucoup plus pacifique. Le football ne va pas bien dans le département. Le handball, ça va sans doute redescendre. Le basket à La Charité est en situation précaire (je crois qu'ils reçoivent le 1^{er} la semaine prochaine). Nous sommes dans une période un peu difficile pour le sport collectif. Dans ce cadre, le rugby neversois apporte un rayon de soleil et c'est une fierté de voir ce club évoluer. Quand on s'intéresse au sport, et même si on ne s'y intéresse pas beaucoup, quand on voit le résultat et qu'ils perdent, je ne sais pas comment vous vivez les choses, mais on ne passe pas forcément une bonne soirée, surtout quand il y a non plus des défaites, mais des fessées.

Je l'ai déjà dit ici : que de chemin parcouru au niveau du rugby à Nevers. Nous sommes passés de commentaires qui disaient que les joueurs qui allaient venir étaient des mercenaires. Aujourd'hui, ce sont des gens impliqués dans la vie locale, qui font fonctionner l'économie, qui ont quelques fois des enfants qui vont dans nos écoles. C'est vraiment une vie complète et, surtout, un moyen de communication inégalé. Je ne connais pas beaucoup de façons aussi importantes pour faire connaître la Nièvre et Nevers. D'ailleurs, si vous suivez les matches à la télé, je crois que les commentateurs ont du mal à dire « Neversois ». Ils disent souvent « les Nivernais ». Par conséquent, cela rejaillit sur la Nièvre.

Parmi les questions que j'avais à poser à Régis, des questions toutes simples : aujourd'hui, le stade est plein, mais pas toujours donc, je crois l'avoir compris à travers ses explications, 2 500 personnes en plus, cela implique que les résultats soient derrière.

Je crois aussi savoir qu'il y a un projet sur Bourges. Régis a parlé de « prédateurs », de quelqu'un qui a des moyens financiers et qui réfléchit à la possibilité de monter un club de rugby. Ma question était de savoir s'il y avait de la place pour deux clubs professionnels à terme dans une région géographique où le rugby n'est pas un sport roi, mais un sport en développement.

Évidemment, nous le suivrons sur ce projet parce que globalement l'aventure Uson est plutôt très positive.

Présidence de M. Fabien BAZIN

Monsieur le Président : Rien à ajouter ? Parfait. Formidable. Je ne sais pas ce que donnera le projet à Bourges. Régis DUMANGE l'a rappelé : l'ancienneté du club ici et la culture du rugby (il y avait eu une exposition formidable, il y a 2 ans, je crois, qui retraçait l'histoire du club) qui, certes, n'atteint pas encore celle du Pays basque, sont une fierté nivernaise. Il faut s'appuyer sur nos fiertés dans ce monde complexe. C'est probablement le meilleur choix que nous puissions faire.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pardon, Daniel.

M. BARBIER : Juste une phrase, simplement pour remercier l'Uson pour tout le bonheur qu'elle nous apporte en terres nivernaises.

Monsieur le Président : Merci. Et ce n'est pas fini. Il y a une exposition sur des chaînes nationales (je ne sais pas si vous l'avez évoquée durant notre courte absence), ce qui n'est jamais mauvais. Tout comme, cette fois à échelle planétaire, le Tour de France.

C'est l'occasion d'en dire un mot et d'avoir une pensée pour Lionel LÉCHER qui s'est beaucoup dépensé pour ce dossier et, globalement, pour le sport dans notre département. Je rappelle qu'avec près de 50 000 licenciés nous sommes parmi les tout premiers départements de France à pratiquer le sport à tous les étages, et notamment le sport amateur.

Bien. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Convention de partenariat 2026-2029 entre le Département de la Nièvre et la société anonyme sportive professionnelle Uson Nevers Rugby » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : Nous revenons au budget précédent qui va illustrer mes derniers propos, Wilfrid.

M. SEJEAU :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je me substitue à Lionel LÉCHER pour cette présentation, mais je ne caresse pas l’espoir de faire aussi bien que lui. Je vous prie par avance de m’excuser.

Pour l’année 2026, il vous est proposé d’inscrire 1 199 050 euros en dépenses de fonctionnement et 400 000 euros en dépenses d’investissement. Nous rappelons l’engagement du Département en faveur de la démocratisation de l’accès à la pratique sportive, outil d’intégration et de cohésion sociale, de mixité, de bien-être et de santé. Le Département poursuit son engagement en faveur du sport scolaire pour toucher toutes les classes d’âge. Le sport est également vécu comme un facteur de rayonnement, de joie et d’image pour le Département de la Nièvre. Comme vient de le dire le Président, l’année 2026 sera particulièrement riche de ce point de vue avec le Paris-Nice de retour dans la Nièvre, mais aussi le Tour de France les 15 et 16 juillet avec une arrivée à Nevers et un départ sur le circuit de Magny-Cours. Une année sportive particulièrement importante.

Dans cette politique sportive, nous rappelons les contrats de partenariat qui permettent au Département de soutenir les clubs évoluant au niveau national ou les manifestations d’envergure pour un montant de 527,8 000 euros pour l’Uson, l’Association Sportive Automobile Nevers Magny-Cours, le motoclub de Nevers, La Charité Basket, l’Union Handball, l’Union Cosnoise Sportive, l’Espace Saint-Léger Rugby ainsi que le comité d’organisation du Tour Nivernais Morvan.

La convention avec l’Uson prévoit l’achat de 3 600 places qui permettront de remplir le stade, mises à disposition des collégiens, des établissements sociaux, des pompiers, des ambulanciers et des agents du Département.

La politique sportive départementale c’est aussi :

- l’aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs pour 608 500 euros avec des conventions d’objectifs pluriannuelles qui ont été présentées par Lionel et mises en place en 2004 pour une durée de 4 ans ;
- l’aide au fonctionnement des clubs a concerné en 2025 276 clubs sportifs et 42 disciplines avec des critères objectifs mis en place afin de sous-tendre cette politique ;
- l’aide aux manifestations sportives d’envergure régionale, départementale ou nationale pour 35 000 euros ;
- l’aide au sport de haut niveau avec des aides d’un montant maximum de 800 euros.

La proposition 2026 est de :

- reconduire la Soirée des Champions et d'inscrire un montant de 9 500 euros pour cette aide au sport de haut niveau ;
- reconduire l'action Soyons Sport qui favorise l'accès de tous les Nivernais à une pratique sportive,
- reconduire le Raid Nature Caracol pour 12 000 euros organisé en partenariat avec l'UNSS et au bénéfice des collégiens en classe de 4^e inscrits à cette manifestation ;
- voter 2 500 euros pour des actions diverses ;
- soutenir l'Uson rugby pour la construction d'un centre de formation et de perfectionnement avec 400 000 euros inscrits au titre de l'année 2026.

Voilà, en résumé, Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose de valider l'ensemble de ces propositions avec un crédit de 1 199 050 euros en dépenses de fonctionnement et 400 000 euros en dépenses d'investissement.

Monsieur le Président : Parfait, Wilfrid. L'escalier a été bien descendu en l'absence de Lionel LÉCHER.

Est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Non.

Dans ce cas, nous mettons au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Non plus. Je vous remercie. C'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – de l'activité de loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur de lien social et de la fierté » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : C'est Alain HERTELOUP, cette fois, qui nous parle d'un sujet absolument dense. Je ne sais pas s'il aura en tête le nombre de mètres carrés dont le Département a la charge au titre des bâtiments publics. C'est un chiffre assez considérable, cher Alain.

RAPPORT N° 18 : BUDGET PRIMITIF 2026 – POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

M. HERTELOUP : Probablement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, un certain rapport qui décrit les objectifs et le programme d'action pour optimiser le patrimoine bâti du Département en 2026. Un programme qui s'appuie sur des

orientations et qui s'appuie sur des grands objectifs qui sont toujours d'actualité, à savoir :

- offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers ;
- améliorer les conditions de travail des agents – ce qui n'est pas anodin – en adaptant les locaux à l'organisation des services ;
- réduire les charges de fonctionnement de la collectivité en améliorant le bilan énergétique ;
- céder les propriétés ne représentant plus d'intérêt pour l'institution. Nous en avons, du reste, cédé quelques-unes en 2025.

Enfin, il s'agira d'accompagner les territoires dans le cadre d'opérations structurantes.

En ce qui concerne les actions principales sur les bâtiments départementaux, on notera que les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes pour l'entretien des bâtiments, les fluides et les travaux suite à des sinistres. Elles représentent un montant de 1,152 million d'euros qui se composent en :

- 402 000 euros pour les marchés d'entretien et les fournitures courantes ;
- 700 000 euros pour les fluides ;
- 50 000 euros pour les travaux couverts par les assurances.

En investissements, les enveloppes de travaux sont réparties entre 5 principales catégories :

- Opérations structurantes pour la fin des travaux de la Cité des Présents avec 752 727 euros de crédits de paiement ;
- Travaux d'amélioration pour un total de 2 638 millions d'euros avec notamment 203 000 euros pour divers travaux dans les bâtiments, 100 000 euros pour des travaux sur le patrimoine bâti du Canal dont l'aménagement d'abris éclusiers, 2 millions d'euros pour les études et les travaux du site d'action médico-sociale de La Charité-sur-Loire, 235 000 euros pour les travaux de sécurité et 100 000 euros pour les travaux couverts par les assurances ;
- Travaux permettant de réaliser des économies d'énergie pour un total de 50 000 euros ;
- Travaux dans les bases de loisirs pour un total de 314 000 euros comprenant les études et les travaux de mise en sécurité incendie des chambres de la PAGODE aux Settons et les travaux au Baye que nous n'abandonons pas ;
- Fournitures pour le service et maintenance des bâtiments pour un total de 92 000 euros.

Pour mener toutes ces interventions, il est nécessaire de créer des autorisations de programme ou de modifier lesdites opérations de programme existants, en particulier en ce qui concerne le SAMS de La Charité, la base de loisirs des Settons et la PAGODE sur le même site.

En ce qui concerne les actions principales sur les opérations immobilières, en fonctionnement pour la gestion et locative, le budget est stable malgré la révision des loyers et la cotisation d'assurance pour les catastrophes naturelles. Il est nécessaire de prévoir un crédit global de 858 475 euros qui comprend :

- Un montant de 110 000 euros qui correspond au règlement des impôts et redevances spéciales d'enlèvement des déchets ;
- Une somme de 745 675 euros destinée aux locations, charges locatives, assurance dommages aux biens, etc. ;
- 2 800 euros pour les taxes foncières et assurances. C'est à Magny-Cours.

En investissements, le montant des dépenses s'élève à 8 975 euros pour la restitution, en particulier, des dépôts de garantie et la participation aux dépenses d'investissement des archives intermédiaires.

En recettes, il est prévu :

- 372 759 euros en fonctionnement pour l'encaissement des loyers ;
- 278 740 euros en investissement qui correspondent au produit des cessions du CER de Châtillon-en-Bazois.

En ce qui concerne les subventions votées en 2026 et autres décisions spécifiques, en investissement :

- les recettes attendues concernent le Fonds Vert et la dotation de soutien aux investissements des départements pour les travaux du SAMS de La Charité-sur-Loire pour un montant de 320 000 euros ;
- la participation de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour les travaux de la Maison du Morvan à hauteur de 68 000 euros ;
- la garantie à première demande de l'entreprise Rieufort pour les travaux de la Cité des Présents, soit 79 383 euros.

En fonctionnement, les recettes inscrites correspondent donc aux indemnités d'assurance et de régularisation pour les fluides pour un montant de 150 277 euros.

En ce qui concerne les éléments financiers, vous avez les tableaux tels que je viens de vous les décliner en dépenses, dépenses de fonctionnement, en recettes de fonctionnement, en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions à l'inscription budgétaire qui se rattache à l'enjeu « Prendre soin de vous et de votre quotidien », soit :

- 2 010 475 euros de dépenses en fonctionnement ;
- 3 855 702 euros en dépenses d'investissement ;
- 523 036 euros en recettes de fonctionnement ;
- 746 140 euros en recettes d'investissement ;

Et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document qui permet la mise en œuvre de sa politique, notamment les marchés, les conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Alain HERTELOUP. Nous transmettrons à Corinne JAILLETTE qui s'est beaucoup dépensée cette année nos plus sincères félicitations.

Est-ce que ce rapport suscite des interventions complémentaires ? Corinne BOUCHARD.

Mme BOUCHARD : On vient de nous le rappeler : ce rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour optimiser le patrimoine bâti départemental en 2026, ce qui concerne principalement la Cité muséale, le SAMS de La Charité et les bases de loisirs de Settons et de Baye.

Mais le nom de Baye ne figure qu'une seule fois dans un paragraphe de la rubrique « actions principales », paragraphe que voici in extenso : « on prévoit des travaux dans les bases de loisirs pour un total de 114 000 euros, comprenant les études et les travaux de mise en sécurité incendie des chambres de la PAGODE aux Settons et des travaux à Baye ».

Pour ceux qui ne connaissent pas ce dossier, il faut rappeler que le Département possède à Baye une base de loisirs gérée par l'association Activital et que les problèmes de cette base sont tels qu'elle n'ouvrira pas en 2026. Je précise tout de suite qu'il n'est pas question de remettre en cause la bonne volonté du directeur de l'association – il fait ce qu'il peut avec des moyens visiblement insuffisants, et c'est bien là que le bât blesse.

Un mot également afin de déblayer tout de suite une excuse facile : les cyanobactéries n'ont rien à voir dans l'affaire. Les interdictions de baignade compliquent certes la gestion d'une base nautique, mais cela représente en tout 4 jours en 2025. Le problème de fond c'est l'état de la base, lui-même.

Pour faire court, voici le tableau présenté au dernier CA : l'état des bâtiments est très dégradé, la toiture est à refaire, les menuiseries extérieures à changer, la production solaire défaillante, la mise aux normes à refaire, des piliers structurants croulent et, comme on l'imagine sans peine, les clients ne sont pas contents. Je suis allée voir sur place. Pour faire court et laisser les envolées lyriques à Daniel

BARBIER, ce qui frappe, c'est l'impression d'abandon et de vétusté d'un lieu qui devrait être un fleuron touristique du département.

Aux dernières nouvelles, il est tellement inadapté que nous allons consacrer 30 000 euros à une étude afin de voir ce que nous pouvons en faire.

Tout au long de cette session, vous avez mis en avant vos efforts pour maintenir la capacité d'investissement, pour traiter les différents territoires avec équité, etc. Mais j'ai peur que la base de Baye apporte un démenti criant et que ce soit un cas emblématique. Dans le discours, vous voulez soigner l'attractivité et le tourisme. Dans les faits, la base est tellement déglinguée qu'il faut la fermer. Quand on lit le rapport, le sujet n'est carrément pas abordé. Cela s'appelle mettre la poussière sous le tapis. En fait, la réalité a été formulée crûment par un membre de votre majorité lors du CA du 3 décembre 2025 : « le Département n'a pas les moyens d'investir à Baye en 2026 ».

Croyez bien que je ne cherche pas la polémique et je ne doute pas une seconde que des personnes ici présentes étaient aussi navrées que moi lors de ce constat. Une remarque, quand même : à la lecture du rapport, on voit bien que les sommes allouées à la Cité muséale épuisent une bonne part des capacités d'investissement du Département au détriment d'autres sites. Le pire, c'est que la fermeture de la base va aggraver la situation déjà précaire d'Activital. D'après le comptable qui a certifié les comptes, cette fermeture va faire perdre environ un tiers du chiffre d'affaires alors que les charges ne vont pas diminuer dans la même proportion.

Monsieur BAZIN, je vous remercie de me laisser terminer mon intervention. Cela va être bref – je vous rassure.

D'où ces questions : quels sont exactement les travaux à Baye mentionnés dans le rapport ? Où en est le projet d'étude envisagé pour savoir quoi faire du site ? Est-ce qu'il est déjà lancé ? Est-ce qu'il doit être organisé ? Sous le contrôle de qui ? Avec quel cahier des charges et à quelle échéance ?

J'espère vraiment que vous aurez des réponses rassurantes parce que cela fait longtemps que nous laissons courir les problèmes et que les laisser courir davantage, c'est la meilleure façon de les rendre insolubles.

Monsieur le Président :

Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Bon, il ne faut pas raconter des choses qui ne sont pas vraies. Il n'y a pas de fermeture de la base de Baye. Je le redis de manière claire et explicite. La communauté de communes présidée par Jean-Luc GAUTHIER republie sur les réseaux l'appel de recherche d'un *foodtruck* pour la saison de cet été et il n'y aurait rien de plus dramatique que de laisser croire que cette base serait à l'abandon

puisque, je crois que cela a été dit au cours de l'intervention, le sujet est de savoir où nous allons, comment nous y allons. Cela nécessite une étude qui est chiffrée aujourd'hui, qu'il faut maintenant mettre en œuvre de manière sereine, comme tous les sujets de cette nature. Sans dramatiser ni propager des « vérités » qui n'en sont pas.

Oui, Michèle DARDANT.

Mme DARDANT :

Ce que vous avez dit n'est pas entièrement faux. C'est vrai que, quelque part, nous avons peut-être mal fait les choses. Nous aurions dû depuis un certain nombre d'années (je dis bien d'années) travailler un peu sur le bâti, les extérieurs, etc. Cela n'a pas été fait. Avec le directeur actuel, nous avons posé des pansements sur des jambes de bois jusqu'au moment où la sécurité n'était plus assurée dans les bâtiments.

Ensuite, il n'y a pas que des cyanobactéries, vous avez raison, mais cela n'arrivait pas par le passé. Cela arrive maintenant donc il faut que nous réfléchissions aux activités que nous pourrions proposer. Nous n'abandonnons pas. Lorsque vous dites cela, c'est parce qu'aujourd'hui, autour de la base, l'herbe a poussé et il faudrait entretenir tout cela. Le bâtiment, certes, est vieux et, j'ai envie de dire, moche. Moi la première, lorsque j'arrive à Baye, j'ai presque envie de me sauver tellement c'est moche.

Nous sommes en train de travailler sur le sujet. Nous avons confié à Nièvre Attractive le travail sur un périmètre. Nous allons commencer à réfléchir sur ce que nous pouvons faire sur ce site. Il est évidemment hors de question de le laisser tomber, mais quelqu'un a dit une chose importante, c'est que nous n'avons pas les moyens de faire des gros travaux pour 2026. Nous sommes en train de travailler sur le sujet. J'espère qu'en 2027 nous pourrions engager des travaux sur le site. Ce n'est pas complètement abandonné quand même puisqu'en juillet-août, il va y avoir la possibilité de faire des activités puisqu'avec votre communauté de communes nous avons travaillé afin de mettre en place un système qui permette à l'office du tourisme et au personnel d'Activital de travailler ensemble sur le site. Nous allons également aménager la plage. Vous avez accepté de participer et nous, de la même manière. On ne peut pas donc pas dire que tout est abandonné. C'est assez précaire, mais il vaut quand même mieux avoir certaines activités plutôt que rien du tout.

Monsieur le Président :

Très bien. Merci, Michèle.

À nouveau, Corinne BOUCHARD.

Mme BOUCHARD :

Je ne voudrais pas donner l'impression que je propage des fausses nouvelles comme on l'a dit. Quand je parle de la fermeture de la base d'Activital, je parle – et l'intervention de Michèle prouve bien que nous sommes d'accord sur le constat de fond quant à la qualité des locaux – du bâtiment qui correspond réellement à cette base.

Effectivement, au CA il a été dit qu'on ferait ce qu'on pourrait pour maintenir autant d'activités possibles, c'est-à-dire en réalité, l'accès à la base et la location de matériel dans la mesure où cela peut être assumé par le permanent de l'office du tourisme. De ce point de vue, nous sommes bien d'accord. Le point que je voudrais faire apparaître, c'est que l'état de vétusté dans lequel se trouve cette base ne date pas de 1, 2 ou 3 ans. Cela fait un moment que nous avons laissé courir et que nous nous trouvons au stade où, justement, la question se pose de ce que nous allons faire de la base. Je veux bien que vous n'ayez pas les moyens d'investir dans tout – c'est une certitude. Mais, en même temps, reconnaissez qu'on peut vraiment regretter qu'on en arrive à ce stade-là pour un site qui a un potentiel énorme et qui donne l'impression actuellement d'être louable pour des films d'épouvante lorsqu'ils cherchent une maison et tombent sur une maison hantée.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour ces encouragements vifs et joyeux.

Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER : Monsieur le Président, chers collègues, il peut y avoir un créneau sur ce qu'a dit Corinne. Peut-être peut-il y avoir des producteurs ou des réalisateurs qui cherchent des lieux. On pourrait peut-être communiquer sur le sujet. Je crois qu'on se comprend. La base tel qu'elle existait et qu'elle fonctionnait n'existera plus de la même façon. Il n'y a plus d'accueil. Je suis d'accord avec vous, chers collègues, nous nous sommes mis autour de la table, nous avons trouvé des solutions, chacun y a mis un peu du sien pour sauver l'essentiel.

Cela étant, ce ne peut pas être une mesure pérenne. Il faut – et je vous l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire – une politique de rénovation de nos structures, que ce soit à Baye ou aux Settons. Je le redis : si on n'investit pas un minimum, les Settons connaîtront le même sort que Baye. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Pour rebondir sur ce qu'ont dit les uns et les autres, et par rapport aux chiffres que Wilfrid évoquait tout à l'heure, dans les colonnes du Journal du Centre que nous nous apprêtons à soutenir demain, il est noté 11,7 millions d'euros à la charge du Département pour la Cité des Présents. Même s'il y a des subventions qui viennent d'ailleurs, ces subventions auraient pu être mobilisées sur d'autres projets touristiques.

Monsieur le Président : Ce n'est pas comme cela que ça marche.

M. GAUTHIER : Nous l'avions déjà dit : nous, nous ne sommes pas partisans de mettre tous nos œufs dans le même panier et pour un développement équilibré du territoire, il faut cibler plusieurs sites.

Globalement, nous sommes d'accord et ce que nous attendons, c'est une véritable volonté politique de sauver ces lieux emblématiques. Comme nous ne la voyons pas, nous allons nous abstenir sur ce rapport.

Monsieur le Président : (début d'intervention non enregistré) en forme. Tout le monde sait bien, il faut le répéter, que les crédits ne sont pas de libre emploi et que l'intérêt d'avoir une étude bâtiminaire et de montage juridique, c'est de savoir qui porte le projet et la première étape pour obtenir lesdites subventions auxquelles vous faites référence. Nous sommes dans le bon *timing*. Nous sommes dans la bonne logique. Nous nous sommes tout à fait compris. Je pense que ce n'est pas très utile de polémiquer sur ce sujet.

Blandine DELAPORTE.

Mme DELAPORTE : Juste pour répondre sur cette étude qui doit se mener. Les crédits sont sur mon budget « activités de pleine nature ». C'est budgété. C'est fait. Ce qu'il y aura à étudier, aussi, au-delà de la base Activital, c'est peut-être la manière d'habiter ou de « faire » les vacances des Français et des jeunes, notamment. Aujourd'hui, on est peut-être plus sur du camping, il y a peut-être d'autres choses à trouver sur les petits chalets, sur une autre manière d'envisager cet espace et c'est en cela que l'étude pourrait être intéressante. Il y aurait peut-être des choses différentes à voir.

(Michèle DARDANT prend la parole, mais coupure micro).

Monsieur le Président : OK, Michèle.

Un mot pour conclure, Jean-Luc ? Ne nous refaites pas, s'il vous plaît, le CA d'Activital. Ce n'est pas le lieu.

Mme DARDANT : Je veux répondre !

Monsieur le Président : Mais la réponse a été donnée. C'est très clair, il y a une étude, les choses vont bien. On est dans le bon *timing*, les choses avancent.

Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER : Une intervention, non-pas pour polémiquer, mais on nourrit le débat. On ne dit pas qu'on a la solution à tout, mais on échange. Simplement, sur les études, attention. On en a réalisé une, nous, avec la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais sur le secteur de Baye et je vous assure que les conclusions sont très décevantes. La facture était au rendez-vous, les conclusions un peu moins.

Monsieur le Président : Toujours très prudents sur ce travail et il faut les piloter.

Pour essayer de vraiment gagner un peu de temps par rapport à demain, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui. Des votes contre ? Non. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics » est adopté à la majorité.

Monsieur le Président :

Daniel, on anticipe sur demain matin, si tu veux bien, sur un rapport technique.

RAPPORT N° 19 :

PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2026 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2027

M. BARBIER :

Il y a deux possibilités pour le présenter. Une version *light* ou alors je fais toute la lecture. Eh bien, allons-y !

Il s'agit simplement de le porter à connaissance, mais c'est une procédure obligatoire, sur la définition des besoins de la collectivité. Celle-ci permet de déterminer entre autres les critères de sélection des offres, la procédure la plus adéquate ainsi que la forme la mieux adaptée de la publicité.

Cette méthode a un certain nombre de mérites, notamment de valoriser la commande publique départementale en permettant aux acteurs économiques de se positionner et de se porter candidats sur divers marchés. C'est indéniable. C'est d'organiser tout au long de l'année la mise en œuvre des procédures de marché, de sécuriser ses procédures au regard de la réglementation.

Il vous est proposé d'embrasser l'année 2026 et le 1^{er} trimestre 2027 au travers d'un tableau qui recense les procédures de marchés publics engagées tel qu'il a été élaboré, que ce soit en travaux, en fournitures, en services.

Je vais quand même synthétiser : les marchés de fournitures ont été répertoriés. Vous avez les marchés de services pour l'année 2026, les prestations intellectuelles, notamment la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'œuvre. Vous avez le même exercice qui a été fait pour le 1^{er} trimestre 2027 avec une liste exhaustive qui vous a été fournie.

Il vous est tout simplement proposé de valider ce tableau de procédures de marchés publics engagés pour l'année 2026 et le 1^{er} trimestre 2027 et, surtout, d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer les procédures en signant l'ensemble des marchés et les pièces nécessaires à leurs exécutions, y compris une éventuelle modification et donner délégation à la commission permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures de ces mêmes marchés publics.

Monsieur le Président :

Très bien, Daniel.

Il n'y a pas de vote. On prend acte de cette présentation, c'est bien ça ? Ah, non, il faut voter, me dit-on.

Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires ? Jérôme, oui.

M. MALUS :

Ce rapport sur les procédures de marchés publics engagées, notamment les bons pour assurer le fonctionnement de la collectivité. J'ai une petite

question. Page 1384, j'aurais à voir un détail sur la ligne qui s'appelle « Culture et Sport/Musées et patrimoines ». « Service d'accueil pour le musée de la Cité des Présents », on a une période estimative d'identification au 1^{er} janvier 2027 et qui porte sur une fois 4 ans pour 200 000 euros HT. Est-ce que c'est un fourre-tout ? Qu'est-ce qu'on met dans ces montants ? Est-ce que c'est de l'accueil ? Est-ce que c'est de la prestation externe ? Je n'ai pas eu la réponse tout à l'heure sur le montant global de fonctionnement de la Cité des Présents. Je l'aurai peut-être avant la fin du mandat, mais je l'attends tous les ans.

Monsieur le Président : Wilfrid SEJEAU va te donner le chiffre.

M. SEJEAU : On était sur 800 000 euros, c'est ça ?

Monsieur le Président : On est sur une demi-année, là, de fonctionnement.

Ça, c'est le service d'accueil, c'est-à-dire qu'on a un prestataire qui va gérer l'accueil du musée. C'est tout compris. Heureusement !

M. SEJEAU : Quand j'ai présenté le rapport j'ai parlé des prestations externes, et notamment l'accueil.

Monsieur le Président : Oui. OK.

On est bons ? D'accord. Super. D'autres interventions sur ce rapport qui ne devrait pas en susciter plus que cela ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Non plus. Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Procédures de marchés publics à engager sur l'année 2026 et le 1^{er} trimestre 2027 » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 : BUDGET PRIMITIF 2026 – LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Monsieur le Président : Rapidement, parce que c'est un petit budget pour un sujet important : l'animation numérique au titre du Conseil départemental et je reviendrai un instant sur l'intervention d'un magistrat de la Cour des comptes qui n'était pas très habile.

L'essentiel du rapport constitue le soutien qui est apporté par le Conseil départemental au sein d'une convention pluriannuelle à la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan à hauteur de 115 200 euros.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'organisation qui est la nôtre est une organisation assez originale dans le pays puisqu'elle permet de faire travailler ensemble 3 outils : les services internes du Département, le service d'animation numérique animé par Pascal BERNARD, la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan animée par Patrick MARMION et Jean-Dimas MALOT au titre de Nièvre Numérique. Ces

3 outils dialoguent ensemble et forment nos concitoyens à l'usage du numérique. Cela a commencé il y a 25 ans, maintenant, par la création du Passeport Internet gratuit pour tous. Nous étions en avance sur beaucoup de territoires et cela se concrétise aujourd'hui par des groupes d'entraide mutuelle. Ils sont au nombre d'une trentaine et on a fait +10 entre l'année dernière et 2 025. 30 sites animés par des bénévoles et encadrés par les équipes, soit de la Mission numérique, soit du service d'animation numérique, soit de Nièvre Numérique pour permettre la maîtrise de l'outil. C'est assez exceptionnel et original, c'est pour cela que nous n'avions pas attendu la mesure gouvernementale qui mettait en places les conseils numériques pour faire « l'évangélisation numérique » dans ce département et le faire de manière très proactive.

Au-delà de ces groupes d'entraide, on a un travail, vous le savez, qui nous a été confié par l'État qui identifie le Conseil départemental comme étant chef de file sur ces sujets. Cet accompagnement à hauteur de 25 000 euros est renouvelé pour l'année 2026 pour le même montant.

Un travail aussi remarquable sur la constitution de kits numériques à destination de personnes en situation de handicap. Nous sommes en train de travailler avec un ergothérapeute assez remarquable qui travaille à l'APF (Association des Paralysés de France) à Imphy pour construire une sorte de *cluster* « numérique et handicap » qui peut positionner le Département au niveau national, voire européen pour peu qu'on se débrouille bien. Nous sommes dans la perspective d'accueillir l'ensemble des acteurs nationaux de ce sujet – ils sont dans l'ordre de 80-90 – en 2027. Ce sont vraiment les Géo Trouvetou du numérique et ça règle tous les problèmes. Pour des personnes handicapées, c'est retrouver de l'autonomie grâce à l'esprit d'inventivité de ces acteurs.

De la même manière, on le fait là encore depuis une quinzaine d'années et c'est aussi une originalité d'un département rural comme le nôtre, on développe et on a développé des Fab Labs, des lieux de fabrication avec des outils numériques. C'est un réseau qui fonctionne parfaitement bien. Je crois que la dernière réalisation que j'ai vue, c'était il y a quelques jours (des étiquettes pour faire de la marche en forêt et repérer des plantes exceptionnelles).

Les maisons de ressource en réseau dans la Nièvre ont été modifiées en 2025 pour plafonner notre soutien à hauteur de 3 000 euros par kit et en se limitant au soutien de 2 projets par an. Sur la question du reconditionnement informatique, il est proposé de réduire cette enveloppe – parce qu'on a du mal à la consommer – pour la porter à 3 000 euros.

Peut-être pour terminer, ce qui concerne les activités claires du service, on a évidemment besoin de faire de la maintenance, d'acheter

régulièrement du matériel (avec parcimonie, c'est clair). Nous proposons d'affecter 4 000 euros en fonctionnement et 10 000 euros en investissement, ce qui permet d'accompagner au moins ces 2 manifestations qui sont Cirque Numérique et Printemps du numérique.

Il y avait un papier dans le Journal du Centre d'un magistrat de la Cour des comptes qui confondait manifestement les chiffres nationaux des difficultés à accéder au numérique dans notre pays et ceux du département. Nous ferons une mise au point pour redire que, clairement, nous devons être un des territoires en France les plus développés sur ces sujets, en particulier en nous appuyant sur des réseaux de pairs – je pense en particulier à l'association Générations Mouvement. Nous avons formé et doté le CA départemental de Générations Mouvement pour que par ricochet ils viennent former dans les clubs (je crois qu'il y a près de 4 000 adhérents) de cette association. C'est une des 3 ou 4 les plus importantes du territoire et c'est encore quelque chose à la fois original et efficace.

Reste devant nous la question de l'IA qui arrive très fort. Pour ce qui concerne le service numérique, l'idée est d'abord d'avoir une stratégie à destination de l'intérieur de la boutique du Conseil départemental. Cyril GODOU est en train de mettre la dernière main à ce sujet avant de regarder (les choses vont tellement vite) comment on forme à l'extérieur. Des démarches ont été entamées dans les communautés de communes afin de former les conseillers communautaires à ces nouvelles technologies. Ce n'est pas une technologie en soi. En raccordant à – ce que j'évoquais en propos introductif – à un réseau de troisième génération d'objets connectés afin de surveiller sa consommation d'électricité, d'eau, de chaleur, etc.

Je ne sais pas si, sur ce rapport, vous voulez approfondir ? C'est un sujet classique que nous revoyons tous les ans.

Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Parfait, merci.

On peut finir avec 2 minutes d'avance et suspendre la séance. Merci, Jérôme. Nous reprenons demain matin à 9h30. Merci beaucoup.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 – Le numérique, c'est pas automatique ! » est adopté à l'unanimité.

La séance est levée le mardi 13 avril à 17 heures 10.

La séance est rouverte le mercredi 14 avril à 9h35.

Monsieur le Président : Bien, mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Nous avons toujours le quorum, mais un certain nombre de pouvoirs ont été adressés : Christophe DENIAUX à Frank MICHOT, Anouk CAMAIN à Anne-Marie CHÊNE, Pascal DE MAURAIGE à Patrick BONDEUX, Daniel BARBIER à Joëlle JULIEN, Justine GUYOT à Frédéric ROY, Lionel LECHER à Eliane DE SABRE, Patrice JOLY à Michèle DARDANT, Maryse AUGENGRE à Jean-Paul FALLET et Stéphanie BÉZÉ à Alain HERTELOUP.

Je suis désolé pour l'écho. Notre ordre du jour appelle l'examen du rapport 21 présenté par Joëlle JULIEN. Joëlle ?

Mme JULIEN : Tout d'abord une proposition...

Monsieur le Président : Attends, attends. Je vais t'aider. Essaie, là. Attend. Encore.

Monsieur le Président : Là. Vas-y. Toujours pas.

Mme JULIEN : Si, ça y est ! Merci, Président.

Monsieur le Président : Voilà. Parfait.

RAPPORT N°21 : BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ

Mme JULIEN : Merci, Président. Chers collègues, on est sur le rapport numéro 21. Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la politique des moyens de l'institution pour l'année 2026. Il vous est proposé d'inscrire 1 586 142 euros, dont 140 000 euros pour le site du Marault en dépenses de fonctionnement et 306 935 euros en dépenses d'investissement dont 37 000 pour le Marault.

Les recettes sont attendues à hauteur de 69 000 euros en fonctionnement, dont 57 000 euros issus du Marault et 3 700 euros en investissements.

Alors, c'est comme chaque année, on est avec des actions qui concourent au fonctionnement facilité et optimisé de l'institution, qui sont donc : les achats, la coordination ressources-logistique, le juridique et puis l'activité événementielle du site de la ferme du Marault qu'on a repris depuis 2025.

Donc, si on détaille un peu au niveau de ces actions, l'action numéro 1 qui concerne les achats : on vous propose d'inscrire 763 000 euros en dépenses de fonctionnement et 45 000 euros en dépenses d'investissement. Il faut savoir que le montant global de ces inscriptions est de 3,45 % inférieur à l'année dernière, malgré l'augmentation légère concernant l'investissement.

On rappelle que l'effort de maîtrise budgétaire est encore très présent en 2026. Les évolutions prises en compte portent principalement sur

les prestations de nettoyage des locaux, avec moins 23 000 euros par rapport à 2025 ; les prestations annexes aux manifestations et événements des services comme l'insonorisation, dont la prestation est internalisée dès que cela est possible, ce qui fait une économie de 6 000 euros par rapport à 2025.

Parmi les actions spécifiques et significatives, on inscrit 610 000 euros pour 2026 comparé à 620 500 en 2025, qui sont provisionnés pour financer les diverses prestations de service nécessaires au fonctionnement courant de l'institution, dont le gros morceau, 586 500 euros, pour assurer l'entretien ménager des locaux.

Dans ce cadre, l'intervention d'entreprises d'insertion titulaire de marché pour le remplacement ponctuel d'agents des collèges sur des missions de nettoyage des locaux et de plonge se poursuit sur l'ensemble des collèges Nivernais, permettant une réactivité accrue dans la satisfaction des demandes.

Aujourd'hui, on compte 51 salariés et deux titulaires de nos marchés qui interviennent dans nos bâtiments pour le nettoyage des locaux. Un montant de 78 000 euros contre 91 000 en 2025 est affecté aux dépenses relatives aux conditions de travail, moyens mobiliers et matériels mis à disposition des agents et des services.

On y inscrit également un crédit de 83 900 euros contre 89 500 en 2025 pour financer des actions de promotion des politiques publiques départementales conduites sur le territoire, comme le schéma de l'insertion ou le schéma de l'enfance, ou encore l'action sur la journée de l'autonomie, etc.

Par ailleurs, sur la base des prévisions de la définition des besoins couvrant l'année 2026 et premier trimestre 2027, les montants de 15 000 euros en investissements et 15 000 euros en fonctionnement sont inscrits pour financer les formalités légales de publicité relatives aux procédures de marché public.

Et puis, on en a parlé il y a quelque temps, on ajoute la participation au SIEEEN pour le marché groupé d'énergie à hauteur de 6 000 euros.

Concernant la poursuite de mise en place d'une culture de l'achat au sein des services du département, l'année 2025 a permis de terminer l'itinéraire de formation achat à destination de tous les services prescripteurs et gestionnaires de marchés publics autour des fondamentaux de la passation de l'exécution des marchés de l'achat durable, visant une montée en compétences et/ou une consolidation des connaissances des agents pour plus d'efficacité.

On a également le club marché qui a été mis en place fin 2025 dans l'objectif d'harmoniser et de partager les bonnes pratiques en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

Enfin, la professionnalisation sera poursuivie en 2026, plus axée sur le service ressources en matière d'achat. Voilà concernant l'action numéro 1.

Pour l'action numéro 2, on parle de coordination et de ressources logistiques. On inscrit 532 950 euros en dépenses de fonctionnement, moins qu'en 2025. On inscrit 224 598 euros en dépenses d'investissement, moins qu'en 2025. On inscrit 12 000 euros en recettes de fonctionnement, plus qu'en 2025, et on inscrit 3 700 euros en recettes d'investissement, moins qu'en 2025.

Le budget vous est proposé. Il traduit une volonté affirmée de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Globalement, on est à moins 13,2 % par rapport à 2025 et en investissements à moins 12,42 %.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les postes budgétaires les plus importants demeurent la gestion des déplacements. On est sur le carburant et sur les assurances pour un montant de 282 000 euros contre 298 000 euros en 2025, et on a l'affaire du courrier à hauteur de 170 800 euros contre 226 000 euros et dont 106 000 euros en frais d'affranchissement qui baisse également.

On expliquera un petit peu plus loin pourquoi, enfin vous avez pensé qu'il s'agit de la gestion électronique des courriers qui nous amène à faire ces économies.

Pour les dépenses de carburant, le poste le plus important, on vous propose d'inscrire 143 000 euros au titre de 2026. Bien sûr qu'on n'a pas tenu compte du prix à la pompe aujourd'hui, on verra ce que ça va donner.

La consommation est quasiment constante par rapport à l'année 2025, ce qui traduit la nécessité de renforcer les efforts pour adapter les modes de déplacement et réduire les émissions de CO₂.

Des pistes de travail sont d'ores et déjà en cours dans cette perspective, avec le développement du vélo comme mode de transport professionnel et puis la promotion de l'électrique, comme l'annonçait récemment notre Premier ministre, puisqu'il a dit : « à fond dans l'électrique ! ».

Et puis le projet de rationalisation intelligente de la flotte automobile à construire en 2026, un gros chantier qui va s'ouvrir.

Concernant les dépenses en matière d'assurance, 108 000 euros sont proposés pour 2026, le projet est contenu avec une légère diminution à hauteur de moins 3,57 % par rapport à 2025. La consommation totale de crédits pour l'année 2025 s'est établie à 100 000 euros, la gestion du risque engagé au niveau de la sinistralité ne compensera cependant pas l'augmentation attendue pour 2026 sur la cotisation d'assurance liée au contexte assurantiel des collectivités. On sait que c'est compliqué à l'heure actuelle.

En ce qui concerne l'opération portant sur la gestion du courrier, une diminution, donc substantielle, je vous le disais, de 24,4 % des crédits alloués est proposée au titre de 2026, à savoir 170 800 euros contre 226 000 euros en 2025, en conséquence du déploiement effectif de la gestion électronique du courrier depuis janvier 2026.

Pour l'affranchissement spécifiquement, le budget est réduit de moitié puisque, là aussi, on aura moins d'enveloppes à timbrer puisqu'on est passés de 199 000 euros en 2025 à 106 000 euros prévus en 2026. Toutefois, une partie de ces économies réalisées sur l'affranchissement est neutralisée par la mise en place de contrats de prestation de services à hauteur de 33 000 euros pour le traitement du courrier sortant : impression, mise sous plis, transport, etc., et de 15 000 euros au titre du contrat de dérivation du courrier entrant vers l'hôtel du département.

Concernant le fonctionnement courant de la collectivité et des services, le budget proposé présente une économie de 21,5 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par la diminution prévisionnelle de consommation de papier par les services, en conséquence du déploiement, toujours de la GEC (Gestion Électronique du Courrier), l'inscription des crédits passant, au global, de 36 000 euros en 2025 à 14 000 en 2026.

En investissements, le budget prévisionnel inscrit au titre de l'acquisition de véhicules s'élève à 170 598 euros contre 211 000 euros en 2025, en cohérence avec l'autorisation de programme.

Seul un montant de 89 000 euros a été consommé en 2025 du fait d'un report sur 2026 de l'acquisition de trois véhicules d'occasion en l'absence d'offres adaptées en 2025. L'objectif pour 2026 est donc de permettre un renouvellement significatif des véhicules du parc automobile, ça correspond à peu près à 5-6 véhicules, neufs ou d'occasion, à voir.

Concernant l'achat de mobilier matériel, les crédits investis sont constants par rapport à 2025, et ça représente 33 000 euros. Cette maîtrise s'explique par le recensement des besoins, effectué en fin d'année précédente auprès des services, et d'un arbitrage réalisé. On est sur la maîtrise constante des dépenses consacrées à ces achats.

Sur les recettes, on a 15 700 euros provisionnés contre 12 000 euros l'année passée, correspondant en fonctionnement à 12 000 euros pour les frais d'affranchissement à effectuer pour le compte de la MADEF et puis à la récupération des frais-recharges des véhicules électriques mis à disposition des communautés de communes et les frais de carburant consommés par les véhicules affectés à la MDPH pour 6 000 euros.

En investissements, on est sur 3 700 euros au titre de la vente de véhicules dans le cadre de renouvellement du parc. Donc, sur ce sujet précis, l'exercice 2026 sera, d'une part, marqué par la poursuite du projet de la gestion électronique du courrier, qui a été donc engagée au début de cette année, et puis 2026 permettra d'impulser une modernisation de la gestion du parc automobile conformément à la politique de décarbonations de la collectivité.

L'action numéro 3, on est sur le juridique. Pour 2026, un crédit global de 149 800 euros est proposé en dépenses de fonctionnement au titre de l'activité juridique, avec une répartition sur les services juridiques proprement dits, et le fonctionnement des assemblées pour 67 500 euros, une baisse aussi conséquente par rapport à 2025.

Les frais nécessaires à la mise à disposition des ressources documentaires auprès des agents de la collectivité à hauteur de 82 000 euros en légère hausse par rapport à 2025.

Et au total, le budget dédié à l'activité juridique a été réduit de 43 400 euros, soit moins 22 %, passant de 193 000 euros en 2025 à 149 800 euros en 2026. Cette réduction est la conséquence de l'internalisation des analyses et conseils juridiques apportés au service, et jusqu'à l'an dernier sollicités auprès du cabinet d'avocats de la collectivité.

Le recrutement ponctuel, sous contrat pendant un an, d'un poste de conseiller juridique, a cependant été nécessaire pour absorber la charge de travail induite. Mais on peut parler de retour sur investissement puisqu'on fait de grandes économies maintenant.

Quelques augmentations doivent cependant être signalées. La principale, pour 7 500 euros, porte sur l'accompagnement par un assistant maîtrise d'ouvrage dans la relance des 5 marchés d'assurance du Département, ceux-ci arrivant à échéance en fin d'année.

Et puis la seconde pour 2 100 euros est liée à la revalorisation des tarifs pratiqués par les éditeurs de revues auxquelles la collectivité est abonnée.

Il est précisé que 3 305 509 euros ont été titrés en 2025 au titre des avances sociales sur les anciens bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre des récupérations sur succession contre 2 645 602 euros en 2024. Le montant récupéré par rapport au montant titré correspond à 97,7 %.

C'est-à-dire un montant récupéré de 3 229 200 euros dans les caisses du Conseil départemental.

L'action 4, qui est une nouvelle action et donc sur l'activité événementielle du site du Marault, cela concerne donc, vous le savez, la reprise en gestion directe de l'activité événementielle se déroulant sur le site de la ferme du Marault.

Les formalités administratives et juridiques indispensables à cette gestion ont été réalisées au cours de l'année 2025, tout comme les travaux de mise aux normes et installation des installations exigées, afin d'exercer cette activité en toute sécurité. La prise en charge de l'activité effective, donc au 1^{er} janvier 2026, au travers d'un programme budgétaire spécifique afin d'en évaluer la pertinence et procéder à un ajustement si besoin.

On vous propose d'inscrire 140 292 euros en dépenses de fonctionnement, c'est un montant hors-tax, et 37 337 euros en dépenses d'investissement. En fonctionnement, on est sur 51 000 euros pour l'entretien ménager de l'ensemble du site, 87 000 euros pour la maintenance du chauffage, de l'électricité, etc., et 1 700 euros pour la direction des systèmes d'information et du numérique pour payer les lignes téléphoniques, pompiers par exemple.

En investissement, on est sur 37 337 euros avec 16 000 euros pour l'achat de matériel, 20 000 euros pour des travaux de mise en sécurité à la suite de l'avis défavorable de la commission sécurité.

En recettes, on vous propose un crédit de 57 000 euros, qui est inscrit en fonctionnement, qui correspond aux recettes de location, au remboursement éventuel de dégradation, et aux recettes des locations des terres et bâtiments autres que ceux dédiés à l'activité événementielle.

Un suivi particulier de cette nouvelle activité est mis en place afin de prévenir toute difficulté dans la gestion courante, et mieux appréhender les fluctuations éventuelles d'activités, donc les recettes liées au volume de réservations du site.

Pour terminer, je voudrais mettre en avant l'engagement des services concernant le travail mené pour contenir les dépenses dans le domaine du fonctionnement courant de la collectivité, les actions de professionnalisation engagées dans le domaine des achats comme dans le domaine juridique porteront leurs fruits pour améliorer l'efficacité et la conformité de notre mission.

Voilà, Président.

Monsieur le Président :

Parfait. Merci beaucoup Joëlle, c'est très précis, très clair.

Est-ce que ça appelle des interventions de part et d'autre ? Pas particulièrement.

Donc, au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non plus. C'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - pour un fonctionnement de la collectivité facilité » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : On poursuit, du coup, cette fois avec la question... On n'a pas trouvé de titre pour le coup, c'est assez emblématique : le budget consacré à la direction des systèmes d'information et du numérique. Joëlle, toujours.

RAPPORT N°22 : BUDGET PRIMITIF 2026 - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

Mme JULIEN : Merci, Président. Donc, on est sur le présent rapport qui décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la politique informatique et numérique pour 2026. On vous propose d'inscrire 2 171 000 euros en dépenses de fonctionnement et 1 065 000 euros en dépenses d'investissement.

Les recettes sont attendues à hauteur de 36 000 euros en fonctionnement et 500 000 euros en investissement. Donc, ces objectifs sont complétés par des actions visant à garantir la sécurité et la disponibilité du service du système d'information. Très important, quand on parle de cyber-attaques, etc.

Donc, sur l'action numéro 1, les infrastructures et la sécurité numérique. Cette action correspond aux dépenses engagées afin de permettre le fonctionnement et la sécurité des moyens numériques. La poursuite en 2026 des évolutions de l'infrastructure générale du réseau départemental portent principalement sur les liaisons informatiques et la téléphonie.

Les liaisons informatiques font l'objet, depuis 2025, d'un remplacement global par des lignes plus performantes et moins onéreuses : la fibre optique se généralise et remplacera les anciennes liaisons ADSL.

La mise en place d'un secours 4G permettra d'améliorer la résilience des infrastructures en maintenant une capacité d'accès Internet en cas d'indisponibilité des liens principaux.

L'architecture téléphonique migrera également en 2026 sur la fibre optique pour l'ensemble de la collectivité.

Cette évolution est réalisée dans le cadre de l'arrêt de l'opération nationale du réseau téléphonique « communauté historique ». À cette occasion, la collectivité a également fait le choix de reprendre la gestion des abonnés téléphoniques des collèges. Les crédits affectés à ces projets s'établissent à 1 119 900 euros. Le Conseil départemental doit garantir la sécurité de son système d'information dans un contexte cyber toujours plus présent.

La collectivité a entrepris plusieurs actions en ce sens depuis 2022, dont les principales sont la mise en service d'une deuxième salle informatique, la mise en place d'un logiciel pour sécuriser davantage les connexions au système d'information, et puis des actions de sensibilisation aux risques cyber. Et vous avez d'autres actions qui sont menées.

Ces éléments du projet de modernisation numérique et de cybersécurité sont éligibles à la subvention FEDER (Fonds européen de développement régional), le montant de la subvention correspond à 420 000 euros. On l'a reçu fin 2025.

Projet numérique, donc, on est sur le déploiement de nouveaux logiciels, qui sont, on en a parlé tout à l'heure, la GEC ; on est sur la gestion du RSA, on est sur la gestion des temps partiels thérapeutiques et puis on est sur la gestion de la documentation.

La collectivité engage une stratégie de désengagement de sa dépendance aux éditeurs en planifiant la réécriture, le développement en interne de plusieurs logiciels intranet, formation-évaluation, mouvement de personnel.

À terme, cette démarche permettra à la collectivité de maîtriser une part plus large de son parc logiciel, d'apporter une réponse mieux adaptée aux demandes des services. Enfin, de réaliser des économies en fonctionnement et en investissement qui sont estimées, respectivement, à 100 000 euros par an, c'est-à-dire 500 000 euros sur 5 ans.

Par ailleurs, plusieurs projets sont gérés concernant les autorisations de programme on reprend la GED sociale, puisque c'est un programme qui porte de 2022 à 2026, je ne vais pas le détailler, vous avez les éléments.

La gestion électronique des courriers, on en a déjà parlé, on va continuer cette année, on a les logiciels activité routière. Là, cette dernière phase qui devait initialement être prévue en 2025 est reportée en 2027. On n'inscrit donc aucun montant sur 2026.

L'acquisition d'une solution de gestion du revenu de solidarité active, le RSA, l'acquisition d'une solution documentaire, je vous en ai parlé. L'évolution du logiciel de gestion du temps, je vous en ai parlé. Le déploiement du réseau « Bibliothèque Numérique de Référence » : on attend une recette de la DRAC (Direction régionale des Affaires

culturelles) comme on en a parlé hier, on va le retrouver, donc, dans le budget de la culture.

Ces crédits affectés au projet numérique sont établis à hauteur de 1 146 383 euros, dont 590 000 euros affectés au contrat de maintenance des logiciels existant.

On attend une recette de 36 000 euros en fonctionnement concernant la refacturation des frais DSIN (Direction des systèmes d'information et du numérique) auprès de la MDPH.

Sur l'action 3, on est sur l'informatique dans les collèges. D'importants changements d'architecture informatique sont en cours dans les collèges, et se poursuivront jusqu'en 2027. C'est suite, donc, au transfert de compétences techniques de l'éducation nationale amorcé en 2023.

Le Département poursuit également le remplacement progressif des centres téléphoniques des collèges pour faire migrer vers de la téléphonie numérique. À ce jour, 15 collèges sont déjà équipés. On en équipera 3 sur 2026.

Un projet d'évolution des débits des collèges est en cours d'étude également, ainsi que le raccordement au réseau de fibre optique Bourgogne-Franche-Comté et au réseau Renater qui permettront une augmentation de la qualité de service proposée aux établissements.

Les crédits affectés sont de l'ordre de 503 000 euros. Ensuite, on parle de l'espace numérique de travail. Le marché du nouvel environnement numérique de travail est en cours de renouvellement avec un recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision de ce projet.

Une enveloppe de 43 000 euros est consacrée pour 2026 au financement de l'accès à l'ENT (Espace numérique de travail).

L'action 4 : équipements, assistance, formation aux utilisateurs. On est bien dans la pratique et la maîtrise des outils numériques par les agents. Alors, le périmètre concerné regroupe un certain nombre d'actions : l'acquisition, la préparation et le déploiement de matériel informatique, et on est sur 2 000 ordinateurs. La gestion du parc de téléphonie mobile avec environ 800 smartphones. Pardon ?

Monsieur le Président : On voit l'idée.

Mme JULIEN : OK. Eh bien, moi, je ne vois pas parce que je ne regarde pas. (*Rires*)

La modernisation des outils nécessaires aux outils techniques et l'assistance formation aux utilisateurs : pour ça, on affecte un crédit, on vous propose d'affecter un crédit à hauteur de 424 000 euros.

Action 5 : expérimentation de l'intelligence artificielle. Fallait bien qu'on y vienne, à l'intelligence artificielle. Donc, l'intelligence artificielle fait désormais partie intégrante de nos environnements professionnels et personnels. Des outils innovants émergent chaque jour et transforment progressivement les manières de travailler et de collaborer.

Toutefois, ces outils peuvent présenter des contraintes ou des risques qu'il convient d'identifier. En 2026, on lance une expérimentation initiée par la DSI avec une plateforme sécurisée à disposition des agents. Voilà. On démarre, on ne met pas d'argent, je crois, non. C'est une expérimentation qui permettra d'élaborer le cadre d'un usage maîtrisé et adapté des possibilités de l'IA au sein des services départementaux.

Voilà, Président.

Monsieur le Président : Parfait. Merci beaucoup pour ces sourires matinaux.

Est-ce que ça appelle des commentaires de la part des uns et des autres ? Non. On est sur des sujets très techniques.

Je suppose qu'il n'y a ni abstention ni vote contre, et je vous en remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - Direction des systèmes d'information et du numérique » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : Et Joëlle revient sur l'essentiel de ce budget, puisqu'il s'agit de notre politique des ressources humaines.

RAPPORT N°23 : BUDGET PRIMITIF 2026 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme JULIEN : Oui. Merci, Président. Donc, chers collègues, on est sur la politique des ressources humaines. On vous propose d'inscrire à ce titre 68 252 000 euros en dépenses de fonctionnement hors assistants familiaux, pour lesquels on vous propose d'inscrire 22 100 000 euros.

On met également 6 000 euros en dépenses d'investissements, des recettes sont attendues à hauteur de 1 281 000 euros en fonctionnement hors assistants familiaux, pour lesquels on vous propose d'inscrire un montant de 25 000 euros et de 6 000 euros en investissements.

Alors, sur la présentation du dossier, donc la politique Ressources Humaines doit respecter un certain nombre d'obligations réglementaires relatives à la rémunération et au déroulement de

carrières des agents ou encore à la formation de ceux-ci. Mais elle a également l'ambition de développer la qualité de vie et des conditions de travail de ces derniers et de contribuer à un service public de qualité et de proximité.

L'année 2025 va se poursuivre, on va poursuivre le travail amorcé en 2023 dans le cadre du pacte de progrès social visant à accompagner au mieux les agents dans l'exercice de leur mission et à continuer de développer des conditions de travail favorables à l'administration, des conditions de travail favorables à l'épanouissement professionnel.

Donc, je suis en charge de l'administration générale. Des réunions mensuelles avec les organisations syndicales ont lieu et des actions ont été largement engagées depuis ces années dans le cadre de cinq engagements identifiés.

On a tout d'abord renforcé la qualité de vie au travail, on a accompagné socialement les agents, développés des parcours professionnels, promouvoir les qualités professionnelles femme-homme, poursuivre l'action de l'administration en matière d'adaptation au changement climatique.

Je le dis en cinq phrases, mais ce n'est pas rien, puisque le pacte de progrès social a été voulu au début de notre mandat pour vraiment dire aux agents : « on travaille avec vos organisations syndicales, on consacre chaque mois ce temps d'échange et de travail qui permet de faire évoluer les conditions des agents au quotidien ». C'est une volonté du Président et on y tient. C'est quelque chose de très important pour nous.

Donc, vous voyez tout ce qui a été mis en œuvre depuis 2023 sur ce sujet. On n'est pas fiers, mais on est contents que ça existe et que ça se poursuive jusqu'à la fin de notre mandat.

Alors, ensuite sur les actions « rémunération des agents ». Donc, pour l'année 2026, on vous propose d'inscrire 63 millions d'euros contre 61,1 millions d'euros en 2025 avec une augmentation de 3,3 %, ce qui reste très, très raisonnable.

Pour rappel, la rémunération du personnel permanent évolue en fonction des décisions fixées réglementairement et celles relevant de l'assemblée départementales, donc sur les coups des obligations légales et réglementaires pour 2026 connues à la date de rédaction du présent rapport. Vous le savez, on en a parlé hier, l'augmentation de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), c'est les trois points qui plombent énormément. Mais on a aussi la participation de l'employeur pour les contrats de prévoyance, et puis on a le versement Mobilité Régionale et Rurale de 0,15 % qui représente 54 000 euros, qui est une nouvelle charge votée par la Région automaxée pour le financement des transports communs qui sont les cars ou les trains.

On est sur un coût supplémentaire de 1 472 000 euros. On a pris le coût de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée départementale, avec bien évidemment les avancements de grades et promotions internes. Donc, le coût estimé pour 2026 est de 77 000 euros.

Et puis les efforts engagés sur la maîtrise de la masse salariale seront maintenus en 2026. Tout départ de la collectivité continue d'être examiné pour envisager un éventuel non-remplacement, et les remplacements temporaires sont limités tant que faire se peut. Pour mémoire, notre assemblée a décidé le non-remplacement de quatre postes en 2025. Cette année, il vous est proposé de réduire encore de 120 000 euros. Les besoins estimés pour assurer les remplacements temporaires d'agents absents. On entend par là congé maladie, congé maternité ou des renforts pour les besoins saisonniers.

Cette opération, alors concernant les personnels titulaires non-titulaires de NTM (Nièvre Travaux et Matériel) : l'effectif du service reste stable. Il vous est donc proposé d'inscrire un montant de 2 250 000 euros, comme en 2025.

Concernant la rémunération des assistants familiaux, le montant inscrit est proposé à 21 300 millions d'euros contre 22 135 millions d'euros en 2025, soit une baisse de 3,7 % liée à plusieurs départs à la retraite et à la réduction du nombre de congés payés, les assistants familiaux en posant davantage. Cette prévision tient compte de la hausse du SMIC de 1,18 % qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2026.

Pour les indemnités des élus, on est sur une base de 985 000 euros, cette réduction est d'abord due aux 5 % qu'on a diminués sur 2025 de nos indemnités qu'on a diminuées en 2025, mais aussi sur la réduction des cotisations liées à la couverture maladie-maternité non-obligatoire pour certains élus et à laquelle certains d'entre vous ont renoncé.

Sur la formation, donc, l'accès à la formation pour les agents de la collectivité reste et restera une priorité pour nous. L'enveloppe est maintenue et sanctuarisée maintenant depuis plusieurs années. Sur ce budget de formation, on est à hauteur de 217 500 euros pour 2026 incluant un montant de 2 500 euros pour la formation des ambassadeurs du climat.

Maintenir un budget de formation de 15 000 euros également pour les services de NTM. On va allouer une somme de 39 000 euros correspondant au solde du marché « analyse de la pratique et supervision » destiné aux travailleurs médico-sociaux.

Concernant les déplacements, le remboursement des frais de déplacement des agents est estimé à 429 000 euros. Ce montant intègre le budget nécessaire au remboursement des frais de déplacement des agents des routes, qui relevait précédemment de la direction du patrimoine routier des mobilités et est désormais géré par le service de la direction des ressources humaines. La diminution de 87 000 euros est

envisagée par rapport au budget 2025, du fait de la mise en œuvre du remboursement aux frais réels des frais de repas.

Pour les déplacements liés à la formation, il vous est proposé d'inscrire la somme de 77 000 euros, intégrant également le budget nécessaire au remboursement des agents des routes. Ce montant est stable par rapport à 2025.

Le budget consacré aux déplacements des assistants familiaux se monte quant à lui à 800 000 euros, comme en 2025. La médecine du travail, donc : on maintient le montant de la cotisation à hauteur de 120 euros par agent pour 2026, c'est donc idem à 2 025.

Concernant l'action sociale, on retrouve tous les sujets, avec le CNAS (Comité national d'action sociale) ; il y a une augmentation à partir de 2026 de deux euros sur la cotisation par agent. On a l'Agora avec une subvention de 131 000 euros qui tient compte des repas, mais aussi du fonctionnement ; le ticket mobilité pour 25 000 euros ; l'allocation aux parents d'enfants handicapés pour 70 000 euros ; le secours d'urgence aux agents et l'avance remboursable aux agents. On est sur un montant global de 645 000 euros, auquel s'ajoutent 2 300 euros pour NTM.

On a également le versement du forfait mobilité durable aux agents pouvant y prétendre et le remboursement des abonnés de transport public pour un montant de 38 000 euros, ainsi que le coût du poste de l'assistante sociale dédiée au personnel pour 55 000 euros. Ces éléments sont inclus dans la masse salariale.

On arrive sur l'action 8 qui est la création de poste et modification du tableau des emplois et des effectifs. Sur le site, le secteur DGASCS, la direction de la santé et de la prévention. On en a beaucoup parlé, de la santé, hier.

En janvier 2022, notre assemblée a créé un poste de chargé de mission santé dans le cadre d'emploi d'attaché territorial par la voie d'un contrat de projet afin de mettre en œuvre le programme de la majorité dans le secteur de la santé. Au regard des enjeux que représente la santé pour la Nièvre, il vous est proposé de pérenniser ce poste en créant un poste d'attaché territorial chargé de mission « pacte de santé Nièvre ». Le coût de ce poste monterait à 52 000 euros sur un calcul sur milieu de grille d'attachés territoriaux. Vous avez en annexe de ce rapport les modifications apportées au tableau des emplois incluant cette création.

Parmi les modifications figure également la suppression d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement, agent d'entretien polyvalent au collège de Cercy-la-Tour, à l'occasion du départ de l'agent. Il vous est proposé de transférer ce poste sur des missions similaires à la cité scolaire de Decize où il y a des besoins. La même logique s'est appliquée sur un poste de magasinier au collège de Château-Chinon qui a été supprimé lors de la précédente session et transféré sur des missions d'agent de maintenance au collège de

Guérigny. L'annexe 2 au présent rapport vous présente l'intégralité du tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} mars, donc ça représente 300 pages.

Action numéro 9, évolution du RIFSEEP. Ça fait 4 ans qu'on a le RIFSEEP qui est installé dans la collectivité, c'est peut-être temps qu'on fasse un bilan. Donc, on est 16 sur les deux éléments : le CIA (complément indemnitaire annuel) et l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). On vous propose, concernant le CIA... on en a parlé à la commission permanente de février où on a fait le bilan 2025 et on avait un forfait de 100 euros pour un remplacement d'au moins 28 jours consécutifs pour avoir droit à ce forfait. Pour 2026, on vous propose, c'est suite aussi aux discussions qu'on a eu avec les organisations syndicales, de monter ce forfait à 120 euros.

Concernant l'IFSE, on est en train également de travailler avec les organisations syndicales pour remettre à niveau ce qui existe depuis 4 ans maintenant.

Concernant, alors, un sujet qui est l'action 10, les logements pour nécessité absolue de service. La liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué en fonction des contraintes liées à leur exercice doit être établi par l'assemblée départementale. On a une délibération qui existe depuis 2016 qui fixe cette liste qui doit aujourd'hui être mise à jour.

Alors, on est sur deux types de logements : on est sur la concession de logement par nécessité absolue de service, et puis sur une convention d'occupation précaire avec...

Monsieur le Président : Astreinte.

Mme JULIEN : Merci.

Monsieur le Président : Je t'en prie.

Mme JULIEN : Alors, on vous rappelle les dispositions réglementaires sur les deux sujets. On vous dit également, concernant la convention d'occupation précaire avec astreinte : aucune convention d'occupation précaire avec astreinte n'était jusqu'à présent mise en œuvre par la collectivité. C'est une bonne nouvelle, donc on vous propose des modifications à apporter à la délibération.

Donc, depuis 2016, certaines missions ont cessé d'être assurées par les agents du département, et puis des logements en collège ont cessés d'être occupés également par des agents départementaux.

Deux situations relèvent désormais d'une convention d'occupation précaire et non d'une nécessité absolue de service. Sur le Canal du Nivernais, le bon fonctionnement du service nécessite de disposer de 3 agents logés à des endroits précis du linéaire pour des questions de sécurité : surveillance du niveau de l'eau et gestion des crues. On vous

donne les maisons éclusières qui sont concernées sur ce sujet. La surveillance des prises d'eau ne nécessite pas d'intervention en d'autres points du Canal.

Donc, la conséquence pour les agents : 3 agents éclusiers occupant actuellement des maisons éclusières qui ne seront plus identifiées comme logements pour nécessité absolue de service au regard de leur localisation devront soit quitter leur logement, soit y demeurer en payant un loyer. La liste de mises à jour figure en annexe 3 au présent rapport. Ces modifications interviendront au plus tard le 1^{er} janvier 2027. Un délai de 3 mois maximum est accordé aux agents entre la date d'information d'une fin d'attribution du logement et la date effective du déménagement.

Par ailleurs, la superficie et le nombre de pièces du logement attribué sont en principe fixés en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire. En application du principe de parité, il est proposé de déroger à cette règle, comme peut le faire l'État en fonction de la localisation et de la consistance du parc immobilier.

L'annexe 1 du présent rapport fixe la liste des emplois ouvrant droit à un logement par nécessité absolue de service d'une part, et à la convention d'occupation précaire d'autre part.

Action 11 : règlement pour le recrutement d'apprentis mineurs. On a adopté en septembre 2023 une procédure permettant de déroger à l'obligation tout en assurant, bien sûr, la protection des apprentis mineurs. Cette dérogation est renouvelable tous les 3 ans, donc il vous est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions, avec donc l'application de la procédure qui vous est définie. Sur les 13 apprentis qu'on a aujourd'hui au niveau de la collectivité, on a 3 apprentis mineurs.

Voilà, Président.

Monsieur le Président :

Merci, vraiment mille fois, Joëlle, à la fois pour cette présentation et pour ce travail au quotidien, notamment avec la représentation syndicale. C'est un sujet, les ressources humaines, qui se complexifie de jour en jour, et vraiment je veux saluer le travail de Joëlle et des équipes sur un sujet éminemment complexe.

Est-ce qu'on a besoin d'approfondir ce rapport ? J'imagine que oui. Laurence BARAO, allons-y.

Mme BARAO :

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport porte sur les ressources humaines, véritable fer de lance des politiques publiques portées par notre collectivité. En effet, il est important de souligner l'engagement et le travail accompli par les agents du département. Ils sont de véritables serviteurs du service public, et nous tenons, au nom de notre groupe, à saluer ce développement sans faille.

Toutefois, derrière l'ensemble de ces femmes et hommes qui s'impliquent au service des Nivernaises et Nivernais, il y a malheureusement un aspect comptable qui s'impose à nous. Les finances du Département ne sont pas extensibles. Ainsi, le total de la masse salariale constituée par les agents et les assistants familiaux représente 84 300 millions d'euros, soit 27,19 % de la totalité de nos dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en augmentation de 1 900 000 euros, dont 1 472 800 euros qui nous sont imposés par l'État ; ce qui implique que 427 200 euros relèvent de vos choix de gestion.

Concernant les formations, nous observons que vous avez choisi de mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique en termes de conditions de travail, ce qui est une vraie nécessité.

Par ailleurs, nous avons également invités, lors de la session budgétaire en 2025, à consacrer des crédits à la formation de nos agents sur l'intelligence artificielle, qui bouleverse notre quotidien et constitue une véritable révolution, que nous ne pouvons qu'accompagner afin de ne pas être totalement dépassés par elle.

Toutefois, nous avons noté que la collectivité lance une phase d'expérimentation de l'intelligence artificielle.

Nous observons également que vous avez tenu compte de nos remarques concernant le complément indemnitaire annuel, le CIA, en l'augmentant légèrement, passant de 100 à 120 euros bruts annuels. Je profite de l'occasion pour saluer l'engagement et le dévouement des agents, qui assurent, en plus de leurs missions, le remplacement d'une ou d'un collègue, durant 28 jours consécutifs.

Malgré cela, nous voteront contre ce rapport. Votre approche RH repose sur une sanctuarisation de ces montants. Il ne s'agit pas que les ressources humaines deviennent une variable d'ajustement du budget départemental. La rationalisation des moyens peut et doit intervenir également dans d'autres secteurs, cependant elle doit être adaptée à nos capacités financières d'une part, et nous nous devons d'offrir aux agents des conditions de travail acceptables, leur permettant de remplir leurs missions de service public et de monter en compétence.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, David VERRON, allons-y.

M. VERRON :

Alors, comme on parle de RH, j'en profite pour aborder le sujet du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sur le non-respect de la convention pluriannuelle 2023-2028 qui faisait office de 6 recrutements par an de SPPNO (Sapeurs-pompiers professionnels non-officiers), donc 36 au total.

Donc, en 2023 ça a été bien respecté : 6 recrutements ; 2024, 6 recrutements ; et 2025, 4 recrutements. La question, donc, se pose, de savoir si, sur 2026, on pourra rattraper les 2 postes qui n'ont pas été recrutés sur 2025, et donc ce qui amènerait à un recrutement de 8 postes de SPPNO.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, non.

Alors, deux éléments rapides sur l'intelligence artificielle, chère Laurence. Il faut être extrêmement prudent, je crois aujourd'hui qu'il n'existe pas de formation à destination des équipes qui soit validée. C'est tout le drame de ce sujet qui arrive sur la table un peu comme une balle de golf, là, de ping-pong, enfin de tout ce qu'on voudra... Tout le monde fait « intelligence artificielle, intelligence artificielle » en s'agitant sur son siège, et globalement on ne sait pas véritablement de quoi on parle. Je sais, je me suis déplacé, je crois à Lille ou dans ce secteur-là, pour évoquer le rapport entre intelligence artificielle et collectivité : la doctrine reste à écrire, donc, bon. Il est urgent de ne pas trop s'énerver. La stratégie, on l'avait évoquée hier – et Cyril GODOT est au pilotage de ça : elle consiste déjà à se dire « où est-ce qu'on va ? Comment on avance ? » On la partagera bien sûr avec tout le monde et il faut rester, à mon sens, très prudents sur ce sujet. Il y a vraiment une culture commune à construire et on est au tout début d'un objet qui va malheureusement très, très vite et pour lequel, aujourd'hui, notamment je pense à nous-mêmes, les élus locaux, j'ai regardé un peu s'il y avait des formations qui existaient et ce qu'il y a est très basique, très classique et pas du tout opérant.

Sur la question du SDIS, David, là encore il n'a échappé à personne que l'année dernière nous avons dû absorber un choc budgétaire considérable et qu'il a fallu rogner sur toutes les bases, en particulier sur une augmentation moindre que ce que nous avions convenu. Je rappelle aussi que les conventions, lorsqu'elles sont pluriannuelles, sont soumises au principe d'annualités budgétaires. C'est-à-dire qu'on peut prendre des engagements sur plusieurs années, mais chaque année il faut revoter la décision prise, puisque les finances publiques fonctionnent de cette manière-là. Donc, est-ce qu'on pourra rattraper les 2 postes qui n'ont pas été attribués l'an dernier : je n'en sais rien à ce stade. Ce qui est clair, c'est que – Michel le dira tout à l'heure –, dans le budget 2026, on reste sur cette embauche de 6 professionnels.

Je voudrais dire de ce point de vue-là dire que les relations, bien sûr avec le président du SDIS, mais avec le colonel PEYCRU, sont extrêmement fluides et que nous coproduisons l'accompagnement budgétaire sapeurs-pompiers. Je l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui : la Nièvre est, je crois, j'ai même quasiment la certitude, le seul département de France à augmenter dans des proportions telles que

celles que nous avons connues ces dernières années, le budget consacré au SDIS. Tous les autres départements de France aujourd'hui sont, la plupart du temps, sur un montant stable, donc entamé par l'inflation, voire légèrement en baisse. Pour bien mesurer l'effort collectif que nous fournissons pour ceux qui sont aujourd'hui les premiers acteurs de la santé et de l'urgence vitale. Bon, après, on ne va pas refaire le débat qu'on a à chaque fois : les Départements qui ont décidé d'externaliser leurs services, par définition, voient leur masse salariale baisser, ceux qui ne l'ont pas choisi la voient évidemment augmenter, par nature. Ça ne peut pas être autrement.

Très bien. Oui, Jean-Luc GAUTHIER, c'est la politique du dernier mot. Allons-y.

M. GAUTHIER : Non, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues. Vous m'obligez à répondre.

Monsieur le Président : (Rires) C'est terrible, ça.

M. GAUTHIER : Eh oui.

Monsieur le Président : C'est une torture.

Intervenante (49 :28) : Mais on ne vous oblige à rien.

M. GAUTHIER : Ce n'est pas une torture.

Monsieur le Président : Allons.

M. GAUTHIER : Ce n'est pas une torture puisque l'exercice est bien rôdé de part et d'autre.

Monsieur le Président : Oui.

M. GAUTHIER : Mais effectivement, il y a des Départements qui font le choix d'externaliser. Mais nous, nous avons une masse salariale supérieure à la moyenne de la strate et des dépenses globales de fonctionnement également supérieures à la strate. Donc, c'est la double peine ! Dire que ceux qui externalisent ils devraient avoir, effectivement moins de dépenses de personnel, et plus de dépenses réelles de fonctionnement. Donc là, nous, c'est la double peine. On dépense plus en personnel, et plus en global.

Monsieur le Président : Encore une fois, il ne vous a pas échappé que nous faisons partie des territoires les plus pauvres de France. Et ça, c'est lié à la composition de notre population et à ses difficultés. Il faut donc, de ce point de vue-là, avoir des éléments d'accompagnement plus puissants qu'ailleurs, d'une part. Et d'autre part, bon, on l'a répété à plusieurs reprises, hors le Conseil départemental, point de salut sur le territoire. On n'a pas de coproducteurs de services publics locaux comme on peut l'avoir dans l'Yonne avec Auxerre et Sens ou en Saône-et-Loire avec Chalon-sur-Saône, le Creusot, Mâcon. C'est ça qu'il faut bien mesurer, au fond. Et le Conseil départemental, de tout temps, y compris quand il était

Conseil général, est toujours sorti de ses fameuses compétences juridiques, parce que, faute de combattants, d'une certaine manière.

C'est bien la difficulté de ce territoire, et personne autour de cette table, de ce point de vue-là, ne pourra faire mieux. Alors, je l'espère parce qu'on ne peut pas réduire le service public local d'un claquement de doigt parce que les besoins sont là et que la mission de notre collectivité, comme de toutes les collectivités, c'est de produire du service public local ; les choses fonctionnent de cette manière-là. J'adorerais, pouvoir se dire qu'on n'a pas à aller sur le domaine de la santé, qu'on a moins à investir sur le domaine de la culture, on a parlé de réseaux hier, notamment. Ce serait formidable de pouvoir travailler de cette manière-là, mais ça ne correspond pas à la réalité de notre territoire, malheureusement.

D'ailleurs, nos partenaires le reconnaissent, d'une certaine manière. Alors, jamais suffisamment et jamais au bon niveau. Mais pour avoir évoqué et, bon, on le salue d'ailleurs, de manière très amicale puisqu'il nous a quittés pour d'autres missions, les discours qu'on a pu avoir avec le préfet de région ou son prédécesseur, nous disaient cela. L'enveloppe du FNADT qu'évoquait Wilfrid SEJEAU pour le financement de l'étude sur Réseaux, les deux préfets de région successifs nous ont dit : « oui, la Nièvre, vous représentez 11 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté, mais l'enveloppe qu'on vous consacre, elle est plus importante, sauf ces crédits, qui ne sont pas des crédits, malheureusement, suffisants... enfin bon sur cette enveloppe-là ou sur la DSID par ailleurs, on va vous aider plus, parce que vous êtes, justement, dans une situation de géographie humaine qui ne permet pas de produire le bon niveau de service public local ».

C'est la même chose sur le travail qu'on avait mené, des compensations des 2 millions d'euros qu'on a dû verser, un peu à la dernière minute, pour boucler l'achèvement de l'A77, qui aurait été intégralement, et même plus que cela, compensées. Quand on en discutait avec les représentants de l'État, que ce soit le préfet départemental ou le préfet de la région, ils nous disaient : « ne le dites pas trop fort » et ils ont refusé d'utiliser le terme « compensation », c'était un « bonus », dans l'esprit. C'est bien ça que ça veut dire. Donc, l'État lui-même, qui n'est pas un État très joyeux ou très accompagnant de manière générale pour les territoires ruraux, reconnaît cette caractéristique particulière du département de la Nièvre.

Je comprends parfaitement ce qui est dit, mais voilà, j'essaie d'être le plus transparent possible.

Encore un mot, oui, c'est une jurisprudence ! Allons-y.

M. GAUTHIER :

Je ne vous empêcherai pas de conclure, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Un petit peu, quand même.

- M. GAUTHIER :* Simplement, vous ne pouvez pas dire qu'autour de cette table personne ne peut essayer de faire mieux et ne peut faire mieux, ce n'est pas possible. Nous sommes différents et nous vous démontrerons, je l'espère bientôt, avec l'appui des Nivernais, que c'est possible de faire autrement et mieux.
- Monsieur le Président :* Très bien. Oui, alors, Véronique, qui veut aussi un dernier mot.
- Mme KHOURI :* Juste une question. Moi, c'est une question. Je ne commente pas ce rapport tout particulièrement, mais tous ces chargés de mission, parce qu'on se rend compte, moi je me suis rendu compte aussi dans la fonction publique : quand il y a un chargé de mission qui arrive, c'est pour une mission à durée déterminée. Mais une fois qu'ils ont fini leur mission, on les recycle en CDI quelque part, on leur trouve un poste. Et quand il y a une autre mission, il y a un autre chargé de mission qui vient pour autre chose, il reste d'une façon pérenne. On a l'impression d'étoffer cette masse salariale. On ne sait plus quoi en faire parce qu'il n'y a pas un seul chargé de mission qui est venu en mission déterminée, qui est parti de la fonction publique. On le remet de fonction pérenne sur un poste quelconque. Alors, est-ce que c'est une façon, aussi, d'amplifier la masse salariale ? Voilà ma question.
- Monsieur le Président :* Très clairement, de ce point de vue-là, depuis maintenant une quinzaine d'années, les appels à projets, dont on crève tous d'une certaine manière, ça vaut pour notre collectivité comme pour les communes ou les communautés de communes – je pense à des dispositifs qui vont arriver à échéance comme « Petite ville de demain », par exemple ; dispositif d'État qui a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026. On en a combien, une quinzaine sur le département ? Combien, tu dis ? Une dizaine, en tout cas.
- Dispositifs imaginés par l'État, des jeunes gens pour la plupart, qui font un travail remarquable pour le territoire, tous ceux qui président ou qui animent des communes, chefs-lieux de cantons, ont une visibilité à 1 an. Qu'est-ce qu'ils vont faire de ces jeunes gens qui ont donné satisfaction ? Qui, la plupart du temps, d'ailleurs, il faut le dire, ont remboursé le coût de fonctionnement de leur poste en allant chercher des financements. Est-ce qu'il faut les sortir du jeu ou pas, parce que l'État ne subventionne plus ? Certains, en revanche, là où, et on l'avait déjà évoqué, la politique de remise en cause de la fonction publique territoriale ou hospitalière ou d'État, qui revient régulièrement depuis plusieurs années dans notre pays, elle trouve sa traduction concrète dans ces fameux appels à projets nationaux, où l'État nous appâte en disant : « je finance 50 % de ce poste-là » ou alors « si vous voulez avoir des crédits d'investissement il faut que vous alliez chercher l'ingénierie qui est nécessaire pour répondre au cahier des charges ». On est dans une forme de seringue qui est, effectivement, très désagréable.

Et puis, enfin, et heureusement d'ailleurs, les chargés de mission, chefs de projet – on les appelle comme on voudra –, ne sont pas des titulaires de la fonction publique territoriale ; ce sont des contractuels. Et donc, on contracte avec eux sur la durée du projet ou du programme : 1 an, 2 ans, 3 ans en général, 5 ans quand on a un peu plus de chance. Et en fonction de leurs souhaits personnels d'abord, et ensuite des besoins de la collectivité sur d'autres dispositifs, d'autres manières d'accompagner nos politiques publiques, ils seront, ou pas, recyclés dans la collectivité. Mais on est tributaires de ça aujourd'hui et toutes les collectivités... J'ai Michel SUET en face de moi et à Nevers ou à l'agglomération, ça fonctionne exactement de la même manière, c'est très regrettable. Je le pense très sincèrement.

Enfin bon, mais, on ne change pas de sujet, allons-y.

M. GAUTHIER :

Non, Monsieur le Président, mais c'est vous qui nous faites rebondir et qui... et voilà. Simplement, sur les chefs de projet, je vais aller dans votre sens parce que j'étais personnellement sceptique sur ce programme « Petite ville de demain », parce que naïvement, je pensais que ça pouvait ramener plus de financement pour nos projets. Ça nous amener de l'ingénierie et ça a été un formidable accélérateur, et donc on a fait nos projets beaucoup plus rapidement, ça donnait du travail aux entreprises locales et... Tout n'est pas parfait, parce que je vois Jocelyne qui opine du chef, mais à Saint-Benin-d'Azy, en tout cas, cette personne a pris tellement de place qu'aujourd'hui si elle devait s'arrêter, pour porter des projets, les secrétaires de mairie qui faisaient ce travail-là nous disent : « on a plus le temps » ou « on sait plus faire ».

Cela étant, quand on a accompli ce travail-là, relativement important, on a endetté la commune et on ne peut pas l'endetter indéfiniment. Par contre, il y a d'autres sujets sur lesquels on peut faire évoluer ces chefs de projets, et ça c'est peut-être plus aller vers les communautés de commune, c'est tout ce qui touche au logement et à l'habitat. On voit bien avec le ZAN où on ne pourra plus consommer de terres agricoles pour accueillir de nouveaux habitants alors qu'en même temps on a des logements qui se vident et qui se dégradent, il faut absolument, et là je pense qu'on peut travailler la main dans la main avec le département, avoir une politique qui vise à réhabiliter tous ces logements. Parce qu'on a des demandes, dans un certain nombre de villages, pour des gens qui voudraient s'installer. Donc, c'est une évolution, à mon avis, à porter.

Mais c'était simplement pour dire que le programme « Petite ville de demain », en termes d'ingénierie, avait été très bénéfique.

Monsieur le Président :

Nous partageons, et donc je vous laisse le dernier mot pour ce rapport.

Madame DELAPORTE :

Oui, parce que sinon tu vas remettre une pièce dans le moulin...

Monsieur le Président :

Très bien. Est-ce qu'il y a du coup des abstentions ? Des votes contre ? C'est bon, merci. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - première force du service public - politique ressources humaines » est adopté.

Monsieur le Président : On change totalement de registre, même si ça ne fonctionne jamais sans les agents du département, et Wilfrid SEJEAU nous parle à la fois de la politique éducative et de la politique de la jeunesse.

RAPPORT N°24 : BUDGET PRIMITIF 2026 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

M. SEJEAU : Tout à fait, Monsieur le Président, chers collègues. Politique éducative et politique jeunesse. Il vous est proposé d'inscrire pour la politique éducative 7 852 743 euros en dépenses de fonctionnement et 3 603 000 euros en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 190 996 euros en fonctionnement dans la politique jeunesse.

Les recettes sont attendues à hauteur de 740 610 euros en fonctionnement et 2 574 546 euros en investissement pour la politique éducative collège. Et des recettes sont attendues à hauteur de 27 596,80 euros en fonctionnement pour la politique jeunesse.

Je vais commencer par la politique éducative, en rappelant notre engagement pour « collège de demain » : 15 collèges sont désormais porteurs de projet « collège de demain ». Nous avons obtenu, Fabien l'a signalé, pour Réseaux, mais nous l'avons obtenu également pour « collège de demain », une enveloppe du FNADT de 25 000 euros. Le Département s'est engagé à hauteur de 50 000 euros pour abonder cette enveloppe, dont 25 000 euros dès 2026.

Sur la politique du collège, le gros morceau, bien sûr, ce sont les investissements, avec un programme de 3 600 000 euros d'investissement dans les collèges, avec une première brique, une première action importante que nous poursuivons sur l'isolation des façades des collèges, avec la poursuite de l'isolation des façades à Château-Chinon. Deuxième tranche prévue cette année : les opérations qui sont lancées entre 2026 et 2027 pour Imphy-Cercy-la-Tour, et des crédits d'études et des crédits de travaux qui sont programmés pour les années prochaines à Lormes. Donc, ça c'est pour la partie rénovation de façades.

Nous poursuivons aussi la mise en accessibilité des collèges avec deux projets qui se réaliseront en 2026 : l'installation d'un ascenseur permettant l'accès aux étages et à la demi-pension pour le collège Adam BILLAUT de Nevers, et puis deux ascenseurs, pour des travaux estimés à 303 000 euros pour le collège de Varennes-Vauzelles. Nous en

parlons déjà maintenant depuis quelques années, le chantier est un petit peu long et nous rentrons dans la phase opérationnelle pour l'installation des panneaux solaires en toiture des collèges, directement réalisée en régie par le département. Enfin, en régie, c'est nous qui allons faire les travaux, mais nous allons bénéficier de l'électricité produite dans une logique d'autoconsommation puisque les bâtiments départementaux dans leur ensemble qui se situent à proximité des collèges pourront bénéficier de cette électricité produite. Donc nous commençons en 2026 avec deux collèges : Adam BILLAUT et un deuxième qui reste à déterminer. Ça devait être la Charité, mais on a un problème de saturation du réseau, donc il va falloir soit qu'on résolve ce problème, soit qu'on trouve un autre collège. En tout cas, on équippa bien deux collèges en 2026 pour une enveloppe estimée à 200 000 euros.

Nous accompagnons les collèges aussi avec la dotation globale de fonctionnement, que nous avons déjà votée et qui s'élève à un montant de 2 279 032 euros, donc en légère augmentation.

Cette DGF s'accompagne d'une part complémentaire énergie pour faire face aux aléas, malheureusement, qui risquent de se produire, liés aux hausses du coût de l'énergie. Donc, une première partie est versée d'emblée aux collèges et la suite est versée sur demande et sur justificatifs. Donc, une part complémentaire énergie de 172 662 euros, à laquelle nous rajoutons aussi une réserve indifférenciée de dotation exceptionnelle pour faire face à d'autres aléas de 60 000 euros.

Nous maintenons aussi une enveloppe pour l'acquisition de mobilier, de matériel et d'équipement : pour le mobilier scolaire, le mobilier des CDI, le matériel de ménage, les casiers, etc. Pour une enveloppe de 200 000 euros.

Les projets pédagogiques se poursuivent avec une enveloppe de 25 000 euros pour soutenir les projets des collèges. 62 400 euros pour l'équipement des agents en vêtements de travail et équipement de protection individuelle.

187 000 euros, c'est important, pour le soutien à la restauration scolaire, dont 87 000 pour compenser les tarifs plus importants de la région. Et puis 99 830 euros, presque 100 000 euros, qui sont versés pour les chèques restauration, c'est-à-dire pour les familles en difficulté. Il y avait 887 élèves bénéficiaires en 2025 et on table malheureusement sur 927 élèves en 2026.

La dotation « collèges privés », pour un montant de 900 771 euros, qui doit être alignée sur la dotation « collèges publics », et puis la prestation pour le laboratoire Terana à hauteur de 44 000 euros.

Notre politique éducative, c'est aussi le soutien des associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation, avec un montant de 44 529

euros pour le CCE, l'UTL ou l'union départementale DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation nationale).

D'autres dépenses, pour un montant de 70 200 euros, et je voudrais signaler notamment la nouvelle action dont nous avons déjà parlé ici : le conventionnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Faire découvrir les savoir-faire, les entreprises et les métiers de la Nièvre, en lien avec le showroom qui a été développé à la CCI, donc avec un crédit mis en place de 5 000 euros. Les recettes de fonctionnement, je l'ai dit : une prévision de 528 110 euros pour le fonctionnement, avec essentiellement le FDRPI (Fond départemental de rémunération des personnels d'internat) pour 400 278 euros et des recettes d'investissement à hauteur de 1 274 856 euros avec notamment la dotation départementale d'équipement des collèges.

Concernant l'enseignement supérieur, le Département poursuit sa politique volontariste, vous savez que ça ne fait pas partie de nos compétences, mais que sans l'engagement du département, beaucoup de formations supérieures seraient aujourd'hui en difficulté, donc nous continuons cette politique. Et nous avons fait le choix, par rapport à la fragilisation de cette formation, de rétablir une subvention de 30 000 euros au bénéfice de l'Université de Bourgogne Europe pour accompagner le maintien de la licence de droit sur le site de Nevers. Nous avons échangé, notamment avec l'agglomération de Nevers, sur la nécessité de rétablir ce fonctionnement pour garantir le maintien de cette formation importante.

Pour le reste, nous maintenons les aides importantes, notamment à la restauration universitaire, et notamment pour les repas à un euro, avec une enveloppe de 49 800 euros en partenariat avec Nevers agglomération. Nous soutenons également le PASS de Nevers, le campus connecté, et le salon de l'enseignement supérieur, qui a fait son retour cette année.

Concernant la politique jeunesse, maintenant. Donc, nous poursuivons le dispositif initiative jeune, qui vise à soutenir des projets soit d'entreprise, soit associatifs, de la jeunesse en partenariat avec l'État et les services de l'Éducation nationale. Nous maintenons aussi l'aide au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), en lien également avec l'État et avec la CAF. 85 attributions de soutien ont été effectuées en 2025 sur ce projet. Des subventions versées aux organismes d'éducation populaire pour un montant 78 500 euros.

Une autre action très importante de soutien à la jeunesse et à faciliter ses déplacements consiste en l'aide au permis de conduire. Donc, face à la demande importante, nous augmentons l'enveloppe pour la passer de 30 000 à 34 000 euros.

En discussion avec le bureau information jeunesse et les jeunes de l'observatoire citoyen, nous avons choisi de diminuer les heures de bénévolat. Nous maintenons le principe d'heures de bénévolat, mais

nous avons diminué. Nous avons notamment fait le constat qu'en milieu rural, il est parfois un peu difficile d'effectuer ces 60 heures. Nous maintenons l'aide à la mobilité internationale à hauteur de 5 000 euros.

Sur les actions jeunesse pour le fonctionnement : un crédit de 64 496 euros est inscrit pour un certain nombre d'actions : l'observatoire des jeunes citoyens, la fête de la jeunesse, le projet Civi Tech et l'action du service d'accompagnement citoyen de la jeunesse pour 30 000 euros, qui vise à accompagner les jeunes dans leurs projets. Avance de frais médicaux, aide à l'acquisition de matériel informatique, tout un tas d'aides sur lesquelles nous disposons aussi de co-financement avec le dispositif FSE +.

Voilà, en résumé, Monsieur le Président, chers collègues, l'ensemble des actions menées en faveur des collèges, de l'éducation et de la jeunesse, qui reste une des grandes priorités de notre action.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid SEJEAU. Très clair, très complet. Un sujet majeur.

Est-ce que ça appelle des commentaires des uns et des autres ? Oui. Frank MICHOT a la parole.

M. MICHOT :

Président, chers collègues, comme vous le savez, l'avenir de notre département passe par notre jeunesse, dont les collèges constituent des lieux privilégiés pour s'épanouir et se construire.

Toutefois, pour permettre un développement apaisé pour nos jeunes Nivernaises et Nivernais, il est nécessaire de leur offrir un cadre d'apprentissage adapté. Vous évoquez des investissements, mais ces montants ne sont pas suffisants. En termes de chiffres, vous proposez 3,4 millions d'investissements sur le bâti, l'avenir nous le dira, si ce niveau d'investissement a été tenu. Loin des 5 millions d'euros des années 2017-2018 qui étaient déjà insuffisants à l'époque. Et l'inflation, depuis, est passée par là, comme vous le savez.

J'en profite, petite question sur les panneaux solaires posés en toiture des collèges : quelle est leur provenance ? S'ils sont d'origine chinoise, comme je le crains, leur coût carbone annulera tout bénéfice écologique que vous espérez.

Concernant la jeunesse et leurs projets futurs, nous sommes partisans de l'engagement citoyen, du goût de l'effort et de la réciprocité. On ne peut pas tout attendre de l'État et de la collectivité. Elle peut aider, accompagner, soutenir, mais ceci nécessite une contrepartie, même si elle est symbolique. Malheureusement, cela va à l'encontre de votre proposition concernant l'aide au permis de conduire, ou vous souhaitez diviser par deux le temps de bénévolat, voire le supprimer totalement en fonction de la situation individuelle de chaque jeune.

Dans le même esprit, le service d'accompagnement citoyen de la jeunesse qui, certes repose sur une bonne intention, mais nous interroge

sur la définition même de la solidarité. Que signifie faire preuve de solidarité ? Où repose la limite entre la solidarité et l'assistanat ?

Nous devons bien admettre que ces engagements financiers sont insuffisants et que perception du parcours citoyen de l'engagement de notre jeunesse repose sur une redistribution toujours plus importante d'argent public, sans contrepartie. Face à cela, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Très bien, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention, Wilfrid peut-être, oui ?

M. SEJEAU :

Peut-être, juste pour apporter un élément de réponse sur la question des panneaux solaires. Notre souhait était bien sûr d'avoir des panneaux solaires fabriqués en France ou en Europe, sauf qu'aujourd'hui la filière est complètement à l'arrêt. Ce que nous avons pu obtenir s'avérant être des panneaux solaires assemblés en Europe avec des cellules, malheureusement, qui sont fabriqués en Chine. On peut regretter l'absence de volonté politique au niveau de l'État depuis des années de soutenir cette filière, qui fait que, alors que nous avions une industrie qui existait dans le domaine du photovoltaïque, faute de volonté politique maintenue, faute de tarifs, de rachats d'électricité conséquents, aujourd'hui la filière française et européenne de panneaux solaires est malheureusement à l'arrêt. Enfin, il y a encore des sites d'assemblage. Sur le bilan carbone, vous émettez un avis qui n'est pas conforté par les analyses qu'on a pu en faire, même si on regrette, comme vous, de ne pas avoir des panneaux fabriqués en Europe.

Après, je vous laisse la responsabilité de vos propos quant à l'« assistanat ». Quand on rencontre, quand on écoute les jeunes de ce département, ils ne sont en aucun cas demandeurs d'un quelconque assistanat, ils sont demandeurs d'une solidarité, d'un faire-avec, de pouvoir s'exprimer, de pouvoir partager des préoccupations. Et il s'agit bien de donner un coup de pouce. Vous imaginez bien qu'avec 30 000 euros, on ne va pas « assister », et pardonnez-moi pour ce néologisme, beaucoup de jeunes dans le département. Notre action repose beaucoup, et je n'en ai pas parlé parce qu'on en a maintes fois évoqué le sujet, la bande des moins jeunes, mais l'idée c'est bien de faire avec, d'accompagner les jeunes et non pas de faire à leur place ou d'être dans une quelconque forme d'assistanat.

Monsieur le Président :

Très bien. Merci. Martine GAUDIN, oui. Je t'en prie, Martine.

Mme GAUDIN :

Oui. Je voudrais simplement dire qu'effectivement, les petits coups de pouce sont très intéressants pour la jeunesse, et j'ai envie de dire, ça n'est pas une dépense, la jeunesse, c'est un investissement pour l'avenir.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. Et sur cette question complexe du permis de conduire, la vraie difficulté, au fond, là, des « jeux de mots », si je puis dire, c'est bien d'harmoniser les différents dispositifs qui existent pour construire un projet. C'est toujours la même histoire. Aujourd'hui, la Région aide et demande des contreparties pensées ou imaginées, j'imagine, par les services techniques régionaux. Le Département aide, et Wilfrid vient d'en faire la démonstration. Les communautés de communes, en tout cas certaines d'entre elles, aident avec des modalités, encore différentes, d'attribution ; et les communes, en tout cas certaines d'entre elles, s'y mettent aussi. L'État regardant tout ça et comptant les points. Et on n'arrive pas, moi je le confesse bien volontiers, depuis plusieurs années, c'est un casse-tête, à arriver à pouvoir proposer aux plus jeunes d'entre nous, les moins de 26 ans de manière générale, les moins de 30 ans pour certains autres dispositifs, le panel complet des aides cumulables ou des portes auxquelles il faut aller frapper.

C'est bien ça, un des sujets, sur une dépense qui est aujourd'hui majeure pour les moins fortunés d'entre nous et qui est l'obtention, parce que la bagnole c'est important, comme dirait l'autre, du permis de conduire. Remercier aussi Wilfrid SEJEAU, qui a mené les négociations avec l'Université de Bourgogne et sur la licence d'administration publique qui était clairement menacée de suppression à la rentrée prochaine. Ça a été d'une brutalité assez peu compréhensible, au fond, de la part du président Vincent THOMAS. Sachant qu'on n'a jamais pu obtenir le budget de fonctionnement de cette licence de manière globale. On nous disait : « si vous ne mettez pas les 30 000 euros, on ferme ». Ce qui s'approche effectivement du mot que vient de me murmurer Blandine à l'oreille.

Un dernier mot sur Civi Tech, qui illustre aussi la stratégie que nous déployons depuis maintenant plusieurs années sur ce département. Parce que nous avons la capacité de remporter les partis, mais, elle, vous lui direz, des appels à projets européens, on arrive à financer des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de ressources humaines, de façon extrêmement importante. Civi-tech en est le témoin et il va falloir qu'on recharge un peu nos crédits en continuant à répondre à ces appels à projets, notamment via Nièvre numérique.

Donc on remercie une nouvelle fois Wilfrid et les équipes.

Je mets au vote ce budget, est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci. Ça a été annoncé. Parfait. Le budget est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - la Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper » est adopté.

Monsieur le Président : Économie de proximité, manière peut-être plus élégante d'évoquer l'économie sociale et solidaire, chère à Jean-Paul FALLET.

RAPPORT N°25 : BUDGET PRIMITIF 2026 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

M. FALLET : Merci, Président. Chers collègues, effectivement, on va aborder ce qui favorise l'économie respectueuse des hommes et de l'environnement. Mais avant, je voulais juste resituer cette économie sociale et solidaire de notre département, où il y a plus de 14,4 % de personnes, de taux d'emploi sur notre département, qui en fait le 2^e de la Bourgogne-Franche-Comté après la Haute-Saône. Sachant que le taux moyen de Bourgogne-Franche-Comté est de 12,1 %. Et c'est 8 916 emplois qui sont concernés, donc on parle quand même d'un champ qui est quand même important sur notre département. Je vais vous présenter, effectivement, qu'est-ce qui favorise aussi cette ingénierie pour développer ces emplois, pour développer ces lieux de vie.

Le premier point que je vais aborder, c'est celui de la maison de l'emploi, donc de la fabrique emploi-territoire, que nous soutenons dans cette opération, la fabrique emploi-territoire qui est... comment dire, qui s'occupe, qui porte le dispositif local d'accompagnement depuis l'année 2023, qui gère le club des entreprises, qui participe aux territoires engagés, qui soutient les GEC, et qui favorise aussi un point très important que sont les clauses sociales. Pour l'année 2025, c'est 95 000 heures, 95 430 heures qui ont été développées dans ces clauses sociales et qui ont concerné 421 personnes. Donc, la fabrique emploi-territoire, chère Jocelyne, fait un travail de terrain important. Et nous la soutiendrons, si vous en êtes d'accord, à hauteur de 68 000 euros.

L'économie sociale et solidaire, l'économie de proximité, c'est aussi l'appel à projets qui se renouvelle tous les ans. Nous avons récemment récompensé l'écoparc de Tamnay ou les ponts des abattoirs à Prémery, qui sont aussi des tiers-lieux. Et nous réitérons cet appel à projets, qui après une évaluation, montre tous ses bienfaits puisque les personnes qui ont été lauréates d'appel, même si on est sur des sommes, par rapport à tout ce qu'on a évoqué depuis hier, peu importantes, relèvent d'une très grande utilité sur les territoires.

Soutenir et accompagner des porteurs de projets, c'est une démarche innovante. C'est ce que nous travaillons dans le cadre de l'incubateur T avec France Active Bourgogne. On peut être fiers, nous sommes le seul département de Bourgogne-Franche-Comté à soutenir cette opération. Rappelez-vous, tout autour, qui était un des premiers à bénéficier de ça. Et récemment, là, j'étais présent au comptoir de Montapas vendredi dernier, où une opération est en train de se mener, qui va créer de l'activité sur un des territoires qui n'avait plus aucun commerce. Donc

nous allons soutenir cette opération, comme chaque année, à hauteur de 10 000 euros pour deux acteurs qui seront accompagnés.

Nous n'oublions pas nos épiceries participatives et nous avons chiffré un montant de 1 100 euros sur la création de futures épiceries. Je vous rappelle que nous avons un contrat avec Bouge ton coq sur 10 épiceries, et qu'aujourd'hui, Urzy, Champs-Verts et Marigny-l'Église officient régulièrement et nous avons, dans notre besace, La Nocle-Maulaix, Suilly-la-Tour Saxi-Bourdon et Pougny qui sont prêts à dégainer et à créer leur association et leur épicerie. Nous serons bien sûr présents pour les accompagner.

On a besoin aussi d'ingénierie et de travail d'analyse, et c'est pour ça que nous souhaitons continuer l'adhésion à l'association « réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire », qui vient de sortir... Je ne sais pas si toutes les communes sont adhérentes, je vous invite à l'être, ils ont sorti un kit municipal de l'ESS qui est très intéressant et qui permettra à ces communes d'inscrire profondément l'économie sociale et solidaire dans leur action.

Et puis enfin, je dirai : nous soutenons et nous participons au Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) ECRIN, qui officie sur Nevers et puis, on va dire, un peu l'axe Ligérien, et qui travaille beaucoup sur un axe de développement majeur, qui est le réemploi de différents niveaux : l'informatique, les matériaux, etc. Donc, nous sommes partis prenant de cette opération du PTCE.

Donc, il vous est proposé de valider l'ensemble des propositions à l'inscription budgétaire qui représente un montant de 99 600 euros en dépenses de fonctionnement. J'ai envie de rajouter, si par rapport à tous ces emplois qui sont créés dans la Nièvre, depuis qu'on évoque, hier, ce budget, si on additionne le médico-social, le culturel, le sport... qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, le poids économique sur la Nièvre est très important. Je crois qu'il faut qu'on en ait conscience.

Merci.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Jean-Paul, pour cet engagement sans faille et pour porter et promouvoir l'économie de demain d'une certaine manière. Est-ce que la présentation de Jean-Paul appelle des commentaires de votre part ? Je ne vois pas.

Peut-être quelques mots pour ce qui me concerne, en complément de ce qu'a évoqué Jean-Paul. Rappel que nous travaillons, même s'il y a eu un petit temps... un petit « temps-mort », j'allais dire, sur le concept de responsabilité territoriale des entreprises, avec deux territoires concernés par une forme de prototypage, qui sont ceux de Cosne et ceux de Luzy. Donc dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, on avancera sur cette question-là. Nous avons, avec le MEDEF, accompagné ou, en tout cas nous accompagnons la réflexion sur la création d'un front d'investissement nivernais, modèle ANGELS,

comment ça s'appelle, là, les... J'ai plus le nom en tête là, enfin l'acronyme anglais... Peu importe. *Business angels* ! Merci beaucoup. Donc, nivernais, et, que là encore, il y a une forme de volontarisme de nos partenaires chefs d'entreprise sur le sujet, qu'on est donc à leurs côtés. Qu'il existe, que vous retrouverez sur le site du département, une cartographie des tiers-lieux, qui seront aujourd'hui, vivent sur le territoire, et c'est intéressant. Il y en a plus de 80 et ça continue à pousser comme les champignons. Donc, une forme d'antidote à la déprise commerciale qu'on invente dans ce département. Jean-Paul l'a évoqué sur les épiceries citoyennes, vraiment on arrive à faire des choses intéressantes.

Tout en n'oubliant jamais, je trouve cette statistique vraiment très intéressante, que dans les communes entre 1 000 et 2 000 habitants, la moyenne des commerces en France c'est 1,5 commerce, et que fort heureusement, dans l'ensemble des anciens chefs-lieux du département, on est très largement au-dessus de cette moyenne. Pensée particulière à Brinon-sur-Beuvron que je connais bien, 200 habitants et probablement un peu moins d'une dizaine de commerces, ce qui est assez... Comment dire, encourageant sur le fait que nous arrivions encore à tenir.

Enfin, Jean-Paul l'a évoqué, le PTCE ECRIN est aussi un enfant de ce travail que nous avons mené avec Bruxelles et l'Europe, puisque c'est à la suite d'un appel à projets remporté par Nièvre numérique que nous avons pu construire cet outil pour le réemploi des matériels informatiques. Jean-Paul aurait pu aussi évoquer, mais comme président de l'APIAS, il aura été discret, les Ressources qui sont en train de se déployer sur le territoire et qui proposent aujourd'hui, au titre de la lutte contre l'illectronisme, du matériel informatique à prix extrêmement cassés. Voilà.

Je mets donc aux voix ce rapport. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie et on cède la parole, pour rester sur les territoires, à Jocelyne GUERIN, qui mène de main de maître notre politique d'accompagnement aux communes et communautés de communes.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - l'économie de proximité » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT n°26 :

BUDGET PRIMITIF 2026 - DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

Mme GUERIN :

Monsieur le Président, chers...

Monsieur le Président :

Et je passe brièvement la présidence à Blandine, mais je reviens.

Mme GUERIN :

OK. Monsieur le Président, chers collègues, depuis ce matin, en effet, on parle de budget, mais surtout d'actions au service du territoire et pour toutes ses populations. C'est bien l'histoire de ce département qui s'est donné les moyens depuis de nombreuses années d'accompagner, de soutenir une politique forte pour ce département, pour ses territoires, ses territoires faisant la force, aussi, de la Nièvre.

Au-delà des engagements contractuels, qui est le sujet du budget que je vais présenter à l'instant, au-delà des engagements contractuels, cette volonté politique, elle se traduit dans notre budget qui s'élève à 365 millions d'euros. C'est plutôt 30 millions d'euros qui sont fléchés sur l'accompagnement des territoires, qui doivent être, je l'ai dit, attractifs, qui doivent donner envie, qui doivent être dans une dynamique. Et on doit tous être fiers, je pense, de nos territoires et de la Nièvre.

Si on revient au budget que je vais présenter, chaque année, ce soutien, il s'élève aux environs de 6 millions d'euros, selon le déroulement des contrats puisque c'est très lié aux contrats, l'essentiel de ce budget. Mais il ne faut pas oublier tous ces outils qui existent, et que le Conseil départemental accompagne, soutient, des outils qui sont nombreux. On en a cité quelques-uns à l'instant dans les précédents votes des budgets : que ce soit Nièvre Aménagement, Nièvre Habitat, Nièvre Ingénierie, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), Nièvre Attractive, la Fabrique Emploi et Territoire, etc. Tous ces outils qui sont au service des territoires avec un vrai travail de terrain. Jean-Paul, tu l'as souligné. Je n'oublie pas et je pense aussi à Réseaux pour la culture, sans compter aussi toute l'ingénierie que porte ce département au travers, justement, pour animer les contrats de territoire, ces postes d'ingénierie, ces postes qu'on partage avec nos ingénieurs de territoire aussi.

Donc, ce sont des outils importants et là où il y a des projets, ces outils, ce sont des outils qui facilitent, ce sont des outils qui répondent aux enjeux nouveaux et ça permet de saisir des opportunités qui contribuent au développement. Que ce soient les équipements, que ce soient les services publics qui sont nécessaires à la vie quotidienne de tous les habitants de ce département.

Et je rejoins Jean-Luc GAUTHIER tout à l'heure dans ses propos en disant : il faut qu'on invente la suite. Ça veut dire ça. Et justement, toute cette ingénierie qu'on peut mettre en commun, comment avec ces territoires, ces communautés de commune, on peut continuer le développement, et c'est certain, l'aménagement et l'habitat seront des clés pour demain pour être ces terres d'accueil, comme la Nièvre peut l'être.

Alors, sur ce budget 2026, pour porter cette politique d'aide aux territoires au service de l'attractivité, en développement des services publics, ce que je viens de dire, c'est un budget de 6 000 100, en fonctionnement il y a 622 619,50. Vous savez que le fonctionnement, c'est justement l'intervention du Conseil départemental sur le volet « Petite ville de demain » jusqu'à fin 2026, avec le partenariat qu'on a avec la Banque des territoires qui nous met cette enveloppe qui aujourd'hui est de 850 000 et qui sert à toute cette ingénierie dont on a beaucoup parlé. Cette enveloppe pour cette année c'est 159 619,50 euros et évidemment, l'autre dépense de fonctionnement, c'est la cotisation au syndicat du parc naturel régional du Morvan à hauteur de 242 000 euros.

Voilà, donc ça fait 401 619,50 euros sur le fonctionnement de ces deux interventions. Il y a une petite somme de 1 000 euros, qui était de l'activité de l'observatoire, ils savent vous le rappeler, c'est pour le projet de cartographie des pistes et points d'eau, qui peut servir à la défense de la forêt contre l'incendie. Donc, il y a deux partenariats : un avec le parc du Morvan, qui est un peu pilote sur cette opération-là pour les communes relevant du parc, et puis deuxième action qui est votée en direct par le CD pour les autres communes hors parc. Et puis, toujours dans ce fonctionnement, il y a les 220 000 euros qui contribuent à l'aide aux deux pays dans le cadre du règlement d'intervention sur le contrat de 2022-2026 qui est encore un soutien à l'ingénierie et aux actions d'innovations sociales sur les territoires. Voilà, ça fait bien un total de 622 619,50 euros.

En investissement, c'est le gros morceau, évidemment, 5 430 930 euros. C'est essentiellement dans la politique d'accompagnement avec les deux piliers financiers historiques, chers aux communes, chers aux communautés de communes, avec les contrats cadres de partenariat sur nos 11 territoires plus celui de l'agglomération de Nevers et la DCE (Dotation Cantonale d'Équipement). Donc, la DCE cette année, c'est 2 205 000 euros, c'est le programme, il y a encore une fin de programme 2021-2023. On arrive au bout avec quelques dérogations demandées par des communes pour des retards dans le déroulé des projets. Et évidemment, le contrat 2024-2026. Et évidemment, les contrats cadres, les 11 contrats de partenariat hors agglomération, c'est 2 285 090 euros, toujours. Il nous reste un contrat sur la période 2018-2020, mais un dossier qui s'achève sur la communauté de communes Morvan-Sommet des Grands Lacs. Et l'essentiel, évidemment, sur le contrat 2021-2027.

2026, vous le savez, c'est l'entrée dans la phase de clôture des contrats. On rappelle régulièrement le règlement. Toutes les subventions devront donc être soldées à fin mars 2028. Donc, on réunit les copies là actuellement, avril-mai justement, pour bien terminer ces contrats de façon que tous les projets aillent au bout et que cette enveloppe soit très optimisée dans cet accompagnement des territoires. Il nous faudra

évidemment commencer de réfléchir, même si c'est plutôt pour la mandature suivante, mais commencer de réfléchir à la suite qu'on peut donner à cet accompagnement des territoires. Voilà.

Peut-être revisiter les modalités, les périmètres, en tout cas avec cet esprit qu'on a évoqué tout à l'heure : comment le Département continue d'apporter cette force, ce soutien financier, mais aussi cette force en ingénierie avec tous les outils qui existent dans la Nièvre.

Toujours dans les contrats, il y a le contrat avec l'agglomération de Nevers, là c'est 348 200 euros. Et puis il reste aussi, et vous le savez, 43 000 qu'on reverse par rapport à un trop perçu de l'État pour les digues de la Loire, donc c'est une dépense-opération blanche, puisqu'on a eu de la recette en face de 43 000 euros.

Et puis des investissements hors contrat par rapport à des engagements importants qu'on a pris : c'est les 500 000 euros pour le centre expo de Nevers. C'était une aide de 1 million d'euros partagée entre 500 000 euros en 2025 et 500 000 euros en 2026.

Et puis une somme, modique, on va dire, de 49 640 euros pour aider à la maison des internes de médecine à Clamecy. Mais ce n'est pas une dépense supplémentaire puisque ça fait partie de la négociation avec ce territoire où on accompagnait justement le poste de « Petite ville de demain », et du coup, voilà, c'est annulé, pas compensé, mais rééquilibré avec cette aide pour la maison des internes.

Voilà le budget fonctionnements et investissements.

Les recettes, je l'ai dit, c'est les 43 000 euros pour les digues de la Loire et puis 52 152 euros qui correspondent à la recette qu'on touche de la Banque des territoires dans le projet d'attractivité.

Voilà, donc dans cette enveloppe sur laquelle on va tirer quand il y en a besoin. Actuellement, on a besoin que de 52 152 euros qu'on a mis en recettes.

Présidence de M. Fabien BAZIN

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne. C'est une politique qui est évidemment très importante pour le Département, et je remercie encore une fois Jocelyne GUERIN qui va de de territoire de communautés de communes en territoire de communautés de communes. Ça occupe ! Comme un peu son ombre, j'arrive en général après elle. C'est un gros travail de discussions, passionnant, qui montre que notre Département a des projets.

Est-ce que vous souhaitez commenter ou rebondir sur ce rapport ? Oui, Patrick BONDEUX, je t'en prie.

M. BONDEUX :

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, pas de soucis, notre groupe votera pour ce rapport. Nos communes et EPCI, vous l'avez dit, après sur le fait que le Département soit au rendez-vous avec nos collectivités et en soutien de celles-ci.

Mais, car vous vous en doutez, il y a un « mais » : on souhaiterait voir évoluer ces montants, et comme vous l'avez dit à l'instant, avoir une politique encore plus forte vis-à-vis des communes et des EPCI. Les contrats cadres ont été allongés d'une année, de mémoire, sans voir ce montant accru. Mais surtout, l'absence d'évolution depuis des années de la DCE. Et comme on a pu l'entendre de nombreuses fois hier, et encore ce matin : l'inflation, les différentes hausses de prix... Ce volume finit par devenir de plus en plus faible comparativement aux besoins et aux coûts inférant. Merci à vous.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas si, Jocelyne, tu souhaites apporter une réponse ? Ou un bout de réponse ?

Mme GUERIN :

Je pense qu'on a su s'adapter, si je reviens un peu sur le fonctionnement, amener de la souplesse dans les contrats. Beaucoup d'ouvertures où justement l'attention c'est vraiment d'aider tous les projets. Parfois on les a aidés sans amener de l'argent, mais c'était cette ingénierie.

La DCE, on a aussi amené cette souplesse de pouvoir cumuler sur 2 ans, 3 ans, pour justement servir des projets qui sont très forts et très soutenus par les communes. Voilà, c'est une manière d'avancer aussi sur le soutien et la volonté de ce département.

Monsieur le Président :

Oui. Merci à Jocelyne d'avoir rappelé ces éléments de souplesse qu'on a introduits de manière très puissante sur cette politique locale. Ça correspondait à l'état d'esprit de la vice-présidente et de l'ensemble de la majorité que de dire : « surtout dès qu'on peut enlever de la règle, de la norme, faisons-le. Simplifions la vie des collectivités autant que nous pourrons le faire ».

On n'est évidemment pas seuls sur le marché, et c'est probablement de là que vient la difficulté. Je vais vous le dire en deux éléments. Le premier, c'est qu'il va falloir s'attendre, dans les années, les mois qui viennent, à une baisse drastique des niveaux d'accompagnement des collectivités quelles qu'elles soient. La crise des finances publiques a commencé à se traduire en 2025 par des réductions d'enveloppe, en tout cas à ce jour par l'absence de visibilité par les représentants de l'État, départementaux ou régionaux, de leurs capacités à accompagner.

Il faut que vous ayez en tête, il faudrait qu'on retrouve, d'ailleurs, ces éléments-là, que dans les revues, des spécialistes d'architectes... Mais arrêtez de jouer avec ce rideau, c'est quand même fou, ça ! Les revues d'architectes, revues spécialisées, il y a un débat aujourd'hui, entre professionnels, sur comment un maître d'œuvre réalise une opération, je dis un chiffre au hasard, qui coûtait 1 million d'euros en 2025, comment je la fais à 500 000 euros. C'est ça qui est en train de se passer

sous nos yeux. Je n'ai pas en tête le chiffre moyen de l'accompagnement subventions publiques, quand on est un peu agiles et habiles et qu'on s'appuie un peu sur les techniciens « Petite ville de demain », cher Jean-Luc GAUTHIER.

On peut imaginer qu'on est sûrement la période, on est très agiles à 60 ou 65 % de l'accompagnement public, il faut s'attendre à ce que ce montant diminue drastiquement. 40, 35, 35. Car ça a véritablement changé la vie des collectivités. Alors, le débat a lieu entre professionnels. Nous, il faudra qu'on s'y penche. C'est la mission qu'a Jocelyne pour imaginer la nouvelle forme d'accompagnement qu'on peut mettre en place pour les territoires. Mais on a clairement changé d'époque et pour les départements ruraux, c'est évidemment un peu inquiétant.

Le deuxième élément, de manière peut-être plus légère, mais j'entends bien les demandes d'augmentation des budgets destinés aux collectivités, et singulièrement de la dotation cantonale d'équipement. J'imagine qu'on aura le même sujet et les mêmes demandes quand Alain HERTELOUP présentera le budget de la voirie, et, j'allais dire, vous avez raison, Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Départemental.

Bien sûr qu'on aimerait tous faire ça. Mais il y a un moment où il faut gérer un budget. Un budget, c'est une économie générale : où est-ce qu'on prend les moyens ? Moi, tant que je n'ai pas cette proposition, c'est cette demande de dire « construisons, construisez, en l'occurrence, un contre-budget, qu'on confronte les choses ! ». Mais on ne peut pas être sur une approche secteur par secteur. C'est une économie générale complexe et difficile à mettre en place que nous vous avons proposée au cours de ces deux journées. On ne peut pas le traiter à la découpe. En tout cas, ce ne serait pas sérieux vis-à-vis de nos concitoyens. Donc, on en est là, tous très envie de faire plus, de faire mieux, on fait comme nous pouvons.

En tout cas, on le fait avec une sincérité totale et une envie très claire de compenser l'absence de moyens publics par la mobilisation de l'ingénierie et à la fois des élus. J'ai vu des collègues, Jocelyne est une grande spécialiste, monter des plans de financement à la place des techniciens « Petite ville de demain ». Je l'ai fait moi-même. J'imagine que les autres ici sur tous ces bancs font ce travail-là. À nous d'être habiles pour aller chercher le maximum de moyens à l'extérieur des frontières départementales.

Jean-Luc GAUTHIER, oui. Il ne peut pas s'empêcher.

M. GAUTHIER :

Non, Monsieur le Président, je ne peux pas m'en empêcher. Vous écouter nous donne envie d'intervenir. Vous devriez vous en réjouir.

S'agissant du modèle sur lequel nos collectivités ont vécu depuis de nombreuses années : c'est à dire on a un projet, on le fait estimer, on va

chercher des subventions et on autofinance le reste. Moi, je crois que ceux qui sont plus à plaindre, ce sont les entrepreneurs, parce que c'est eux qui devront revoir leur fonctionnement.

Je crois malgré tout, pour faire un parallèle avec ce que disait Wilfrid SEJEAU tout à l'heure sur les panneaux solaires : quand on regarde bien l'histoire des panneaux solaires, les premières installations étaient beaucoup plus coûteuses qu'elles ne le sont aujourd'hui. Les subventions étaient beaucoup plus importantes. Je me souviens que la Région mettait 40 % de subventions au tout début des panneaux solaires, pour enclencher le mouvement. Ces subventions ont disparu, le prix de rachat qui était de 60 centimes est aujourd'hui à une dizaine de centimes. Et pourtant il y a toujours un business-plan qui fonctionne parce que le prix des panneaux solaires, le prix d'installation ont considérablement baissé.

Est-ce qu'il sera possible d'en faire de même avec notre fonctionnement ? Parce que, quand on regarde bien, on fait le même projet pour une collectivité ou pour soi-même et le prix est multiplié par deux lorsqu'il s'agit d'une collectivité. Je pense, enfin le « par deux » est peut-être un peu trop fort, mais il y a une grosse différence. On est en train de rénover l'ancienne poste à Saint-Benin-D'Azy. C'est un logement tout à fait banal, ça coûterait beaucoup moins cher si on le faisait, si un particulier le faisait. Donc, on doit aussi s'interroger sur notre mode de fonctionnement. Et globalement, la subvention, lorsqu'elle est versée... Enfin, celui qui touche la subvention n'en bénéficie pas à 100 % parce qu'elle se répartit sur l'ensemble de la filière et sur l'ensemble des intervenants. Ça, c'était une première chose et sur laquelle on n'a pas de réponse. Mais, si demain, les subventions diminuent, je fais le pari, je ne sais pas à quel prix, que les projets continueront à sortir parce que la filière, les intervenants vont se caler.

Sur le montant alloué pour la DCE, ce sont des choix politiques, Monsieur le Président. Voilà. Vous avez une vision et un budget qui s'organisent avec vos priorités. C'est respectable. D'autres pourraient avoir d'autres visions et d'autres priorités qui iraient vers l'économie et le soutien aux communes.

Monsieur le Président :

Blandine DELAPORTE.

Mme DELAPORTE :

Oui. Juste pour répondre, les subventions qui étaient données par la Région sur l'installation de panneaux photovoltaïques : effectivement, elle profitait à l'installateur des panneaux, pas du tout au client qui, lui, aurait pu installer plus de panneaux photovoltaïques. Mais on faisait monter le prix des panneaux de cette manière-là. Donc c'est pour ça que la Région a décidé d'arrêter cette subvention. On a le même problème avec des aides au logement ou à la rénovation des logements sur des opérations O.P.A.H RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), par exemple, où en fait, puisqu'il y a des aides qui sont amenées aux personnes pour faire les

travaux et engager cette restauration de l'habitat, eh bien les entrepreneurs font monter le prix. Et c'était même avant les histoires de conflits qui faisaient monter le prix de l'énergie. Et l'opérateur, en tout cas sur la Charité sur Loire, qui est SOLIA, a été prévenu par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), par l'État, et donc tout entrepreneur qui ferait monter un peu la sauce ne serait pas amené à faire les travaux et ne serait pas privilégié. Et surtout, on prévient les personnes de ne pas utiliser et de ne pas employer des entreprises qui font monter la sauce inutilement. Là encore, c'était avant la montée du coût de l'énergie telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Monsieur le Président :

Merci, Blandine DELAPORTE.

Deux mots pour conclure, peut-être. Provisoirement, en tout cas. Dire que l'autre, probablement, manière de faire, et on a commencé à poser quelques jalons, c'est d'arriver à construire une collaboration plus féconde avec les différents acteurs. Que ce soient les entreprises d'un côté, au niveau fédération, pour travailler avec la fédération régionale des travaux publics, représentée largement il y a quelque jour dans cette même salle, avec la fédération nationale du bâtiment et son relais départemental et avec les architectes. On a, je pense, je crois avec Jean-Paul FALLET et quelques autres, il y a quelques jours, eu une rencontre avec les acteurs de la filière, et on voit bien que le malaise, ou en tout cas l'absence de discussion peut compliquer les choses. Je pense qu'il y a aujourd'hui une prise de conscience, on va d'ailleurs rencontrer l'ordre des architectes à l'automne sur ce sujet-là ; une prise de conscience des différents acteurs de la filière : collectivités, entreprises, en tout cas leurs fédérations et maîtres d'œuvre, pour essayer de s'organiser face à quelque chose qui pourrait être vraiment un mur budgétaire et poser de graves difficultés.

Après j'entends bien la question des choix politiques, mais c'est un peu comme le sujet, il faut supprimer des fonctionnaires, on ne sait jamais lesquels. Et quand on commence à dire que ce sont les professeurs, les gendarmes et les infirmières scolaires, ça prend une tout autre tournure. Là, c'est bien ça que je voulais dire. Où est-ce qu'on prend l'argent, comme dirait Margaret THATCHER ou ses affidés ? Il y a un moment où l'équilibre budgétaire de ce département fait qu'on fait un effort considérable à hauteur de 36 millions d'euros sur la durée du mandat à destination de nos collectivités. J'adorerais en mettre dix de plus. Sur les routes, on sait très bien et on en parlera probablement tout à l'heure, il faudrait doubler le budget pour rattraper le temps perdu à un rempart à une augmentation du trafic lourd et au changement climatique, mais même motif, même punition, où est-ce qu'on prend ? Et là tout de suite, les choses prennent une autre nature, un autre regard. Je continue de penser que globalement, certains, en tout cas ce que vous appelez « choix politiques », on est relativement raccords contrairement aux apparences. On y reviendra, j'imagine, dans quelques instants.

S'il n'y a pas d'autres interventions, au préalable, je mets aux voix le rapport sur les collectivités. Est-ce qu'il y a des abstentions sur l'accompagnement aux collectivités ? Non ? Des votes contre ? Non plus.

Je vous remercie et on va gagner un peu de temps, si ce n'est tout le temps ; on va voir, avec Martine GAUDIN qui va s'appliquer à vous présenter la politique dite « d'attractivité du département », en tout cas le soutien apporté à Nièvre attractive.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT n°27 : BUDGET PRIMITIF 2026 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

Mme GAUDIN :

Merci, Président. Chers collègues, le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre pour 2026. Il propose d'inscrire 919 000 euros en dépenses de fonctionnement, 824 000 euros de subventions à Nièvre Attractive et 95 000 euros de contributions statutaires au syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais.

Le Département, qui est compétent pour la mise en œuvre de ces politiques, a confié ces missions à Nièvre Attractive d'une part et au syndicat d'équipement touristique du Canal du Nivernais d'autre part. Nièvre Attractive pilote la stratégie d'attractivité résidentielle et touristique, faisant de la Nièvre un département de choix pour ses habitants, ses futurs habitants et ses visiteurs. Pour cela, l'agence met en œuvre des actions de promotion, accompagne les prestataires touristiques et les candidats à l'installation. Il fédère les partenaires institutionnels et les entreprises du territoire autour de son projet. Je vous invite à lire, d'ailleurs, le plan d'action 2026 qui est en annexe de ce rapport.

Le syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais assure le développement du Canal du Nivernais. Il élabore le contrat du Canal du Nivernais, il accompagne les acteurs privés, les groupements de communes et les communes dans leurs projets d'aménagement ou d'animation.

La commission permanente, lors de sa séance du 19 janvier 2026, avait approuvé l'octroi d'une avance sur subvention au syndicat mixte du développement et d'animation du Canal du Nivernais. Syndicat qui résulte de la fusion des deux syndicats préexistants sur le Canal du

Nivernais. Or, la fusion n'étant pas encore effective, le syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais doit rester l'interlocuteur financier du Département en 2026.

Il est donc proposé d'annuler la délibération du 19 janvier 2026 approuvant le versement d'une avance de subvention en budget de fonctionnement au syndicat mixte de développement et d'animation touristique du Canal du Nivernais de 48 000 euros. C'est le nouveau syndicat qui regroupe les deux syndicats, celui de l'Yonne et celui de la Nièvre. Donc, on va annuler, je vous propose d'annuler cette décision pour qu'on puisse leur verser la subvention à l'ancien syndicat.

Pour permettre à ces deux structures de réaliser leurs missions, il est donc proposé que le Conseil départemental attribue une subvention à Nièvre Attractive de 824 000 euros et une contribution statutaire annuelle de 95 000 euros, donc à l'ancien syndicat, qui s'appelle syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais, en crédit de fonctionnement. J'espère que vous avez bien tout compris. Et bien sûr, nous allons annuler la délibération numéro quinze qui donnait les 48 000 euros au nouveau syndicat. Enfin, Président, je ne prends pas part au vote puisque je suis Présidente de Nièvre attractive.

Monsieur le Président : Ce qui me fait penser que Jocelyne GUERIN ne prenait pas part au vote au précédent rapport...

Mme GUERIN : J'ai oublié.

Monsieur le Président : ... Puisqu'elle s'est laissé représenter par Jean-Paul FALLET sur l'économie dite de proximité, puisqu'elle préside la Fabrique de l'Emploi et des Territoires. Si on peut le rajouter au PV, ce sera plus simple et ça évitera tout problème.

Merci beaucoup, Martine, et de l'engagement et de la présentation synthétique et efficace de ce rapport.

Est-ce que ça... Oui ! Frank MICHOT, allons-y.

M. MICHOT : Président, chers collègues, une fois encore, votre communication est l'arbre qui cache la forêt sur le domaine du tourisme. Le budget 2026 pour Nièvre Attractive reste au même niveau que celui de 2025, à hauteur de 824 000 euros. Pour rappel, il était de 1 120 000 euros en 2023, c'est une baisse d'environ 25 %. L'ajout au budget de la subvention au syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais, pour qu'il dépasse de 100 000 euros, ce budget, ne fait pas illusion. D'ailleurs, le budget alloué à ce syndicat a également baissé ces dernières années. Nous dépassions les 150 000 euros en 2021. Nous sommes en dessous des 100 000 euros à présent.

Là encore, on constate que vos ambitions pour la cité muséale de Château-Chinon, aussi irréalistes que coûteuses selon nous, vous contraignent dans cette affectation budgétaire. Mettre autant d'argent dans ce projet obère votre capacité à en financer d'autres. Gouverner,

c'est faire des choix. Et très clairement, vous ne faites pas celui du développement touristique pour notre département, en limitant les moyens de Nièvre attractive. Pourtant, il semblerait qu'elle ne manque pas de dossiers à étudier, comme par exemple l'état du bâti autour de nos plans d'eau, dont nous avons parlé hier, notamment celui de Baye, cher à notre collègue Corine BOUCHARD et dont nous avons la responsabilité. La Nièvre ne manque pas d'atouts, nous le répétons chaque année, et chaque année nous faisons le constat du manque de moyens sur ce sujet.

Nous avons bien compris qu'une bonne partie de l'argent allait ailleurs. C'est bien dommage et notre groupe votera donc contre ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci. Est-ce que ça suscite d'autres réactions ?

Bon, Nièvre Attractive n'est évidemment pas achalandé pour faire des études bâtimementaires, là on est dans un autre monde. Le travail, aujourd'hui, qui est devant nous, plutôt travailler à fédérer les communautés de communes. On a un sujet, je pense, commun, sur la taxe de séjour qu'il faudrait probablement essayer de mieux départementaliser pour qu'elle soit plus efficace.

Quant à l'attractivité de notre département, elle ne se dément pas et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus de personnes qui rentrent dans le département que de personnes qui n'en partent. Plus de ré-adressages de courriers couvrant l'arrivée des habitants dans ce territoire et plus de projets de département totalement documentés aujourd'hui. Je pense qu'il faut en prendre note.

Si je n'ai pas d'autre intervention, je demande s'il y a des abstentions. Il n'y en a pas. Des votes contre ? Allons-y. Véronique, Marie-France, David, vous ne levez pas la main ? Ils ne lèvent pas la main. Bon, OK, enfin, je ne sais pas. Pardonnez-moi, d'être... enfin, vous avez le droit. Vous ne savez pas trop quoi, bon. OK. Pardon, je ne voulais pas... Je vous remercie. Si on compte les mains... Voilà, je ne sais pas faire autrement. Excusez-moi.

Le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Sujet important et majeur, on l'a dit ce matin, et qui marque aussi un tournant extrêmement positif pour l'agriculture nivernaise, c'est notre soutien, qui non seulement ne se dément pas, mais s'amplifie, sous la houlette de Thierry GUYOT, on va visiter la politique d'accompagnement au secteur agricole portée par le Conseil départemental, Thierry.

M. GUYOT :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, je vais vous présenter la politique agricole du département de la Nièvre, qui fait de l'agriculture un pilier majeur de son action territoriale. L'agriculture constitue un axe fort de nos politiques. En raison de son rôle économique, de la qualité de ses productions locales et des enjeux liés au changement climatique. La stratégie se décline sur quatre grands volets : le soutien direct aux agriculteurs, le maintien d'un outil sanitaire de proximité, la promotion des circuits alimentaires de proximité et la gestion du site du Marault.

Donc, sur le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole, le Département cofinance trois actions du plan stratégique national, ce qu'on appelle le PSN. La modernisation des bâtiments d'élevage et notamment l'amélioration du bien-être animal et l'adaptation qu'il implique, la diversification des productions et le soutien aux investissements de production, la transition agroécologique pour réduire l'usage de l'eau et des produits phytosanitaires.

Donc, l'engagement financier total atteint presque 4,5 millions d'euros pour 2023-2027. Juste pour rappel, moi, quand j'ai pris mes fonctions, on ne parlait pas de PSN, on parlait plutôt de plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et nous financions à hauteur de 157 000 euros. Il est passé l'année d'après à 570 000. Nous avons balancé sur le PSN, le Plan Stratégique National, nous étions à 2,3 millions d'euros et aujourd'hui nous arrivons à la somme de 4,5 millions d'euros, d'où l'effort conséquent dans cette politique agricole.

S'ajoutent évidemment, dans les aides directes, les contrats de projets individuels qui soutiennent les jeunes dans leur installation et dans l'amélioration de leur outil de travail pour 70 000 euros. Le soutien, toujours, aux coopératives d'utilisation du matériel agricole les CUMAS pour 16 000 euros, et puis nous poursuivons aussi notre soutien à la communication et à la promotion de l'agriculture et des manifestations agricoles pour une enveloppe de 20 000 euros. Ce sont des financements pour tout ce qui est concours, foire, comice agricole et notamment l'aide à l'association le Airbook, la société agriculture et puis les opérations « Bienvenue à la ferme ».

En ce qui concerne l'aménagement du fonctionnement agricole et forestier, le Département poursuit la réglementation « des », plus loin, « boisement » – parce que déboisement, ce n'est pas notre politique, chère à Blandine DELAPORTE –, notamment dans le Morvan, et crée des aides pour le retour à l'usage agricole des parcelles boisées à hauteur de 15 000 euros. Un soutien également à la création d'une siccifoncière agricole avec une subvention de 1 500 euros.

Pour le point 2, le maintien d'un outil sanitaire et soutien aux organisations professionnelles, vous savez que nous adhérons au groupement d'intérêt public Terana et donc le Département contribue à hauteur de 531 000 euros à ce laboratoire Terana, qui est un outil essentiel d'analyse et de conseil dans le domaine de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et l'hydro-hygiène.

L'organisation professionnelle agricole soutient également, ce qui est prévu pour 2026, à hauteur de 103 000 euros et notamment à l'agriculture bio en soutenant l'association bio-Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 47 000 euros. Le soutien à l'association solidarité paysans Bourgogne, à laquelle j'ai assisté à l'AG qui se tenait à Dijon et qui était une belle assemblée avec des gens de cœur, je veux dire, et qui soutiennent les agriculteurs en difficulté. Et nous soutenons l'association à hauteur de 6 000 euros. Et soutien également et toujours au groupement de défense sanitaire à hauteur de 50 000 euros, et notamment puisque ce travail est fait par cette structure, notamment dans le domaine de la génétique.

Le troisième point, il s'agit de la promotion des circuits alimentaires de proximité, toujours un soutien aux espaces maraîchers, et notamment par le financement au fonctionnement des espaces-tests de Luzy et du Marault. Évidemment, ça se décline par un accompagnement des porteurs de projet à hauteur de 10 000 euros et notamment à l'association Summer des possibles. Un financement pour l'entretien du matériel et la certification bio à hauteur de 21 500 euros et une étude de marché de 5 000 euros, c'est-à-dire qu'on s'aperçoit que les porteurs de projets, souvent, ont des difficultés pour la vente de leur production. Donc, cette étude va leur permettre de vendre leur production. L'approvisionnement local, c'est la poursuite de notre projet Rungis-rural, dont tout le monde a entendu parler, visant à structurer une plateforme logistique pour la restauration collective à hauteur de 83 510 euros. C'est de l'investissement, il y a des recettes en face, évidemment. 35 750 euros sont alloués pour relancer la filière viande et nous étions à l'AG des jeunes agriculteurs à Saint-Benin-d'Azy où on a bien senti qu'il y avait un moyen sur la filière ovine, notamment.

Des recettes, comme je le disais, sont attendues à hauteur de 84 500 euros puisque, que ce soit le Rungis rural ou la filière viande, rentre dans nos actions de notre projet alimentaire territorial. Et puis 4 000 euros sont alloués pour l'animation pédagogique et notamment la visite

de fermes par les collégiens afin de les sensibiliser aux enjeux de l'alimentation de proximité.

Sur le point numéro 4, c'est-à-dire le site du Marault, donc là ça va être assez facile puisque nous n'avons pas de somme allouée dans la mesure où l'association a été dissoute et que le site du Marault est en régie du Département.

Donc, en conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, alors que l'agriculture n'est pas une compétence du département, notre soutien à l'agriculture est plein et entier. Les actions du Département de la Nièvre reposent sur une stratégie globale visant à moderniser les exploitations, à soutenir les filières, à renforcer la résilience climatique et développer les circuits d'alimentation locale. Ce rapport montre un engagement financier important comme jamais il ne l'a été, notamment via le PSN (Plan Stratégique National), le soutien Terana et les actions de notre projet alimentaire territorial. L'ensemble de nos politiques agricoles traduit notre volonté forte de structurer durablement l'agriculture nivernaise, de soutenir les agriculteurs dans leur transition et de rapprocher production locale et consommation territoriale.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Thierry, pour cette présentation pleine de cœur, elle aussi.

Alors, Anne-Marie CHENE souhaite prendre la parole. On lui en prie. Voilà, c'est bon.

Mme CHENE :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, l'abattoir de Cosne est un maillon indispensable pour les éleveurs, les artisans bouchers, les acteurs économiques locaux et l'approvisionnement en viande locale. Suite aux événements de la fin d'année dernière, il apparaît que la construction du nouvel abattoir devient indispensable et entre parfaitement dans le projet « innover pour une production locale respectueuse des animaux, des agriculteurs, des consommateurs » et le projet alimentaire territorial. De nombreuses collectivités ont déjà annoncé leur participation à ce projet via l'acquisition de parts sociales, la caution à des prêts, etc. La Région a confirmé une subvention de 100 000 euros pour l'instant. Nous aimerions savoir où en est le Département sur sa réflexion et sa participation à ce projet. Merci.

Monsieur le Président :

Très bien. Tu veux répondre, Thierry ? Oui ?

M. GUYOT :

Oui. Dans la question qui est posée par Anne-Marie, il y a deux sujets en fait : il y a la situation de l'abattoir actuel et le projet de l'abattoir futur. Il ne faut pas tout confondre. La subvention qui est apportée par la région, c'est pour l'aider, aider la structure actuelle qui est en difficulté financière. Et évidemment, tant que cet abattoir et cette structure, qui est à nouveau en fonctionnement, mais restreint, n'a pas

une situation financière honorable ou mieux, il est difficile d'aller voir les banques ou je ne sais quelle structure pour trouver 13 millions d'euros pour la création d'une nouvelle structure. Indispensable, évidemment. Nous travaillons tous au conseil d'administration pour que, justement, ce nouvel abattoir puisse voir le jour, c'est évident.

Mais ce qui était primordial, c'est la réouverture de l'abattoir dans des conditions optimales, avec, évidemment, ces images qui ont fait le tour, je ne veux pas dire de l'univers, mais c'est lamentable, des images détestables. Aujourd'hui, pas effacée, mais qu'au moins on redore un petit peu cette image de la tuerie, puisqu'il faut dire les choses comme elles le sont. Les gens qui travaillent dans ce milieu sont des tueurs, désolé de le dire comme ça, mais c'est la vérité, avec certainement un besoin d'assistance psychologique, quelques fois. Parce que tuer des animaux à longueur de journée, à la fin, on peut devenir « zinzin ». Je peux le comprendre.

Je ne veux pas excuser les images qu'on a vues, malheureusement. Mais à un moment donné, il faut qu'on mette les choses en face et qu'on mette toutes les cartes de notre côté pour que ça ne se reproduise pas et qu'on puisse repartir sur des bases saines et solides afin de trouver une solution pour construire le nouvel abattoir, c'est évident. Et quand je dis « abattoir », c'est aussi, peut-être, un outil de transformation et de coût.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Thierry.

Jean-Luc GAUTHIER, normal sur ce sujet : je vous en prie.

M. GAUTHIER :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots pour vous dire qu'effectivement, votre collectivité, notre collectivité a fait des efforts financiers importants. Alors, les chiffres ne sont peut-être pas aussi spectaculaires qu'annoncés par Thierry GUYOT, mais globalement ça a doublé. Enfin, les moyens consacrés à l'agriculture sur le précédent mandat et celui-ci ont été doublés sur ce mandat. Donc, il faut le reconnaître, et c'est une bonne chose. Après, l'argent c'est important, mais il n'y a pas que l'argent qui compte. D'ailleurs, c'était votre slogan, « les gens avant l'argent ». On peut y souscrire quelquefois.

Les agriculteurs sont des entrepreneurs comme les autres. Alors, ça ne veut pas dire qu'ils ont plus de droits, mais ils n'en ont pas moins non plus, et qui investissent souvent jusqu'à leur dernier euro pour créer l'entreprise. Et ils ont des conditions de travail particulières parce qu'ils sont au regard direct du reste de la population. Quand on passe devant des paysages agricoles, on les voit évoluer. Quand on passe devant une usine qui est fermée, on ne voit pas s'il y a 50 salariés de moins qui travaillent.

Donc, ce regard direct de la population envers le monde agricole crée quelquefois des incompréhensions et je crois que nous, élus, on a une responsabilité un peu particulière, c'est qu'il faut que l'on soit au soutien moral des agriculteurs. Alors, quand je dis « des agriculteurs », ça enveloppe toutes les formes d'agriculture. Je ne suis pas en train de défendre un modèle agricole. Il y a différents modèles agricoles, et dans tous ces modèles agricoles, nous devons avoir une priorité absolue, c'est de produire plus. Plus et mieux.

Dans tous les modèles agricoles, qui sont relativement limités dans notre département, il y a, en gros : ceux qui font du bio et ceux qui font de l'agriculture raisonnée. Notre département, c'est cela, il y a très, très peu d'outils industriels, surtout en élevage. Et quand je dis que nous avons un devoir particulier, c'est aussi de combattre tout ce qui concerne l'agri-bashing. Quand on vit à la campagne, c'est le cas de beaucoup d'entre nous, eh bien il faut accepter la vie de la campagne. Le coq qui chante. Alors, évidemment, quand on a envie de faire la grasse matinée, ce n'est pas toujours très agréable. Les vaches qui meuglent parce qu'à telle saison on sépare les veaux des mères. La moisson des camions, des tracteurs qui passent sous les fenêtres. Ça peut créer quelques contraintes, mais je crois qu'il est important de soutenir aussi les agriculteurs au niveau moral. Donc, vous l'avez fait au niveau financier, dont acte, c'est bien. On a toujours voté ces rapports-là, mais n'oublions pas ce soutien moral, qui est important.

Monsieur le Président : Très bien. Oui, Thierry GUYOT.

M. GUYOT : Oui. Moi, je ne parle pas d'agriculture « raisonnée ». Moi, je préfère l'agriculture « raisonnable ».

Monsieur le Président : Très bien. Bon, après, les querelles de vocabulaire, ça. Les mots ont un sens, toujours, et chacun est à sa place dans son rôle.

Peut-être simplement indiquer deux choses : on a mis en place un système de travail avec la chambre d'agriculture, que nous rencontrons toutes les six semaines avec un ordre du jour travaillé pour faire avancer les dossiers qui nous concernent. Et l'abattoir de Cosne, Anne-Marie et Frank, fait systématiquement partie de nos discussions.

D'autre part, avec Martine GAUDIN, Nièvre attractive, il y a un travail de fond qui a été entamé pour essayer d'imaginer à nouveau une présence de la Nièvre en tant que telle au salon de l'agriculture. Le calendrier est extrêmement serré, puisqu'il faut boucler, le cas échéant, le tour de table, avant le mois de juin si on veut viser la saison 2027. Les coûts, sur lesquels on a dû se mettre d'accord, de ce type d'opération, sont quand même relativement importants, même très importants ; en tout cas pour le seul département de la Nièvre, puisqu'on évoque 200 000 euros de moyens à mobiliser pour assurer la présence sur le site. On a eu une discussion avec la préfète, qui n'avait pas les mêmes chiffres que nous, et il s'avère, malheureusement, que nous avons plutôt la bonne fourchette. Ce travail ne pourra s'envisager

qu'avec une collaboration des 11 EPCI du territoire, il faut que chacun puisse contribuer. Le Département seul n'y arrivera pas. Bon, la Chambre est évidemment très allant puisqu'il faut le reconnaître aussi, c'est le président de la chambre lui-même qui a beaucoup porté ce dossier, et j'espère qu'il aboutira.

Un mot avec Séverine BERNARD de l'abattoir de Corbigny dont nous sommes enfin, même s'il aura fallu travailler beaucoup, d'achever le tour de table financier pour la dernière phase, c'est-à-dire l'acquisition et la mise en place du mobilier de l'abattoir, estimé, quand même, à plus de 2 millions d'euros.

Tout ça est extrêmement cher et fait craindre en l'absence, aujourd'hui, de projets ficelés pour l'abattoir de Cosne, qui est un autre montant et un autre volume financier à mobiliser, des difficultés probablement à venir. Plus on perd du temps dans cette affaire-là, plus l'argent public s'éloigne.

Un rebond de Jean-Luc GAUTHIER. Jurisprudence, dernier mot.

M. GAUTHIER : Non, ça n'a rien à voir.

Monsieur le Président : Ben, je ne peux rien y faire

M. GAUTHIER : Non.

Monsieur le Président : Non, je rigole.

M. GAUTHIER : Vous aurez toujours la possibilité de conclure, Monsieur le Président, et si vous nous laissez sans questionnement, il n'y a pas de problème. Deux choses sur la participation au salon de l'agriculture. Oui, effectivement, on a reçu un courrier dans les communautés de commune. Vous avez déjà une idée du financement, alors le coût, vous l'avez indiqué, vous avez déjà une idée de l'articulation : qui payera quoi, comment se fera la répartition ? Est-ce que ça se fera au nombre d'habitants, est-ce que... Bon, voilà mes questions.

Et puis sur, je vais dire, « les » abattoirs. Le contexte n'est pas porteur du tout. Parce qu'aujourd'hui, les agriculteurs ne sont pas vraiment séduits par leur engraissement, sauf ceux qui sont déjà dans la filière, parce que les cours du maigre étant ce qu'ils sont, il n'y a pas beaucoup d'euros à gagner. Il y en a un certain nombre à mobiliser et pas beaucoup à gagner pour une bête grasse. Donc ça, c'est une difficulté. Donc, il faut à tout prix qu'on ait des outils raisonnables en taille qui soit adaptés à la demande. Alors, la demande d'aujourd'hui n'est peut-être pas celle de demain, et inversement, donc de grandes difficultés sur ce sujet-là.

Monsieur le Président : Oui. Blandine DELAPORTE a évoqué la question de l'approvisionnement des collèges, mais enfin là on est plutôt sur un marché de niche. Sur le premier élément, eh bien il faut qu'on le définisse ensemble donc on va attendre que l'ensemble des présidents,

présidentes d'EPCI soient réélus et on proposera un tour de table, avec notamment la question de la participation au Rungis. Un peu comme ça, « au doigt mouillé », on s'est dit hier que si on mettait 10 000 euros sur les 10 intercommunalités les plus rurales, et peut-être 15 000 ou 20 000 euros pour l'agglomération, qui a un peu plus de moyens, on commencerait déjà à être pas mal. Mais très franchement, je n'en ai aucune idée. Je pense qu'il faut qu'on le définisse collectivement et qu'on soit tous bien d'accord qu'il y ait un sens d'aller à Paris au mois de mars 2027.

Sur le reste, bien entendu, on partage totalement l'évolution de la filière, les coûts du marché aujourd'hui. Mais je me méfie aussi, parce qu'avec l'augmentation du coût des carburants, la capacité à vendre du maigre sera peut-être aussi impactée. Le marché est quand même très compliqué, on en parlera tout à l'heure. La motion pour lotissements, même avec beaucoup de volonté, dire non à la version australienne du Mercosur peut avoir des impacts.

En tout état de cause, sur le dossier qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire celui de l'abattoir de Corbigny, le modèle économique a encore été rebalayé il y a quelques jours, quelques semaines pour s'assurer qu'on soit dans un modèle soutenable, notamment pour Nièvre aménagements. Je profite de l'occasion pour saluer Sandrine BERTRAND, officiellement désormais directrice générale de cette société d'économie mixte.

Je continue de penser que, puisqu'on sera sur un tonnage tout à fait modeste à Corbigny, je continue de penser que pour celui de Cosne, il va falloir vraiment travailler les modèles. À ce stade ce n'est pas gagné, je trouve que le dossier n'avance pas beaucoup, pour tout dire. Alors, il y a eu, évidemment, ce qu'a rappelé Thierry, la problématique des difficultés rencontrées, mais il faut que, par ailleurs, la collectivité qui porte le sujet nous donne très vite un dossier et un périmètre si on veut essayer de faire comme avec Corbigny. C'est-à-dire d'aller chercher des financeurs extérieurs et de faire un peu d'ingénierie de projet.

Je remerciais, c'est encore une fois François KARINTHI parce qu'on est à ce niveau-là d'intervention, sur des dossiers de cette nature, ce n'est vraiment pas simple et pas acquis d'avance. Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions je mets aux voix. Donc, manifestement ni abstention, ni vote contre, et je vous en remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs » est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT n°29 :

**CONVENTION CADRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA
NIÈVRE ET TERANA RELATIVE A L'EXÉCUTION DU
MANDAT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
GÉNÉRAL LOCAL**

Monsieur le Président :

Et merci à Thierry GUYOT qui poursuit rapidement. Là, on est sur un élément technique de convention avec les 9 autres Départements qui font vivre le laboratoire pluri-départemental Terana.

Présidence de Mme Blandine DELAPORTE

M. GUYOT :

Oui, en effet. Le Conseil départemental est membre du groupe d'intérêt public Terana, comme je l'ai dit tout à l'heure, et il participe à son équilibre économique via une contribution annuelle.

Donc, afin de renforcer la conformité au droit européen et d'harmoniser les modalités de financement des membres, une nouvelle convention cadres est proposée. Elle vise à encadrer le service d'intérêt économique général local, le SIEG (Services d'intérêt économique général) local, assuré par le GIP (Groupement d'intérêt public) Terana en cohérence avec la convention nationale conclue avec l'État en 2024. La convention cadres proposée constitue un mandat de SIEG local au sens de la décision européenne encadrant les compensations financières accordées aux organismes chargés de mission de service public. Elle s'appuie sur les compétences légales des départements, notamment en matière sanitaire de protection des milieux naturels et d'organisation territoriale.

Donc, cette convention précise le périmètre des obligations de service public confié au GIP Terana, les règles de calcul de compensations financières versées par les départements et les modalités de contrôle associées. Donc, la convention cadres est conclue pour 5 ans, renouvelable, et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle est conforme aux 9 Départements membres, afin d'assurer cohérence et simplification. Un contrat d'objectifs annuels pour 2026 complète le dispositif. Il détaille les missions opérationnelles, fixe le montant prévisionnel des compensations à hauteur de 2 821 640 euros hors taxes, définit les modalités d'ajustements annuels.

Donc, la mise en place de cette convention cadres et du contrat d'objectifs 2026 permet de sécuriser juridiquement et financièrement les contributions des départements au groupement d'intérêt public Terana. Elle garantit une harmonisation entre les membres tout en assurant la continuité et la qualité des missions de service public dans les domaines sanitaires et environnementaux. Ce cadre renouvelé

renforce la stabilité du GIP et sa capacité à répondre aux obligations nationales et locales qui lui sont confiées. Je vous remercie.

Mme DELAPORTE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ?

Alors, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Convention cadre entre le Département de la Nièvre et Terana relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local » est adopté.

Présidence de M. Fabien BAZIN

RAPPORT N°30 : BUDGET PRIMITIF 2026 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE

Monsieur le Président : Toujours Thierry GUYOT sur le budget primitif « lutter contre la précarité ».

M. GUYOT : Oui, un autre sujet qui m'est cher : la solidarité, la réinsertion, l'inclusion sociale. Évidemment, ce budget est important pour le Département puisqu'il dépasse les 47,5 millions d'euros. Donc, la politique publique présentée dans ce rapport expose l'ensemble des actions menées par le Département de la Nièvre en faveur des publics les plus fragiles. Elle s'inscrit dans un contexte national marqué par la précarité et vise à renforcer l'insertion sociale et professionnelle, lutter contre la pauvreté et améliorer l'accès aux droits fondamentaux. Les politiques de solidarité sont des remparts indispensables à la grande pauvreté. Cette stratégie globale s'appuie sur le travail de nos agents, que je salue au passage, des dispositifs réglementaires, des partenariats locaux, et le soutien financier du FSE+.

Donc, la politique d'insertion est centrée sur l'emploi et l'accompagnement social. Le Département agit en faveur des attributaires du RSA (Revenu de solidarité active), des jeunes et des publics éloignés de l'emploi. Le RSA assure un minimum de ressources tout en engageant l'allocataire dans un parcours contractualisé d'insertion. La réforme nationale du RSA, mise en œuvre depuis 2024, renforce les obligations d'accompagnement et inscriptions automatiques à France Travail. Le Département finance des actions d'accompagnement socio-professionnel, soutient 21 structures d'insertion par l'activité économique et mobilise des contrats aidés. En 2026, le RSA est estimé à 39 910 000 euros, donc qui sont inscrits au budget, avec une compensation de l'État, je dirais « seulement », de 17 millions d'euros. Faites le calcul. Si nous avons ces 22 millions d'euros

de différence, ce serait vachement plus facile, n'est-ce pas Monsieur le Vice-Président aux finances ?

En deuxième point, le soutien au projet « zéro chômeurs de longue durée », évidemment. Cinq territoires nivernais sont accompagnés pour créer des emplois adaptés aux compétences des chômeurs de longue durée. Le Département finance les postes créés, comme nous l'impose la loi, d'ailleurs, et l'ingénierie du projet pour un peu plus de 660 000 euros. Une petite information, quand même, qui est très intéressante : c'est que la 3^e loi pointe son nez, et qu'elle est passée en première lecture à l'Assemblée nationale, et que Madame notre député Perrine GOULET a voté favorablement. Comme quoi, je dirais qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Le troisième point : des dispositifs optimisés pour lever les freins à l'emploi. La collectivité soutient la mobilité, notamment par les plateformes mobilité, l'aide au permis de conduire, on en a parlé tout à l'heure avec Wilfrid, les missions locales, l'école de la deuxième chance, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), les chantiers d'insertion, ainsi que des actions en faveur des publics étrangers, notamment les bénéficiaires de la protection internationale. Et donc, pour ces derniers, notre partenaire est Nièvre Regain qui est basé à Fourchambault. En termes de cohésion sociale de lutte contre les exclusions, dans le cadre du pacte des solidarités, le Département renforce la lutte contre l'illettrisme via la plateforme « être en toutes lettres » et soutient plusieurs associations : la Fédération des Œuvres Laïques, l'association Famille de Prévention des Luites contre l'Illettrisme et la Coopérative des Savoirs. Il agit également contre la précarité alimentaire en finançant des épiceries solidaires telles que l'ASEM ou le Secours Populaire, la Croix Rouge, les Restos du cœur, la banque alimentaire.

Une petite information sur la banque alimentaire parce que des colis d'urgence sont mis à disposition dans nos centres médico-sociaux, ce qui est important. Ce sont des colis d'urgence qui peuvent être alloués aux gens qui sont dans la grande difficulté. Évidemment, nous soutenons aussi les centres sociaux et la Fédération des Centres Sociaux, et ils bénéficient d'une aide importante de 649 915 euros.

En ce qui concerne, d'abord – et Jean-Paul pourra vous le précisez s'il le souhaite –, la prévention des expulsions et lutte contre la précarité énergétique. C'est un vaste sujet, donc il faut quand même synthétiser parce qu'on peut en parler longtemps. Le Département poursuit le plan « Logement d'abord » avec une équipe mobile pluridisciplinaire et des partenariats pour prévenir des expulsions, accompagner les ménages en difficulté et lutter contre l'habitat indigne. Le fond de solidarité logement (FSL), est renforcé pour répondre à la hausse des factures d'énergie. En 2026, 2 461 ménages ont bénéficié d'une aide du fond de solidarité pour le logement. Nos partenaires, l'UDAF (l'Union Départementale des Associations Familiales), l'association Le Relais

18, la mission locale du Morvan, Pagode et le PRADO notamment. Évidemment, on a, malgré tout, du répondant et nos services ont un rôle central parce qu'ils vont chercher le le FSE+, qui constitue un levier majeur pour financer l'insertion, l'inclusion sociale et l'accompagnement des jeunes. En 2026, plus de 2,4 millions d'euros de crédits FSE+ sont mobilisés pour les opérations en cours et les derniers rappels à projets de la programmation 2021-2027.

Quelques subventions spécifiques en 2026 : des aides ciblées soutiennent des associations œuvrant pour les publics en difficulté comme l'association d'aide aux femmes et aux hommes en difficulté, et le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification SALSA 58. Notre politique publique pour l'insertion et l'inclusion sociale émane d'une stratégie départementale ambitieuse et cohérente, articulant insertion professionnelle, cohésion sociale, lutte contre la précarité et l'accès au logement. En visant des financements importants, en s'appuyant sur nos travailleurs sociaux, sur un réseau dense de partenaires et en intégrant des dispositifs nationaux et européens, le Département vise à réduire les inégalités, renforcer l'autonomie des personnes et garantir la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. Cette politique globale, à la fois préventive et curative constitue un pilier essentiel du mieux-vivre et de la solidarité nivernaise.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Thierry GUYOT.

Est-ce que ce rapport important appelle des interventions ? Oui, David VERRON.

M. VERRON :

Monsieur le Président, chers collègues, donc ce rapport porte sur une politique importante de notre collectivité : l'insertion. Parmi les outils permettant la mise en œuvre de cette politique publique, il y a le RSA, dont le montant progresse de manière modérée en raison de la revalorisation annoncée de 1 %. Cela représente un total de 39 910 000 euros pour un nombre de foyers locataires de 5 304 en moyenne en décembre 2025.

Il est précisé dans le rapport que notre dynamique au niveau du RSA est similaire aux tendances nationales. Par conséquent, la Nièvre ne constitue pas une exception dans un sens ou dans l'autre, et cela malgré les discours alarmistes entendus parfois dans cette assemblée, indiquant que notre territoire serait véritablement le pire de France.

Pour autant, cela nous conduit à notre seconde remarque : si notre dynamique sur le RSA est similaire aux tendances nationales, cela interroge dès lors sur les expérimentations « territoire zéro chômeurs », notre département étant celui qui compte le plus d'entreprises à but d'emploi. Malgré cela, le volume d'allocataires RSA de fléchit pas pour autant lorsque nous nous comparons à la moyenne nationale. Ce constat nous conduit à émettre des réserves sur les EBE (Entreprises à But

d'Emploi) et leur capacité à permettre l'insertion professionnel et le retour à l'emploi pérenne. L'un des objectifs du territoire « zéro chômeurs » est pourtant celui-ci. De notre point de vue, l'évaluation de cet outil doit être qualitatif et non quantitatif comme vous le faites, pour votre part, avec les annonces de volume de salariés dans les EBE.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la subvention, sur le soutien financier dont soutient la Grappe d'un montant de 187 515 euros, ou de l'ingénierie en soutien aux cinq territoires habilités disposant réglementairement des 660 200 euros. EBE avec des bénéficiaires de plus en plus nombreux et un encadrement soutenu. Avez-vous pris la dénomination de cette opération au pied de la lettre ? S'agit-il, selon vous, de délivrer un blanc-seing à celles et ceux, qui, selon la rumeur publique, vivent « aux crochets de celles et ceux qui travaillent » ? Nous avons, pour notre part, compris que l'objectif était de leur constituer un nouveau bagage, afin qu'ils ou elles puissent rejoindre le secteur marchand dans les meilleures conditions possibles. Nos EBE ont-elles vocation à se développer dans des activités diverses et variées, activités dans lesquelles elles entrent en concurrence avec des entreprises auxquelles elles sont censées fournir une main d'œuvre formée et mieux déterminée à s'en sortir ?

Compte tenu de ce constat navrant, nous voterons contre ce rapport, bien que nous soyons pleinement favorables à la fonction première de ce dispositif : créer des entreprises de nouvelle chance pour faciliter le retour à l'emploi pérenne de celles et ceux qui ont à subir les aléas de la vie. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Bien. Jean-Paul FALLET.

M. FALLET :

Oui. Moi, ce vote contre, à chaud, je n'arrive pas à le comprendre, il faut que je réfléchisse. Mais c'est un affront. C'est un affront par rapport à tous ceux qui, tout au long de l'année, toute la journée, accompagnent les personnes qui sont en grande difficulté, qu'ils soient de l'EBE, qu'ils soient dans les chantiers d'insertion, ce vote contre, je maintiens, c'est affront pour toutes ces personnes. Non seulement celles qui sont suivies, mais aussi tous les salariés qui travaillent. C'est hyper compliqué de travailler sur l'insertion. Je ne comprends pas qu'on puisse aller contre.

Bon, qu'il y ait des remarques sur la qualité, travailler la qualité par rapport aux quantités, oui, OK. Mais le fait que vous puissiez voter contre l'ensemble du rapport, moi je prends ça pour un affront et j'ai une grosse pensée pour ceux qui travaillent sur le volet insertion.

Monsieur le Président :

Thierry GUYOT.

M. GUYOT :

Je rebondis à ce que Jean-Paul dit parce que, vous voyez, et nous sommes tous élus, et il nous est souvent demandé de prendre des décisions, comme nous le faisons dans nos instances.

Et ici, à cette session, pour avoir une décision la meilleure qu'il soit, il nous faut prendre en compte deux critères majeurs. Au-delà de l'aspect financier, ce sont la justice et la justesse. Et donc, la justice c'est le cadre légal, la réglementation. Et la justesse, c'est la réalité et le besoin du territoire. Lorsqu'on est élu responsable, on fait en sorte que les critères de la justice et de la justesse soient en adéquation. Précisément, l'objet de ce rapport que je viens de présenter sur l'inclusion sociale est d'apporter un soutien à celles et à ceux dont la vie, ou la société, n'a pas fait de cadeau. Celles et ceux qui souffrent au quotidien. Ce budget donne à nos travailleurs sociaux les moyens d'aider ces personnes-là, fragilisées.

Les demandes étant trop nombreuses, nous nous appuyons sur les structures, vingt-et-une, j'ai dit tout à l'heure, qui sont compétentes pour accompagner les jeunes et ces demandes toujours plus nombreuses. Quelles sont-elles ? Mission locale, École de la 2^e Chance, les chantiers d'insertion, les centres sociaux, la fédération, l'ASEM, le lien Emmaüs, l'ANAH, les territoires « zéro chômeurs de longue durée », la FOL, le PLIE (Programme local d'insertion et emploi), Abvias, le PLIE de l'agglomération de Nevers, le CCAS de la ville de Nevers. Les associations caritatives, je l'ai dit tout à l'heure : Restos du cœur, Secours Populaire, les banques alimentaires, la Croix Rouge.

Eh bien, Mesdames et Messieurs du groupe d'opposition, votre appréciation de la justice et de la justesse, et particulièrement la justesse, je dirais, est déformée. Et je vous le dis, votre vote contre concernant le soutien à celles et ceux qui en ont besoin est profondément injuste.

Monsieur le Président :

C'est enregistré. Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, chers collègues. Vous pouvez être choqués par notre vote, vous n'avez pas à en être surpris parce que ça fait bon temps que nous ne sommes pas en phase avec votre politique en termes d'accompagnement de celles et ceux qui sont en difficulté. Je ne vais pas vous ressortir la fameuse formule de GISCARD D'ESTAING face à MITTERRAND, mais moi je veux vous dire que vous n'avez pas de leçons à nous donner. Vous n'avez pas de leçons à nous donner sur l'accompagnement de celles et ceux qui ont besoin d'avoir une main tendue. Je ne vous permets pas.

Nous sommes en désaccord avec votre entêtement, notamment au niveau des EBE. Vous avez détourné l'objet. Quand, à Clamecy, on nous explique que le but de l'EBE c'est d'avoir 300 personnes qui en font partie, excusez-moi, à partir d'un moment où on dit ça, on n'est pas dans l'insertion. On est dans l'affichage politique. Simplement, donc. Et les chiffres que vous nous avez présentés montrent que votre politique n'est pas une pleine réussite. On le voit bien.

Donc admettez que nous soyons différents et que nous n'ayons pas la même approche sur ce sujet-là. Mais je refuse que vous nous montriez

du doigt ainsi en haussant le ton. Il n'y a pas besoin d'hausser le ton pour dire les choses. Simplement, nous n'avons pas de leçon à recevoir venant de votre part en matière de main tendue.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup.

Juste deux ou trois éléments sur le projet « territoire zéro chômeurs », nous sommes un certain nombre à bien le connaître autour de cette table. Je rappelle que les trois textes qui réglementent ce dispositif, ce projet d'ailleurs, ce n'est pas un dispositif, ont été votés à l'unanimité de l'Assemblée nationale, donc y compris les représentants d'Horizon, cher David.

Par ailleurs, je vous renvoie au travail qu'on a mené dans un ouvrage collectif qu'on vous avait fait passer, je crois l'année dernière, qui analyse, qui présente le projet « territoire zéro chômeurs ». C'est un livre collectif dans le département de la Nièvre, que dans le projet initié par ATD Quart Monde, jamais ô grand jamais, n'a été indiqué que les EBE étaient des sas pour retourner sur le marché classique, jamais. Tout le monde l'a voté en connaissance de cause. Après, vous voyez vos discussions avec les parlementaires de votre majorité qui, semble-t-il, sont assez éclairés sur ce sujet-là.

Dire, enfin, que l'engagement des 200 bénévoles, à la fois au titre des EBE ou des comités locaux pour l'emploi ont fait un travail remarquable d'identification de personnes privées d'emploi durablement, c'est-à-dire depuis plus d'un an. Grâce à eux, c'est entre 35 et 40 % de personnes, d'êtres humains, d'individus qui étaient sortis des radars de France Travail, qui ont pu être réintégrés.

Sur la question de la concurrence, là encore, le projet est constitué d'un outil d'accompagnement qui s'appelle les comités locaux pour l'emploi, où les maires des chefs-lieux de cantons assurent, en général, la présidence, et sont chargés de vérifier cette absence de concurrence. Il peut arriver, bien entendu, qu'il y en ait. D'abord, c'est à la marge, toujours, par-ci, par-là. Deuxièmement, dès que l'élément de concurrence est identifié, l'EBE renonce à proposer le service. Ce qui est intéressant dans ce projet, à un autre titre, donc je rappelle, vous vous étiez abstenus lorsque nous étions à Moulins-Engilbert devant les salariés. Donc le fait d'avoir toujours eu une position identique, bon, je préférerais celle de Moulins, est un peu déconcertant. La question de la concurrence, elle se traite à ce niveau-là et elle permet aux EBE de développer des services qui n'existent pas sur le territoire, donc de renforcer l'attractivité économique.

L'autre argument qui est régulièrement avancé sur une concurrence par rapport au marché classique, c'est-à-dire que les entreprises du marché classique sur notre territoire se verraient privées d'une main-d'œuvre abordable. 90 % des gens salariés dans les Entreprises à But d'Emploi sont au chômage depuis plus de 4 ans. Il y a quand même un petit temps de réadaptation. Eh bien, lorsqu'on les compare à des territoires où il

n'y a pas de projet « territoire zéro chômeurs », les difficultés de recrutement sont les mêmes, elles sont même un peu inférieures, dans les chiffres récents, dans les territoires où il y a des Entreprises à But d'Emploi puisque justement, elles font aussi office d'outil de formation et de réadaptation à un emploi. Donc, là-dessus, les choses pour nous sont très claires : c'est une fierté de notre Département que de s'emparer de cette nouvelle économie, comme le dirait Jean-Paul FALLET.

Je crois qu'il faut que chacun d'entre nous, très sagement – je partage le point de vue de Jean-Luc GAUTHIER sur ce point de vue-là –, se replonge un peu dans le dossier. Prenez le temps de lire ce qu'on a mis un petit peu de temps à écrire, qui raconte bien ce projet et cette histoire, et mettons-nous au diapason de nos représentants nationaux, une fois n'est pas coutume, qui, sur ce sujet-là, ont réussi à construire un consensus, tout du moins un compromis.

Très bien. Eliane MOREAU. Qu'est-ce que je raconte, moi, Eliane DE SABRE. Désolé, j'ai dormi 2 heures cette nuit. Excuse-moi, Eliane.

Mme DE SABRE :

Pas de problème, Monsieur le Président. Bon, c'est vrai que je voudrais aussi rebondir l'EBE de Prémery qui a permis à des anciens salariés de Lambiotte, qui n'auraient jamais retrouvé d'emploi sur ce territoire, d'avoir un emploi, et surtout de retrouver une dignité. Parce que ces personnes ont retrouvé non seulement une dignité, mais un lien social. Moi, j'ai vu des personnes pleurer quand ils ont eu un emploi à l'EBE de Prémery. Donc c'est vraiment indispensable d'avoir créé cette EBE sur ce territoire.

Monsieur le Président :

Merci de ce témoignage.

Je vous propose qu'on passe au vote. Donc, est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui. Voilà. Donc, le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale » est adopté.

Monsieur le Président :

Jean-Paul FALLET.

Jean-Paul FALLET :

Je ne participe pas au vote parce qu'il y a la mission locale et APIAS, ce sont des structures qui travaillent sur ce chantier.

Monsieur le Président :

OK. Très bien, je vous remercie. C'est donc adopté.

RAPPORT N°31 :

BUDGET PRIMITIF 2026 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ECOSYSTEME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

Monsieur le Président :

Et on change totalement de logique puisqu'on va parler de Magny-Cours, une autre fierté nivernaise après les EBE, cher Alain HERTELOUP. Et après – pardon, juste un mot. Après consultation de Jean-Luc GAUTHIER, on s'arrête après ce rapport-là et on recommence en début d'après-midi, 14 heures. Merci.

M. HERTELOUP :

Bien, mes chers collègues, Monsieur le Président, nous allons évoquer ce budget primitif du circuit de Magny-Cours, qui permet donc de maintenir ce circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation. Donc, ce précédent rapport décrit les objectifs et le programme d'action du Département dans le cadre du budget annexe de Magny-Cours.

Pour l'année 2026, ce qui nous intéresse, il est proposé d'inscrire en fonctionnement les sommes de 1 486 600 euros en dépenses et 3 609 604 euros en recettes, ainsi que 2 196 539 euros en dépenses d'investissement. Une subvention d'équilibre est nécessaire pour un montant de 2 772 404 euros.

Au titre présentation de la politique publique, liste des actions qui la composent : au titre des services des sites extérieurs, le circuit de Nevers–Magny-Cours ; bon, je ne vais pas refaire l'histoire, il est assez célèbre et il accueille des compétitions de renommée nationale et internationale. C'est un site qui nécessite un entretien courant pour garantir, bien entendu, la sécurité et le bon déroulement des événements. Donc, chaque année, des travaux sont entrepris pour assurer le gros entretien, mais en particulier tout ce qui est nécessaire à l'homologation, pardon, de ces infrastructures. Et ces efforts sont incontournables : ils permettent d'offrir des conditions optimales de sécurité, aussi bien pour les pilotes que pour l'accueil des spectateurs.

Cette programmation, donc, elle vise à réaliser les travaux qui n'entravent pas le fonctionnement du circuit, tout en garantissant le maintien des homologations. C'est important de ne pas entraver le déroulement et le fonctionnement du circuit, au regard d'un taux d'occupation qui est aujourd'hui extraordinairement rempli, et qui même, parfois, nous oblige à quelques gymnastiques d'emploi du temps et de temporalité pour faire les travaux. Il faut que le circuit, soit, en conséquence, disponible.

Ainsi, la programmation s'établit ainsi que suit :

- le contrôle obligatoire et les travaux de sécurité des passerelles pour 100 000 euros ;
- les travaux sur la piste Grand Prix qui incluent la réalisation des vibreurs supplémentaires : 150 000 euros ;
- Remise aux normes des coffrets électriques sur les paddocks : 80 000 ;

- Réfection du système de clim dans les bâtiments administratifs : 200 000 ;
- Installation de trois panneaux de sécurité de piste équipés de LED avec caméras de surveillance, c'est 100 000 euros ;
- Remise en service du service d'égouts de la piste Club, bien nécessaire, c'est une bricole : 25 000 euros. ;
- Réparation de tribunes et de passerelles à 100 000 euros.

Il convient donc de créer une autorisation de programme de 755 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 705 000 euros au titre des crédits 2026.

En outre, le Département responsable de l'entretien des éclairages du site via un contrat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN) et les terrains attenants se doit d'inscrire des crédits de fonctionnement d'un montant de 41 000 euros pour assurer ensemble de ces prestations. Au titre de la gestion du domaine, il est nécessaire de prévoir, en fonctionnement, un crédit de 495 600 euros qui correspond principalement à l'estimation des taxes foncières 2026. L'appel de la redevance, soit la part fixe et variable de la convention d'exploitation du circuit, représente, à elle, une recette prévisionnelle de 820 500 euros.

En outre, il est prévu 1 700 euros de remboursement de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des OM, ordures ménagères. Au titre de la gestion financière, il est nécessaire d'inscrire 330 000 euros pour le paiement des intérêts de la dette, les frais bancaires, ainsi qu'un montant de 1 430 000 euros, destiné à couvrir le remboursement de la dette en capital. Dans le cadre du retour du Tour de France 2026 dans la Nièvre au mois de juillet prochain, des crédits sont à inscrire pour l'accueil de ces deux étapes : 100 000 euros pour le départ du circuit de Nevers-Magny-Cours auxquels s'ajoute une somme de 50 000 euros pour diverses animations.

En outre, il est à noter qu'une convention de partenariat avec la société French Run sera proposée pour un montant de 44 000 euros au titre de l'accompagnement de deux épreuves organisées par cette même structure sur le circuit, à savoir : le marathon et les douze heures à vélo. Il est à noter que l'accueil du Tour de France dans notre département n'augmente pas la contribution à ce budget annexe.

Pour l'équilibre du budget, il sera nécessaire de verser une subvention à hauteur de 2 772 000 euros. Elle était de 2 820 544 euros en 2025.

L'association Magny-Cours International Moto-sport, établie sur le site du circuit de Magny-Cours, sollicite auprès du Conseil départemental de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 5 000 euros. Ce financement a vocation à ce que l'association structure les liens entre les entreprises et la technopole et le circuit pour consolider le partenariat. L'implantation et le développement des entreprises : toute

donation à une activité élevée sur le circuit est en effet vitale pour l'équilibre économique de la société d'économie mixte, pour ce circuit et donc pour le département, étant actionnaire majoritaire de cette dernière.

L'association devra donc porter des actions d'animation de ses adhérents avec le circuit : conférences, groupes de travail, *benchmarking*, etc. Par ailleurs, l'association ISAT Formula Team établie à l'Institut supérieur de l'Automobile et des Transports sollicite également auprès du Conseil départemental une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 euros. Ce financement a pour but d'aider à la conception et à la fabrication d'un ou plusieurs prototypes concourant dans les compétitions Formula Student et d'aider les membres de cette association à participer auxdites compétitions. Il est donc proposé d'octroyer à l'association Magny-Cours International Moto-Sport Center et à l'association ISAT Formula Team une subvention à hauteur de 5 000 euros chacune, ainsi que viens de l'exposer.

En ce qui concerne les éléments financiers 2026 en matière de dépenses : les dépenses de fonctionnement sont fixées à un total, donc tel que ça vous est détaillé, de 1 486 600 euros. En dépenses d'investissement, elles sont fixées à 2 196 539 euros, et en ce qui concerne les recettes, parce qu'il y a des recettes de fonctionnement, nous sommes à un total de 3 609 604 euros.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble de ces propositions d'inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique, soit 1 486 600 euros en dépenses de fonctionnement, 2 196 539 euros en dépenses d'investissement et 3 609 604 mille euros en recettes de fonctionnement.

De valider, donc, la liste des opérations 2026 et travaux à réaliser sur ce circuit de Nevers-Magny-Cours ; d'accorder une subvention et d'inscrire les crédits à hauteur de 5 000 euros en dépenses de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention à l'association Magny-Cours International Moto-Sport Center ; d'accorder une subvention et inscrire des crédits à hauteur de 5 000 euros pour ISAT ; et d'approuver le partenariat avec la French Run et les termes de la convention de partenariat qui est ci-jointe.

Mme DELAPORTE :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui. Jérôme MALUS.

M. MALUS :

Oui. Madame la Présidente, du coup. Juste pour revenir en arrière sur le débat tout à l'heure sur les EBE, on pourra y répondre après le déjeuner puisque je vais intervenir sur Magny-Cours quand même. Et pour clore ce débat, j'aurais aimé des choses qui soient plus complétées, qui seraient intéressantes à avoir. C'est-à-dire le nombre de personnes, sur les centaines de personnes qui travaillent dans les EBE, le nombre de personnes qui ont quitté les EBE pour revenir dans des entreprises dites « classiques ». Je mets le terme « classiques » entre guillemets,

que ce soient des entreprises classiques ou publiques ou peu importe, mais ça m'intéresserait d'avoir ce chiffre en début d'après-midi, si on peut nous le transmettre. En tout cas ce sera intéressant d'en discuter.

Et puis je ne vais pas répondre, mais je vais parler un petit peu du circuit de Nevers-Magny-Cours, qui est un équipement qui est bien sûr emblématique, qui est sur notre canton donc on en profite. C'est évidemment un équipement emblématique de notre département et il fait partie, de notre histoire, de notre identité, il demeure un atout majeur dans notre territoire. Alors, personne ici ne conteste la nécessité d'assurer son entretien, sa sécurité et son bon fonctionnement. Les investissements engagés en ce sens sont indispensables et nous les comprenons.

Au-delà de l'entretien, une question plus stratégique qui mérite d'être posée : quelle ambition portons-nous pour Magny-Cours ? Car aujourd'hui quand on observe ce qui se passe ailleurs en Europe, notamment sur des pays comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, ou même plus petits comme San Marino, ces circuits accueillent des épreuves comme le moto GP. On constate une fréquentation plutôt exceptionnelle, un engouement populaire très fort, surtout un impact économique et touristique considérable pour les territoires concernés. Ces événements attirent bien sûr nombreux, passionnés, venu parfois de très loin. Ils génèrent des retombées directes pour l'hôtellerie, la restauration, les commerces, et participent à l'image et l'attractivité globale du territoire.

Dès lors, une réflexion s'impose : pourquoi pas se donner les moyens, à court terme, de retrouver ce type d'épreuves à Magny-Cours. Épreuves accessibles, je ne parle évidemment pas de la Formule 1, je parle plutôt du moto GP, vous l'aurez compris dans ce sens-là. Cela suppose évidemment quelques investissements, une stratégie claire et une volonté politique affirmée. Mais cela pose aussi la question du positionnement que nous voulons donner à ce site : un équipement que l'on entretient ou un véritable moteur d'attractivité et de rayonnement pour la Nièvre. Alors, nous pensons, nous, qu'il y a une opportunité à saisir sur ce sujet en tout cas. Redonner à Magny-Cours une place forte dans le paysage des grands circuits européens permettrait d'accueillir une nouvelle forme de tourisme, plus large, plus dynamique et bénéfique pour l'ensemble du territoire départemental.

Cette ambition mérite, à tout le moins, d'être posée et débattue, et à débattre, pardon, collectivement. C'est dans cet esprit constructif que nous souhaitons intervenir sur ce rapport pour encourager une vision à long terme à la hauteur du potentiel de Magny-Cours. Je vous en remercie.

Monsieur le Président :

Tu veux nous donner des éléments, Alain ?

Alors, on me dit, là excusez-moi, j'ai un sujet personnel. On va demander à la Grappe de faire la balance. La Grappe, c'est l'association

qui gère les 5 EBE du département, de faire passer les éléments. Je rappelle, encore une fois, qu'il est tout à fait normal, que c'est tout à fait inscrit dans le projet, que les gens qui y rentrent fassent l'ensemble de leur arrière au sein de l'entreprise. C'est une entreprise comme une autre, son but est simplement différent, elle n'est pas là pour faire du profit, mais pour fabriquer de l'emploi et c'est tout à fait digne. Certains dans le public connaissent bien ces sujets-là.

Sur la question de Magny-Cours et d'un éventuel accueil du Grand Prix moto. Alors, plusieurs éléments. Tout d'abord, on ne parle pas d'un investissement, ce n'est pas une paille, pour mettre aux normes la piste, parce qu'il faut mettre la piste aux normes. On est, effectivement, entre 2 et 3 millions d'euros et il faut aujourd'hui les trouver. Vous avez bien vu que le budget qui est le nôtre... Encore une fois, où on les prend ? J'aimerais bien qu'on puisse l'indiquer.

Par ailleurs, c'est au fond l'essentiel de ce sujet, c'est l'absence de visibilité d'un équilibre économique sur la manifestation en elle-même, et on pourrait se rappeler des débats qu'il y a eu ici autour du Grand Prix de Formule 1. J'ai en mémoire les interventions habitées de Paul CABARA. Bon, je pense que seul Jean-Luc GAUTHIER doit s'en souvenir. Même pas ? Non, il n'était pas élu, mais, il connaissait. Je sais, je sais. Mais il connaissait en tout cas. Si, Daniel BARBIER devait être là aussi. Qui était vent debout contre le Grand Prix de Formule 1 où on parlait encore de Gap J, enfin les mots habituels, et on s'est bien rendu compte à un moment, et l'État lui-même, d'ailleurs, l'a indiqué, enfin l'a accompagné de son côté puisque la France n'accueille plus de Grand Prix de Formule 1 aujourd'hui.

Le coût du plateau est totalement considérable. Donc il y a un travail qui est mené en toute transparence, et Marie-France de RIBEROLLES, qui siège avec nous, pourrait en témoigner, et encore, c'est le dernier cosse ou l'avant dernier, je ne sais plus. Bon, on a évoqué cette question-là. Le travail est effectivement en cours. Il y a un moment où il faut choisir aussi, les choses. Vous l'avez dit à plusieurs reprises : « gouverner c'est choisir ». On va, dans une période compliquée comme est la nôtre, accompagner l'USON à accueillir le Tour de France et mobiliser des moyens particuliers sur une épreuve certes internationale, certes qui donne de la visibilité au département, mais qui viendrait en concurrence avec l'occupation actuelle du circuit, dont je rappelle qu'elle est continue. Nous accueillons d'ailleurs, et ça devrait se poursuivre et s'amplifier, des équipes et du GIGN, David y sera sensible, et des douanes, probablement, dans les temps qui viennent. En tout cas, on est en train de répondre à un appel à projets pour l'utilisation du circuit. La problématique, c'est qu'il n'y a plus de place. Aujourd'hui, le circuit de Magny-Cours refuse des interventions sur son secteur.

J'indique enfin, et c'est une bonne nouvelle, et on peut en profiter pour saluer Serge SOMMIER et François KARINTHI qui sont agents

traitant au sein du Conseil départemental, sur le fait que les dividendes sont, vous l'avez vu, dans les budgets, sont distribués désormais très régulièrement, en tout cas depuis 4 ans et demi, au Conseil départemental et à l'ensemble des actionnaires. Ce qui montre que le circuit est une pépite, aujourd'hui, nivernaise.

Redire, aussi, parce qu'on ne le dit pas suffisamment, que probablement au moins à l'échelle européenne, peut-être à l'échelle mondiale, le trépied qui rassemble l'Institut supérieur de l'automobile et des transports, le ou la technopole, je ne saurais jamais, vous m'en excuserez, et ses 400 emplois d'hyper-qualifiés, et le circuit, sont un écosystème qui est totalement unique et qui fait déjà de Magny-Cours un élément que les investisseurs regardent avec attention. Parce que, cher David, évidemment, on n'a pas attendu pour aller rechercher des investisseurs, nous l'avons évoqué ici, nous avons entamé le dossier. Aujourd'hui, le permis de construire est déposé. Nous avons potentiellement un investissement de trois fois 10 millions d'euros sur le site. Sur la première tranche pour la construction d'un hôtel équipé, c'est-à-dire qui va s'animer autour de la thématique de la voiture par le groupe Courbet Héritage ; Jean-François OTT, à qui, d'ailleurs, on demandera d'intervenir devant nous, quand la première pierre sera posée.

Puis un second investissement de 10 millions d'euros théoriquement pour travailler sur la création d'un restaurant gastronomique sur le site. Et enfin, un troisième investissement, toujours de 10 millions d'euros si les choses vont bien au bout, sur un hôtel cinq étoiles, enfin très luxueux, pour aller chercher un public de gens dont nous ne toucherons les salaires ou les dividendes. Donc, se dire que j'ai bien compris que j'ai bien compris que c'était dans un esprit positif, l'intervention. Se dire que Magny-Cours, aujourd'hui, est en phase de croissance, connaît un développement à la fois sur la décarbonation du circuit, là encore Marie-France ou Alain pourraient en témoigner, les petits pots de miel que nous offrent régulièrement Serge SOMMIER, qui produit, je crois, trois ou quatre fois plus que l'apiculteur qui est à 10 kilomètres du circuit. Le travail qui a été mené autour des ombrières, une première tranche, une seconde est en train de voir le jour. La discussion que nous avons avec des investisseurs sur la question de l'hydrogène est encore, très récemment, et merci encore à François KARINTHI qui a organisé ça de main de maître, montre que l'on peut avoir l'ambition, dans le département, de construire le circuit du XXI^e siècle.

C'est-à-dire un circuit dépollué, un circuit dont les activités sont liées à la fois à la formation et aux énergies de demain, et on voit bien que c'est, là encore, un sujet absolument majeur. Faire en sorte que même Wilfrid SEJEAU, qui connaît bien l'Institut supérieur de l'automobile et des transports, considère que nous avons, en quelques années, transformé ce qui était ce site, en cette fierté nivernaise. En espérant avoir répondu à tes questions, à tes interrogations.

Blandine DELAPORTE, puis Jérôme MALUS.

Mme DELAPORTE :

Juste en plus, pour ajouter de l'eau au moulin : c'est que l'image du circuit de Magny-Cours évolue aussi grâce à ses nouvelles épreuves qui arrivent sur le circuit, à savoir : les épreuves de vélo, de cyclisme. Ça s'ajoute aussi. On fait venir sur un circuit automobile apriori des gens qui n'y seraient peut-être pas allés autrement, et du coup on le fait découvrir à une autre forme de population. C'est aussi le cas quand il y a du running ou des compétitions de ce type. Là aussi, on fait venir d'autres personnes, qui découvrent, du coup, le circuit de Magny-Cours sous un autre habillage que celui des sports mécaniques.

Monsieur le Président :

Jérôme MALUS puis Jean-Luc GAUTHIER, pour l'enregistrement.

M. MALUS :

D'accord, je voulais être pragmatique pour qu'on puisse aller déjeuner, mais Jean-Luc GAUTHIER veut reprendre la main. C'est une habitude fâcheuse.

Parce que j'ai faim. Je vais répondre, juste sur des sujets : le marathon de vélo, par rapport au circuit de Magny-Cours du marathon du vélo. Moi, je pense que ce n'est pas adapté et puis ça ne doit pas être une priorité non plus. Et très clairement, ça ne doit pas être adapté, quand même, à faire des courses cyclistes. La preuve est : on ne peut pas faire d'arrivée sur ce circuit. Mais c'est très bien qu'il soit dans ce concept de Tour de France, qu'il soit allé au Paris-Nice l'an dernier, pas de soucis.

Par contre, si on peut reprendre, revenir déjà à ce qu'il était et fait, un circuit pour faire de l'auto, de la moto ou autre, ça me paraît un peu plus efficace. Et puis, vous aviez bien répondu puisque j'avais à peu près les mêmes chiffres sur pouvoir organiser ou pouvoir au moins remettre le circuit avec un investissement global pour faire un Grand Prix de moto GP, 2 à 3 millions d'euros, je n'irais pas, aller jusqu'à, où aller chercher l'argent, vous le savez très bien ce que j'en pense et ce qu'on en pense sur ce sujet, mais je pense que c'était largement faisable.

Après, on ne va pas revenir sur tous les projets politiques que vous faites depuis des années, notamment une cité muséale, etc. On est quand même... On sait quand même d'où on peut aller chercher l'argent. Ce sont des choix politiques.

Monsieur le Président :

Jérôme, pardon...

M. MALUS :

Je finis, juste.

Monsieur le Président :

Pardon, juste pour préciser la pensée : comment on fait concrètement aujourd'hui, sur des projets qui sont lancés ?

M. MALUS :

Eh bien, ce sont juste des investissements ailleurs qu'on mettra...

Monsieur le Président :

Mais ce n'est pas comme ça que ça marche.

M. MALUS :

Si, c'est comme ça que ça marche, la politique.

Monsieur le Président : Ah non, non.

M. MALUS : Si, ne faites pas croire ça aux Nivernais, Monsieur BAZIN.

Monsieur le Président : Non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai.

M. MALUS : Vous savez très bien que, dans une collectivité, on a quand même la main là où on veut investir ; vous le savez très bien.

Monsieur le Président : Non. Je parle d'un...

M. MALUS : Si, bah non, attendez.

Monsieur le Président : Je parle d'interruption d'un projet, ça coûte...

M. MALUS : Ah si, si. Bon, je finis. 2 à 3 millions d'euros, si je peux me permettre. En plus, derrière, il me semble que le *business plan* il est assez... je crois que c'est un Français qui s'occupe de l'organisation clé en main des motos GP, au moins il y a une aile française qui peut le faire, donc ça peut très bien le faire.

Et puis derrière, évidemment, on a des entreprises sur la technopole, et puis vous en avez parlé : de l'électricité, de la moto, de la voiture... On a l'ISAT autour, on a tout un ensemble de composants qui peut aller permettre de faire briller la Nièvre sur ce secteur-là, donc autour du circuit de Nevers-Magny-Cours, sans pour autant aller dans tous les sens et partir avec... Course à pied ou vélo, peu importe. Mais au moins revenir sur la base de ce qu'il faut sur ce circuit.

Monsieur le Président : J'avoue que je n'ai pas totalement saisi l'affaire. Le fait que la nationalité de l'organisateur du Grand Prix moto, je ne comprends pas bien en quoi elle intervient sur le fait d'obtenir ou pas une manche du Championnat du monde.

Des intervenants : *Inaudible.*

Bah, non, hélas, l'argent n'a pas de nationalité. L'argent n'a pas de nationalité.

Des intervenants : *Inaudible.*

Monsieur le Président : Bah si. C'est une affaire d'argent, donc c'est ça la problématique, d'abord. Et ensuite, je ne vois pas non plus le lien entre la technopole et des courses automobiles ou de moto. Et enfin, dernièrement, mais on refera passer ça, je ne sais pas si c'est annexé au rapport : les manifestations, aujourd'hui, les courses... attendez.

Des intervenants : *Inaudible.*

Monsieur le Président : Attendez, chacun son tour. Les manifestations aux courses qui sont autorisées, les épreuves sportives, je cherchais le mot, sont plus que très majoritairement liées à la pratique de l'automobile ou de la moto. Enfin, il n'y a pas de sujet là-dessus. Encore une fois, le Castelet, qui n'est pas un circuit géré par la même majorité politique, organise, lui aussi, la pratique du vélo sur son site.

Jean-Luc GAUTHIER, pour conclure ?

M. GAUTHIER : Oui, je pense que je vais vous donner matière à conclure, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : OK.

M. GAUTHIER : Parce que vous avez parlé des envolées lyriques du président CABARA de l'époque, donc vous nous parlez « d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître ». La légende prétend qu'à ce moment-là, il n'y avait pas de maire et c'est Paul CABARA, leader de l'opposition, échangeait avec Bernard BARDIN, le président du Conseil général, par courrier, enfin bref ; Paul CABARA faisant passer un mot à Bernard BARDIN sur ses inquiétudes, et Bernard BARNIN lui répondant de façon manuscrite : « cher Président, je partage vos inquiétudes, mais en raison de qui-vous-savez, je ne peux pas faire autrement. »

Monsieur le Président : Très bien. Le monde formidable des légendes du Conseil général. Je proposerais volontiers que les plus anciens d'entre nous, lors d'une session, se prennent trois quarts d'heure/1 heure pour raconter cette multitude d'anecdotes qui montrent que nos anciens étaient, comment dire, particulièrement gourmands, et d'une certaine manière, peut-être beaucoup plus élégants que nous ne le sommes nous-mêmes.

Sur ces bonnes paroles, bon appétit et on reprend à 14 heures.

Ah bah oui, je sais, attendez. Un instant. Ça va aller vite, mais on n'a effectivement pas voté, ce qui est un peu contre-intuitif par rapport à l'objet de notre réunion de ce matin.

Donc, rapidement, est-ce qu'il y a des abstentions sur Magny-Cours ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité. On l'indiquera à Serge SOMMIER. Merci à vous.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation » est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue à 12h40 et reprise à 14h35.

Monsieur le Président :

Je passe immédiatement la parole à Blandine DELAPORTE, qui nous parle du budget de la Nièvre durable.

Mme DELAPORTE :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Évidemment, je ne vais vous lire l'intégralité du rapport. Je vais vous faire simplement quelques petits focus. D'abord, sur la politique climat : lauréat d'un appel à projets de l'ADEME, le Département va donc poursuivre ses travaux pour actualiser son diagnostic de vulnérabilité au changement climatique. Et parallèlement, nous allons continuer à accompagner les territoires, notamment les communautés de commune pour établir elles-mêmes leur propre portrait climatique de territoire.

En ce qui concerne la biodiversité et les espaces naturels sensibles (ENS) : en plus de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental des ENS, avec potentiellement la labellisation de nouveaux sites, on va poursuivre la sensibilisation des Nivernais à ces questions de biodiversité. Mais, économie oblige, nous allons nous focaliser uniquement sur la sensibilisation des collégiens à travers des jardins partagés et la promotion des aires terrestres éducatives, comme ce qui se fait à La Machine, par exemple. S'agissant de la politique sur les forêts, l'essentiel du budget forêts est consacré à la replantation suite à une coupe rase sanitaire, et la deuxième partie, c'est la remise en état d'une desserte forestière suite au passage de grumiers qui ont mis dans un état pitoyable cette desserte.

S'agissant des activités de pleine nature, donc ACTI.VITALE ne pouvant ouvrir sa base de loisirs, on en a déjà longuement parlé hier, les collectivités ont décidé de porter collectivement un minimum d'activités sur le site, comme le point information tourisme, la baignade surveillée, les paddles, les vélos, les pédalos, canoës et la petite restauration avec un appel à projets pour des foodtrucks. Plus le financement, donc je le disais hier, le financement d'une étude sur l'avenir de l'attractivité loisir et tourisme de Baye.

La politique de l'eau, pour terminer : nous allons clôturer l'étude « hydrologie milieu image climat », dont je vous parle déjà depuis 2 ans. Cette étude, c'est l'étude de HMUC ((Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), ancienne génération. Aujourd'hui, dans les nouvelles études, il y a un volet « impact du changement climatique et de la diminution de la raréfaction de la ressource en eau sur les activités économiques », qui fait donc partie de cette nouvelle génération d'études HMUC. Et donc à la demande de l'État, nous allons ouvrir ce volet, étudier ce volet « impact sur les activités économiques de la raréfaction de la ressource en eau ».

Et puis, on va aussi, avec le lycée de Challuy, tenter de restaurer le tracé d'un petit cours d'eau qui a été, disons, mis de manière rectiligne, qui a été canalisé, et on va essayer de lui redonner son cours originel grâce à des techniques qu'on dit « low-tech ». C'est-à-dire qui sont légères, durables, réparables, adaptables dans d'autres cours d'eau. Donc, voilà, on essaie d'expérimenter des choses et de voir si on peut les exporter dans d'autres situations.

Donc, le budget pour tout cela, dépenses de fonctionnement 567 142 euros, dépenses d'investissement 593 008 euros, recettes de fonctionnement ; donc ça, c'est la part départementale de la taxe d'aménagement : 1 462 035 euros pour l'essentiel, mais pas seulement, on va chercher aussi quelques subsides. Et puis, enfin, sur les recettes d'investissement, là on compte sur 207 566 mille euros.

Voilà, il vous est demandé de valider l'ensemble de ces propositions. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Blandine, pour cette présentation éclair, mais néanmoins extrêmement précise et claire, pour le coup.

Avant d'ouvrir un éventuel, je fais part des pouvoirs de Corine BOUCHARD à Jean-Luc GAUTHIER et d'Anne-Marie CHÊNE à Anouk CAMAIN.

Est-ce qu'il y aurait besoin d'approfondir ce rapport ? Pardon, je ne vois pas. Michel, excuse-moi. Comment ?

M. SUET : Oui. Il y a Véronique qui me donne également pouvoir.

Monsieur le Président : Donc, Véronique. Je n'ai même pas de document. Il faudrait que ça arrive. Mais, Jean-Luc, il manque un pouvoir. Véronique à Michel. Merci. Donc, on annonce le pouvoir de Véronique KHOURI à Michel SUET.

Donc, je repose la question : est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Des abstentions ou des votes contre ? Non plus. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - la Nièvre durable ! » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°33 : BUDGET PRIMITIF 2026 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

Monsieur le Président : Jean-Paul nous parle d'un sujet majeur, on l'a évoqué déjà ce matin : la question de l'habitat.

M. FALLET : Oui, Président, chers collègues. Effectivement, on va aborder la question de l'habitat, du logement. Logement qui est une des priorités, qui relève du besoin des Nivernais et des Français en général et des

Nivernais en particulier, et fait partie de ces trois axes : la santé, pouvoir d'agir et donc le logement. Nécessaire de travailler sur ce chantier. On sait qu'on en a fait une des priorités, cette politique de l'habitat, puisqu'elle contribue d'une part à l'attractivité de nos territoires, mais aussi à accompagner nos concitoyens, et notamment les plus défavorisés, vers un logement de qualité et adapté de parcours de vie de chacun.

Trois axes sur ce dossier : l'habitat privé, y compris l'ingénierie, l'habitat public, plus particulièrement des bailleurs sociaux, et en l'occurrence d'un bailleur social qui est Nièvre habitat, et puis le soutien aux collectivités, notamment aux EPCI et communes qui sont entrées dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Concernant le soutien à l'habitat privé, on accompagne l'ingénierie, ce que je viens d'évoquer, pour justement accompagner les particuliers. On sait que l'accompagnement est quelque chose de vital. Donc on a dans les structures partenaires : il y a le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Nièvre, le CAUE, que je vous invite à questionner en permanence, il est à votre service, Messieurs et Mesdames les élus. L'agence locale de l'énergie du climat (ALEC), et puis ASSIMO 58 qui est l'agence immobilière à vocation sociale qui est gérée par l'association Le Relais. Et pour l'ensemble de ces acteurs, c'est une somme de 346 000 euros que nous avons inscrit au budget.

Concernant l'habitat, on a été pas mal bousculés sur l'année 2025. Il y aura des répercussions, bien évidemment, sur 2026 avec la réforme de la contractualisation, notamment l'ANAH. On sait qu'on est passés, maintenant, sur les pactes territoriaux France Rénov', qu'on a laissé le programme d'intérêt général derrière nous.

Et ce pacte territorial France Rénov' a bougé un petit peu les lignes : il se décline, il faut le rappeler quand même, par trois volets d'intervention, éligible, donc à ces subventions de l'ANAH : le volet 1 qui est volet sur la dynamique territoriale, qui est un volet obligatoire, le volet 2 qui concerne la formation, qui est également obligatoire, et puis il y avait ce volet 3 de l'accompagnement des ménages qui était facultatif. Et c'est sur ce volet 3, indispensable pour la bonne marche de ces opérations, sur lequel nous nous sommes positionnés pour être les acteurs de cet accompagnement. On en a fait quelque chose d'obligatoire dans notre politique.

Tout ça, c'est régi par le programme départemental de l'habitat, signé en 2022 pour aller jusqu'à 2027. Dans cette nouvelle organisation est pris en compte la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, et bien sûr l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Deux acteurs ont été, comment dire, validés après des appels d'offre. Il y a donc Solia sur les thématiques de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, et Senioralis, qui est

positionnée sur les questions d'adaptation du logement. Et donc, c'est un crédit de 245 000 euros qui sera inscrit concernant cette ingénierie.

D'autre part, le volet « travaux », qui est quand même la chose la plus primordiale, je dirais, concerne les subventions du Département à destination des ménages, et c'est 456 000 euros qui sont inscrits en investissement.

Bien évidemment, dans toute cette politique de l'habitat, il y a le fond nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie, qui est une spécialité nivernaise ; et on inscrit 120 000 euros pour continuer à aider les personnes dans leur reste à charge. Nous avons, vous savez qu'on a le fond d'avance, qui est porté par Procivis. C'est l'ensemble des acteurs sociaux qui partagent les frais de gestion, et c'est 6 200 euros qui sont inscrits pour animer ce dispositif. J'évoquais le soutien aux collectivités locales : on a actuellement deux OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), qui sont en route, je dirais ; une sur La Charité et une sur Nevers agglomération. Donc, qu'on continue, bien évidemment, de financer à hauteur de 40 000 euros pour les investissements. Mais on a aussi cette part d'accompagnement d'animation, et de suivi, surtout, à hauteur de 50 000 euros.

Concernant l'habitat public, je l'évoquais tout à l'heure, c'est fléché en direction de Nièvre Habitat, le bailleur social sur notre département. Avec, dans le cadre de la convention pluriannuelle 2026, chaque année, il y a un rééquilibrage sur les opérations et les financements, et en 2026, on inscrit 438 000 euros d'investissement. Ça va notamment participer à l'amélioration des opérations sur la construction de 8 logements Binot à Cosne. Cher Alain, Rives de Loire à Fourchambault qui sont inscrits au programme, et aussi le grand hôtel à Pougues où c'est 15 logements qui seront créés.

Concernant, Thierry en a parlé tout à l'heure, Logement d'abord est aussi sur l'habitat pour repérer, donc, des appartements, des maisons et notamment au niveau du communal, et on peut, à travers le Logement d'abord, accompagner les personnes pour récupérer ces logements, pardon. Et sur ce Logement d'abord, on a un investissement de 63 500 euros. On a inscrit une somme de 2 000 euros pour l'élaboration de l'observatoire départemental de l'habitat, et qui sera aussi une évaluation à mi-parcours du programme départemental de l'habitat.

Aussi, il nous est demandé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires. Donc, 614 200 euros en dépenses de fonctionnement, 1 167 500 euros en dépenses d'investissement, 168 000 euros en recettes de fonctionnement et 50 000 en recettes d'investissement.

Voilà, sur ce dossier qui est hyper important pour l'ensemble des Nivernaises et Nivernais qui ont besoin d'avoir un toit digne de ce nom.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Jean-Paul, d'incarner le logement et l'habitat, deux concepts très différents.

Est-ce que ça suscite des besoins d'approfondissement, prises de position ? Non.

Des abstentions ? Non plus. Des votes contre ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - pour mieux vivre chez soi » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT n°34 : BUDGET PRIMITIF 2026 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

Monsieur le Président : Alain HERTELOUP reprend la main sur la question de la voirie départementale et sur la section concédée du Canal du nivernais. Cher Alain.

M. HERTELOUP : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, politique routes, ouvrages d'art, Canal. Un budget total de la politique, en investissement, nous sommes donc à 13 288 500 euros, soit une augmentation des investissements de 19,9 % pour cette année 2026. Et en fonctionnement, nous sommes stables à quelques centaines d'euros près. Donc, si, effectivement, le budget de fonctionnement de direction se voit maintenu, le budget d'investissement, lui, est en réelle augmentation de près de 20 %.

Concernant la voirie départementale, donc. Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire, les crédits départementaux dédiés au renforcement de la voirie sont augmentés de 200 000 euros, passant ainsi en 2026 à 4 600 000 euros. Les routes sélectionnées pour les travaux de réflexion ont été choisies selon plusieurs critères : la sécurité routière constitue une priorité basée sur les remontées des responsables d'entretien routier dans chaque secteur de chaque unité territoriale d'infrastructure routière en trois temps.

Le dimensionnement des trafics a également été pris en compte, avec une attention particulière portée aux routes présentant un trafic important. Le niveau de dégradation des routes a été évalué et les routes les plus dégradées ont été priorisées.

Enfin, l'étude NextRoad que tout le monde connaît, réalisée il y a quelques années, a fourni un état des lieux complet des chaussées et a également servi de base pour l'analyse de la planification des travaux.

En ce qui concerne le budget primitif : le présent rapport, donc, décrit ainsi les objectifs et le programme d'action qui permet d'assumer pleinement notre compétence dans l'entretien du réseau routier de la

section du Canal du nivernais, dont notre département aussi a la responsabilité pour l'année 2026. Donc, en ce qui concerne nos cadres d'évolution et pour rappel : dans le cadre des palans État-Région, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour la mise à deux fois deux voies de la RN7 pour les sections situées entre Moiry et la limite du département. Ce n'est pas anodin, en effet, c'est un total de 79 550 000 euros qui a été mobilisé entre 2015 et 2022 pour cette opération, avec une contribution du Département à hauteur de 11 932 000, soit presque 12 millions d'euros. Le contexte inflationniste rencontré depuis la crise sanitaire de 2020 a entraîné des surcoûts importants qui ont nécessité des compléments de financement. À la demande de l'État, par exemple, un avenant à convention avait été voté en 2023, prolongeant la participation du Département jusqu'en 2026 à hauteur de 2 100 000 euros.

Concernant le Canal du nivernais, qui va de Cercy à Sardy-lès-Épiry, soit, pour rappel, 58 kilomètres, le Département a signé le 4 août 2025 avec GMF une convention de valorisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2076. Cette convention, nous l'avons approuvée par arrêté le 15 octobre 2025.

Enfin, en ce qui concerne l'aéroport, troisième structure. Un syndicat mixte qui regroupe le Département, la Ville de Nevers a été créé en juin 2016 pour gérer cette plateforme aéroportuaire. Ces deux collectivités ont été rejointes courant 2018 par l'agglomération de Nevers et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ce qui a permis une répartition des dépenses de fonctionnement à parts égales sur les quatre collectivités.

En ce qui concerne l'actualisation de la politique départementale, dans un fort de contexte de restrictions budgétaires imposé par l'État et pour satisfaire au mieux à ses obligations de propriétaire gestionnaire de la voirie, le Département s'est attaché à revoir ses modalités d'intervention. Quelques éléments importants parmi ceux-ci : dans le cadre de l'étude d'auscultation des chaussées réalisée en 2024, une cartographie exhaustive de l'état de l'ensemble du patrimoine routier a été réalisée. L'analyse des pathologies relevées et la comparaison avec la dernière auscultation réalisée, de 2018 à 2020 constitue un outil important d'aide à la décision pour l'établissement des prochains programmes annuels de travaux qui prennent en compte l'impact du changement climatique et des modifications des habitudes de trafic, liées notamment à l'usage du GPS.

En ce qui concerne le Canal, pour préciser l'engagement du Département dans la valorisation du Canal du Nivernais, une feuille de route opérationnelle et une vision prospective ont été rédigées courant 2025. Ces deux documents constituent à la fois le socle et la trajectoire que le Département entend suivre sur les cinquante prochaines années.

En termes d'actions : action numéro 1 sur la voirie départementale en dépenses d'investissement. Il est prévu de réaliser des études préalables ne pouvant être rattachées à une opération de travaux. Ce sont des études de faits habilités de prestations topographiques de diagnostic et de surveillance d'ouvrage. Le montant des études est arrêté à 250 000 euros.

En ce qui concerne le programme de travaux, et plus particulièrement les travaux routiers, le maintien en état du patrimoine constitue un enjeu important pour le Département. Les travaux prévus visent essentiellement à renforcer les routes et leur redonner leur étanchéité. Le montant des travaux est arrêté à 4 540 000 euros, ainsi que le précise l'annexe 1. Cette enveloppe permettra d'avoir des crédits dévolus à la réalisation de couches de roulement en enrobé, assurant la réfection d'environ 31,5 kilomètres de couche de roulement. Nièvre Travaux et Matériel réalisera, de son côté, 113 kilomètres d'enduis superficiel d'usure en régie. Ainsi, globalement, ce sont 148,8 kilomètres de route qui seront revêtus en 2026, ceci en dehors de toute intervention d'urgences éventuelles.

Le programme d'opération de sécurités et traverses d'agglomération permet d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière. Le montant des travaux est arrêté à 400 000 euros. C'est l'annexe 3.

En ce qui concerne les travaux sur ouvrages d'art, important : le programme de grosse préparation des ouvrages d'art poursuit les opérations de rénovation des ouvrages courants. Le patrimoine 818 ponts, 300 murs de soutènement est constitué en majorité d'ouvrages maçonnés qui présentent souvent les mêmes pathologies occasionnées par un accroissement des charges et des défauts d'étanchéité. Le montant des travaux est arrêté à 800 000 euros. C'est l'annexe 4.

En ce qui concerne d'autres ouvrages d'art importants, à l'exemple du pont de Decize sur la vieille Loire : pour prendre acte de l'avis de l'État via l'architecte des Bâtiments de France, confirmé par la commission régionale d'architecture et patrimoine, le projet doit être revu avec une procédure de désignation du maître d'œuvre. L'autorisation de projet actuelle de 18 652 000 euros pourra faire l'objet de modifications ultérieures et le plan de financement associé devront être revus, donc, en profondeur dans le cadre des études lancées en 2026. Le montant du budget nécessaire en 2026 de 202 000 euros correspond au coût d'une mission d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) et nous sommes dans l'attente, maintenant, effectivement, de la réalisation de cette mission.

En ce qui concerne le pont de Cosne-sur-Loire, pour précision : dans le cadre de la convention de gestion des ponts-frontière, ce qu'on appelle les ponts-frontière, ce sont les ponts qui passent d'un département à l'autre, le département du Cher participera à hauteur de 50 % du montant de l'opération maîtrise d'œuvre et travaux. Le montant

d'autorisation de projet est de 4 686 000 euros et devra être réactualisé lors de la fin des diagnostics et à l'issue de l'avant-projet et en fonction des scénarios retenus.

Pour information : le montant de l'opération de restauration totale du pont est évalué à 11 millions d'euros. Le montant du budget nécessaire en 2026 de 400 000 euros correspond à la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage par le CEREMA et le bilan des diagnostics et le début des études de maîtrise d'œuvre. Une demande de participation financière au titre de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) 2026 sera effectuée sur cette opération.

En ce qui concerne encore un ouvrage d'art un peu particulier, il s'agit du pont de Picampoix, que l'on ne peut s'empêcher de citer, car son rôle, au-delà du franchissement d'obstacles fluviaux, joue un rôle économique important au regard du fonctionnement de La Carrière. Une autorisation de programme valorisée à 550 000 euros a été mise en place en 2025 pour finaliser la restauration complète du pont enjambant le Canal du Nivernais au niveau du site de La Carrière. Le montant du budget nécessaire en 2026 est de 410 000 euros, avec, peut-être, de petites participations de la société qui gère La Carrière.

En ce qui concerne le pont du Veudre-Livry sur la RD97, dans le cadre de la convention de gestion des ponts-frontière toujours, et cette fois-ci avec le département de l'Allier, c'est le département de l'Allier qui est gestionnaire et qui pilote l'opération et le département de la Nièvre participera, à son tour, à hauteur de 50 % du montant de l'opération. Le montant de l'autorisation de projet est de 2 650 000 euros, qui correspond à 50 %, soit la participation du Conseil départemental 58. Le montant du budget nécessaire en 2026 est de 25 000 euros, qui correspond à 50 % des premiers coûts de la maîtrise d'œuvre. Le programme des travaux envisagés vise à prolonger la durée de vie de l'ouvrage, bien entendu, et aussi à rétablir un niveau de service en cohérence avec le trafic qu'il supporte entre les deux départements.

Trois scénarios devront être étudiés : niveau de détail, études d'avant-projet, sur la base de l'analyse des désordres et des fonctionnalités qui seront recherchées.

D'une manière exhaustive, le programme de travaux portera sur : le traitement des causes et des désordres affectant les matériaux, le traitement des désordres structurels, c'est, à savoir : le tablier et les appuis, la reprise des superstructures, les étanchéités, les couches de roulement, éventuellement les trottoirs, les corniches, et la rampe de rive gauche, etc., la reprise des équipements défectueux, en particulier les joints de dilatation et les dispositifs d'évacuation des eaux. Ce sont des programmes de travaux que l'on pourrait presque appliquer, quasiment, alors, pas à tous les ponts, mais presque quoi.

En ce qui concerne une autre démarche, qu'on appelle la trame verte et bleue, une autorisation de programme de 1,2 million d'euros sur 4 ans,

donc 2026-2029, est inscrite suite au constat des difficultés à répondre aux impératifs réglementaires de rétablissement de la continuité écologique sur des ouvrages d'infrastructure identifiés comme des points noirs, et sur lesquels aucune intervention structurelle n'est programmée dans le cadre des programmes de restauration d'ouvrage d'art. L'ensemble des opérations du programme fera l'objet de demandes de financement, principalement auprès des agences de l'eau. Le budget 2026 nécessaire pour démarrer ce programme est de 300 000 euros, avec 70 % de subventions escomptées.

Donc, ces chantiers nécessitent la création ou le suivi d'autorisation de programmes. Ainsi, pour 2026, les crédits de paiement répartis par ouvrage sont les suivants :

- Pont de Decize : 202 000 euros avec une recherche de recettes potentielles en cours.
- Le pont de Cosne-sur-Loire : 400 000 euros dont 200 000 euros de recettes du département du Cher.
- Le pont de Picampoix : 410 000 euros.
- Le pont du Guétin, qui est, là aussi, sur un total de 500 000, nous sommes sur 225 000 euros de recettes du CD18.
- Et le pont du Veurdre, pour l'instant, nous en sommes à 25 000.
- La trame verte et bleue : recettes 210 000 euros, ça vient de la charge de l'eau, ainsi que je l'ai déjà évoqué.

En ce qui concerne un aspect important aussi de la circulation, on touche là à la signalisation routière, l'enveloppe destinée à l'entretien et le remplacement des divers dispositifs, le montant de ces travaux est arrêté à 250 000 euros.

En ce qui concerne l'acquisition des matériels : le parc de matériel est constitué de plus de 220 000 matériels roulant, à savoir des véhicules légers, des fourgons, des poids lourds, des tracteurs agricoles, et tout un tas d'autres matériels techniques, et de plus de 450 outils, comme les saleuses, les lames de déneigement, les répondeuses, les gravillonneurs, etc. Ainsi, le montant des acquisitions de matériels roulant est arrêté à 1 150 000 euros en crédits de paiement.

Il est également prévu une enveloppe destinée au renouvellement du petit matériel, à savoir : les tronçonneuses, débroussailleuses, etc. Le montant des acquisitions, on est arrêté à 40 000 euros.

Enfin, dans le cadre de l'entretien des espaces naturels sensibles, une enveloppe permettant l'acquisition de matériel spécifique est ouverte à hauteur de 5 000 euros.

En ce qui concerne les travaux en régie NTM, pour l'année 2026, un petit passage, quand même, sur NTM : il est important d'inscrire les crédits d'investissement. 1 860 000 euros pour les revêtements de voirie et enrobée afin de préserver l'éligibilité de ces dépenses au fond de

compensation, au fonds de compensation de la taxe à valeur ajoutée, la TVA.

Enfin, un plan d'investissement inclut la somme de 76 500 euros pour divers achats tels que du matériel informatique, les bâtiments, etc.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous parlons là du fonctionnement courant. Le fonctionnement quotidien couvre donc : les réparations non-programmées des chaussées, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure sur des éventuels besoins d'intervention d'urgence, les bouchages de nids de poules, ça agace tout le monde, les nids de poule, il faut les boucher quand on peut, les fauchages et débroussaillages, l'assainissement de la route, en particulier sur des questions d'évacuation des eaux et de circulation de l'eau, ça sera les fossés, les aqueducs, ainsi que le paiement des cotisations à diverses associations.

Le montant de l'enveloppe est arrêté à 6 174 600 euros, soit 4 844 600 pour le fonctionnement de NTM, 1 330 000 euros pour le fonctionnement des autres services de la direction du patrimoine routier des mobilités.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe en matière de viabilité hivernale de 370 000 euros, en augmentation par rapport à 2025, tout simplement parce que l'hiver 2025-2026, ont eu ceci de particulier que nous avons, par rapport aux autres années, eu la nécessité d'utiliser une quantité de sel assez importante au regard de la climatologie, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

En ce qui concerne les travaux pour tiers : ce poste concerne le remboursement des frais pris en charge par le Conseil départemental lors des interventions sur accident. Ça veut dire les frais de personnel, le matériel, carburant, etc., lorsque le tiers responsable a pu être identifié. En 2026, ce poste est à inscrire pour 125 000 euros en dépenses et en recettes.

Une recherche constante de financement. Alors, des recettes de fonctionnement sont prévues, pour les redevances d'occupation du domaine public, session de matériel aliéné, etc., le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 850 000 euros. De plus, Nièvre travaux et matériel prévoit de réaliser des travaux pour tiers, principalement des communes, en 2026, pour une recette estimée à 773 000 euros, qui se répartissent comme : 22 000 euros en atelier, 750 000 euros en exploitation et 1 000 euros en assurance.

En ce qui concerne les autres réseaux de voirie : la voirie nationale. Par convention, le Département de la Nièvre participe au financement des travaux de mise à deux fois deux fois de la RN7 sur son territoire. L'avancement des travaux dans le cadre de la convention d'aménagement de la RN7 entraîne la mise en place de paiements à hauteur de 1 100 000 euros. 2026 est la dernière année de paiement de la contribution du Département à ce projet.

En ce qui concerne les vélos-routes : en matière de véloroutes, les priorités des départements consistaient à aménager les sections nivernaises, l'itinéraire transeuropéen EuroVélo 6 de l'Atlantique jusqu'à la mer Noire, ainsi que le tour de Bourgogne, itinéraire régional. Depuis 2004, le Département a aménagé un réseau de véloroutes le long des canaux nivernais, à savoir le long du Canal latéral de la Loire d'une part, le long du Canal du Nivernais d'autre part. Pour permettre la mise en service de ces itinéraires, le Département a conclu avec l'État, qui est propriétaire du domaine, des conventions de superposition de gestion. Par ces conventions, le Département prend en charge la réalisation et l'entretien des itinéraires de service. Le montant des travaux est arrêté à 80 000 euros.

Par ailleurs, le fonctionnement quotidien couvre des réparations ponctuelles : le fauchage, le remplacement des barrières à signalisation, etc., et le montant de ces prestations est arrêté à 30 000 euros.

En ce qui concerne un évènement important, qui concerne la valorisation du Canal du nivernais : le périmètre de responsabilité du Département sur ledit Canal intègre à la fois la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier notre fameuse rigole d'Yonne, qui prend sa source dans le bassin de compensation situé à l'aval du barrage de Pannecière et qui alimente le bièvre de partage au niveau de Port-Brûlé.

Il est prévu de réaliser des travaux habituels de maintenance de la section courante de la voie d'eau. En complément, des travaux sur le système alimentaire sont nécessaires. Ils visent à améliorer la gestion de la ressource en eau et s'inscrivent dans la continuité de l'approbation du règlement d'eau du barrage de Pannecière. L'ensemble de ce programme, sur autorisation de programme hors bâtiments, qui est de 100 000 euros, dont le détail est annexé au rapport, est d'un montant de 900 000 euros. Vous verrez ça en annexe 6. Pour l'année 2026, le budget nécessaire est de 850 000 euros pour ce qui concerne le fonctionnement quotidien. Sur le petit entretien, fauchage, etc., l'enveloppe est de 50 000 euros. Quant aux recettes prévisibles, elles sont de 500 000 euros en investissement dans le cadre d'une convention avec la région, ce qui est équivalent à 2 025, et de 6 500 euros en fonctionnement, qui nous viennent des droits de pêche, occupation du domaine public, etc.

En ce qui concerne les autres interventions, conformément au statut voté en septembre 2018, le Département doit assurer, tout comme les trois autres collectivités adhérentes, un quart des dépenses de fonctionnement de l'aéroport de Nevers. La participation du Département pour l'année 2026 se situe à hauteur de 90 000 euros.

Les éléments financiers pour 2026 :

- les dépenses de fonctionnement sont fixées à 6 919 600 euros ;
- les dépenses d'investissement sont fixées à 13 288 500 euros ;

- les recettes de fonctionnement sont fixées à 2 304 500 euros ;
- et les recettes d'investissement à 1 220 000 euros.

Il vous est donc proposé d'adopter les inscriptions suivantes :

- en dépenses de fonctionnement, 6 919 600 euros,
- sur la voirie départementale, 6 534 300 euros,
- en entretien de voirie, 1 330 000 euros,
- sur NTM, 4 664 000 euros,
- pour le service hivernal, 370 000 euros,
- pour la signalisation routière, 45 000 euros,
- pour les travaux suite accident, 125 000 euros,
- sur autres réseaux de voirie, 155 000 euros,
- pour la véloroute, 30 000 euros,
- pour la gestion des extérieurs des collèges, 25 000 euros,
- pour l'entretien des ENS, 10 000 euros,
- pour l'aéroport de Nevers, tel que je viens de l'évoquer, 90 000 euros,
- autres services NTM, donc c'est 180 200 euros,
- entretien du bâtiment, 164 000 euros,
- gestion immobilière, 5 700 euros,
- et informatique, 9 900 euros.

Qui constituent lesdits 180 200 euros.

En ce qui concerne la section concédée du Canal du Nivernais, 50 000 euros. En dépenses d'investissements, 13 288 500 euros.

Sur la voirie départementale, 9 267 000 euros ainsi répartis :

- 250 000 euros d'études,
- 5 540 000 euros en ce qui concerne le renforcement de la sécurité, les ouvrages d'art et de la signalisation routière,
- 40 000 euros pour le petit matériel des unités territoriales,
- 1 150 000 euros de matériel roulant,
- 202 000 euros pour le pont de la vieille Loire à Decize,
- 400 000 euros pour le pont de Cosne,
- 500 000 euros pour le pont du Guétin,
- 25 000 euros pour le pont du Veurdre,
- 410 000 euros pour le pont de Picampoix,
- la trame verte et bleue, 300 000 euros ; c'est ce que j'ai déjà évoqué tout à l'heure,
- et 1 185 000 pour les autres réseaux.

En ce qui concerne la mise à deux fois deux voies, nous sommes toujours sur le montant de 1 100 000 euros. 80 000 euros sur la véloroute. 55 000 euros sur les espaces naturels sensibles.

En ce qui concerne la section du Canal du Nivernais, 900 000 euros au global.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement sur ces derniers points, nous sommes à 2 304 500 euros, à savoir 975 000 euros sur la voirie départementale, dont une redevance d'occupation de 850 000. Ça sera déjà pas mal.

En ce qui concerne les recettes de travaux pour tiers réalisés par NTM, je vais vous épargner la déclinaison : nous sommes à 1 323 000 euros.

En ce qui concerne la section concédée du Canal du Nivernais à 6 005 euros.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, à 1 220 000 euros :

- Sur la section concédée du Canal du Nivernais à 500 000 euros,
- sur les finances NTM 35 000 euros,
- sur la voirie départementale 685 000 euros,
- sur le pont 50 000 euros à Picampoix,
- sur pont de Cosne à 200 000 euros,
- sur le pont du Guétin 225 000 euros,
- sur la trame verte, 210 000 euros.

Il vous est donc demandé d'approuver les programmes de travaux pour l'année 2026 pour le renforcement de voirie, pour les chantiers d'enduis de NTM à l'annexe 2, pour la sécurité et les aménagements de traverse d'agglomération à l'annexe 3, pour la réfection des ouvrages d'art figurant en annexe 4, pour la section concédée du Canal du Nivernais en annexe 6 et de donner délégation à la commission permanente pour en approuver les modifications.

Il vous est aussi demandé d'approuver la liste des cotisations et subventions pour 2026 figurant en annexe 5 et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions nécessaires à leur exécution et engager, le cas échéant, les procédures d'acquisition foncières correspondantes.

D'approuver la convention financière relative à la subvention 2026 versée à l'association de prévention routière jointe à ce dossier.

D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions.

Et d'autoriser, de même, Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de demandes de subvention pour les opérations sur le Canal, les ouvrages d'art, et la trame verte et bleue, et signer l'ensemble des pièces nécessaires à leur exécution.

Monsieur le Président : Alors, c'est un exploit sportif auquel nous venons d'assister. Il faut féliciter Alain HERTELOUP.

M. HERTELOUP : Et je n'ai pas tout lu !

Monsieur le Président : Quasiment sans une respiration, en synthétisant.

M. HERTELOUP : Je n'ai pas tout lu.

Monsieur le Président : Et en faisant dialoguer des politiques, qui, si elles concernent les infrastructures...

Monsieur le Président : ... sont assez différentes les unes des autres.

Alors, sous les regards approbateurs, mais néanmoins rieurs, j'ouvre les débats : est-ce que vous avez des interventions préalables avant le vote de ce rapport ?

Monsieur le Président : David VERRON a été le plus prompt. C'est pour la rime.

M. VERRON : Oui, alors.

Monsieur le Président : Allez-y.

M. VERRON : Monsieur le Président, chers collègues. Donc, nous sommes de nouveau réunis pour évoquer la voirie départementale. Une vieille rengaine, selon certains, une obsession selon tant d'autres. Je reprendrai les termes de notre collègue Thierry GUYOT ce matin, où il disait que « les imbéciles ne changent pas d'avis ». Bon, je vous imagine ne changeant pas d'avis, c'est pourquoi je vais passer, mais ce n'est pas grave. Daniel, quand même.

Si vous semblez considérer que l'inaction n'est pas gênante et que l'absence de mouvement peut constituer un avenir pour notre groupe, la liberté de se déplacer en sécurité, rapidement et partout, est tout aussi importante. Nous sommes convaincus qu'il est préférable de pouvoir se mouvoir avec sérénité dans un territoire pour qu'il reste attractif. Pendant le cadre du déplacement de loisirs que celui du travail, où l'on se rend, ou pire, lorsque l'on roule pour aller en chercher, le nid de poule ou l'ornière peuvent s'avérer compromettants, voir fatals. Nous pouvons, par ce trait d'humour, s'il en est, jouer aussi sur la fibre sociale donc vous prétendez avoir l'exclusivité. Mais ne vous y trompez pas. Nous mesurons combien il peut être compliqué, pour les plus modestes, d'entretenir un véhicule. Autant ne pas leur faire subir les aléas de mauvaises routes. Cela devrait aussi, je pense, vous préoccuper.

Lorsque nous nous penchons sur les chiffres, nous observons un budget dédié à la voirie en tant que telle de 4 540 000 euros. Ce budget permet de rénover environ 35 kilomètres de couches de roulement et 114 kilomètres en enduits superficiel d'usure, soit aux environs de 149 kilomètres au total. Ce n'est pas une panacée au regard des 4 370 kilomètres qui constituent le réseau dont nous avons la charge. À ce rythme, sa rénovation complète prendra au moins 30 ans. Nous sommes las de vous le dire.

Pour rappel, l'enduit superficiel d'usure est recommandé lorsque la couche de revêtement est encore en bon état, mais que la surface laisse à désirer. Sa mise en œuvre est saisonnière, car sensible aux conditions météorologiques. Avec une voirie qui se dégrade toujours plus et dont le vieillissement de l'assise est accéléré par le changement climatique,

ce choix atteste plus de contraintes financières subies que de véritables décisions techniques.

Par ailleurs, 2026 marque un tournant dans notre politique voirie puisqu'il s'agit de la dernière année où nous abonderons le financement de la mise en deux fois deux voies de la RN7 avec 1 100 000 euros pour cet exercice. Nous pouvons donc miser sur le fait qu'en 2027, le budget voirie s'accroisse d'autant, et que, dans l'avenir, cette somme soit exclusivement consacrée au renforcement de nos axes départementaux. À défaut, si comme sœur Anne, nous ne voyons sur nos routes rien venir, nous pourrions alors affirmer, que dans notre politique du fait acquis, la voirie ne constitue rien d'autre qu'une variable d'ajustement budgétaire.

Monsieur le Président, les Nivernaises et les Nivernais ne vont pas nécessairement fuir notre territoire si on leur met à disposition des routes en bon état. Il y a longtemps que la ruralité ne se mesure plus à l'aune de la mobilité champêtre. La qualité du revêtement constituant incontestablement le premier indicateur de bonne gestion d'un nouveau territoire que l'on traverse, nous pourrions même avoir la bonne surprise de voir des personnes venir s'installer chez nous. Nous sommes pour l'attractivité de notre territoire et la sécurité de nos concitoyens avant toute autre chose.

S'agissant de ce rapport, vous comprendrez donc que nous voterons contre, une fois encore. Pour la dernière fois, peut-être, si vous avez été attentif à nos propos et que vous prenez d'ores et déjà en compte nos propositions pour l'exercice à venir. D'ores et déjà, sachant que vous avez coutume de laisser dormir nos suggestions, afin de mieux vous les approprier lorsque vous vous retrouvez au pied du mur. La migration de la ligne budgétaire de la R27 vers celle de la voirie courante, c'est ici et maintenant que vous devez l'envisager.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Sans apporter de réponse claire, je vous renvoie à notre introduction ce matin et au travail à mener pour la mobilisation, difficile, probablement, des crédits liés aux produits des concessions autoroutières. Je pense que la clé est probablement là, c'est une discussion que tous les présidents de département, présidentes de Département ont aujourd'hui. On ne tient plus la voirie départementale, ici comme ailleurs, et ce n'est donc pas une singularité nivernaise.

Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? S'il vous plaît. Merci. Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - la Nièvre, un territoire sur la bonne voie ! » est adopté.

Monsieur le Président :

Crédits du cabinet du président, rapport hors classement, marronnier... Dossier qui baisse de quelques milliers d'euros. On doit être, si ce n'est le dernier, pour le coup, dans les derniers du peloton en termes de crédits attribués à des cabinets du président. Il en va de même pour les crédits de communication, on fait partie des départements les plus parcimonieux en la matière. Vous avez les éléments d'attribution de ces crédits.

Ce qui est à noter, mais je l'ai indiqué en introduction hier, c'est l'organisation le 29 mai prochain – on a le lieu, à Montreuillon. Vous êtes évidemment toutes et tous invités à une grande opération d'écoute et de discussion avec les sapeurs-pompiers, les maires et nos concitoyens sur la problématique de la protection civile. Là encore, ce sera une première, probablement, de notre pays, comme ça a été le cas pour le travail mené, vraiment avec beaucoup de talent, je le redis, par Blandine DELAPORTE dans le cadre de « Être une femme dans la Nièvre ».

J'ouvre le débat : est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'approbation ? Jean-Luc GAUTHIER, bien sûr.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, chers collègues. Une petite explication, enfin une anomalie que nous avons relevée qui ne correspond pas tout à fait à l'esprit que je me fais de gens défendant les valeurs de gauche. Dans le sens où vous savez que le FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes) est réduit à sa portion congrue : 38 250 euros ; et que le fait... Alors « du Prince », on aurait dit ça pendant la Révolution, maintenant le « fait du Président », fait, justement, que vous disposez d'une enveloppe de 35 000 euros, à discrétion, pour accompagner les projets qui vous semblent intéressants. On aurait aimé, apprécié, que les choses soient plus équilibrées. Alors, vous allez me dire « elles le sont, pour le coup », mais 17 cantons ou 16 cantons à 38 250 euros et vous, Président, avec 35 000 euros, je trouve que c'est une façon d'envisager l'égalité qui est particulière.

Monsieur le Président :

Merci de cette demande de précision. On est dans des montants qui sont inchangés et traditionnels. Je vous rappelle que ces mesures, qui ne font plaisir à personne, étaient liées à cet effort considérable. J'insiste, peut-être qu'on terminera la session là-dessus, que nous avons collectivement réalisé les dernières. 12 millions d'euros sur 60 millions d'euros de dépenses utiles, je connais peu de collectivités qui ont été capables de construire cet effort en si peu de temps et de tenir, derrière, l'exécution budgétaire. Puis, on est à l'écume des choses. Je rappelle que les crédits FDAC n'étaient pas consommés dans leur intégralité,

c'est toujours un peu dommage. En particulier venant de certains cantons tenus par des représentants de l'opposition. Bien, c'est noté.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur ce rapport ou des votes contre ? Abstentions, votes contre ? Contre ! Je vous remercie. C'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026/cabinet du Président : imaginer et partager avec les Nivernais » est adopté.

RAPPORT n°36 : BUDGET PRIMITIF 2026 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

Monsieur le Président : Le budget de la communication que nous présente Blandine DELAPORTE avec célérité, si elle le peut.

Mme DELAPORTE : Comme d'habitude, Monsieur le Président. Merci. Alors, pour la communication, il y a deux budgets en fait, celui de la communication et celui de l'imprimerie.

Monsieur le Président : Oui.

Mme DELAPORTE : Donc, le service communication, en fonctionnement, c'est 370 000 euros, et 284 000 euros d'investissement.

L'imprimerie, c'est 155 000 euros de fonctionnement et 16 000 euros d'investissement.

Le service communication déploie les outils de communication de la collectivité, à la fois en interne et en externe. Il produit aussi, il achète l'affichage public, il organise les événements, il soutient les partenariats, notamment avec les radios locales associatives pour 8 000 euros. C'est aussi le service communication qui pilote, anime, organise le budget participatif nivernais pour 280 000 euros – et je voudrais remercier les équipes de Peggy qui travaillent à mes côtés sur ce budget participatif, parfois un peu dans l'urgence.

Le service imprimerie, c'est 155 000 euros de fonctionnement, qui prend en charge, vous le savez, une partie de l'impression de flyers ou d'affiches à destination des associations. Et puis, l'essentiel de ce budget est passé dans l'achat de papier, tout simplement, pour 54 000 euros, et puis enfin l'investissement, c'est cette année un plus gros investissement que d'ordinaire avec de l'achat de matériel de découpe.

Donc, voilà, grossi à grands traits, le budget du service communication et imprimerie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, pas de changement d'une année sur l'autre.

Est-ce que vous avez besoin d'approfondir ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non plus. Merci, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - Imaginer et partager avec les Nivernais » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°37 : BUDGET PRIMITIF 2026 - DEVOIR D'HISTOIRE

Monsieur le Président : On termine l'examen des rapports avec Wilfrid SEJEAU sur notre devoir, non-pas de mémoire, parce que la mémoire est floue et changeante, mais bien le devoir d'Histoire qui est le nôtre, cher Wilfrid.

M. SEJEAU : Oui, merci, Président. Chers collègues, effectivement, le budget 2026 pour les archives départementales : il est proposé d'inscrire 11 500 euros en dépenses de fonctionnement, 140 000 euros en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 4 000 euros en fonctionnement et 31 000 euros et quelques en investissements.

Quelques événements : en matière d'investissement, 10 000 euros sont prévus pour l'enregistrement des collections, donc des achats d'ouvrages en général. Nous continuons le travail de désamiantage des archives récupérées à la machine avec 75 000 euros qui sont prévus pour ce fait.

Afin d'assurer la bonne conservation des documents, des crédits de fonctionnement sont prévus : des opérations de reliures importantes pour 49 000 euros. Des subventions sont attendues aujourd'hui sur ces différentes actions, notamment de la DRAC avec une subvention de 13 000 euros qui est demandée.

D'autres subventions de la Bibliothèque nationale de France et de la DRAC, encore une fois, pour des recettes d'investissement. L'action sur la numérisation et le partage en ligne des archives se poursuit.

À signaler qu'en 2025, le site Internet a été visité plus de 350 000 fois, donc cette action se poursuit. Et puis, un budget aussi pour l'accueil d'animations et pour le service éducatif et d'animation culturelle qui a accueilli 3 300 personnes en 2025. Et puis 5 300 euros pour l'organisation des expositions et de l'animation culturelle des archives. Voilà.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Wilfrid, de cette présentation précise, qui est aussi le moment d'adresser nos félicitations au directeur des archives, qui mène un travail remarquable avec son équipe et qui répond toujours présent.

Un certain nombre de pouvoirs pour l'examen des... Ah non. Si, il faut que je vous donne les pouvoirs avant qu'on vote ce rapport, si vous en êtes d'accord.

Je suppose qu'il n'y a pas d'intervention préalable ?

Jocelyne GUERIN à Michel MULOT, Véronique KHOURI à Laurence BARAO et Michel SUET à Jérôme MALUS. Est-ce qu'il y a des abstentions sur les archives départementales ? Des votes contre non plus, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2026 - Devoir d'Histoire » est adopté à l'unanimité.

MOTIONS :

Monsieur le Président : Donc, quatre motions, puisque tout le monde a accepté la motion sur table concernant le *Journal du Centre*. Ce que je vous propose, c'est de ne pas de vous faire une lecture comme on le fait traditionnellement, compte tenu du petit retard que nous avons pris et que tout le monde a eu le temps de prendre connaissance de ces motions.

Est-ce que, Jean-Luc, sur l'une d'entre elles, il y a des demandes de modification, d'intervention ?

Et puis, si tu en es d'accord, on donnera la parole 2 minutes à Denis CHAUMEREUIL comme représentant du *Journal du Centre* pour nous éclairer sur la situation du groupe ?

M. GAUTHIER : Bien, Monsieur le Président, chers collègues, pas de remarques particulières sur les motions que vous avez présentées et qu'on aurait pu également présenter, mais on est en accord.

Simplement, sur celle concernant les réductions des postes régulières et continues, au niveau des écoles. Je crois qu'on ne peut pas, si on veut être des élus responsables et réalistes, s'opposer systématiquement à la baisse des moyens dans la mesure où il y a une baisse des effectifs. D'autant plus que l'on voit que les résultats obtenus par nos enfants ne sont pas en progression et que si on étudie un certain nombre de rapports, qui peuvent être contestables, les « petits Français », entre guillemets, le niveau d'éducation a plutôt tendance à baisser.

Monsieur le Président : Oui.

M. GAUTHIER : J'allais pondérer mes propos en disant qu'il doit y avoir, à mon avis, deux approches : il y a l'approche urbaine et l'approche rurale. Je prends l'exemple de la Fermeté, où aujourd'hui il y a trois postes d'enseignants et on envisage de n'en avoir que deux. Comment voulez-vous que des parents laissent leurs enfants dans une école où il y aura un enseignant qui s'occupera du CP jusqu'au CM2 ? Les enseignants ont beau être formés et compétents, on part avec une égalité des chances qui est fort discutable.

Donc, notre de position, c'est de dire : on vous soutient parce que nous sommes dans un territoire rural et que l'approche doit être différente de ce qui peut se passer dans les territoires urbains où les possibilités offertes aux parents, aux familles, sont bien différentes. Quand un enfant est scolarisé à la Fermeté, si on doit le scolariser à Inphy ou à Saint-Benin-d'Azy, il y a 7 kilomètres à faire, ça change tout et ça change la vie du village, aussi. Alors qu'à Paris, ça ne va pas changer la vie de l'arrondissement.

Voilà, c'était la seule remarque que je voulais faire. Autrement, pour le reste, même si nous sommes aussi quelquefois, je me tourne vers Denis CHAUMEREUIL, comment dirais-je... critiques sur la ligne éditoriale du *Journal du Centre*, qui historiquement est, comment dirais-je, ancrée, orientée, nous avons besoin d'un média local... (*Rires.*)

Monsieur le Président :

On va te donner la parole, Denis.

M. GAUTHIER :

Oui, voilà. Attention, le Président donne la parole. Et, voilà. Mais évidemment que nous avons besoin d'un média local, qui informe, comme il le souhaite. Et il suffit d'aller voir, de poser la question à nos anciens qui attendent chaque matin patiemment de recevoir le journal du centre pour aller voir les avis d'obsèques, pour vérifier qu'ils ne sont pas dedans. Je blague, mais je fais la même chose. Et voilà, et on a besoin de ce média et c'est évident.

Monsieur le Président :

Bien. Merci de cette intervention. Juste pour préciser les choses : c'est très intéressant, et au fond on ne plaide pas autre chose, ou quasiment pas, en tout cas plutôt à la marge, de rappeler que les élèves issus des territoires ruraux ont de meilleurs résultats – et c'est le cas dans la Nièvre – au brevet des collèges – ça ne s'appelle plus comme ça, mais enfin vous voyez bien de quoi je veux parler – que leurs petits congénères métropolitains. Ça, c'est quelque chose auquel il faut véritablement s'attacher et le défendre.

Et en effet, considérer qu'aujourd'hui on est à l'os en termes de réduction des postes, ça pose des problèmes au niveau du collège. Wilfrid connaît ça par cœur. Nos salles de classe n'ont pas été pensées pour accueillir plus de 30 élèves, j'ai l'exemple du collège de Dornes, en particulier, en tête, qui ne peut plus accueillir, et les classes à 31, 32, 33, 34, qui sont en train d'arriver.

Dire aussi qu'il n'y a absolument aucune boussole sur la politique de l'Éducation nationale, qui, comme chacun sait, change avec chacun des titulaires du poste. Et on peut dire que la valse que l'on a connue, sans mauvais jeu de mots, depuis maintenant presque 10 ans, montre et démontre qu'il est extrêmement difficile de déchiffrer la politique de l'Éducation nationale. Je partage le fait que dans les métropoles, je ne dirais pas les centres urbains, parce que je crois que les quartiers il y a un sujet aussi, mais dans les quartiers populaires et dans les territoires ruraux, il faut arrêter une bonne fois pour toutes de réduire la voilure. Ce n'est pas comme ça qu'on réglera les problèmes.

Donc, merci de valider ces quatre motions, l'une en soutien au journal du centre dont Denis CHAUMEREUIL va nous parler quelques minutes dans un instant, la seconde sur la carte scolaire, les réductions des moyens dans le premier degré, dans le second degré, la remise en cause des territoires éducatifs ruraux, la carte des formations supérieures qui n'est ni faite ni à faire, et on ne lâchera pas l'affaire. Je sais que Justine y est très attentive pour le BTS de Decize en particulier.

Et cette démarche autour de l'agriculture, dont on sent bien que l'accord avec l'Australie est un copié-collé du dispositif mis en place avec l'Amérique latine et ne peut nous convenir.

Quant à la question des frais de carburant, je trouve que le gouvernement, aujourd'hui, est extrêmement frileux dans les choix qui sont faits. On pourrait mettre quelques centaines de millions d'euros supplémentaires sur la table, pour peu qu'on les flèche sur ceux qui en ont véritablement besoin. Avec Frédéric ROY, je crois qu'on l'a indiqué hier, mais le travail qui est mené autour des infirmiers libéraux dans ce département est accompagné de Séverine BERNARD et qui nous fait dire qu'on est à une perte nette de 160 euros par mois pour des gens dont le salaire a déjà drastiquement diminué et qui sont indispensables à la bonne santé des Nivernais. Il faudrait arriver à leur faire un geste. Et c'est un exemple parmi d'autres.

Voilà. Denis, si tu veux prendre un micro et nous faire un point sur la situation, ce serait avec plaisir. Devant toi, là. Tu en as.

M. CHAUMEREUIL :

Oui. Je vais parler au nom de l'ensemble des salariés du *Journal du Centre*. Je rappelle juste pour une petite réponse sous forme de boutade que, jusqu'à preuve du contraire, il y a liberté de la presse. Donc, voilà. Je ne vais pas jouer aux anciens combattants, même si j'en suis un au *Journal* puisque je suis dans ma 39^e année de maison. La presse papier est malade. Nous sommes malades.

Le groupe Centre-France, comme l'ensemble des groupes de presse, a des grosses difficultés. Fort heureusement, il y a encore les aides de l'État qui permettent de nous maintenant la tête au-dessus de l'eau, mais ce n'est pas simple. Au sein du groupe, on est les, je ne vais pas dire les meilleurs, mais on est les moins mauvais. Ceci dit, depuis le début de l'année, par semaine, nos ventes baissent de 5 %. En 2025, les résultats venaient d'exploitation. 2025, c'est un défi de 3,4 millions d'euros au sein du groupe. Ça a été la nécessité d'un emprunt de 26 millions d'euros. Donc tout ça, ça se paye. Là, le plan social qui nous a été lancé, annoncé vendredi, fait état de 152 suppressions de postes sur l'ensemble du groupe. Ça va qu'on a actuellement 1 448, dont 7 au *Journal du Centre*. Et au *Journal du Centre*, nous sommes 49 salariés actuellement. J'ai connu, moi, au début de ma carrière, le *Journal du Centre* à plus de 140 salariés. On vend à peu près 15 000 journaux par jour, quand j'ai commencé ma carrière, on était à plus de 42 000. Alors, les raisons sont multiples : il y a les réseaux sociaux, etc. Et maintenant

la jeune génération prend pour argent comptant ce qu'il y a sur les réseaux sociaux au détriment de ce qui est inscrit dans la presse.

Nous, les 7 suppressions de poste, c'est d'abord, et c'est un poste qu'on essaie pouvoir sauver : l'accueil au siège du *Journal du Centre*, donc qui est maintenant, qui a déménagé. Donc, on veut sauver ce poste parce que le siège d'une entreprise sans un accueil physique, c'est un non-sens. La suppression de l'accueil dans nos deux agences de Cosne et Clamecy, sachant que l'une des secrétaires d'agence serait mutée à Nevers pour faire de la saisie d'information et notamment des correspondants. Deux postes de journalistes et un poste de photographe, sachant que nous avons deux photographes actuellement professionnels qui sont en CDI. Et ce qui se dessine, c'est que la politique, c'est de n'avoir plus qu'un seul photographe par entité journalistique.

Donc, on va se battre. Il y a une chose qui est certaine, et je m'en suis ouvert à quelques-uns tout à l'heure et j'en suis très heureux : je ne parle pas pour moi, mais moi je prends ma retraite cette année, et le fait que je prenne ma retraite sauve l'un des deux postes de journaliste. Donc, moi je pourrai me regarder dans la glace en me disant : « j'ai sauvé quelqu'un ». J'ai sauvé une tête.

Donc, voilà. On va se battre jusqu'au bout pour qu'il n'y ait pas 7 suppressions de postes, sachant que dès lors que nous avons moins de 10 suppressions de postes, nous n'avons pas le droit aux départs volontaires. C'est la loi. Donc, c'est du licenciement sec ou des départs à la retraite. Départ à la retraite, il n'y a que moi. Donc, le reste, ce serait du licenciement sec.

Et dernière chose, pour pas monopoliser la parole, en plus je n'ai pas l'entraînement de Monsieur HERTELOUP en course de fond, donc. (*Rires.*)

Et dernière chose : c'est la fermeture de notre agence de Clamecy, qu'on ne comprend pas. Cette agence de Clamecy fermera, où il y a une secrétaire et un journaliste. Sachant que quand ils seront en congés, c'est quelqu'un de Nevers qui va assurer les remplacements. Et ce serait au profit d'un bureau, qui serait commun avec *L'Yonne Républicaine* qui fait partie de notre groupe depuis quelques années. D'un bureau à Vézelay. Qu'est-ce que le *Journal du Centre* a à faire à Vézelay ? Voilà.

Donc, c'est l'une des questions qu'on se pose et c'est l'un des dossiers sur lesquels on se battra, sachant qu'on a plusieurs réunions de programmées au mois de mai. Voilà. Merci.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup, Denis. Et on veut, je crois, tous t'assurer de la totale solidarité et bienveillance de l'ensemble des élus autour de cette assemblée. Si, le cas échéant, on a une démarche à effectuer auprès de la présidence du groupe, je proposerai très volontiers à Jean-Luc GAUTHIER qu'on joigne nos forces pour éventuellement aller à

Clermont-Ferrand pour plaider la cause. Je pense que sur ces sujets-là, au moins, on est capables de faire l'union sacrée.

Blandine, oui. Un mot, mais court.

Mme DELAPORTE :

Super court. Il y a pas mal de conseils municipaux en ce moment, de conseils communautaires qui vont... Est-ce que peut-être on pourrait envoyer notre motion ...

Monsieur le Président :

C'est prévu, c'est normalement sous pli.

Mme DELAPORTE :

Histoire de voir si...

Monsieur le Président :

Pour que les collègues, effectivement, et chacun peut... On vous l'envoie par mail, là, c'est en cours. Pour qu'on puisse délibérer de manière un peu massive. OK.

Merci à toutes et à tous. Bravo de votre célérité, même si on a rattrapé le retard. C'était remarquable. Je parlais d'hier, cher Jean-Luc. *(Rires)*

Allez, on se retrouve très vite pour la prochaine commission permanente.

La séance est levée le mardi 14 avril 2026 à 15 heures 40.

ADOPTÉ le 22 juin 2026

Séverine BERNARD
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

